

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session  
Forty-second Parliament, 2015-16-17

---

*Proceedings of the Standing  
Senate Committee on*

## NATIONAL SECURITY AND DEFENCE

*Chair:*  
The Honourable DANIEL LANG

---

Monday, June 12, 2017  
Wednesday, June 14, 2017  
Thursday, June 15, 2017

---

Issue No. 16

*Third, fourth and fifth (final) meetings:*

Bill C-22, An Act to establish the National Security and Intelligence Committee of Parliamentarians and to make consequential amendments to certain Acts

---

INCLUDING:  
THE THIRTEENTH REPORT OF THE COMMITTEE  
(Bill C-22, An Act to establish the National Security and Intelligence Committee of Parliamentarians and to make consequential amendments to certain Acts)

---

WITNESSES:  
(See back cover)

Première session de la  
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017

---

*Délibérations du Comité  
sénatorial permanent de la*

## SÉCURITÉ NATIONALE ET DE LA DÉFENSE

*Président :*  
L'honorable DANIEL LANG

---

Le lundi 12 juin 2017  
Le mercredi 14 juin 2017  
Le jeudi 15 juin 2017

---

Fascicule n° 16

*Troisième, quatrième et cinquième (dernière) réunions :*

Projet de loi C-22, Loi constituant le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement et modifiant certaines lois en conséquence

---

Y COMPRIS :  
LE TREIZIÈME RAPPORT DU COMITÉ  
(Projet de loi C-22, Loi constituant le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement et modifiant certaines lois en conséquence)

---

TÉMOINS :  
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON  
NATIONAL SECURITY AND DEFENCE

The Honourable Daniel Lang, *Chair*

The Honourable Mobina S. B. Jaffer, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Beyak	Kenny
Boisvenu	Lankin, P.C.
Boniface	Moncion
Dagenais	Saint-Germain
* Harder, P.C. (or Bellemare)	* Smith (or Martin)
Hartling	White

\*Ex officio members

(Quorum 4)

*Changes in membership of the committee:*

Pursuant to rule 12-5 and to the order of the Senate of December 7, 2016, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Hartling replaced the Honourable Senator McPhedran (*June 14, 2017*).

The Honourable Senator Beyak replaced the Honourable Senator McIntyre (*June 13, 2017*).

The Honourable Senator McIntyre replaced the Honourable Senator Beyak (*June 12, 2017*).

The Honourable Senator Boniface replaced the Honourable Senator Wallin (*June 8, 2017*).

The Honourable Senator Beyak replaced the Honourable Senator McIntyre (*June 7, 2017*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE  
LA SÉCURITÉ NATIONALE ET DE LA DÉFENSE

*Président* : L'honorable Daniel Lang

*Vice-présidente* : L'honorable Mobina S. B. Jaffer

et

Les honorables sénateurs :

Beyak	Kenny
Boisvenu	Lankin, C.P.
Boniface	Moncion
Dagenais	Saint-Germain
* Harder, C.P. (ou Bellemare)	* Smith (ou Martin)
Hartling	White

\* Membres d'office

(Quorum 4)

*Modifications de la composition du comité :*

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et à l'ordre adopté par le Sénat le 7 décembre 2016, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénatrice Hartling a remplacé l'honorable sénatrice McPhedran (*le 14 juin 2017*).

L'honorable sénatrice Beyak a remplacé l'honorable sénateur McIntyre (*le 13 juin 2017*).

L'honorable sénateur McIntyre a remplacé l'honorable sénatrice Beyak (*le 12 juin 2017*).

L'honorable sénatrice Boniface a remplacé l'honorable sénatrice Wallin (*le 8 juin 2017*).

L'honorable sénatrice Beyak a remplacé l'honorable sénateur McIntyre (*le 7 juin 2017*).

**MINUTES OF PROCEEDINGS**

OTTAWA, Monday, June 12, 2017  
(39)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 1 p.m., in room 2, Victoria Building, the deputy chair, the Honourable Mobina S. B. Jaffer, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Boisvenu, Boniface, Dagenais, Jaffer, Harder, P.C., Kenny, Lankin, P.C., McIntyre, McPhedran, Moncion, Saint-Germain and White (12).

*Other senators present:* The Honourable Senators Griffin and Maltais (2).

*In attendance:* Mireille LaForge, Committees Directorate.

*Also present:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, May 30, 2017, the committee continued its examination of Bill C-22, An Act to establish the National Security and Intelligence Committee of Parliamentarians and to make consequential amendments to certain Acts. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 15.*)

**WITNESSES:***As individuals:*

The Honourable Tony Clement, P.C., M.P., Official Opposition critic to the Bill;

Derek Lee, former Member of Parliament;

Craig Forcese, Professor, Faculty of Law, University of Ottawa;

Kent Roach, Professor, Prichard-Wilson Chair in Law and Public Policy, Faculty of Law, University of Toronto.

*Civilian Review and Complaints Commission for the RCMP:*

Ian McPhail, Chair;

Richard Evans, Senior Director, Operations.

*Office of the Communications Security Establishment Commissioner:*

The Honourable Jean-Pierre Plouffe, Commissioner;

J. William Galbraith, Executive Director.

*Security Intelligence Review Committee:*

Michael Doucet, Executive Director;

Darryl Sitka, Research Director.

**PROCÈS-VERBAUX**

OTTAWA, le lundi 12 juin 2017  
(39)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 13 heures, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Mobina S. B. Jaffer (*vice-présidente*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Boisvenu, Boniface, Dagenais, Jaffer, Harder, C.P., Kenny, Lankin, C.P., McIntyre, McPhedran, Moncion, Saint-Germain et White (12).

*Autres sénateurs présents :* Les honorables sénateurs Griffin et Maltais (2).

*Également présente :* Mireille LaForge, Direction des comités.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 30 mai 2017, le comité poursuit son examen du projet de loi C-22, Loi constituant le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement et modifiant certaines lois en conséquence. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 15 des délibérations du comité.*)

**TÉMOINS :***À titre personnel :*

L'honorable Tony Clement, C.P., député, porte-parole de l'opposition officielle du projet de loi;

Derek Lee, ancien député;

Craig Forcese, professeur, Faculté de droit, Université d'Ottawa;

Kent Roach, professeur, titulaire de la Chaire Prichard-Wilson en droit et en politique publique, Faculté de droit, Université de Toronto.

*Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC :*

Ian McPhail, président;

Richard Evans, directeur principal, Opérations.

*Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications :*

L'honorable Jean-Pierre Plouffe, commissaire;

J. William Galbraith, directeur exécutif.

*Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité :*

Michael Doucet, directeur exécutif;

Darryl Sitka, directeur de recherche.

*As individuals:*

Ryan Alford, Assistant Professor, Bora Laskin Faculty of Law, Lakehead University (by video conference);

Craig Scott, Professor of Law, Osgoode Hall Law School (by video conference);

Christian Leuprecht, Professor, Department of Political Science and Economics, Royal Military College of Canada;

Hayley McNorton, Research Assistant, Queen's University.

*International Civil Liberties Monitoring Group:*

Tim McSorley, National Coordinator.

The deputy chair made a statement.

Mr. Clement made a statement and answered questions.

At 1:52 p.m., the committee suspended.

At 1:54 p.m., the committee resumed.

Mr. Lee made a statement and answered questions.

At 2:30 p.m., the committee suspended.

At 2:47 p.m., the committee resumed.

Mr. Forcese and Mr. Roach each made a statement and together answered questions.

At 3:46 p.m., the committee suspended.

At 3:50 p.m., the committee resumed.

Mr. McPhail, Mr. Plouffe and Mr. Doucet each made a statement and, together with Mr. Evans, Mr. Galbraith and Mr. Sitka, answered questions.

At 5:19 p.m., the committee suspended.

At 5:39 p.m., the committee resumed.

Mr. Scott and Mr. Leuprecht each made a statement and, together with Ms. McNorton, answered questions.

At 6:32 p.m., the committee suspended.

At 6:35 p.m., the committee resumed.

Mr. McSorley and Mr. Alford each made a statement and, together answered questions.

At 7:04 p.m., the committee suspended.

At 7:06 p.m., the committee, pursuant to rule 12-16(1)(d), resumed in camera to consider a draft agenda (future business).

At 7:32 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

*ATTEST:*

*À titre personnel :*

Ryan Alford, professeur adjoint, Faculté de droit Bora Laskin, Université Lakehead (par vidéoconférence);

Craig Scott, professeur de Droit, École de droit Osgoode Hall (par vidéoconférence);

Christian Leuprecht, professeur, Département de sciences politiques et d'économie, Collège militaire royal du Canada;

Hayley McNorton, assistante de recherche, Université Queen's.

*Coalition pour la surveillance internationale des libertés civiles :*

Tim McSorley, coordonnateur national.

La vice-présidente ouvre la séance.

M. Clement fait un exposé, puis répond aux questions.

À 13 h 52, la séance est suspendue.

À 13 h 54, la séance reprend.

M. Lee fait un exposé, puis répond aux questions.

À 14 h 30, la séance est suspendue.

À 14 h 47, la séance reprend.

M. Forcese et M. Roach font chacun un exposé puis, ensemble, répondent aux questions.

À 15 h 46, la séance est suspendue.

À 15 h 50, la séance reprend.

M. McPhail, M. Plouffe et M. Doucet font chacun un exposé puis, avec M. Evans, M. Galbraith et M. Sitka, répondent aux questions.

À 17 h 19, la séance est suspendue.

À 17 h 39, la séance reprend.

M. Scott et M. Leuprecht font chacun un exposé puis, avec Mme McNorton, répondent aux questions.

À 18 h 32, la séance est suspendue.

À 18 h 35, la séance reprend.

M. McSorley et M. Alford font chacun un exposé puis, ensemble, répondent aux questions.

À 19 h 4, la séance est suspendue.

À 19 h 6, conformément à l'article 12-16(1)(d) du Règlement, la séance se poursuit à huis clos afin que le comité étudie un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

À 19 h 32, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ :*

OTTAWA, Wednesday, June 14, 2017  
(40)

[English]

The Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 10:03 a.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Daniel Lang, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Beyak, Boisvenu, Boniface, Dagenais, Harder, P.C., Jaffer, Kenny, Lang, Lankin, P.C., Martin, McPhedran, Moncion, Saint-Germain and White (14).

*Other senators present:* The Honourable Senators Cools, Enverga and Griffin (3).

*In attendance:* Mireille LaForge, Committees Directorate.

*Also present:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, May 30, 2017, the committee continued its examination of Bill C-22, An Act to establish the National Security and Intelligence Committee of Parliamentarians and to make consequential amendments to certain Acts. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 15.*)

WITNESSES:

*The Senate of Canada:*

Charles Robert, Clerk of the Senate and Clerk of the Parliaments;

Michel Patrice, Law Clerk and Parliamentary Counsel.

*As individuals:*

The Right Honourable Sir Malcolm Rifkind, KCMG, P.C., Former Chairman of the Intelligence and Security Committee of Parliament (UK) (by video conference);

Anil Kapoor, Barrister, Kapoor Barristers (by video conference).

The chair made a statement.

Mr. Robert and Mr. Patrice together answered questions.

At 11 a.m., the committee suspended.

At 11:04 a.m., the committee resumed.

The Right Honourable Sir Malcolm Rifkind made a statement and answered questions.

At 11:58 a.m., the committee suspended.

At 12:07 p.m., the committee resumed.

Mr. Kapoor made a statement and answered questions.

At 12:42 p.m., the committee suspended.

At 12:55 p.m., the committee, pursuant to rule 12-16(1)(d), resumed in camera to consider a draft agenda (future business).

OTTAWA, le mercredi 14 juin 2017  
(40)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 10 h 3, dans la salle 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Daniel Lang, (*président*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Beyak, Boisvenu, Boniface, Dagenais, Harder, C.P., Jaffer, Kenny, Lang, Lankin, C. P., Martin, McPhedran, Moncion, Saint-Germain et White (14).

*Autres sénateurs présents :* Les honorables sénateurs Cools, Enverga et Griffin (3).

*Également présente :* Mireille LaForge, Direction des comités.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 30 mai 2017, le comité poursuit son examen du projet de loi C-22, Loi constituant le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement et modifiant certaines lois en conséquence. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 15 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

*Le Sénat du Canada :*

Charles Robert, greffier du Sénat et greffier des Parlements;

Michel Patrice, légiste et conseiller parlementaire.

*À titre personnel :*

Le très honorable Sir Malcolm Rifkind, KCMG, C.P., c.r., ancien président du Comité parlementaire sur le renseignement et la sécurité (R.-U.) (par vidéoconférence);

Anil Kapoor, avocat, Kapoor Barristers (par vidéoconférence).

Le président ouvre la séance.

M. Robert et M. Patrice répondent aux questions.

À 11 heures, la séance est suspendue.

À 11 h 4, la séance reprend.

Le très honorable Sir Malcolm Rifkind fait un exposé, puis répond aux questions.

À 11 h 58, la séance est suspendue.

À 12 h 7, la séance reprend.

M. Kapoor fait un exposé, puis répond aux questions.

À 12 h 42, la séance est suspendue.

À 12 h 55, conformément à l'article 12-16(1)(d) du Règlement, la séance se poursuit à huis clos afin que le comité étudie un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

At 1:49 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

*ATTEST:*

OTTAWA, Thursday, June 15, 2017  
(41)

[English]

The Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 9:30 a.m., in room 356-S, Centre Block, the chair, the Honourable Daniel Lang, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Beyak, Boisvenu, Boniface, Dagenais, Harder, P.C., Hartling, Jaffer, Kenny, Lang, Lankin, P.C., Moncion, Saint-Germain, Smith and White (14).

*In attendance:* Mark Palmer, Committees Directorate.

*Also present:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, May 30, 2017, the committee continued its examination of Bill C-22, An Act to establish the National Security and Intelligence Committee of Parliamentarians and to make consequential amendments to certain Acts. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 15.*)

The chair made a statement.

It was agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-22, An Act to establish the National Security and Intelligence Committee of Parliamentarians and to make consequential amendments to certain Acts.

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that clause 1, which contains the short title, stand postponed.

It was agreed that clause 2 carry.

It was agreed that clause 3 carry.

The chair asked whether clause 4 shall carry.

The Honourable Senator Kenny moved that Bill C-22 be amended in clause 4, on page 2, by replacing lines 33 and 34 with the following:

“of Parliamentarians is established, consisting of a Co-Chair who is a member of the Senate and a Co-Chair who is a member of the House of Commons and up to 9 other members, each of whom must be a”.

After debate, the question being put on the motion in amendment, it was negatived by a show of hands.

The Honourable Senator Kenny moved that Bill C-22 be amended in clause 4, on page 3,

(a) in line 3, by replacing the word “three” with “five”; and

À 13 h 49, le comité s’ajourne jusqu’à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ :*

OTTAWA, le jeudi 15 juin 2017  
(41)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd’hui, à 9 h 30, dans la pièce 356-S de l’édifice du Centre, sous la présidence de l’honorable Daniel Lang (*président*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Beyak, Boisvenu, Boniface, Dagenais, Harder, C. P., Hartling, Jaffer, Kenny, Lang, Lankin, C. P., Moncion, Saint-Germain, Smith et White (14).

*Également présent :* Mark Palmer, Direction des comités.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l’ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 30 mai 2017, le comité poursuit son examen du projet de loi C-22, Loi constituant le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement et modifiant certaines lois en conséquence. (*Le texte intégral de l’ordre de renvoi figure au fascicule n° 15 des délibérations du comité.*)

Le président ouvre la séance.

Il est convenu que le comité procède à l’étude article par article du projet de loi C-22, Loi constituant le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement et modifiant certaines lois en conséquence.

Il est convenu de reporter l’étude du titre.

Il est convenu de reporter l’étude de l’article 1, qui contient le titre abrégé.

Il est convenu d’adopter l’article 2.

Il est convenu d’adopter l’article 3.

Le président demande si l’article 4 est adopté.

L’honorable sénateur Kenny propose que le projet de loi C-22 soit modifié, à l’article 4, à la page 2, par substitution, à la ligne 34, de ce qui suit :

« coprésident issu du Sénat, d’un coprésident issu de la Chambre des communes et d’au plus neuf autres membres qui sont tous ».

Après débat, la motion d’amendement, mise aux voix, est rejetée par un vote à main levée.

L’honorable sénateur Kenny propose que le projet de loi C-22 soit modifié, à l’article 4, à la page 3,

a) à la ligne 3, par substitution, au mot « trois », du mot « cinq »;

(b) in line 5, by replacing the word “eight” with “six”.

After debate, the question being put on the motion in amendment, it was negatived by a show of hands.

After debate, it was agreed that clause 4 stand.

The chair asked whether clause 5 shall carry.

The Honourable Senator Kenny moved that Bill C-22 be amended in clause 5, on page 3,

(a) by replacing lines 11 to 13 with the following:

“**5 (1)** Subject to subsection (1.01), the members of the Committee are to be appointed by the Governor in Council.

**(1.01)** The Prime Minister is to submit to the Senate the names of the members of the Senate to be appointed to the Committee, and to the House of Commons the names of the members of that House to be appointed to the Committee, and if each House approves of the members of their respective Houses to be appointed, the Governor in Council shall appoint those members.

**(1.02)** The members of the Committee are to hold office during pleasure until”; and

(b) by deleting lines 19 to 29.

After debate, the question being put on the motion in amendment, it was negatived by a show of hands.

It was agreed that clause 5 carry.

The chair asked whether clause 6 shall carry.

The Honourable Senator Kenny moved that Bill C-22 be amended in clause 6, on page 4,

(a) by replacing lines 3 to 5 with the following:

“**6 (1)** The Chair shall be elected by majority vote by means of a secret ballot of the members of the Committee.”; and

(b) by replacing lines 8 to 10 with the following:

“other members to act as Chair for a maximum of 90 days.”.

After debate, the question being put on the motion in amendment, it was negatived by a show of hands.

It was agreed that clause 6 carry.

It was agreed that clause 7 carry.

The chair asked whether clause 8 shall carry.

The Honourable Senator Kenny moved that Bill C-22 be amended in clause 8, on page 4,

(a) by replacing lines 22 to 24 with the following:

b) à la ligne 4, par substitution, au mot « huit », du mot « six ».

Après débat, la motion d’amendement, mise aux voix, est rejetée par un vote à main levée.

Après débat, il est convenu de reporter l’étude de l’article 4.

Le président demande si l’article 5 est adopté.

L’honorable sénateur Kenny propose que le projet de loi C-22 soit modifié, à l’article 5, à la page 3,

a) par substitution, aux lignes 9 et 10, de ce qui suit :

« **5 (1)** Sous réserve du paragraphe (1.01), le gouverneur en conseil nomme les membres du Comité.

**(1.01)** Le premier ministre soumet au Sénat et à la Chambre des communes respectivement le nom des sénateurs et le nom des députés qui seront nommés au Comité et, sur approbation du Sénat s’agissant des sénateurs et de la Chambre des communes s’agissant des députés, le gouverneur en conseil nomme ces personnes.

**(1.02)** Les membres du Comité »;

b) par suppression des lignes 16 à 25.

Après débat, la motion d’amendement, mise aux voix, est rejetée par un vote à main levée.

Il est convenu d’adopter l’article 5.

Le président demande si l’article 6 est adopté.

L’honorable sénateur Kenny propose que le projet de loi C-22 soit modifié, à l’article 6, à la page 4,

a) par substitution, aux lignes 3 à 5, de ce qui suit :

« **6 (1)** Le président du Comité est élu à la majorité des voix exprimées au scrutin secret par les membres du Comité. »;

(b) par substitution, à la ligne 9, de ce qui suit :

« maximal de »

Après débat, la motion d’amendement, mise aux voix, est rejetée par un vote à main levée.

Il est convenu d’adopter l’article 6.

Il est convenu d’adopter l’article 7.

Le président demande si l’article 8 est adopté.

L’honorable sénateur Kenny propose que le projet de loi C-22 soit modifié, à l’article 8, à la page 4, par substitution, aux lignes 22 et 23, de ce qui suit :

« pétent en informe le Comité; »;

“tivity is an ongoing operation and the appropriate Minister informs the Committee that the activity is an ongoing operation; and”; and

(b) by replacing lines 28 to 34 with the following:

“(2) If the appropriate Minister is informed that the activity is”.

After debate, the question being put on the motion in amendment, it was negatived by a show of hands.

It was agreed that clause 8 carry.

It was agreed that clause 9 carry.

It was agreed that clause 10 carry.

It was agreed that clause 11 carry.

It was agreed that clause 12 carry.

It was agreed that clause 13 carry.

After debate, it was agreed that clause 14 stand.

It was agreed that clause 15 carry.

It was agreed that clause 16 carry.

It was agreed that clause 17 carry.

It was agreed that clause 18 carry.

It was agreed that clause 19 carry.

It was agreed that clause 20 carry.

It was agreed that clause 21 carry.

It was agreed that clause 22 carry.

It was agreed that clause 23 carry.

It was agreed that clause 24 carry.

The chair asked whether clause 25 shall carry.

The Honourable Senator Kenny moved that Bill C-22 be amended in clause 25, on page 11,

(a) by replacing line 26 with the following:

“tariat, who is to be appointed by the Governor in Council.

(1.1) The Prime Minister is to submit to the Committee, in confidence, the name of a person to be appointed to the office of executive director and if a majority of the members of the Committee who are members of the Senate, and a majority of the members of the Committee who are members of the House of Commons, approve, the Governor in Council is to appoint that person.

(1.2) The executive director is”; and

par substitution, aux lignes 27 à 31 :

« (2) S’il est informé que l’activité ».

Après débat, la motion d’amendement, mise aux voix, est rejetée par un vote à main levée.

Il est convenu d’adopter l’article 8.

Il est convenu d’adopter l’article 9.

Il est convenu d’adopter l’article 10.

Il est convenu d’adopter l’article 11.

Il est convenu d’adopter l’article 12.

Il est convenu d’adopter l’article 13.

Après débat, il est convenu de reporter l’étude de l’article 14.

Il est convenu d’adopter l’article 15.

Il est convenu d’adopter l’article 16.

Il est convenu d’adopter l’article 17.

Il est convenu d’adopter l’article 18.

Il est convenu d’adopter l’article 19.

Il est convenu d’adopter l’article 20.

Il est convenu d’adopter l’article 21.

Il est convenu d’adopter l’article 22.

Il est convenu d’adopter l’article 23.

Il est convenu d’adopter l’article 24.

Le président demande si l’article 25 est adopté.

L’honorable sénateur Kenny propose que le projet de loi C-22 soit modifié, à l’article 25, à la page 11,

(a) par substitution, aux lignes 25 à 27, de ce qui suit :

« riat, dont le titulaire est nommé par le gouverneur en conseil.

(1.1) Le premier ministre soumet au Comité, à titre confidentiel, le nom d’un candidat au poste de directeur général et, sur approbation de la majorité des membres du Comité qui sont issus du Sénat et de la majorité des membres du Comité qui sont issus de la Chambre des communes, le gouverneur en conseil nomme cette personne.

(1.2) Le directeur général est nommé à titre amovible pour un mandat renouvelable d’au plus cinq ans, sous réserve de révocation par le gouverneur en conseil sur adresse du Sénat et de la Chambre des communes. »



(b) by replacing line 28 with the following:

“years but may be removed by the Governor in Council on address of the Senate and the House of Commons. The executive director is eligible to be reappointed”.

After debate, the question being put on the motion in amendment, it was negatived by a show of hands.

It was agreed that clause 25 carry.

It was agreed that clause 26 carry.

It was agreed that clause 27 carry.

It was agreed that clause 28 carry.

It was agreed that clause 29 carry.

It was agreed that clause 30 carry.

It was agreed that clause 31 carry.

It was agreed that clause 31.1 carry.

It was agreed that clause 32 carry.

It was agreed that clause 33 carry.

It was agreed that clause 34 carry.

It was agreed that clause 35 carry.

It was agreed that clause 36 carry.

It was agreed that clause 37 carry.

It was agreed that clause 38 carry.

It was agreed that clause 39 carry.

It was agreed that clause 40 carry.

It was agreed that clause 41 carry.

It was agreed that clause 42 carry.

It was agreed that clause 43 carry.

It was agreed that clause 44 carry.

It was agreed that clause 45 carry.

It was agreed that clause 46 carry.

It was agreed that clause 47 carry.

It was agreed that clause 48 carry.

It was agreed that clause 49 carry.

It was agreed that the schedule carry.

It was agreed that clause 4 carry.

It was agreed that clause 14 carry.

It was agreed that clause 1, which contains the short title, carry.

It was agreed that the title carry.

It was agreed, on division, that the Bill carry.

At 10:58 a.m., the committee suspended.

Après débat, la motion d'amendement, mise aux voix, est rejetée par un vote à main levée.

Il est convenu d'adopter l'article 25.

Il est convenu d'adopter l'article 26.

Il est convenu d'adopter l'article 27.

Il est convenu d'adopter l'article 28.

Il est convenu d'adopter l'article 29.

Il est convenu d'adopter l'article 30.

Il est convenu d'adopter l'article 31.

Il est convenu d'adopter l'article 31.1.

Il est convenu d'adopter l'article 32.

Il est convenu d'adopter l'article 33.

Il est convenu d'adopter l'article 34.

Il est convenu d'adopter l'article 35.

Il est convenu d'adopter l'article 36.

Il est convenu d'adopter l'article 37.

Il est convenu d'adopter l'article 38.

Il est convenu d'adopter l'article 39.

Il est convenu d'adopter l'article 40.

Il est convenu d'adopter l'article 41.

Il est convenu d'adopter l'article 42.

Il est convenu d'adopter l'article 43.

Il est convenu d'adopter l'article 44.

Il est convenu d'adopter l'article 45.

Il est convenu d'adopter l'article 46.

Il est convenu d'adopter l'article 47.

Il est convenu d'adopter l'article 48.

Il est convenu d'adopter l'article 49.

Il est convenu d'adopter l'annexe.

Il est convenu d'adopter l'article 4.

Il est convenu d'adopter l'article 14.

Il est convenu d'adopter l'article 1, qui contient le titre abrégé.

Il est convenu d'adopter le titre.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter le projet de loi.

À 10 h 58, la séance est suspendue.

At 11 a.m., the committee resumed in camera to consider a draft report.

At 11:57 a.m., the committee suspended.

At 11:57 a.m., the committee resumed in public.

It was agreed that the chair report the Bill, with observations, to the Senate.

At 11:58 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

*ATTEST:*

À 11 heures, le comité reprend la séance à huis clos afin d'examiner une ébauche de rapport.

À 11 h 57, la séance est suspendue.

À 11 h 57, la séance publique reprend.

Il est convenu que le président fasse rapport du projet de loi, avec observations, au Sénat.

À 11 h 58, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ :*

*Le greffier du comité,*

Adam Thompson

*Clerk of the Committee*

**REPORT OF THE COMMITTEE**

Monday, June 19, 2017

The Standing Senate Committee on National Security and Defence has the honour to present its

**THIRTEENTH REPORT**

Your committee, to which was referred Bill C-22, An Act to establish the National Security and Intelligence Committee of Parliamentarians and to make consequential amendments to certain Acts, has, in obedience to the order of reference of Tuesday, May 30, 2017, examined the said bill and now reports the same without amendment but with certain observations, which are appended to this report.

Respectfully submitted,

**DANIEL LANG**

*Chair*

**Observations to the Thirteenth Report of the Standing Senate Committee on National Security and Defence (Bill C-22)**

As part of its study on Bill C-22, which took place from June 5, 2017 to June 15, 2017, your committee held a total of five meetings. Over the course of these meetings, your committee heard from 29 witnesses.

Your committee has observations with respect to certain provisions of the bill, namely:

- 1) Section 8(1)(b) of the bill prohibits the committee from reviewing activities that are ongoing operations and the appropriate Minister determines that the review would be injurious to national security. Your committee is concerned that this may inhibit the Committee of Parliamentarians from performing its oversight role. Your committee also believes that there should be a mechanism to monitor the application of this restriction by the Minister, and that this mechanism should include provisions for regular reports thereon to the members of the committee.
- 2) Section 14(d) of the bill states that the Committee of Parliamentarians is not entitled to have access to information relating directly to an ongoing investigation carried out by a law enforcement agency that may lead to a prosecution. Your committee is concerned that this may prevent studies concerning instances where a law enforcement agency may be starting an ongoing investigation which may not be focused on an imminent prosecution but could have the possibility that the prosecution could exist sometime in the future. Your committee is further concerned that this may prevent studies related to Royal Canadian Mounted Police activities, since any action taken may lead to a prosecution.
- 3) Section 16(1) of the bill states that the appropriate Minister for a department may refuse to provide information if the information constitutes special operational information, as defined in subsection 8(1) of the Security of Information Act

**RAPPORT DU COMITÉ**

Le lundi 19 juin 2017

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense a l'honneur de présenter son

**TREIZIÈME RAPPORT**

Votre comité, auquel a été renvoyé le projet de loi C-22, Loi constituant le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement et modifiant certaines lois en conséquence, a, conformément à l'ordre de renvoi du mardi 30 mai 2017, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement, mais avec des observations qui sont annexées au présent rapport.

Respectueusement soumis,

*Le président,*

**DANIEL LANG**

**Observations au treizième rapport du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense (projet de loi C-22)**

Dans le cadre de l'étude du projet de loi C-22, qui a eu lieu du 5 au 15 juin 2017, votre comité s'est réuni à cinq reprises. Durant ces réunions, votre comité a entendu 29 témoins.

Votre comité souhaite faire les observations suivantes en ce qui a trait à certaines dispositions du projet de loi :

- 1) L'alinéa 8(1)b) du projet de loi empêche un comité d'examiner les opérations en cours si le ministre compétent détermine que l'examen porterait atteinte à la sécurité nationale. Votre comité se préoccupe du fait que cela puisse empêcher le Comité des parlementaires de jouer son rôle de surveillance. Votre comité estime également qu'il faudrait mettre en place un mécanisme pour surveiller l'application de cette restriction par le ministre, et que ce mécanisme devrait comporter des dispositions visant la présentation périodique de rapports aux membres du comité.
- 2) Le paragraphe 14d) du projet de loi indique que le Comité des parlementaires n'a pas un droit d'accès aux renseignements qui ont un lien direct avec une enquête en cours menée par un organisme chargé de l'application de la loi et pouvant mener à des poursuites. Votre comité craint que cela puisse empêcher la tenue d'une étude dans les cas où un organisme d'application de la loi commence une enquête qui n'est pas axée sur une poursuite imminente, mais dans le cadre de laquelle des poursuites pourraient être intentées dans l'avenir. Il s'inquiète également du fait que cela puisse empêcher des études liées aux activités de la Gendarmerie royale canadienne puisque toute action entreprise peut entraîner des poursuites.
- 3) Le paragraphe 16(1) du projet de loi indique que le ministre compétent d'un ministère peut refuser de communiquer au Comité un renseignement si celui-ci est un renseignement opérationnel spécial, au sens du paragraphe 8(1) de la *Loi*

and the provision of the information would be injurious to national security. Your committee is concerned that special operational information as defined in the *Security of Information Act* covers an overly broad range of information. Your committee believes that given the wide scope of special operational information, there should be discussions between the Committee of Parliamentarians and the relevant ministers to create a consistent standard of application for this discretionary power to allow the committee to fulfill its objectives.

- 4) Your committee believes that the Committee of Parliamentarians should discuss with each relevant minister, official or law enforcement agency the areas of study that the committee should undertake in the fulfillment of its objective and the type of information that they will require to complete these studies. The outcomes of these discussions could be in the form of protocols or memorandums of understanding which would allow the committee to better accomplish its objectives.
- 5) Your committee observes that, traditionally, joint committees have had a balance of one third Senate representation, to two thirds House of Commons representation and that senators can bring institutional memory and expertise for the longer-term to the Committee of Parliamentarians. Given these observations, your committee believes that the government should re-evaluate Section 4(2) of the bill and give consideration to an alternative composition of members to better reflect the two chambers of Parliament, as defined by the Constitution Act, 1867.
- 6) Section 31.1 of the Act requires the committee to inform the appropriate Minister and the Attorney General of Canada of any activity that is carried out by a department and is related to national security or intelligence, and that in the Committee's opinion, may not be in compliance with the law. Your committee is concerned that this clause is too narrow and suggests that the Committee be obligated to also report on activities that may involve an unnecessary and unreasonable exercise of authority granted to the Minister or others in the department.
- 7) Your committee further believes that the government should give consideration to making the following changes with respect to the Committee of Parliamentarians' powers and practices:
  - a. Provide authority to allow the committee to conduct its affairs as a judicial proceeding, which can administer oaths and prosecute perjury; subpoena witnesses; and protect whistle-blowers under the *Security of Information Act*.
  - b. Expand the bodies to whom the Committee can speak with to include the Privacy Commissioner.

*sur la protection de l'information* et que sa communication risque de porter atteinte à la sécurité nationale. Votre comité estime qu'un renseignement opérationnel spécial, au sens du paragraphe 8(1) de la *Loi sur la protection de l'information*, couvre une gamme trop vaste de renseignements. Votre comité croit qu'étant donné la vaste portée de la définition d'un renseignement opérationnel spécial, le Comité des parlementaires et les ministres compétents devraient discuter pour créer une norme d'application constante du pouvoir discrétionnaire afin de permettre au comité d'atteindre ses objectifs.

- 4) Votre comité estime que le Comité des parlementaires devrait discuter avec chaque ministère, représentant ou organisme d'application de la loi compétent, des sujets d'étude sur lesquels il entend se pencher pour remplir ses objectifs et du type de renseignements dont il aurait besoin pour mener ces études. Les résultats de ces discussions pourraient être consignés dans des protocoles ou des ententes, ce qui permettrait au comité d'atteindre ses objectifs.
- 5) Votre comité observe que, traditionnellement, les comités mixtes jouissent d'un équilibre d'un tiers de représentation du Sénat, à deux tiers d'une représentation de la Chambre des communes et que les sénateurs peuvent apporter une mémoire institutionnelle et de l'expertise au Comité des parlementaires à long terme. Étant donné ces observations, votre comité croit que le gouvernement devrait réévaluer le paragraphe 4(2) du projet de loi et songer à une autre composition des membres afin de mieux rendre compte des deux chambres du Parlement, comme le définit la *Loi constitutionnelle de 1867*.
- 6) L'article 31.1 du projet de loi requiert que le comité informe le ministre compétent et le procureur général du Canada de toute activité d'un ministère liée à la sécurité nationale ou au renseignement qui, à son avis, pourrait ne pas être conforme à la loi. Votre comité craint que cet article soit trop restreint et suggère que le Comité soit également tenu de faire état d'activités pouvant faire montre d'un exercice inutile et déraisonnable des pouvoirs accordés au ministre ou à d'autres au sein du ministère.
- 7) Votre comité estime également que le gouvernement devrait songer à apporter les modifications suivantes relativement aux pouvoirs et aux pratiques du Comité des parlementaires :
  - a. Autoriser le Comité à mener ses travaux comme une instance judiciaire qui peut faire prêter serment et poursuivre pour parjure; citer des témoins à comparaître; et protéger les divulgateurs en vertu de la *Loi sur la protection de l'information*.
  - b. Ajouter le commissaire de la protection à la vie privée au nombre des entités auxquelles le Comité peut s'adresser.

- 
- c. Allow the Committee to provide confidential reports to the Prime Minister on matters of national security and allow all other reports to be tabled directly to Parliament.
- d. Examine options for establishing the membership of the committee in a manner that balances an opportunity for different members to participate (i.e. term limits) while maintaining the institutional memory that consistency in membership provides.
- e. In order to build confidence in the committee, allow the committee the authority to elect its chair from within its members.
- 8) The observations appended to this report reflect items of concern expressed by witnesses. As a result your committee suggests that these observations be assigned to the Secretariat for monitoring. The Executive Director, will, annually, provide a short report to the Chair of the Committee of Parliamentarians outlining his/her views as to what works well and/or what may require amending or changing. Your committee also signals its intention to regularly hear from the Chair of the Committee of Parliamentarians and/or its Executive Director to speak to its work and activities, especially in relation to these observations, including the results of its reviews for consistency with our Constitution, and in particular the spirit and values in our *Canadian Charter of Rights and Freedoms*.
- c. Autoriser le Comité à présenter au premier ministre des rapports confidentiels sur des questions de sécurité nationale, et autoriser le dépôt de tous les autres rapports directement devant le Parlement.
- d. Examiner les options pour que la composition du Comité permette à différents membres de participer (c.-à-d. durée du mandat) de façon équilibrée tout en maintenant la mémoire institutionnelle que procure une composition stable.
- e. Afin d'instaurer un climat de confiance à l'égard du Comité, autoriser ce dernier à élire son président parmi ses membres.
- 8) Les observations annexées au présent rapport tiennent compte des craintes exprimées par les témoins. En conséquence, votre comité suggère que ces observations soient assignées au Secrétariat à des fins de suivi. Chaque année, le directeur général remettra un bref rapport au président du Comité des parlementaires, dans lequel il indiquera ce qu'il considère en être les points forts et les points à améliorer ou à modifier. En outre, votre comité a indiqué qu'il entend recevoir régulièrement le président du Comité des parlementaires ou son directeur général pour prendre connaissance de ses travaux et activités, en particulier au sujet des présentes observations, y compris des résultats de ses examens afin d'en vérifier la conformité à notre Constitution, notamment à l'esprit et aux valeurs de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

**EVIDENCE**

OTTAWA, Monday, June 12, 2017

The Standing Senate Committee on National Security and Defence, to which was referred Bill C-22, An Act to establish the National Security and Intelligence Committee of Parliamentarians and to make consequential amendments to certain Acts, met this day at 1 p.m. to give consideration to the bill.

**Senator Mobina S.B. Jaffer** (*Deputy Chair*) in the chair.

[*English*]

**The Deputy Chair:** Senators, after the last meeting Senator Kenny contacted me, and he would like to speak about what he said last time and clarify it.

Before we start our deliberations today, may I call on Senator Kenny?

**Senator Kenny:** Thank you, Madam Chair. I appreciate it and I appreciate the opportunity to talk to members of the committee briefly.

In particular, I wanted to talk about the exchange that occurred at the end of last Wednesday's meeting. I also wanted to comment briefly on where we stand in reviewing Bill C-22.

First, I would like to thank Senator Saint-Germain for raising her concerns at the last meeting regarding my comments. If it came across that I was trying, in any way, to influence or to impugn the remarks of the witnesses, it certainly wasn't my intention. I didn't have any ulterior motive when I spoke. I was really just interested in whether the witnesses could provide us with comments on any of the numerous matters that I don't think we have covered fully as a committee.

My chief concern, frankly, is that I don't think we have done justice to the bill to date, and I feel that the work of this committee could benefit from further discussions, either in camera or in public — I don't mind — about various aspects of the bill.

I feel that Bill C-22 is being rushed. It was tabled in the Commons on June 16, 2016, and passed by the Commons on April 4, 2017. They looked at it for 10 months. The Public Safety Committee had eight meetings and featured 27 witnesses.

The bill that has come to the Senate came on April 13. We have had about three months to study it, and, so far, we have had only two meetings and 10 witnesses. We have long sittings

**TÉMOIGNAGES**

OTTAWA, le lundi 12 juin 2017

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, auquel a été renvoyé le projet de loi C-22, Loi constituant le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement et modifiant certaines lois en conséquence, se réunit aujourd'hui, à 13 heures, pour étudier le projet de loi.

**La sénatrice Mobina S.B. Jaffer** (*vice-présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**La vice-présidente :** Honorables sénateurs, après la dernière réunion, le sénateur Kenny a communiqué avec moi pour me dire qu'il voulait revenir sur ce qu'il avait dit la dernière fois afin d'apporter des précisions.

Avant d'entreprendre nos travaux, aujourd'hui, puis-je donner la parole au sénateur Kenny?

**Le sénateur Kenny :** Merci, madame la présidente. Je l'apprécie et je vous remercie de l'occasion que vous me donnez de parler brièvement aux membres du comité.

Je voulais plus particulièrement parler de l'échange qui s'est produit à la fin de la dernière réunion, mercredi. Je veux aussi formuler de brefs commentaires sur notre position relativement à l'étude du projet de loi C-22.

Premièrement, je tiens à remercier la sénatrice Saint-Germain d'avoir formulé ses préoccupations durant la dernière réunion au sujet de mes commentaires. Si j'ai donné l'impression que je tentais, d'une façon ou d'une autre, d'exercer une influence ou de contester les remarques des témoins, ce n'était assurément pas mon intention. Je n'avais pas d'arrière-pensée lorsque j'ai pris la parole. Je voulais tout simplement que les témoins formulent des commentaires sur n'importe lesquelles des nombreuses questions que, selon moi, nous n'avions pas abordées intégralement dans le cadre des travaux du comité.

Ma principale préoccupation, franchement, c'est que je ne crois pas que nous ayons fait honneur au projet de loi jusqu'à présent, et j'estime que les travaux du comité pourraient bénéficier de plus amples discussions, soit à huis clos, soit en public — ça m'est égal — au sujet des divers aspects du projet de loi.

J'ai l'impression qu'on tente de faire adopter à toute vitesse le projet de loi C-22. Il a été déposé devant la Chambre des communes le 16 juin 2016, et adopté par la Chambre des communes le 4 avril 2017. Les députés l'ont examiné pendant 10 mois. Le comité de la sécurité publique y a consacré huit réunions et a rencontré 27 témoins.

Le projet de loi est arrivé devant le Sénat le 13 avril. Nous avons eu environ trois mois pour l'étudier, et, jusqu'à présent, nous y avons seulement consacré deux réunions et avons

today. We will make up for some of that but I, for one, don't feel that we have given what is an important piece of legislation the attention it deserves.

The issues that I think we are missing and we should consider more carefully are how entirely this committee that is seen or envisioned in this bill is a creature of the government. We are parliamentarians. The effect of this bill is to co-opt us into government. Virtually every aspect of the committee functioning is controlled by the Prime Minister. I know that people have said to this committee, 'The buck stops here,' but that's the buck for national security issues. The Senate has a job, and I think it is being stifled when one person picks the leadership, the membership, the staffing, and that person also does the redaction of whatever is going out.

The purpose of the committee, as I understand it, is to give Canadians and Parliament confidence in the work of the committee. I think there would be more confidence there if it wasn't so much of a one-person show.

It is not that I don't like the Prime Minister. I do like him. I spent 10 years working for his father. I have known the Prime Minister since he was in short pants, and I have a very high regard for him. I just don't think this particular bill is doing him a service.

We have heard people come to this committee and say, 'You folks need a training-wheels approach.' 'Training wheels,' I can't get over that. This is usually in reference to the fact that the U.K., which is the model for much of the legislation, moved from being a committee of parliamentarians to a parliamentary committee. They did that for some good reasons, and the answer that people give us is, 'We can reassess it in five years,' which seems to be sort of a code word for 'You don't need to do your job today, folks, because we are to have another crew come along in five years' time and tidy up what you didn't fix right the first time.'

Being new, I don't think, is necessarily a disadvantage. Out of the 30 members in —

**The Deputy Chair:** Senator, I am loath to stop you. I don't mean to; forgive me. We have a witness waiting, and I was under the impression that you were just clearing up what you were saying last time.

**Senator Kenny:** This is on the same topic, and I'm almost done.

**The Deputy Chair:** Okay.

seulement reçu 10 témoins. Nous avons une longue journée de travail qui nous attend. Nous allons compenser un peu le manque de temps, mais, pour ma part, je n'ai pas l'impression que nous avons donné à cet important projet de loi toute l'attention qu'il mérite.

Selon moi, ce que nous avons oublié, et ce à quoi nous devrions mieux réfléchir, c'est au fait que le comité tel qu'il est imaginé ou envisagé dans le projet de loi est absolument une créature du gouvernement. Nous sommes des parlementaires. Le projet de loi a pour effet de nous coopter au sein du gouvernement. Quasiment tous les aspects du fonctionnement du comité sont contrôlés par le premier ministre. Je sais que les gens nous ont dit que, au bout du compte, c'est lui qui est responsable, mais on parle ici des enjeux liés à la sécurité nationale. Le Sénat a son travail à faire, et je crois que son rôle est bafoué lorsqu'une personne choisit le leadership, les membres, le personnel et que c'est aussi cette personne qui peut caviarder tout ce qui en sortira.

L'objectif du comité, c'est ce que j'ai compris, est de donner aux Canadiens et au Parlement confiance grâce à ses travaux. Je crois que le niveau de confiance serait plus élevé si on ne se fait pas autant à une seule personne pour prendre toutes les décisions.

Ce n'est pas que je n'aime pas le premier ministre. Je l'aime bien. J'ai travaillé pendant 10 ans pour son père. Je connais le premier ministre depuis qu'il est bébé, et j'ai beaucoup de respect pour lui. Je ne crois tout simplement pas que ce projet de loi précis lui rende service.

Des témoins sont venus devant le comité pour nous dire que nous avons besoin de petites roues d'entraînement. Des petites roues, je n'en reviens toujours pas. Cette affirmation est habituellement liée au fait que, dans le système britannique, sur lequel s'appuie beaucoup notre projet de loi, on est passé d'un comité de parlementaires à un comité parlementaire. Cette décision a été prise pour de bonnes raisons, et la raison que les gens donnent, c'est qu'on pourra réévaluer le tout dans cinq ans, ce qui semble un genre de façon de dire qu'on n'a pas à faire notre travail, aujourd'hui, parce qu'il y a une autre équipe qui sera là dans cinq ans et qui pourra corriger les choses qu'on n'aura pas bien faites la première fois.

Je ne crois pas que le fait d'être nouveau est nécessairement un avantage. Des 30 membres de...

**La vice-présidente :** Monsieur le sénateur, je suis désolée de vous arrêter. Ce n'est pas mon intention. Pardonnez-moi. Nous avons un témoin qui attend, et je croyais que vous vouliez simplement fournir des précisions sur ce que vous disiez la dernière fois.

**Le sénateur Kenny :** Je parle de la même chose, et j'ai presque fini.

**La vice-présidente :** D'accord.

**Senator Kenny:** I was talking about the problems. We're new and this is a new vehicle. We have new ministers in the cabinet. Nobody fusses that the Minister of Defence, the Finance Minister, the Health Minister and the Justice Minister are all brand new as well. Nobody suggests they need training wheels.

I don't think a committee like this one needs training wheels. We have had no discussion anywhere in this committee about having co-chairs from each house. We haven't had any discussion on a serious matter of having more balance between the two places.

The level of information that this committee is to be getting doesn't match SIRC or the CSE commissioner. I don't understand why we would pass legislation that seems to trust these officials more than we're going to trust the senators and members of the House of Commons who are on the committee. I don't understand why we wouldn't have had a more thorough discussion of subpoena powers. This committee has the capacity to subpoena people. It just doesn't make sense to me.

We haven't had a discussion of the workload. There are either 17 or 21 agencies to review. Is the structure that we have here adequate to actually provide Canadians with confidence that the work that's going on is both legal and effective? I don't see that happening.

On oversight or review, there has been no discussion of any consequence before this committee about the differences between the two and the fact that oversight means you have to share responsibility with the government of the day, which isn't the responsibility of parliamentarians. That review probably would mean we could remove clauses 14 and 16 from the legislation because it would be after the fact.

Thank you for your indulgence, chair.

**The Deputy Chair:** Thank you very much, Senator Kenny. Mr. Clement, may I ask you to please come and join us at the table? Thank you, for coming. We have reserved your time. You will get your 45 minutes.

Welcome to the Standing Senate Committee on National Security and Defence for Monday, June 12, 2017. My name is Mobina Jaffer. I'm a senator from British Columbia. To my immediate left are the clerks of the committee, Adam Thompson and Mireille LaForge.

I would now like to go around the table and ask members to introduce themselves, starting on my left with Senator Dagenais.

[Translation]

**Senator Dagenais:** Senator Jean-Guy Dagenais from Quebec. Good afternoon, Mr. Clement.

**Le sénateur Kenny :** Je parlais des problèmes. Nous sommes nouveaux, et c'est un nouvel instrument. Nous avons de nouveaux ministres au Cabinet. Personne ne s'offusque du fait que le ministre de la Défense, le ministre des Finances, la ministre de la Santé et la ministre de la Justice en soient tous eux aussi à leurs premiers pas. Personne ne laisse entendre qu'ils ont besoin de petites roues d'entraînement.

Je ne crois pas qu'un tel comité ait besoin de petites roues. Nous n'avons pas discuté, ici, de la possibilité de nommer des coprésidents représentant chaque chambre. Nous n'avons pas discuté de la question importante de l'équilibre accru entre les deux chambres.

Le niveau d'information que le comité obtient n'est pas équivalent à celui du CSARS et du commissaire du CST. Je ne comprends pas pourquoi il faudrait adopter un projet de loi qui fait plus confiance à ces représentants qu'aux sénateurs et aux députés de la Chambre des communes qui seront membres du comité. Je ne comprends pas pourquoi nous n'avons pas une discussion plus approfondie sur les pouvoirs d'assignation. Le comité doit avoir un pouvoir d'assignation. Ce n'est pas logique selon moi.

Nous n'avons pas encore discuté de la charge de travail. Il y aura 17 ou 21 organismes à examiner. Est-ce que la structure prévue, ici, est adéquate afin de vraiment assurer aux Canadiens que les activités réalisées sont légales et efficaces? Je ne vois pas comment ce sera possible.

Pour ce qui est de la surveillance ou de l'examen, il n'y a eu aucune discussion d'importance devant le comité sur la différence entre les deux et le fait que, s'il s'agit de surveillance, cela signifie une responsabilité partagée avec le gouvernement au pouvoir, ce qui n'est pas la responsabilité des parlementaires. L'examen ferait probablement en sorte qu'on pourrait éliminer les articles 14 et 16 du projet de loi parce que ce serait après coup.

Merci de votre compréhension, madame la présidente.

**La vice-présidente :** Merci beaucoup, sénateur Kenny. Monsieur Clement, puis-je vous demander de vous joindre à nous à la table? Merci d'être là. Nous vous avons réservé une plage horaire. Vous aurez droit aux 45 minutes.

Bienvenue à la réunion du lundi 12 juin 2017 du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense. Je m'appelle Mobina Jaffer. Je suis sénatrice de la Colombie-Britannique. Immédiatement à ma gauche se trouvent les greffiers du comité, Adam Thompson et Mireille LaForge.

Je vais maintenant demander aux membres autour de la table de se présenter, en commençant par le sénateur Dagenais, à ma gauche.

[Français]

**Le sénateur Dagenais :** Sénateur Jean-Guy Dagenais, du Québec. Bienvenue, monsieur Clement.



[English]

**Senator Griffin:** Diane Griffin, Prince Edward Island.

**Senator McIntyre:** Paul McIntyre, New Brunswick.

**Senator Harder:** Peter Harder, Ontario.

**Senator Lankin:** Frances Lankin, from your riding.

**Senator Moncion:** Lucie Moncion, Northern Ontario, also close to your riding.

**Senator Boniface:** Gwen Boniface, Ontario.

[Translation]

**Senator Saint-Germain:** Raymonde Saint-Germain from Quebec.

[English]

**Senator Kenny:** Colin Kenny, Ontario.

[Translation]

**The Deputy Chair:** This afternoon, we meet from 1 p.m. to 7:30 p.m. in order to continue our study of Bill C-22, an Act to establish the National Security and Intelligence Committee of Parliamentarians and to make consequential amendments to certain Acts.

[English]

Senators, as you know, we are sitting long hours today so we can thoroughly study Bill C-22, the oversight bill. This bill is an important first step in establishing an oversight body of parliamentarians for the departments and agencies responsible for intelligence and national security, and we wish to report this bill as soon as possible.

Joining us today is a person that is very well known across the country, the Honourable Tony Clement, P.C., M.P., the official opposition critic to Bill C-22 in the House of Commons. Mr. Clement is also the official opposition critic for public safety.

Mr. Clement, we are happy you are joining us today. We invite you to make your presentation. Afterward, as you know, senators will have some questions for you.

[Translation]

**Tony Clement, M.P., Parry Sound—Muskoka, Official Opposition Critic to the Bill, as an individual:** Thank you, Madam Deputy Chair. It is a great honour for me to be here with you. This is the first time that I have appeared as a member of Parliament.

[Traduction]

**La sénatrice Griffin :** Diane Griffin, de l'Île-du-Prince-Édouard.

**Le sénateur McIntyre :** Paul McIntyre, du Nouveau-Brunswick.

**Le sénateur Harder :** Peter Harder, de l'Ontario.

**La sénatrice Lankin :** Frances Lankin, de votre circonscription.

**La sénatrice Moncion :** Lucie Moncion, du Nord de l'Ontario, là aussi, près de votre circonscription.

**La sénatrice Boniface :** Gwen Boniface, de l'Ontario.

[Français]

**La sénatrice Saint-Germain :** Raymonde Saint-Germain, du Québec.

[Traduction]

**Le sénateur Kenny :** Colin Kenny, de l'Ontario.

[Français]

**La vice-présidente :** Aujourd'hui, nous nous réunissons de 13 h à 19 h 30 afin de poursuivre notre étude du projet de loi C-22, Loi constituant le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement et modifiant certaines lois en conséquence.

[Traduction]

Chers sénateurs, comme vous le savez, nous serons ici longtemps aujourd'hui afin de pouvoir étudier en profondeur le projet de loi C-22, le projet de loi sur la surveillance. C'est une première étape importante en vue de la création d'un organisme de surveillance composé de parlementaires dont l'objet sera les ministères et les organismes responsables du renseignement et de la sécurité nationale. Nous voulons produire un rapport sur ce projet de loi le plus rapidement possible.

Nous accueillons aujourd'hui une personne très bien connue partout au pays, l'honorable Tony Clement, C. P., député et porte-parole de l'opposition officielle du projet de loi C-22 à la Chambre des communes. M. Clement est aussi porte-parole de l'opposition officielle concernant la sécurité publique.

Monsieur Clement, nous sommes heureux de vous accueillir aujourd'hui. Veuillez présenter votre exposé. Ensuite, comme vous le savez, les sénateurs vous poseront quelques questions.

[Français]

**Tony Clement, député, Parry Sound—Muskoka, porte-parole de l'opposition officielle du projet de loi, à titre personnel :** Je vous remercie, madame la vice-présidente. C'est un très grand honneur d'être ici avec vous. C'est la première fois que je compare à titre de député.

[English]

I used to speak to Senate committees as a minister, but one tries to learn different things in life. It is a great honour to be here as you deliberate on this very important bill. Thank you for allowing me a little time to speak to this important legislation.

Of course, I recognize that you are representatives of a chamber that will conduct a very thorough review of the bill. I wish to provide at least my perception of some of the testimony that occurred at the House of Commons Standing Committee on Public Safety and National Security, some of the witnesses that certainly appeared before that committee, and some of the issues raised at that committee.

As I said, it is important to have a thorough review of the bill. Certainly, to have parliamentary review of our national security agencies is very important. Notice I used the word 'review.' This is something that Senator Kenny was talking about in his statement a few minutes ago. I use the word 'review' very deliberately because what I have noticed is that some who have spoken on this issue have conflated the word "review" and the word "oversight." There is an important difference in those two roles.

In fact, we saw this first confusion or conflation in the Liberal Party platform where they promised to develop a parliamentary committee for national security oversight. Some may accuse me of some semantics, but there is indeed an important distinction between "oversight" and "review."

"Oversight" means getting involved in the day-to-day operations of the security agencies as they do their work on the ground, as it were. Some countries have this model, where a third party national security expert is directly involved in real time operations. In fact, Canada itself used to have this model, but it was deemed to be duplicative and ineffective and was ultimately scrapped under the previous Conservative government.

This function is not performed, I should state, by parliamentarians in any jurisdiction that I'm aware of. Conversely, as opposed to oversight, "review" means taking a look after the fact and making sure that everything was done in the most appropriate and effective way possible.

I should tell you that the Conservative Party supports review and accountability for our national security bodies, but when it comes to legislation of this kind, as always, the devil sometimes is in the details.

The legislation before you today, I would put to you, has some key flaws that make it impossible to support, and indeed the Conservative caucus did not support it on third reading. We supported it on second reading but not third reading. What is more, some of the amendments that were passed in the other place weakened the legislation even further. The committee proposed

[Traduction]

Avant, je comparaissais devant les comités sénatoriaux comme ministre, mais, dans la vie, il faut apprendre des choses variées. Je suis très honoré d'être ici tandis que vous étudiez ce très important projet de loi. Merci de me donner un peu de temps pour parler de cet important texte législatif.

Bien sûr, je sais que vous êtes des représentants d'une chambre qui va réaliser un examen très approfondi du projet de loi. Je veux vous faire part, au moins, de ma perception de certains des témoignages qui ont eu lieu devant le Comité permanent de la sécurité publique et nationale de la Chambre des communes, de certains des témoins qui ont bien sûr comparu devant le comité et de certains des enjeux qui ont été soulevés durant les travaux.

Comme je l'ai dit, il est capital de procéder à un examen minutieux du projet de loi. Assurément, l'examen parlementaire de nos organismes responsables de la sécurité nationale est essentiel. Remarquez mon utilisation du mot « examen ». C'est quelque chose dont le sénateur Kenny a parlé, dans sa déclaration, il y a quelques minutes. J'utilise le mot « examen » de façon très délibérée, parce que j'ai remarqué que certaines des personnes qui ont parlé de ce dossier ont confondu le mot « examen » et le mot « surveillance », et il y a une différence très importante entre ces deux rôles.

En fait, nous avons constaté pour la première fois cette confusion ou cet amalgame dans la plateforme du Parti libéral, où les libéraux ont promis de créer un comité de parlementaires responsables de surveiller la sécurité nationale. Certains peuvent m'accuser de jouer sur les mots, mais il y a en effet une distinction importante entre « surveillance » et « examen ».

La « surveillance » signifie qu'on se mêle des activités quotidiennes des organismes de sécurité qui font leur travail, sur le terrain, en tant que tel. Certains pays ont adopté un tel modèle, dans le cadre duquel une tierce partie experte de la sécurité nationale participe directement et en temps réel aux opérations. En fait, le Canada avait, anciennement, ce modèle, mais il a été jugé inefficace et a fini par être éliminé par le gouvernement conservateur précédent.

Je tiens à souligner que les parlementaires ne s'acquittent de cette fonction dans aucune administration que je connaisse. À l'inverse, par opposition à la surveillance, « examen » signifie regarder les choses après coup et s'assurer que tout a été fait de la façon la plus appropriée et efficace possible.

Je tiens à vous dire que le Parti conservateur est favorable à l'examen et à la responsabilisation de nos organismes de sécurité nationale, mais lorsqu'il est question de projets de loi comme celui-ci, comme toujours, le diable est parfois dans les détails.

Je voudrais vous dire que le projet de loi que vous avez devant les yeux aujourd'hui comporte des lacunes importantes faisant en sorte qu'il est impossible de le soutenir et, en effet, les membres du caucus conservateur ne l'ont pas appuyé à la troisième lecture. Nous l'avons soutenu à la deuxième lecture, mais pas à la troisième. De plus, certains des amendements qui ont été adoptés

by this legislation, which evidently has a proposed chair already chosen, in our opinion, places far too much control in the Prime Minister's Office and far too little control with Parliament and parliamentarians.

First of all, the Prime Minister picks the members of the proposed committee. While it is done in consultation with the leaders of the opposition parties, ultimately the membership is dictated from the Prime Minister and the Prime Minister's Office. Furthermore, there's a concerning imbalance between the two houses of Parliament. Traditionally, joint committees have had equal representation from both the Senate and the House of Commons. That is simply not the case here. Traditionally, there have been co-chairs from the Senate and the House of Commons, selected by the membership of the committee. Again, as I mentioned earlier already, that is not the case here.

What is more, not only is the membership dictated by the Prime Minister, but the information that the proposed committee will receive is also dictated by the party in power. The Prime Minister and the relevant minister can decide that information is too sensitive to be shared with the proposed committee, despite the fact that the members of this committee are sworn to secrecy. They are sworn in.

How can the committee review actions of our security services if the information they receive is vetted and approved by political actors?

Let me talk about the second problem that we see, and that is the nature of the committee. This is not a parliamentary committee. It is a committee of parliamentarians. Therefore, it does not have the authorities and privileges of a parliamentary committee. In fact, the Minister of Public Safety or the Prime Minister can edit the reports of the committee or block them entirely. This is concerning to us, and I suspect my concerns could be shared by some of you in this room as well.

If problematic information were to come to light during an investigation by the proposed committee, the minister or Prime Minister could bury, and the committee — this is important too — would have no recourse. This seems to me to defeat the purpose of enacting this legislation.

Our good friend, the former chair of the Security Intelligence Review Committee, the late Ron Atkey, who passed away a few weeks ago, stated at our committee meeting:

The possibility of the proposed committee's work being frustrated by any minister determining that the review of his or her department would be injurious to national security is overly protected and should be removed or modified.

devant l'autre chambre ont affaibli encore plus le projet de loi. Le comité proposé par ce projet de loi, dont, évidemment, le président a déjà été choisi, donne, selon nous, beaucoup trop de contrôle au Cabinet du premier ministre et trop peu de contrôle au Parlement et aux parlementaires.

Premièrement, le premier ministre choisit les membres du comité proposé. Même s'il les choisit en consultation avec les chefs des partis de l'opposition, au bout du compte, les membres sont choisis par le premier ministre et le Cabinet du premier ministre. De plus, il y a un déséquilibre préoccupant entre les deux chambres du Parlement. Traditionnellement, les comités conjoints comptaient une représentation égale de la Chambre des communes et du Sénat. Ce n'est tout simplement pas le cas ici. Traditionnellement, il y avait des coprésidents, un du Sénat, et l'autre, de la Chambre des communes, qui étaient choisis par les membres du comité. Encore une fois, comme je l'ai déjà mentionné, ce n'est pas le cas ici.

De plus, non seulement les membres sont choisis par le premier ministre, mais les renseignements auxquels le comité proposé aura accès seront aussi dictés par le parti au pouvoir. Le premier ministre et le ministre pertinent peuvent décider que certains renseignements sont de nature trop délicate pour être communiqués au comité proposé, malgré le fait que les membres du comité sont tenus au secret sous la foi d'un serment. Ils sont assermentés.

De quelle façon le comité peut-il examiner les activités de nos services de sécurité si l'information qu'il reçoit est confirmée et approuvée par des acteurs politiques?

Laissez-moi vous parler du deuxième problème que j'ai constaté et qui concerne la nature du comité. Ce n'est pas un comité parlementaire. C'est un comité de parlementaires. Par conséquent, ils ne possèdent pas les pouvoirs et les privilèges d'un comité parlementaire. En fait, le ministre de la Sécurité publique ou le premier ministre peuvent modifier les rapports du comité ou les bloquer totalement. Cela nous préoccupe tous, et je soupçonne que certains d'entre vous, dans la salle, partagent aussi mes préoccupations.

Si des renseignements problématiques devaient voir le jour durant une enquête du comité proposé, le ministre ou le premier ministre pourrait cacher cette information, et le comité — ce n'est pas rien — n'aurait aucun recours. Selon moi, cela va à l'encontre du but recherché par l'adoption du projet de loi.

Notre bon ami, l'ancien président du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, le regretté Ron Atkey, qui est décédé il y a quelques semaines, a déclaré ce qui suit durant une réunion de notre comité :

Le risque que les travaux exécutés par le comité dont on propose la constitution soient compromis par un ministre qui statue que l'examen de son ministère pourrait porter atteinte à la sécurité nationale fait l'objet d'une discrimination excessive et pour cette raison, il doit être supprimé ou modifié.

If there is any serious problem, Canadians ought to know about it. As I have said before, I fully recognize that the Conservative Party, when in power, did not support the creation of this committee. I acknowledge that, but if we're to create a committee, let's make sure it works properly for the public interest. Even if some details need to be kept classified, which could occur, Canadians need to know what their government is doing in their name.

Let me add another quote from Professor Kent Roach who also appeared at our committee. He has written extensively on matters of national security oversight. He stated:

Stovepipes and silos work to the detriment of both propriety and efficacy.

Yet this is the system that is being created by this draft of the legislation. I would put it to honourable senators gathered here today that this is a major concern. It is a concern that can be remedied by some insightful amendments to the legislation.

Certainly, I wish you Godspeed and good luck as you deliberate on this very important piece of legislation. Thank you, and I'm happy to answer any questions you might have.

**The Deputy Chair:** Thank you very much, Mr. Clement.

[*Translation*]

**Senator Dagenais:** Thank you for your presentation, Mr. Clement. Clearly, this is a committee of some importance. First, to add to the remarks of my colleague, Senator Colin Kenny, we have to take the time to study Bill C-22, which establishes a national security committee. We must not rush things; we must take the time to study the matter.

I would like to hear your opinion on the significance of an equitable distribution of committee members between senators and members of the House of Commons, and on the influence that this committee could have on government decisions. As you clearly mentioned, sometimes, work done in silos does not improve decisions.

Could you also talk to us about the appointment of the committee chair? In my opinion, the chair should likely be elected by the committee. We know that he was arbitrarily appointed by the Prime Minister. I would like to hear what you have to say about that, Mr. Minister. I say "Mr. Minister", because you were indeed a minister, Mr. Clement.

**Mr. Clement:** Thank you, senator. I can say a few words about it. It is important to have parity and equality from each Chamber of our Parliament. This may be a creature of the House of Commons, but it is important to have the Senate's participation.

S'il y a un problème grave, les Canadiens devraient pouvoir le savoir. Comme je l'ai déjà dit, je reconnais sans détour que le Parti conservateur, lorsqu'il était au pouvoir, n'a pas soutenu la création de ce comité. Je le reconnais, mais si nous devons en créer un, assurons-nous qu'il fonctionne de façon appropriée et dans l'intérêt public. Même si certains renseignements détaillés doivent être protégés, ce qui arrivera, les Canadiens ont le droit de savoir ce que le gouvernement fait en leur nom.

Permettez-moi de citer aussi M<sup>c</sup> Kent Roach, qui a comparu devant notre comité. Il a beaucoup écrit sur les questions liées à la surveillance dans le domaine de la sécurité nationale. Il a déclaré ce qui suit :

Les cloisonnements existent au détriment du bien-fondé et de l'efficacité.

Et malgré tout, c'est le système qui est créé par ce projet de loi. Je soumets aux honorables sénateurs réunis ici aujourd'hui que c'est très préoccupant. C'est une préoccupation qu'on peut dissiper en apportant quelques amendements bien réfléchis au projet de loi.

Je vous souhaite bien sûr bonne chance, que Dieu vous garde, dans le cadre de vos délibérations sur ce très important projet de loi. Merci. Je serai maintenant heureux de répondre à vos questions.

**La vice-présidente :** Merci beaucoup, monsieur Clement.

[*Français*]

**Le sénateur Dagenais :** Je vous remercie, monsieur Clement, de votre présentation. Évidemment, il s'agit d'un comité qui revêt une certaine importance. D'un autre côté, pour renchérir sur les propos de mon collègue, le sénateur Colin Kenny, il faut prendre le temps d'étudier le projet de loi C-22, qui vise la création d'un comité sur la sécurité nationale. Il ne faut pas bousculer les choses, mais prendre le temps d'étudier le dossier.

J'aimerais entendre votre opinion sur l'importance de la répartition équitable des membres de ce comité entre les sénateurs et les députés de la Chambre des communes, et sur l'influence que ce comité pourrait avoir sur les décisions du gouvernement. Comme vous l'avez clairement mentionné, il arrive quelques fois que le travail qui est fait en silos n'améliore pas la prise de décision.

J'aimerais également que vous nous parliez de la nomination du président du comité. À mon avis, le président devrait peut-être être élu par le comité. On sait qu'il a été nommé *manu militari* par le premier ministre. J'aimerais vous entendre à ce sujet, monsieur le ministre — je dis « monsieur le ministre », parce que vous avez tout de même été ministre, monsieur Clement.

**M. Clement :** Merci, monsieur le sénateur. Je peux dire quelques mots. Il est important d'avoir la parité et l'égalité de chaque Chambre de notre Parlement. C'est peut-être une convention de la Chambre des communes, mais il est important d'avoir la participation du Sénat.

[English]

It is important to have full participation of the Senate. Why do I say that? It goes to the issue of the proper functioning of the committee. Presumably, one of the things that we want the committee to acquire over time is a body of knowledge and experience in national security affairs.

It strikes me that the Senate membership can play a role on this committee, just by virtue of the longevity of the Senate appointment. That body of knowledge can be better represented and reflected in the work of the committee. I do think it is important.

[Translation]

It is very important to have participation from our Senate colleagues.

[English]

You mentioned, Senator Dagenais, the importance of the chair. This was the subject of a proposed amendment put forward by the NDP, in the case of our committee, to have a process by which the chair could be selected by members of the committee. That amendment was rejected by government members of the committee, but I think it is worthwhile to have a discussion on whether there's a better way to select a chair of this committee more akin to the best practices around the world.

Senator Kenny made this point as well, if I can reiterate one thing, because the position of the government is that you have to walk before you run. It is important to start somewhere and for the committee to evolve in experience so that we don't have exactly what is happening in the U.K. or in Australia. I think that is shortsighted because one of the things we can do is learn from the two decades of experience or more in the U.K., Australia, and among our other allies, and have the best practices reflected in our committee.

Why spend 20 years to get to a point at which these other committees are right now? It doesn't make much sense to me to do that. It is better to take their best practices, apply them in our case, and have good, competent and trustworthy individuals sit as members of this committee, including senators. That will be, I believe, in the proper national interest.

**Senator McIntyre:** Thank you, Mr. Clement, for your presentation. I draw your attention to three clauses of the legislation, namely subclause 12(1) on parliamentary privilege, clauses 14 and 16 on information exclusion, and other components of the legislation to which many senators have spoken.

[Traduction]

C'est important d'assurer la pleine participation du Sénat, et je le dis parce que c'est lié à la question du fonctionnement approprié du comité. Selon toute vraisemblance, l'une des choses que nous voulons que le comité acquière au fil du temps, c'est de bonnes connaissances et une expérience des affaires liées à la sécurité nationale.

Il me semble évident que les membres du Sénat peuvent jouer un rôle au sein de ce comité, tout simplement en raison de la durée des nominations au Sénat. Cet ensemble de connaissances pourrait être mieux représenté et reflété dans les travaux du comité. Je crois que c'est important.

[Français]

Il est très important d'avoir la participation de nos collègues du Sénat.

[Traduction]

Vous avez mentionné, sénateur Dagenais, l'importance du président. Dans le cadre des travaux de notre comité, c'est quelque chose qui a fait l'objet d'un amendement proposé par le NPD, soit un processus en vertu duquel le président serait nommé par les membres du comité. L'amendement a été rejeté par les membres du gouvernement qui siégeaient au comité, mais je crois qu'il serait opportun de discuter pour déterminer s'il y a une meilleure façon de choisir le président de ce comité, une façon qui respecte davantage les pratiques exemplaires dans le monde entier.

Le sénateur Kenny a aussi soulevé ce point — si vous me permettez de répéter une chose —, parce que la position du gouvernement, c'est qu'il faut apprendre à marcher avant d'apprendre à courir. C'est important de commencer quelque part et de permettre au comité d'évoluer tandis qu'il gagnera en expérience, afin qu'on ne se retrouve pas avec exactement la même situation qu'au Royaume-Uni ou en Australie. C'est selon moi un argument à courte vue, parce que l'une des choses que nous pouvons faire, c'est d'apprendre des deux décennies ou plus d'expérience au Royaume-Uni, en Australie et chez nos autres alliés. Nous pouvons intégrer ces pratiques exemplaires dans la structure de notre comité.

Pourquoi passer 20 ans pour en arriver là où les autres comités sont rendus? Selon moi, ce n'est pas un processus logique. Il serait préférable de tirer parti de leurs pratiques exemplaires, de les appliquer à notre situation et de s'assurer que les membres de ce comité, y compris les sénateurs, sont des gens de qualité, compétents et dignes de confiance. Selon moi, ce serait vraiment dans l'intérêt national.

**Le sénateur McIntyre :** Merci, monsieur Clement, de votre exposé. Je tiens à attirer votre attention sur trois dispositions du projet de loi, c'est-à-dire le paragraphe 12(1), sur le privilège parlementaire, les articles 14 et 16, sur les renseignements exclus, et d'autres composantes du projet de loi dont ont déjà parlé de nombreux sénateurs.

Could you speak to whether there are certain core amendments that might be made to the legislation?

**Mr. Clement:** Thank you for drawing attention to those clauses because they were the subject of a lot of testimony from expert witnesses at our committee. The concern raised was called “a triple lock.” By virtue of these clauses and the application of these clauses there were not one, not two, but three ways through which a government or its security agencies, quite frankly, could frustrate the will of the committee to do its job under the proposed legislation.

I could go so far as to say that a majority of the amendments proposed at our committee dealt with breaking down that triple lock, still understanding there are matters of national security. We need to have a responsible committee which certainly has to ensure the public interest is not harmed by a leak of something that would be injurious to national security.

The pendulum had swung so far in the direction of caution with the drafting of the bill that it could be reset in a way which is not injurious to national security but allows the committee to do the job defined by the legislation.

If I can talk generally, I can say a lot of the amendments that you can study coming from our place deal with having a proper balance between the needs of the committee to do its job and the national security. Let’s not forget a lot of the witnesses said there was an institutional bias among our security agencies. I’m sure that they’re concerned about the establishment of a new committee. I get that, but I believe we can find a proper balance to make sure that the public interest is protected in these circumstances.

**Senator McIntyre:** I would like to revisit subclause 12(1) on parliamentary privilege. Senator Dagenais mentioned that you served as a minister in government and were privy to highly classified information. There were certain obligations on you related to the handling of that information. During your tenure in office, did you have to face anything like subclause 12(1) of the proposed legislation that would have stripped you of parliamentary privilege should that information have been revealed in the house?

My understanding is there is nothing similar to subclause 12(1) in the British legislation either. My question is this: Is subclause 12(1) a potential impediment in terms of building confidence between the government and Parliament?

**Mr. Clement:** Certainly, nothing similar to subclause 12(1) was ever part of a discussion of cabinet responsibility and the obligations of being a cabinet member.

Pouvez-vous nous dire s’il n’y a pas certains amendements fondamentaux qu’on pourrait apporter au projet de loi?

**M. Clement :** Merci d’insister sur ces dispositions, parce qu’elles ont été abordées par beaucoup de témoins experts qui ont comparu devant notre comité. Cette préoccupation, c’est ce qu’on a appelé le « triple verrou ». En raison de ces dispositions et de leur application, il n’y a pas une, deux ou trois façons pour le gouvernement et ses organismes de sécurité — très franchement —, de s’opposer à la volonté du comité de faire son travail au titre du texte législatif proposé.

Je dirais même qu’une majorité des amendements proposés durant les travaux de notre comité visait à éliminer ce triple verrou, tout en reconnaissant qu’il y a parfois des enjeux liés à la sécurité nationale. Nous devons compter sur un comité responsable qui, assurément, doit s’assurer de ne pas miner l’intérêt public en laissant ébruiter quelque chose qui pourrait être néfaste pour la sécurité nationale.

Nous avons tellement erré du côté de la prudence en rédigeant le projet de loi qu’il serait possible de le modifier sans miner la sécurité nationale, mais tout en permettant au comité de s’acquitter des fonctions définies dans le projet de loi.

Si je peux me permettre un propos général, une bonne partie de nos amendements que vous pouvez étudier visent à trouver un juste équilibre entre le besoin pour le comité de faire son travail et la sécurité nationale. N’oublions pas que beaucoup de témoins ont dit qu’il y avait une partialité institutionnelle au sein des organismes de sécurité. Je suis sûr que ces derniers sont préoccupés par la création d’un nouveau comité. Je comprends, mais je crois que nous pouvons trouver un juste équilibre afin de nous assurer de protéger l’intérêt public dans ces circonstances.

**La sénatrice McIntyre :** J’aimerais revenir sur le paragraphe 12(1), qui concerne le privilège parlementaire. Le sénateur Dagenais a mentionné que vous avez été ministre au sein du gouvernement et avez eu accès à des renseignements hautement classifiés. Vous étiez assujetti à certaines obligations en ce qui a trait à la manipulation de ces renseignements. Durant votre mandat, avez-vous eu à composer avec quoi que ce soit de similaire au paragraphe 12(1) du projet de loi qui aurait pu vous retirer votre privilège parlementaire si jamais l’information en question avait été révélée dans la Chambre.

D’après ce que j’ai compris, il n’y a rien de similaire au paragraphe 12(1) dans la loi britannique non plus. Ma question est donc la suivante : le paragraphe 12(1) est-il un obstacle potentiel à la création d’une relation de confiance entre le gouvernement et le Parlement?

**M. Clement :** De toute évidence, rien de similaire au paragraphe 12(1) n’a jamais fait partie des discussions sur la responsabilité du Cabinet ou les obligations des membres du Cabinet.

Cabinet members, of course, swear an oath. They're conscious of that oath, meaning that discussions subject to the privy of cabinet cannot be released. There would be immediate consequences, if that were the case, but there was never any discussion of stripping immunity in that situation.

It is something that one hears about in parts of the world where authoritarianism is on the rise. If you see a political proponent getting too close to the bone in her or his attacks on government, all of a sudden some bogus charge comes up and parliamentary immunity is stripped from the person who is the opposition to the government of the day. Obviously, we don't want to emulate that in our law-abiding country that is Canada.

I would put it to you that this is an unprecedented clause, and certainly one that is of great concern.

**Senator Lankin:** Mr. Clement, welcome. Thank you for being here. We seem to trade sides in these matters from time to time, between who is asking the questions and who is answering. It is my turn to ask again.

**Mr. Clement:** Absolutely.

**Senator Lankin:** Let me play devil's advocate. I appreciate your indicating that when you were in cabinet your government didn't support this legislation. Having been on SIRC at the time, and having spoken to a couple of ministers of public safety and former members of your cabinet who then became members of SIRC, one of the reasons for that was a concern about the parsimonious partisanship in the House of Commons and the need for people to grow a record of trustworthiness with information, relationship building with agencies, and an opportunity for agencies to step up and build trust in their own actions.

In fact, I had the chance to speak with Sir Malcolm Rifkind. Their committee had been established for a few years at that point in time. He indicated that was the reasoning behind their committee beginning as a committee of parliamentarians as well.

Despite the fact that some MPs and/or senators will have been cabinet ministers and will have taken oaths, is it not a reasonable concern that in a more partisan setting relationships and trust have to build?

**Mr. Clement:** It is a predictable concern. I'm not sure I would go along, Senator Lankin, by saying it is a reasonable concern. It is easy to find in this place. Even with the great turnover the House of Commons had, for instance, in the last election with 200 new MPs, you can still find people from the three main recognized parties who would discharge their responsibility with great sensitivity and with the public interest at heart.

Bien sûr, les membres du Cabinet prêtent serment. Ils sont conscients de ce serment, ce qui signifie que les discussions confidentielles du Cabinet ne peuvent pas être ébruitées. Il y aurait des conséquences immédiates, si c'était le cas, mais il n'a jamais été question de retirer l'immunité à qui que ce soit dans une telle situation.

C'est une des choses dont on entend parler dans les régions du globe où l'autoritarisme a le vent dans les voiles. Lorsqu'on constate qu'un joueur politique va trop loin dans ses attaques contre le gouvernement, tout d'un coup, de fausses accusations sont portées, et on retire l'immunité parlementaire à cette personne qui s'oppose au gouvernement au pouvoir. De toute évidence, nous ne voulons pas reproduire quelque chose de similaire dans un pays respectueux des lois comme le Canada.

Je vous dirais qu'il s'agit d'une clause sans précédent, et c'est assurément une source de grande préoccupation.

**La sénatrice Lankin :** Monsieur Clement, bienvenue. Merci d'être là. J'ai l'impression que nous changeons de côté dans ces dossiers, de temps en temps, entre celui qui pose les questions et celui qui y répond. C'est à nouveau moi qui pose les questions.

**M. Clement :** Absolument.

**La sénatrice Lankin :** Je vais me faire l'avocat du diable. Comme vous l'avez dit, je comprends que, lorsque vous étiez membre du Cabinet, votre gouvernement n'a pas soutenu ce projet de loi. Je travaillais pour le CSARS, à l'époque et j'avais parlé à deux ou trois ministres de la Sécurité publique et à d'anciens membres de votre cabinet, qui sont par la suite devenus membres du CSARS, et l'une des raisons du manque de soutien pour le projet de loi, c'était la partisanerie frileuse dans la Chambre des communes et le fait que les gens devaient acquérir un certain niveau de crédibilité relativement aux renseignements, ils devaient créer une relation avec les organismes, et les agences devaient quant à elles avoir l'occasion de susciter la confiance à l'égard de leurs propres actions.

En fait, j'ai eu l'occasion de parler avec Sir Malcolm Rifkind. Leur comité avait été créé depuis un certain nombre d'années à ce moment-là. Il a dit que c'était aussi pour cette raison que leur comité avait pris, au départ, la forme d'un comité de parlementaires.

Malgré le fait que certains députés et/ou sénateurs ont déjà été des ministres du Cabinet et qu'ils ont prêté serment, n'est-ce pas une préoccupation raisonnable que, dans un contexte plus partisan, il faut laisser le temps aux relations de se bâtir et au niveau de confiance de s'établir?

**M. Clement :** C'est une préoccupation prévisible. Je ne crois pas que j'irais aussi loin que de dire, sénatrice Lankin, qu'il s'agit d'une préoccupation raisonnable. C'est quelque chose de facile à trouver dans un endroit comme celui-ci. Malgré l'important roulement qu'a connu la Chambre des communes, par exemple, dans les dernières élections, où il y a eu 200 nouveaux députés, on peut encore trouver des gens des trois principaux partis pouvant s'acquitter de leurs responsabilités avec une grande délicatesse et dans l'intérêt du public.

For instance, I look at my colleague from the NDP, Murray Rankin, who has clear experience. Having worked as counsel to SIRC, he's a good case in point. If someone were to say to me, as they would have said when I was in government, "We can't trust anybody in the NDP," I would say, "You can trust Murray Rankin." He's a good case in point. Similarly, I would put it to you that there are several members of the Conservative caucus and so forth.

Of course, finding the right people who can serve on this committee is always a concern, but in a field of 338 members on the House of Commons side, you can find the right people. I have every confidence on the Senate side that is also the case.

**Senator Lankin:** Reading between the lines of what you said and confirming what I heard directly, that was a concern of the previous government. In some ways I guess I understand why it's a concern of this government.

On the issue of privilege, are you aware whether people make a lot of comparisons to the review bodies? Are you aware, for example, whether members of SIRC have privilege, protection and immunity?

**Mr. Clement:** You would be more aware of that than I am.

**Senator Lankin:** The answer is "no."

**Mr. Clement:** No.

**Senator Lankin:** I could have guessed that one.

I'm going to ask you to comment on two statements. First, the legislation is much improved after the work the committee did in the House of Commons. I've read some of the commentary by Professors Forcese, Kent and Menzies who were here last week. They seemed to be putting forward the argument that it was a good first step and it should be supported. Sure, it could be perfect, but better half a loaf than no loaf at all, sort of thing. When you look at the improvements that you made, I'm wondering how you feel about that statement.

Second, the government asserts, and I think they're correct upon my reading and in looking at other jurisdictions, that this bill goes further in some ways than the regimes in place, for example, in the U.K. and maybe Australia in that it is a hybrid. It is not only review. It is not full oversight. It is somewhere in between.

There are some opportunities for oversight of ongoing operations except for prohibitions in national security and where it may be seen as political messing around in a criminal investigation

Par exemple, il y a mon collègue du NPD, Murray Rankin, qui a clairement de l'expérience. En tant qu'ancien avocat du CSARS, c'est un très bon exemple. Si quelqu'un m'avait dit, comme on me l'aurait dit lorsque j'étais au gouvernement : « on ne peut faire confiance à personne au sein du NPD », j'aurais répondu : « on peut faire confiance à Murray Rankin ». C'est un très bon exemple. Dans un même ordre d'idées, j'avancerais qu'il y a aussi plusieurs membres du caucus conservateur, par exemple.

Bien sûr, le fait de trouver les bonnes personnes pouvant être membres d'un tel comité est toujours une source de préoccupation, mais avec un bassin de 338 membres de la Chambre des communes, on peut trouver les bonnes personnes. Et je suis convaincu que c'est aussi le cas pour le Sénat.

**La sénatrice Lankin :** En lisant entre les lignes de ce que vous dites et à la lumière de ce que j'ai entendu directement, le gouvernement précédent était préoccupé. D'une certaine façon, j'imagine que je comprends pourquoi c'est une préoccupation pour ce gouvernement.

Pour ce qui est de la question du privilège, savez-vous si les personnes font beaucoup de comparaisons entre les organismes d'examen? Savez-vous, par exemple, si les membres du CSARS bénéficient d'un privilège, de protections ou d'immunité?

**M. Clement :** Vous le savez plus que moi.

**La sénatrice Lankin :** La réponse, c'est « non ».

**M. Clement :** Non.

**La sénatrice Lankin :** J'aurais pu répondre moi-même à cette question.

Je vais vous demander de formuler des commentaires sur deux déclarations. Premièrement, le projet de loi a été beaucoup amélioré après les travaux réalisés par le comité de la Chambre des communes. J'ai lu une partie des commentaires de MM. Forcese, Kent et Menzies qui étaient ici la semaine dernière. Ils semblaient affirmer que c'était une bonne première étape et qu'il fallait y être favorable. Bien sûr, tout peut être amélioré, mais il est préférable d'avoir un demi-pain que de ne rien avoir du tout, si je peux m'exprimer ainsi. À la lumière des améliorations que vous avez apportées, je me demande ce que vous pensez de cette déclaration.

Deuxièmement, le gouvernement affirme — et je crois qu'il a raison à la lumière de ce que j'ai lu et de ce que j'ai vu dans d'autres administrations — que le projet de loi va plus loin, de certaines façons, que les régimes en place, par exemple, au Royaume-Uni et, peut-être, en Australie, puisqu'il s'agit d'un modèle hybride. On ne parle pas seulement d'examen; ce n'est pas non plus une surveillance à part entière. C'est un peu entre les deux.

Il y a certaines possibilités de surveillance d'opérations continues, sauf s'il est question de sécurité nationale ou lorsque cela pourrait être vu comme une ingérence politique dans le cadre d'une enquête criminelle.



Those things distinguish it from the 20-year history you're talking about in terms of the U.K.

Could you comment on both of those for me, please?

**Mr. Clement:** I'd be very happy to. Thank you for explaining it in that way.

First of all, one would hope that after at least half of the review, the review by the House of Commons, there have been some improvements made. I certainly would acknowledge that.

When you look at the testimony of people like Professor Roach and the late Ron Atkey as an example, however, I do not believe the gravamen or the focus of their greatest concerns, that is to say the sharing of information and the ability of the committee to hold the government to account, has been sufficiently met in terms of the amendments that have been passed. Certainly with the ones that were proposed they would have been met, but not with the ones passed by the National Security Committee of the House of Commons.

Half a loaf to a starving person is better than no loaf at all, but we have a unique opportunity that this committee is seized of as well to make this the best functioning body possible. It would be a shame to miss the opportunity to proceed with other changes that would make it a better committee.

The witnesses were very happy this committee was being formed. You're absolutely correct, Senator Lankin, but their concerns were not really met by the amendments that were passed, I would have to say.

Second, you're right that the bill has some functions that are oversights and some functions that are review. Let me raise the alarm about something as well. If you look at the exceptions found in clause 14 of the bill, this is part of the triple lock that Professor Roach talked about. He didn't trademark it, so I use that term a lot these days when talking about this bill. Clause 14 is one part of the triple lock:

The Committee is not entitled to have access to any of the following information:

- (d) information relating directly to an ongoing investigation carried out by a law enforcement agency that may lead to a prosecution.

On its face that sounds pretty reasonable, but we have had investigations declared ongoing that have lasted for decades, including the Air India attack which is still an ongoing investigation, we were told. If a security agency without proper oversight can declare something an ongoing investigation and

Ces caractéristiques distinguent notre structure des 20 ans d'histoire dont vous avez parlé en ce qui a trait au comité en place au Royaume-Uni.

Pouvez-vous commenter ces deux affirmations s'il vous plaît?

**M. Clement :** Je serai heureux de le faire. Merci d'avoir expliqué les choses de cette façon.

Pour commencer, on pouvait bien espérer que, après au moins la moitié du processus d'examen — l'examen par la Chambre des communes — certaines améliorations auraient été apportées au projet de loi. C'est quelque chose que je reconnais évidemment.

Pour ce qui est du témoignage de personnes comme M<sup>e</sup> Roach et le regretté Ron Atkey, par exemple, je ne crois cependant pas que le fondement ou l'accent de leur principale préoccupation — c'est-à-dire la communication de renseignements et la capacité du comité de tenir le gouvernement responsable — ont été suffisamment pris en considération si on regarde les amendements qui ont été adoptés. Assurément, tous les amendements qui ont été proposés auraient permis de dissiper ces préoccupations, mais pas seulement celles qui ont été adoptées par le Comité de la sécurité nationale de la Chambre des communes.

Un demi-pain, pour une personne qui meurt de faim, c'est mieux que de ne rien avoir du tout, mais nous avons une occasion unique. Le comité s'est vu saisi du dossier et il peut créer le meilleur organisme possible. Ce serait décevant de passer à côté de l'occasion d'apporter d'autres changements permettant d'améliorer le comité.

Les témoins étaient très heureux qu'un tel comité soit créé. Vous avez tout à fait raison, sénatrice Lankin, mais, selon moi, leurs préoccupations n'ont pas vraiment été dissipées par les amendements qui ont été adoptés.

Ensuite, vous avez raison dans la mesure où le projet de loi prévoit certaines fonctions de surveillance, et d'autres, d'examen. Permettez-moi encore ici de sonner l'alarme à propos de quelque chose. Si on regarde les exceptions qui figurent à l'article 14 du projet de loi, c'est un des aspects de ce triple verrou dont a parlé M<sup>e</sup> Roach. Il n'a pas fait breveter l'expression, et c'est donc une expression que j'utilise beaucoup ces jours-ci lorsque je parle du projet de loi. L'article 14 fait donc partie de ce triple verrou :

Le Comité n'a pas un droit d'accès aux renseignements suivants :

- d) les renseignements qui ont un lien direct avec une enquête en cours menée par un organisme chargé de l'application de la loi et pouvant mener à des poursuites.

À première vue, cette disposition semble assez raisonnable, mais il y a des enquêtes dont on dit qu'elles sont en cours pendant des décennies, y compris le cas d'Air India, une enquête qui est encore en cours, d'après ce qu'on nous dit. Si un organisme de sécurité peut, sans surveillance appropriée, déclarer que tel ou tel

therefore the committee is not able to have information relating to that ongoing investigation, I would put it to you that the committee is stymied in those circumstances. The committee cannot do its job.

Subclause 14(d) is just one example of how the committee will not be able to do its appropriate work. Yes, there are some aspects of this bill that are obviously necessary and should obviously go forward, but we do have these problems with the drafting of the legislation.

**Senator Lankin:** I want to follow up on subclause 14(d). I raised a concern around that with the minister when he was here. It was exactly the same scenario you talked about where these investigations can be ongoing for a number of years. He talked about the very real concern we can all acknowledge in the case of a criminal prosecution. It is extremely problematic if there is any possibility of a defence that politicians have somehow had their fingers in the investigation.

Other witnesses suggested that in something ongoing there may be parts that are relevant but not to a potential prosecution. I don't know how anyone would know that at the beginning, but there has been some suggestion we might be able to negotiate bill protocols and have access to that information.

I find that difficult to imagine, given the legislation setting it out as a prohibition. It would seem to me that would be the standard response from any agency: "Sorry, the legislation prohibits this so we're not going to talk about it at all."

Do you have any comments or suggestions on that, or is the bottom line for you that it should be taken out of a prohibition and put into a ministerial discretion?

**Mr. Clement:** For me, to have a blanket prohibition allows for a minister who is less equipped than Minister Goodale or an agency less well run than the current agencies to play havoc with the ability of the committee to do its job at some point in the future.

What we proposed in our amendments and the NDP proposed in their amendments were to basically have more of a dialogue so that the committee wasn't automatically blocked by some declaration by somebody within a security agency saying: "I'm sorry, this is an ongoing investigation." To have that declared a power without a discussion seemed to us to be injurious to the intent of the legislation.

There has to be some mechanism that can be worked on if something is an ongoing investigation in year one, year two or year three. If you're in year 20 and it's still an ongoing investigation, that to me sounds on its face to be unreasonable. Let's have an ability to have a dialogue between the committee and the agency responsible so that is not the case.

dossier est une enquête en cours et que, par conséquent, on ne peut pas fournir l'information pertinente à cette enquête au comité, je vous dirais que, dans une telle situation, le travail du comité est entravé. Le comité ne peut pas faire son travail.

Le paragraphe 14d) n'est qu'un exemple de la façon dont le comité ne pourra pas bien faire son travail. Oui, certains aspects de ce projet de loi sont de toute évidence nécessaires, et il faut les maintenir, mais il y a aussi tout de même ces problèmes liés au texte du projet de loi.

**La sénatrice Lankin :** Je veux revenir sur la question de l'alinéa 14d). J'ai soulevé une préoccupation auprès du ministre lorsqu'il est venu. C'est exactement le même scénario que celui dont vous avez parlé relativement à ces enquêtes qui peuvent durer pendant un certain nombre d'années. Il a parlé d'une préoccupation bien réelle que nous pouvons tous reconnaître dans le cas d'une enquête criminelle. Ce serait extrêmement problématique, si je peux défendre cet alinéa, que des politiciens puissent, d'une façon ou d'une autre, se mêler à de telles enquêtes.

D'autres témoins ont mentionné que, dans le cadre d'une situation en cours, certains éléments peuvent être pertinents sans l'être pour d'éventuelles poursuites. Je ne vois pas comment on pourrait le savoir d'entrée de jeu, mais certains ont laissé entendre que nous pourrions peut-être négocier des protocoles associés au projet de loi afin d'avoir accès à l'information en question.

J'ai de la difficulté à l'imaginer, puisque le projet de loi l'interdit. J'ai l'impression que ce serait la réponse normale de tout organisme : « Désolé, la loi l'interdit alors nous ne pouvons pas en parler du tout. »

Avez-vous des commentaires ou des suggestions à ce sujet ou est-ce que, au bout du compte, selon vous, c'est quelque chose qu'il faudrait retirer des exceptions et prévoir sous forme d'un pouvoir discrétionnaire ministériel?

**M. Clement :** Selon moi, le fait de prévoir une telle interdiction générale permet à un ministre moins outillé que le ministre Goodale ou à un organisme moins bien administré que nos organismes le sont actuellement de perturber la capacité du comité de faire son travail à un moment ou à un autre à l'avenir.

Ce que le NPD et nous avons proposé dans nos amendements, c'était, essentiellement, de miser davantage sur le dialogue afin que le comité ne soit pas bloqué automatiquement par une déclaration d'un représentant d'un organisme de sécurité qui dirait : « Je suis désolé, l'enquête est en cours. » Le fait que ce soit déclaré comme un pouvoir sans discussion semble, selon nous, aller à l'encontre de l'intention du projet de loi.

Il doit y avoir un mécanisme mis en place si une enquête dure depuis un an, deux ans ou trois ans. Si, après 20 ans, l'enquête est encore en cours, à première vue, cela me semble déraisonnable. Il faut permettre un possible dialogue entre le comité et l'organisme responsable afin que ce ne soit pas le cas.

[*Translation*]

**Senator Saint-Germain:** Thank you, Mr. Minister. In France, ministers keep their titles, so I will follow their lead.

In your opening remarks, I really liked the distinction you made between oversight and review. I feel that it is important and that there has been confusion. My general premise is that, when in doubt, intelligence and security organizations develop a culture of restrictiveness. The culture is not one of open access, which is understandable, given the context.

I have two questions. First, whether the oversight committee is a parliamentary committee or a committee of parliamentarians, what is your view of the access to information and intelligence that is essential for its mandate to operate properly and that the bill does not provide at the moment?

**Mr. Clement:** I can say that it is important to have a committee that can do the job in a way that works for the public; for public safety, of course, but for the public interest also.

[*English*]

It's important to have a committee that can play the review role correctly. I say again, if we're going to the trouble of creating a whole new committee, let's make sure it can properly function at the outset.

The information required depends on the circumstances, obviously. It is inevitable that there has to be interplay among the security agencies, the minister, probably the Prime Minister's Office and members of the committee. The concern we had as parliamentarians was that to build all those in at the outset places the pendulum so far that the natural inclinations of any organization, particularly an organization involved in security, would always — I was going to say trump but I'd better be watchful of my words — overpower the need of the committee to represent the public interest in an appropriate way.

I can't give you a list of what information. It's difficult to conceive of that until you know the appropriate context, but I would put to you that some of the amendments which you can study that were put before the other committee are reasonable in context and would allow the appropriate interplay between security and protection of the public interest.

That's what we thought we were going to do. Yes, it's a different beast because it is a committee of parliamentarians rather than a parliamentary committee. We were worried about all these other things we're used to seeing, but we were happy to see a whistle-blower protection amendment. We were worried we had to build it from the ground up rather than having the conventions of parliamentary committees automatically assumed by the committee.

[*Français*]

**La sénatrice Saint-Germain :** Merci, monsieur le ministre — en France, les ministres conservent leur titre, je vais donc suivre ce modèle.

J'ai beaucoup aimé, dans vos remarques liminaires, la distinction que vous avez faite entre surveillance et révision. Je pense que c'est important et qu'il y a eu confusion. Ma prémisse est que les organismes de renseignement et de sécurité, de façon générale, en cas de doute, ont développé une culture de restriction. Ce n'est pas une culture d'accès ouvert, ce qu'on peut comprendre, compte tenu du contexte.

J'ai deux questions : premièrement, que le comité de surveillance soit un comité parlementaire ou un comité de parlementaires, quels sont selon vous les accès à l'information et les renseignements qui sont essentiels à la bonne conduite de son mandat, et dont le projet de loi le prive en ce moment?

**M. Clement :** Je peux dire que c'est important d'avoir un comité qui peut faire le travail d'une façon qui fonctionne pour le public; pour la sécurité publique, certes, mais pour l'intérêt public aussi.

[*Traduction*]

C'est important de compter sur un comité pouvant bien jouer un rôle d'examen. Je le redis : si nous prenons la peine de créer un tout nouveau comité, assurons-nous qu'il peut bien faire son travail d'entrée de jeu.

L'information requise dépend des circonstances, évidemment. Il est inévitable qu'il y aura certaines interactions entre les organismes de sécurité, le ministre, le Cabinet du premier ministre — probablement — et les membres du comité. La préoccupation que nous avons, en tant que parlementaires, c'était que le fait de prévoir toutes ces choses d'entrée de jeu faisait tellement pencher la balance, que les inclinations naturelles de toute organisation, particulièrement les organisations qui s'occupent de la sécurité, allaient toujours — j'allais dire brimer, mais je dois peser mes mots — primer le besoin du comité de représenter l'intérêt public de façon appropriée.

Je ne peux pas fournir une liste des renseignements en question. C'est difficile à prévoir tant qu'on ne connaît pas le contexte approprié, mais je peux vous dire que certains des amendements que vous pouvez étudier et qui ont été présentés à l'autre comité sont raisonnables dans ce contexte et permettraient le juste équilibre entre la sécurité et la protection de l'intérêt public.

C'est ce que je croyais que nous allions faire. Oui, c'est une bête différente, parce que c'est un comité de parlementaires plutôt qu'un comité parlementaire. Nous étions préoccupés par toutes les autres choses que nous sommes habitués à voir, mais nous étions heureux de constater l'adoption de l'amendement sur la protection des dénonciateurs. Nous craignons d'avoir à tout construire à partir de rien plutôt que de faire assumer automatiquement par le comité les conventions propres aux comités parlementaires.

[Translation]

It is important to provide that protection. Of course, if the committee is made up of members of Parliament and senators, it is important to have a process that works in the interests of Parliament, but we are also stewards of the public interest.

[English]

That's the key thing we were trying to see with the amendments we were pursuing.

[Translation]

**Senator Saint-Germain:** In your introduction, you indicated that, when you were a member of the government, you had reservations and you disagreed with the establishment of a committee of this kind. Without giving away any secrets, could you tell us about your main reservations at that time? Remember, I said without betraying any government secrets.

**Mr. Clement:** My reservations were about having a committee that can protect the interests of security and the information.

[English]

That is why the bill was drafted in the way that it was. I have no knowledge of this because I'm not in government, but I'd be surprised if the sitting government was not briefed with the same concerns that Mr. Harper was briefed about in terms of how this committee could function in a way that could derail a situation.

That's why this document was drafted the way it was. It's far too cautious, though. With the benefit of near hindsight in my second year in opposition, I believe we can find good, honest, capable individuals in both chambers who can deal with information appropriately and provide value-added review that will be necessary for a properly functioning committee.

**Senator White:** Thank you very much for being here. I want to call you minister as well, I'm afraid.

The PMO or PM have pretty heavy editing capability within the legislation as written now. Do you believe it's excessive or would you see a reduced level of editing?

**Mr. Clement:** Very simply, this is part of the triple lock problem. They have three opportunities to edit away information in the legislation, either via the Prime Minister or via the minister or via the security agencies themselves.

[Français]

Il est important de prévoir cette protection. Bien entendu, si le comité compte des députés et des sénateurs, il est important d'avoir un processus qui fonctionne, au regard des intérêts du Parlement, mais nous sommes aussi les gardiens de l'intérêt public.

[Traduction]

C'est la chose principale que nous tentions de faire avec les amendements que nous avons proposés.

[Français]

**La sénatrice Saint-Germain :** Dans votre introduction, vous avez indiqué que, lorsque vous étiez membre du gouvernement, vous aviez des réserves et que vous étiez en désaccord avec la formation d'un tel comité. Sans trahir de secrets, j'aimerais savoir quelles étaient vos principales réserves à ce moment-là. J'ai bien dit sans trahir les secrets du gouvernement.

**M. Clement :** Mes réserves étaient liées au fait d'avoir un comité qui peut protéger les intérêts de la sécurité et les informations.

[Traduction]

C'est pourquoi le projet de loi a été rédigé comme il l'a été. Je n'en sais rien, parce que je ne fais pas partie du gouvernement, mais je serais surpris que le gouvernement au pouvoir n'ait pas été informé des mêmes préoccupations que celles qui ont été formulées à l'intention de M. Harper quant à la façon dont le fonctionnement du comité pourrait faire dérailler une situation.

C'est la raison pour laquelle le document a été rédigé de cette façon. Il est beaucoup trop prudent, cependant. Avec le recul que me permettent d'avoir les deux ans plus ou moins que j'ai passés dans l'opposition, je crois que nous pouvons trouver des gens de qualité, honnêtes et capables dans les deux chambres, des gens qui pourront gérer l'information de façon appropriée tout en fournissant un examen à valeur ajoutée qui sera nécessaire pour assurer le bon fonctionnement du comité.

**Le sénateur White :** Merci beaucoup d'être là. J'ai moi aussi l'habitude de vous appeler monsieur le ministre, j'en ai bien peur.

Tel qu'elle est rédigée actuellement, la version actuelle du projet de loi donne au CPM ou au PM une importante capacité de révision. Croyez-vous que ce pouvoir est excessif ou aimeriez-vous qu'on réduise le niveau de révision?

**M. Clement :** Pour dire les choses simplement, cela fait partie du problème du triple verrou. Il y a dans la loi trois occasions de caviarder de l'information, par l'intermédiaire soit du premier ministre, soit du ministre, soit des organismes de sécurité eux-mêmes.

We had amendments to all aspects of that. Should there be an editing process? There should be some, but to have three edits in the process to me is overly cumbersome and injurious to the ability of the committee to do its job.

**Senator White:** If you were to change that, what would it look like?

**Mr. Clement:** If I recall correctly, it would make it easier for that editing process to be challenged. Further reasons would have to be given for that challenge. If the editing process was too cumbersome, it could be a matter of public debate, for instance.

There are all these other things that could be done, but basically the government does have the right to try to draw conclusions as to whether something is appropriate or inappropriate, but to have three kicks at the can was too much. That is basically what opposition members of the committee were saying.

**Senator Griffin:** My question is fairly simple. I want to be crystal clear that you support the 2004 recommendation for a joint parliamentary committee rather than the more recent Senator Segal proposal.

**Senator Moncion:** My question is about access to information. Most of the proposed amendments touch on that particular subject. There are quite a few of them.

You've explained some of it, but I'm still not completely comfortable with the problem related to access to information because of the complexity of some of the information that can be provided.

**Mr. Clement:** In response to the first question, a joint parliamentary committee recommendation is certainly more acceptable. We understand that it's now going to be a committee of parliamentarians. Most of our amendments related to making it more like a joint committee structure, with some of the conventions and some of the practices known to us as a joint parliamentary committee.

In answer to the ATI, the essence of that is in clause 16, "Refusal of information," where the appropriate minister may refuse to provide the information that it would otherwise be entitled to have. Again, special operational information was a large amorphous area. What is special operational information? Then there was the injurious to national security. Of course nobody wants to see national security being injured, but that's a large exception with not a lot of constraint if the government of the day or the security institution chose to do that.

Clause 16 was a point of contention with our committee. We had proposed a lot of amendments to clause 16, most of which were not accepted, so that would be an area that would merit further study, in my opinion.

Nous avons proposé des amendements liés à tous ces aspects. Devrait-il y avoir un processus de révision? Il devrait y en avoir, dans une certaine mesure, mais les trois niveaux de révision dans le processus semblent, selon moi, trop lourds et néfastes à la capacité du comité de faire son travail.

**Le sénateur White :** Si vous deviez modifier quoi que ce soit, que proposeriez-vous?

**M. Clement :** Si je me rappelle bien, il faudrait faire en sorte qu'il soit plus facile de remettre en question le processus de révision. Des motifs supplémentaires devraient être donnés en cas de contestation. Si le processus de révision est trop lourd, on pourrait le soumettre à un débat public, par exemple.

Il y a beaucoup d'autres choses qu'on pourrait faire, mais, essentiellement, le gouvernement a le droit d'essayer de tirer des conclusions quant à ce qui est approprié ou inapproprié, mais le fait qu'il ait trois occasions de le faire, c'est trop. C'est essentiellement ce que disaient les membres de l'opposition au sein du comité.

**La sénatrice Griffin :** Ma question est assez simple. Je veux être tout à fait sûre que vous soutenez la recommandation de 2004 sur la création d'un comité parlementaire conjoint plutôt que la plus récente proposition du sénateur Segal.

**La sénatrice Moncion :** Ma question a trait à l'accès à l'information. La plupart des amendements proposés concernaient précisément ce sujet, et il y en avait pas mal.

Vous en avez expliqué certains, mais je ne suis toujours pas totalement sûre de comprendre le problème lié à l'accès à l'information en raison de la complexité de certains des renseignements qui pourront être fournis.

**M. Clement :** Pour répondre à votre première question, assurément, une recommandation concernant la création d'un comité parlementaire conjoint serait plus acceptable. Nous apprenons maintenant qu'il s'agira d'un comité de parlementaires. La plupart de nos amendements visaient à donner au comité une structure plus proche de celle d'un comité conjoint, en incluant certaines conventions et pratiques qu'on associe habituellement à un comité parlementaire conjoint.

Pour ce qui est de l'accès à l'information, c'est ce qu'on trouve essentiellement à l'article 16 sur le « refus de communication ». Il est indiqué que le ministre peut refuser de fournir au comité de l'information à laquelle, sinon, il aurait droit. Encore une fois, la notion de renseignement opérationnel spécial ratisse large et est ambiguë. En quoi consiste un renseignement opérationnel spécial? Puis, il y a la question de l'atteinte à la sécurité nationale. Bien sûr, personne ne veut qu'on porte atteinte à la sécurité nationale, mais on parle là d'une importante exception qui laisse vraiment libre cours au gouvernement au pouvoir ou à l'organisme de sécurité s'ils décident de l'utiliser.

L'article 16 a été un point de litige durant les travaux de notre comité. Nous avons proposé beaucoup d'amendements à l'article 16 — dont la plupart n'ont pas été acceptés —, et ce serait donc un sujet qui mérite, selon moi, un examen plus approfondi.

**The Deputy Chair:** Thank you very much, Mr. Clement, for making yourself available today. We have certainly learned a lot from you. We hope, in the future, we'll again be able to work with you.

Joining us for the next panel is a former member of Parliament, Mr. Derek Lee. Mr. Lee, we have missed your friendship and your expertise on the Hill. Welcome back.

[Translation]

Mr. Lee was the chair of the Interim Committee of Parliamentarians on National Security, of which Senator Kenny was the vice chair.

[English]

In October 2004, the committee released the report of the Interim Committee of Parliamentarians on National Security, an advisory committee composed of members of the House of Commons and the Senate.

Mr. Lee, many of the principles that you laid out in your 2004 report with Senator Kenny have been echoed today in Bill C-22. I would like to welcome you here and thank you for the work you, Senator Kenny and your committee did on this issue.

I invite to you start with an opening statement and then we will have questions.

**Derek Lee, Former Member of Parliament:** Thank you, Madam Chair. After many years working as a member of the house in the area of national security, it is a pleasure to be here on maybe the final piece of what I and others had been aiming for moving through Parliament, and that's this bill.

I had earlier been a part of the 10-year review of CSIS in 1989. My motion created the National Security Subcommittee of the Justice Committee in 1991. I want to say that there were two very valuable colleagues, both Progressive Conservatives, Blaine Thacker and Bob Horner, who pushed within their caucus the government caucus at the time. My motion in the late 1990s created the Office of the Communications of Security Establishment Commissioner. All of those components were added over time. It's like a lot of band-aids trying to provide reasonable parliamentary oversight, I use that word generically, loosely.

Looking at the current bill, I am one of those who would fall under the category of saying the glass is half-full rather than half-empty. Were I writing the bill myself, I would have written it a little differently.

**La vice-présidente :** Merci beaucoup, monsieur Clement, de votre disponibilité aujourd'hui. Nous avons vraiment appris beaucoup de choses grâce à votre témoignage. Nous espérons pouvoir travailler à nouveau avec vous à l'avenir.

Nous accueillons maintenant le prochain témoin, l'ancien député Derek Lee. M. Lee, votre amitié et votre expertise nous manquent sur la Colline. Je suis heureuse de vous revoir.

[Français]

M. Lee était président du Comité intérimaire de parlementaires sur la sécurité nationale, dont le sénateur Kenny était vice-président.

[Traduction]

En octobre 2004, le comité a produit le rapport du Comité intérimaire de parlementaires sur la sécurité nationale, le comité consultatif composé de membres de la Chambre des communes et du Sénat.

Monsieur Lee, bon nombre des principes que vous avez définis — avec le sénateur Kenny — dans votre rapport de 2004 sont repris, aujourd'hui, dans le projet de loi C-22. Nous vous souhaitons la bienvenue parmi nous et nous vous remercions du travail que vous, le sénateur Kenny et les autres membres du comité avez fait dans ce dossier.

Veuillez commencer votre déclaration préliminaire; nous passerons ensuite aux questions.

**Derek Lee, ancien député :** Merci, madame la présidente. Après avoir travaillé pendant de nombreuses années sur la question de la sécurité nationale en tant que député, je suis heureux d'être ici pour ce qui s'avérera peut-être la dernière étape de ce que d'autres et moi avons accompli au Parlement, c'est-à-dire l'adoption du projet de loi.

J'avais précédemment participé à l'examen décennal du SCRS, en 1989. Ma motion avait eu pour effet la création du Sous-comité sur la sécurité nationale du Comité permanent de la justice, en 1991. Je tiens à dire que deux très précieux collègues — tous les deux des progressistes-conservateurs —, Blaine Thacker et Bob Horner, avaient fait valoir l'idée au sein de leur caucus, le caucus gouvernemental à l'époque. Ma motion présentée à la fin des années 1990 a entraîné la création du Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications. Toutes ces composantes se sont ajoutées au fil du temps. C'est un peu comme un ensemble de petites solutions temporaires qui sont adoptées pour permettre une surveillance parlementaire raisonnable; j'utilise ici le mot surveillance de façon générique et au sens large.

Lorsque je regarde le projet de loi actuel, je suis l'un de ceux qui affirment que le verre est à moitié plein plutôt qu'à moitié vide. Si je l'avais rédigé moi-même, je m'y serais cependant pris un peu autrement.

As Senator Kenny has probably made known, he was a very valuable and capable member of that interim committee on national security. There was a unanimous report offered to Prime Minister Paul Martin at the time. A bill was created, of course, but it never got through the house. I'll just comment on one part of the bill first and then talk about context.

I want to talk about clause 20 that deals with procedure. It's notable that the new committee is clearly not a parliamentary committee. It's stated not to be. Therefore, it has no privileges attached to it at all. It has nothing. It has no power to send for persons, papers or records. It has no ability to protect witnesses. It can't even summon witnesses. There's no PPR involved. It's an aircraft, some would say, without wings, but the statute itself does give it at least one wing in terms of bringing information forward. It is not playing with a full deck of cards, as other parliamentary committees would. Even the Security Intelligence Review Committee, being a review body, has the power of subpoena and the power to administer oaths.

We have the NSICOP, the National Security and Intelligence Committee of Parliamentarians. The half-dozen to 10 components of our own national security community with all its agencies and all its functions, I'll just call them the IC, the intelligence community, since we are living in a world of acronyms.

I find it is an anomaly that even an ordinary parliamentary committee, a standing committee, as it sits now, would have the power to subpoena classified information. If you're in any doubt about that, you can read my book or you can read the Speaker Milliken's decision in 2010. It is as clear as crystal that a parliamentary standing committee has all the powers of subpoena it needs. Sometimes it won't be able to exercise them because they can't get a majority on a committee or the house is reluctant to take steps, but the power is there.

Our National Security and Intelligence Committee of Parliamentarians doesn't have any of that. It's like going into a Chinese restaurant and filling out your own order paper. You give it to the waiter and hope the food comes back. It usually does. That's all this committee can do.

I find that a bit of an anomaly and I kind of regret that, but fixing that would necessitate a whole rework of this bill because you're dealing with a constitutional matter, meaning the privileges of the house and the Senate, the privileges of Parliament. That can be a complex area.

This inability to protect witnesses might have a bearing on the future reputation of the committee. Something could happen and the committee would look inept, maybe. In the end, I'm ready to roll the dice on this one. As you can tell, I'm leaning that way.

Comme le sénateur Kenny l'a probablement dit, il a été un membre très utile et compétent du comité intérimaire sur la sécurité nationale. À l'époque, un rapport unanime avait été remis au premier ministre Paul Martin. Un projet de loi avait été rédigé, bien sûr, mais il n'a jamais été adopté par la Chambre. Pour commencer, je vais formuler des commentaires sur une des composantes du projet de loi, puis je parlerai du contexte.

Je veux parler de l'article 20, qui concerne les procédures. Il convient de souligner que le nouveau comité n'est clairement pas un comité parlementaire. On précise même que ce n'en est pas un. Par conséquent, aucun privilège n'y est associé. Rien. Il n'y a aucun pouvoir d'assignation, de personnes, de documents ni de dossiers. Il n'a pas la capacité de protéger ses témoins. Il ne peut même pas assigner de témoins. Il n'y a ni priorité, ni planification, ni recherche. Certains diront que c'est un avion sans ailes, mais la loi en tant que telle fait en sorte qu'il en a au moins une : la capacité d'obtenir de l'information. Il n'a cependant pas toutes les cartes nécessaires en main, comme les autres comités parlementaires. Même le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité — un organisme d'examen — a le pouvoir d'émettre des assignations et celui d'assermenter.

Il y a le CPSNR, le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement, qui regroupe de 6 à 12 composantes de notre milieu de la sécurité nationale, y compris tous ses organismes et toutes ses fonctions. Je parlerai tout simplement du MR, le milieu du renseignement, puisque nous vivons dans un monde d'acronymes.

Je trouve anormal que même un comité parlementaire ordinaire, un comité permanent, comme c'est le cas actuellement, ait le pouvoir d'exiger la production de renseignements classifiés. Si vous en doutez, vous pouvez lire mon livre ou lire la décision de 2010 du Président Milliken. Il est parfaitement clair qu'un comité parlementaire permanent a tous les pouvoirs d'assignation dont il a besoin. Parfois, il ne peut pas les exercer parce qu'il n'obtient pas une majorité ou parce que la Chambre hésite à prendre les mesures qui s'imposent, mais le pouvoir existe bel et bien.

Notre Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement n'a aucun de ces pouvoirs. C'est un peu comme aller dans un restaurant chinois et remplir soi-même sa commande. On la remet au serveur et on espère qu'il apportera la nourriture. Habituellement, c'est le cas. C'est tout ce que ce comité peut faire.

Selon moi, c'est un peu une anomalie, et je le regrette un peu, mais, pour régler ce problème, il faudrait complètement revoir le projet de loi parce qu'il s'agit d'une question constitutionnelle, ce qui fait intervenir les privilèges de la Chambre et du Sénat, les privilèges du Parlement. C'est un domaine qui peut être complexe.

L'incapacité de protéger les témoins pourrait avoir un impact sur la réputation future du comité. Une situation pourrait se produire, et le comité pourrait avoir l'air incompétent. Au bout du compte, je suis prêt à lancer les dés dans ce dossier. Comme vous pouvez voir, je penche dans cette direction.

They probably thought about accommodation for the committee, but on whose dime does the committee operate? What premises do they use? Maybe it will be like SIRC, the way SIRC is accommodated, housed and paid for. This committee is not at all a function of the Senate or the House of Commons. The men and women who sit on this committee are essentially going to disappear from the house. As I see it, they will be working in other premises somewhere. Of course, they will have connections to the house, as I will point out later.

The question about quality and quantity of disclosure to this committee is a big issue. This particular issue is always an issue. Even if we resolved it around this table, it would still be an issue. It's an issue for all the committees that exist with our other partners in the alliance.

Senator Kenny and I were at least part of it. We met with colleagues in Australia, the United States, the United Kingdom and New Zealand. I've seen them over the years. I've talked to them. This is always an issue. No matter how you write the rules, the men and women on the committee are always working to get the disclosure they need. That gets you into the need-to-know principle. That's why I'm sort of leaning in favour of maybe trying to fix this bill up a bit, or just going with it and evolving the creature.

I'm going to take a practical view. Should the committee not get the disclosure it's looking for, there's no appeal mechanism. They're just out of luck. These are MPs and they sit beside other MPs, ministers, and the Prime Minister. With one exception in my time in the house, prime ministers always listened to the caucus. There never was a time when a member couldn't call a prime minister and say, "This isn't working; we have a problem, Houston."

A minister doesn't want to get caught up in one of these things, either. First, of course, the MP would go to the minister and say to him or her, "We have to fix this. The disclosure isn't adequate. We can't do our job." The minister says, "Oh, I can't do anything. The officials won't let me do it," and you have to go to the minister's boss. The minister doesn't like that and the officials don't like that.

I've never had the pleasure of serving in the Senate, but there is a way to do these things. There is a way to move the yardsticks. All our colleagues have to do this. All our international colleagues in other countries are not always having to do it, but from time to time they have to do it. It seems to come out okay in the end. They're able to massage the system to get the disclosure they need. If there's a bit too much expurgated from the document, a little too much black or white lining, you go back to the trough and you try again: persistence.

Les responsables ont probablement réfléchi à la question des locaux qu'occupera le comité, mais qui paiera pour le fonctionnement? Quelles installations les membres du comité vont-ils utiliser? Ce sera peut-être similaire à la situation du CSARS, à la façon dont le Comité de surveillance est hébergé et à la façon dont on paye pour ses activités. Le comité n'est absolument pas une fonction du Sénat ni de la Chambre des communes. Les hommes et les femmes qui siègeront à ce comité vont essentiellement disparaître de la Chambre. Selon moi, ils travailleront ailleurs, dans d'autres installations. Bien sûr, il y aura des liens avec la Chambre, comme je le soulignerai plus tard.

La question liée à la qualité et à la quantité de renseignements communiqués au comité est importante. Cet enjeu précis sera toujours d'actualité. Même si nous réglons le dossier, ici même, cette question restera un enjeu. C'est un enjeu pour tous les comités qu'ont mis en place nos autres partenaires de l'alliance.

Le sénateur Kenny et moi-même avons du moins participé à cela. Nous avons rencontré des collègues en Australie, aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Nouvelle-Zélande. Nous les avons vus au fil des ans. Nous leur avons parlé. C'est toujours un enjeu. Peu importe qui rédige les règles, les hommes et les femmes du comité doivent toujours s'efforcer d'obtenir les renseignements dont ils ont besoin. C'est là où entre en jeu le principe du besoin de savoir. C'est la raison pour laquelle je crois que nous devons peut-être tenter d'arranger le projet de loi un peu, ou de tout simplement aller de l'avant et d'en assurer l'évolution au fil du temps.

Je vais maintenant formuler quelques considérations pratiques. Si le comité n'obtient pas l'information qu'il cherche, il n'y a aucun mécanisme d'appel. Il sera laissé pour compte. Le comité est composé de députés, et ceux-ci siègent aux côtés d'autres députés, de ministres et du premier ministre. Lorsque j'étais dans la Chambre, à une exception près, le premier ministre écoutait toujours son caucus. Les députés ont toujours pu appeler le premier ministre pour dire : « Les choses ne fonctionnent pas Houston, nous avons un problème. »

De plus, le ministre ne veut pas se faire prendre dans une de ces situations. Dans un premier temps, bien sûr, le député pourrait se tourner vers le ministre et dire : « Nous devons régler le problème. Les renseignements communiqués ne sont pas adéquats. Nous ne pouvons pas faire notre travail. » Et celui-ci de répondre : « Oh, je ne peux rien faire. Les représentants ne me le permettent pas. » Le député doit alors se tourner vers le patron du ministre. Le ministre n'aime pas ce genre de situation, et les représentants non plus.

Je n'ai jamais eu l'honneur de servir au Sénat, mais il y a une façon de faire ces choses. Il y a une façon de repousser les limites. Tous nos collègues doivent le faire. Tous nos collègues internationaux dans d'autres pays n'ont pas toujours à le faire, mais ils doivent tout de même le faire de temps en temps. Les gens semblent y arriver au bout du compte. Ils sont capables de flatter le système dans le sens du poil pour obtenir les renseignements dont ils ont besoin. Si un document est trop caviardé, s'il y a un peu trop de noir ou de blanc, il faut retourner au champ de bataille et essayer à nouveau : il faut faire preuve de persistance.



I want to point out a few other relevant dynamics which probably will never get put into statute about this type of committee, based on my experience. Over time there will be increasing confidence in the committee and its members. It just happens. You work with people. They have confidence in the new institution. You become part of the process, and the barriers that might be there in the beginning just aren't there. The system begins to work with increasing confidence in the new committee.

The members themselves will better get to know the need-to-know principle. You don't ask to get everything. You don't react at every black line. You try to get what you need to do your job. You will become aware that you don't want to know everything. Even if you could know, you don't want to know because you don't need to know, and if you do know you can't talk about it.

I recall I had a meeting with a former director of the CIA, and he said, "Six months later I can't recall whether I learned this on the front page of *The New York Times* or whether I heard it in a confidential briefing."

You have to forget it. You wall it off. If you receive classified information, it sits there in a steel box and you just don't talk about it. The committee members will learn this and their counterparts in the agencies will know that they know. They will know that they know, and that's my experience as a legislator moving up close to the agencies.

**The Deputy Chair:** Mr. Lee, we have a lot of questions. I'm sure it will be covered in the questions we ask.

**Mr. Lee:** Why don't we go to questions?

[Translation]

**Senator Dagenais:** As you mentioned, Mr. Lee, the time you have devoted to this project is proof that things cannot be rushed along in matters as important as security. I say that because I get the impression that they would like us to pass this bill without amendment. We are told that, all of a sudden, it is urgent.

Would you be in favour of an amendment to the bill saying that the chair would be chosen by the members of the committee rather than the Prime Minister's office, which has reserved the right unto itself, just as it has reserved the right to designate the employees of the future committee? At the same time, do you believe that there should be an amendment to provide appropriate protection to any whistleblowers potentially providing information to the committee?

[English]

**Mr. Lee:** On the question of the chair, I think 99 times out of a hundred, whether elected by the committee or by the Prime Minister or consultation in the houses, your chair is going to end up okay. At the end of the day, on this one, the first pitch being thrown in the new game, I am more comfortable with the

À la lumière de mon expérience, je veux souligner quelques autres dynamiques pertinentes dont on ne parlera probablement jamais dans la loi et qui concernent ce type de comité. Au fil du temps, on fera de plus en plus confiance au comité et à ses membres. C'est la réalité. On travaille avec les gens, et ils finissent par faire confiance à la nouvelle institution. On finit par faire partie du processus, et les obstacles qui étaient peut-être là au départ disparaissent. Le système commence à faire de plus en plus confiance au nouveau comité.

Les membres eux-mêmes apprendront à mieux maîtriser le principe du besoin de savoir. On ne demande pas tout. On ne réagit pas à chaque phrase caviardée. On tente d'obtenir ce dont on a besoin pour faire son travail. On finit par comprendre qu'on n'a pas besoin de tout savoir. Même si on pouvait tout savoir, on ne veut pas, parce que ce n'est pas nécessaire, et, en outre, on ne peut pas parler de ce qu'on ignore.

Je me souviens d'une réunion avec un ancien directeur de la CIA. Il avait dit : « Six mois plus tard je ne me souviens plus si c'est quelque chose que j'ai appris à la une du *New York Times* ou dans une note d'information confidentielle ».

Il faut oublier. Il faut tourner le dos. On reçoit de l'information classifiée, elle reste là, dans une boîte d'acier, et on n'en parle pas. Les membres du comité l'apprendront, et leurs homologues dans les organismes sauront qu'ils savent. Ils sauront qu'ils savent, c'est ce que m'a appris mon expérience en tant que législateur œuvrant près de ces agences.

**La vice-présidente :** Monsieur Lee, nous avons beaucoup de questions. Je suis sûre que ces choses seront abordées durant la période de questions.

**M. Lee :** Pourquoi ne pas passer aux questions?

[Français]

**Le sénateur Dagenais :** Comme vous l'avez mentionné, monsieur Lee, le temps que vous avez consacré à ce projet est la preuve qu'on ne peut pas bousculer les choses dans ce domaine important qu'est la sécurité. Je dis cela, parce que j'ai l'impression qu'on voudrait nous faire adopter ce projet de loi sans amendement. À ce qu'on dit, il est tout à coup urgent.

Seriez-vous favorable à un amendement que nous pourrions apporter au projet de loi selon lequel le président serait choisi par les membres du comité plutôt que par le cabinet du premier ministre, qui s'est réservé ce droit, tout comme il s'est réservé le droit de désigner les employés du futur comité? Et, du même coup, croyez-vous qu'on devrait apporter un amendement pour protéger correctement les sonneurs d'alerte qui pourraient fournir des informations à ce comité?

[Traduction]

**M. Lee :** Pour ce qui est du président, je crois que, 99 fois sur 100 — qu'il soit élu par le comité ou le premier ministre ou en consultation avec les deux chambres —, au bout du compte, il fera l'affaire. À bien y réfléchir, dans ce cas-ci — puisque c'est le coup d'envoi d'une nouvelle partie —, je préfère une nomination au

appointment as consulted in the house and/or in the Senate. In terms of our international relationships, you will get a person who has the imprimatur of the government. I don't think that will hurt the committee at all. I have no doubt that whoever is put in the chair, for a number of reasons I won't go into here, will not be a lapdog for anybody. I would accept the appointment.

The second issue was an amendment to protect whistle-blowers. I regard the absence of the kind of protection that a whistle-blower or even an ordinary witness would have at a parliamentary committee is a missing piece of hardware. I think the committee should have the ability to protect them by importing those elements of privilege that would protect a witness. I haven't thought that through in terms of wording, but the concept is there.

[Translation]

**Senator Saint-Germain:** We have heard from various witnesses whom we have asked about the weaknesses in the bill, especially with regard to access to information and independence from the government. Some of those witnesses, security experts, told us that it is better to have an imperfect bill passed quickly than to have no oversight body of this kind. What do you think about that?

[English]

**Mr. Lee:** Yes, given my history, I'm thinking get the thing in place; get this committee up and running. The members are all politicians. They will find a way to make it work.

I lean in favour of not tinkering too much. There's enough time left in this Parliament, I guess. You could stick handle some significant amendments, but that's up to the senators. I have already said that I lean in favour of adopting a bill as soon as is practicable, a bill that works and doesn't have any glaring omissions.

**Senator McIntyre:** Thank you, Mr. Lee, for your presentation. You chaired the 2004 Interim Committee of Parliamentarians on National Security. You produced a very interesting report, which, as I recall, you called at that time a made-in-Canada approach.

You argued for an equal Senate/House joint committee chair or co-chair from both chambers. You even recommended that it be a committee of Parliament, not a committee of parliamentarians, and that the committee members be appointed by the Prime Minister.

In other words, you were recommending a much more ambitious structure for Canadian parliamentary review of security and intelligence matters. I want to understand why you came to that conclusion at that time.

terme d'une consultation à la Chambre et/ou au Sénat. Pour ce qui est de nos relations internationales, le président aura l'approbation du gouvernement. Je ne crois pas que ce sera néfaste du tout pour le comité. Je suis sûr que, peu importe qui est choisi — pour un certain nombre de raisons que je ne vais pas aborder ici —, il ne sera le chien de poche de personne. J'accepterais la nomination.

Le deuxième enjeu était l'amendement visant à protéger les dénonciateurs. Selon moi, c'est une omission que de ne pas prévoir un genre de protection pour les dénonciateurs ou même les témoins ordinaires qui comparaissent devant un comité parlementaire. J'estime que le comité devrait avoir la capacité de protéger les dénonciateurs grâce à des privilèges permettant de le faire. Je n'ai pas réfléchi au libellé qui permettrait d'y arriver, mais l'idée est là.

[Français]

**La sénatrice Saint-Germain :** Nous avons reçu différents témoins à qui nous avons posé des questions sur les faiblesses du projet de loi, notamment en ce qui touche l'accès à l'information et à l'indépendance par rapport au gouvernement. Certains de ces témoins, experts en sécurité, nous ont dit que mieux valait un projet de loi imparfait adopté rapidement que l'absence de cet organisme de surveillance. Qu'en pensez-vous?

[Traduction]

**M. Lee :** Oui, à la lumière de mon expérience, je crois qu'il faut mettre le comité en place et veiller à ce qu'il soit opérationnel. Les membres seront tous des politiciens. Ils trouveront bien une façon de faire le travail.

Je suis en faveur de ne pas trop en faire. Il reste suffisamment de temps dans le cadre de la présente législature, j'imagine. Vous pourriez vous faufiler et apporter quelques amendements importants, mais cette décision revient aux sénateurs. J'ai déjà dit que je suis favorable à l'adoption du projet de loi le plus rapidement possible. C'est un projet de loi qui fonctionne, et il n'y a pas d'omission flagrante.

**Le sénateur McIntyre :** Merci, monsieur Lee, de votre exposé. Vous avez présidé le Comité intérimaire de parlementaires sur la sécurité nationale de 2004. Vous avez produit un rapport très intéressant, dans lequel — à mon souvenir — vous parliez d'une approche proprement canadienne.

Vous avez milité pour la création d'un comité conjoint et à parts égales du Sénat et de la Chambre, un comité qui serait présidé ou coprésidé par des représentants des deux chambres. Vous avez même recommandé la création d'un comité du Parlement, et non pas d'un comité de parlementaires. Vous avez aussi mentionné que les membres du comité devaient être nommés par le premier ministre.

En d'autres mots, vous recommandiez une structure beaucoup plus ambitieuse pour assurer l'examen parlementaire des questions liées à la sécurité et au renseignement au Canada. J'aimerais comprendre pourquoi vous en êtes venu à cette conclusion à ce moment-là.

**Mr. Lee:** Oh, easy. That was our job as parliamentarians at the time. Don't forget, we had gone through 9/11. I recall, about a week after 9/11, that a government minister came racing up to me, "Derek, Derek, do you still have that national security subcommittee running?" I said, "Yes, yes; it's over there." He said, "Thank God."

The point is that government needs this type of committee. Otherwise, it looks like it's hiding everything. People have to look at civil liberties and spending efficacy. Only this type of committee can break down the silos and do it.

From the interim committee, we reached, if I recall, unanimous agreement. It was hard putting that together. We had to deal with security issues, loyalty issues and legal issues, but we were able to recommend that. The Senate provides constitutional continuity, whereas members can get elected in and out from time to time. A few experienced senators on such a committee would be an asset, in my view. That was also the committee's view.

I'm not so sure all the members of the NDP were that robust in their support of Senate participation, but we were able to secure, as I recall it, a unanimous report, which provided the basis for the bill we were drafting. If left to me, I would draft something a bit more robust than what is here now. I have every confidence that no matter what comes down the pipeline on this, the MPs are going to make it work.

**Senator Lankin:** We are in that situation of the ideal: what would that be and what do we think it would be. Until you get it up and running, you really only can speculate. Part of what I have seen over the last 15 years is the Martin government drafting a bill and not bringing it forward to completion. With the Harper government there was a bill redrafted from the Martin bill. It hung around and never got brought forward. From the best of my information, that bill was taken, has been enhanced and is before us now under the Trudeau government.

We have to acknowledge there is a hesitancy in the agencies. There is hesitancy in government. Getting something going and getting some experience with it might alleviate some of those concerns and might allow an effective body to grow.

I am interested in your comments around the areas of clause 20. There are three things: privilege, witness protection and subpoena power. On witness protection, do you anticipate that this committee would be hearing witnesses from outside the world of the public service and the agencies? I will tell you why I'm asking it.

**Mr. Lee:** Not as a routine. That's the short answer.

**M. Lee :** Oh, c'est facile. C'était notre travail de parlementaires à l'époque. N'oubliez pas, nous venions de vivre le 11 septembre. Je me souviens — c'est environ une semaine après le 11 septembre — qu'un ministre du gouvernement était venu me voir à la hâte : « Derek, Derek, le Sous-comité sur la sécurité nationale est-il encore en fonction? » J'ai dit : « Oui, oui; c'est là-bas. » Il a dit : « Dieu merci. »

Le point, c'est que le gouvernement a besoin de ce type de comité. Sinon, il a l'air de tout cacher. Il faut se pencher sur la question des libertés civiles et celle de l'optimisation des dépenses. Seul ce type de comité peut faire tomber les murs et y arriver.

Pour ce qui est du comité intérimaire, si je me souviens bien, nous nous sommes entendus à l'unanimité. Ça n'a pas été facile, et nous avons dû composer avec des enjeux liés à la sécurité, à la loyauté et à des questions juridiques, mais nous en sommes arrivés à cette recommandation. Le Sénat assure la continuité constitutionnelle, tandis que des députés peuvent se joindre au comité ou en être retirés au gré des élections. Selon moi, le fait de compter sur quelques sénateurs d'expérience au sein d'un tel comité serait un atout. C'était aussi le point de vue du comité.

Je ne suis pas sûr que tous les membres du NPD soutenaient avec aplomb la participation du Sénat, mais nous avons réussi à produire — si je me rappelle bien — un rapport unanime, qui a fourni le fondement du projet de loi que nous avons rédigé. Si la décision me revenait, j'aurais rédigé un projet de loi avec un petit peu plus de mordant que le projet de loi actuel. Je suis convaincu que, peu importe le résultat final, les députés feront en sorte que ça marche.

**La sénatrice Lankin :** C'est encore purement théorique : que fera-t-on et que devrions-nous faire? Tant que le comité n'est pas fonctionnel, on ne peut que spéculer. Ce que j'ai constaté en partie au cours des 15 dernières années, c'est que le gouvernement Martin a rédigé un projet de loi et n'a pas pu le faire adopter. Dans le cas du gouvernement Harper, le projet de loi du gouvernement Martin a été revu pour créer un nouveau projet de loi. Il a poireauté et n'a jamais été présenté. À la lumière des meilleurs renseignements que j'ai obtenus, on a pris ce projet de loi, on l'a amélioré, et il nous est maintenant proposé par le gouvernement Trudeau.

Il faut reconnaître l'hésitation des organismes. Il y a une certaine hésitation au sein du gouvernement. Si on passait à l'action et qu'on permettait au comité d'obtenir une certaine expérience, on pourrait éliminer certaines de ces préoccupations et permettre à cette entité de prendre du coffre.

Vos commentaires sur les différents éléments de l'article 20 m'ont interpellée. Il y a trois choses : le privilège, la protection des témoins et le pouvoir d'assignation. En ce qui a trait à la protection des témoins, prévoyez-vous que ce comité entendrait des témoins de l'extérieur du service public et des organismes? Je vais vous expliquer pourquoi je vous pose la question.

**M. Lee :** Ce ne serait pas courant. C'est la réponse courte.

**Senator Lankin:** In my mind, there is a whistle-blowing protection for people in those jobs. The only people they will be testifying in front of are members of the committee who have sworn oaths. I am not sure it is the same as a witness before a public committee.

Could you help me understand where we might have such a serious problem that we should consider amending now versus getting some experience?

**Mr. Lee:** As I said before, I am cautious about the committee wanting to proceed and hear from witnesses. Right now, I guess there is no infrastructure for them to bring in witnesses. I don't know whether the government thought about that, but as a parliamentarian, I think you have to allow MPs to have information come in that's not being spoon-fed from the government.

Is that someone from an agency who just wants to tell a committee member something, in camera if necessary? It would probably be in camera. If you bring in a witness, the witness' lawyer is going to say, "I don't think we can do this. I can't recommend that you do this because the MPs are not in control of their process." It is in camera, but it is not like they can't speak about what happens inside the room. They're only obligated to secrecy on what they hear from the agencies, but not from what they hear from someone who comes into the room.

The absence of the ability to manage information not coming from the government isn't there. It isn't there. If I were the chair, I would avoid it like the plague. To say, "No, we can't have people coming in. We can't have this information," would in a way disable the committee from performing its function.

Otherwise, the committee would be like half of a SIRC: We look at the stuff, send it back and check off the boxes. In the field of civil liberties and spending efficacy, there's a whole world of data out there and the IC agencies are not the only managers of that data. The classified stuff, yes, but there are citizens out there too.

**Senator Lankin:** I'm not sure if we have the same information with respect to the ability to request witnesses to come forward. It certainly is anticipated by the government. According to the minister in his testimony, that would be the case. The individual provided would be done on the best advice of the director of the agency, only because of considerations of frontline operations, involvement and timing, and those sorts of things. That's the reason he put forward for not supporting subpoena power.

I'm not sure if that's a sufficient reason or not, but it certainly is anticipated that witnesses would come before the committee. Based on your comments, I'm not sure that you see that.

**La sénatrice Lankin :** Selon moi, dans le cadre de leur travail, ces gens bénéficient d'une protection pour les dénonciateurs. Les seules personnes devant qui ils témoigneront sont des membres du comité qui ont prêté serment. Je ne crois pas que ce soit la même chose que lorsqu'une personne témoigne devant un comité public.

Pouvez-vous m'aider à comprendre de quelle façon on pourrait avoir un si grave problème qu'il faut envisager une bonification maintenant plutôt que de laisser l'expérience parler d'elle-même?

**M. Lee :** Comme je l'ai déjà dit, je suis réticent à l'idée que le comité veuille aller de l'avant et entendre des témoins. Actuellement, il n'y a selon moi pas d'infrastructure qui lui permette d'accueillir des témoins. Je ne sais pas si le gouvernement y a pensé, mais en tant que parlementaire, je crois qu'il faut permettre aux députés d'avoir accès à des renseignements qui ne sont pas prémâchés par le gouvernement.

S'agit-il d'un organisme qui veut tout simplement dire quelque chose à un membre du comité, à huis clos, au besoin? Les choses se passeraient probablement à huis clos. Si on fait venir un témoin, l'avocat de ce témoin dira : « Je ne crois pas que ce soit possible. Je ne peux pas vous recommander d'aller de l'avant, parce que les députés ne contrôlent pas le processus. » C'est à huis clos, mais ce n'est pas comme s'ils ne pouvaient pas parler de ce qui s'est passé dans la salle. Ils ont seulement une obligation au secret relativement à l'information que leur fournissent les organismes, pas à l'égard de ce que quelqu'un qui vient les rencontrer dans la salle pourrait bien leur dire.

La capacité de gérer l'information qui ne vient pas du gouvernement n'existe pas. Elle n'est pas là. Si j'étais le président, c'est quelque chose que j'évitais comme la gale. Le fait de dire : « non, nous ne pouvons pas faire venir des gens. D'une certaine façon, nous ne pouvons pas avoir accès à cette information », empêcherait le comité de jouer son rôle.

Sinon, le comité serait comme une moitié de CSARS : on regarde des choses, on renvoie l'information et on coche des cases. Dans le domaine des libertés civiles et de l'optimisation des dépenses, il y a tout un monde de données qui existe, et ces données ne sont pas seulement gérées par les organismes du milieu du renseignement. Les renseignements classifiés, oui, mais il y a aussi des citoyens en jeu.

**La sénatrice Lankin :** Je ne suis pas sûre que nous ayons les mêmes renseignements en ce qui a trait à la capacité de faire témoigner des personnes. C'est assurément quelque chose que prévoit le gouvernement. Dans son témoignage, le ministre a dit qu'il en sera ainsi. La personne qui comparaitrait serait choisie à la lumière des meilleurs conseils du directeur de l'organisme, et ce, seulement en raison de considérations liées aux opérations sur le terrain, à la participation à de telles opérations, au moment où elles se déroulent et à ce genre de considérations. C'est la raison pour laquelle il est contre l'attribution d'un pouvoir d'assignation.

Je ne sais pas si c'est une raison suffisante ou non, mais on prévoit assurément que des témoins comparaitront devant le comité. À la lumière de vos commentaires, je ne suis pas sûre que vous voyiez les choses de cette façon.

**Mr. Lee:** I wouldn't want any witness coming forward to think it was just like appearing before a parliamentary committee, because it isn't. It is not a parliamentary committee. You might as well go to the *Toronto Star* editorial board and talk.

**Senator Griffin:** Would you support an amendment to classify the committee as a judicial proceeding so that it could have the witnesses sworn to an oath and therefore get at the truth?

**Mr. Lee:** Certainly, I would. That would be an easy one. Yes, I think it would be an easy one, although somebody would have to look at the broader implications of bringing those components into this type of a committee. On the face of it, yes, I would support that.

**Senator McPhedran:** When Minister Goodale was here he actually referenced a number of times in his presentation the Canadian Charter of Rights and Freedoms. I would like to get your sense of the value, or perhaps your perspective of whether there are any risks, if we were to take another look at the mandate of this committee, looking particularly at clause 8, and noting that the mandate is to review the legislative regulatory policy and administrative financial framework for national security intelligence, and if we were to add into that to review, among other things, consistency with the Canadian Charter of Rights and Freedoms.

**Mr. Lee:** Sure, that would be part of the committee's overall objectives. I am sure every member of the committee would say, "Yes, we have to take care of the Charter in all that we review here." Inside my head there's a little bell going off, saying that these issues are already dealt with, normally dealt with from time to time, and usually dealt with by another component of government, another component of the Justice Department.

Making it an explicit function would do no harm. It would give the committee some focus because right now a committee reviews. It is not a bad mandate but that would give it some focus. Its raison d'être could be better seen with the Charter as part of its mandate. I think that's a fair way to look at it.

**Senator Boniface:** I may have missed it, but you didn't touch on parliamentary privilege in the ongoing debate on that issue. I wondered if you had some views on that.

**Mr. Lee:** Do you mean in the bill?

**Senator Boniface:** Yes.

**Mr. Lee:** If I could put it this way, there is no parliamentary privilege in this bill.

**Senator Boniface:** Yes.

**Mr. Lee:** There is zero. The only reference to it is the exclusion of parliamentary privilege, in the event a member were to be prosecuted for breaching secrecy. That's an illusion that somehow that is how parliamentary privilege is imbued in the

**M. Lee :** Je ne voudrais pas qu'un témoin comparaisse en pensant que c'est exactement comme s'il était devant un comité parlementaire, parce que ce n'est pas le cas. Ce n'est pas un comité parlementaire. Il pourrait aussi bien aller parler au comité de rédaction du *Toronto Star*.

**La sénatrice Griffin :** Seriez-vous favorable à un amendement pour classer les activités du comité comme étant des procédures judiciaires de façon à ce que les témoins prêtent serment et qu'on puisse ainsi obtenir la vérité?

**M. Lee :** Tout à fait. Ce serait un amendement facile. Oui, je crois que ce serait facile, même s'il fallait réfléchir aux répercussions plus générales découlant de l'intégration de ces composantes à la structure de ce type de comité. À première vue, oui, j'y serais favorable.

**La sénatrice McPhedran :** Lorsque le ministre Goodale est venu ici, il a parlé un certain nombre de fois dans sa déclaration de la Charte canadienne des droits et libertés. J'aimerais obtenir votre point de vue sur la valeur... ou plutôt votre point de vue sur les risques en cause, si nous décidons d'examiner à nouveau le mandat du comité — et plus particulièrement l'article 8, où il est indiqué que le mandat du comité consiste à examiner le cadre réglementaire, législatif, administratif et financier de la sécurité nationale et du renseignement —, et d'ajouter aux objectifs des examens, entre autres, le respect de la Charte canadienne des droits et libertés.

**M. Lee :** Bien sûr, ce serait un des objectifs globaux du comité. Je crois que chaque membre du comité dirait : « Oui, nous devons tenir compte de la Charte dans tous nos examens. » Il y a quelque chose qui me dit que ces enjeux sont déjà pris en considération, normalement et de temps en temps, et que c'est habituellement le rôle d'une autre composante du gouvernement, d'une autre composante du ministère de la Justice.

En faire une fonction explicite ne serait pas problématique. Ce serait une façon de donner une certaine orientation au comité, parce que, actuellement, le comité est chargé de réaliser des examens. Ce n'est pas un mauvais mandat, mais on pourrait ainsi donner une certaine orientation au comité. Sa raison d'être pourrait être plus facilement acceptée si la Charte fait partie du mandat. Je crois que c'est une bonne façon de voir les choses.

**La sénatrice Boniface :** C'est peut-être moi, mais je ne vous ai pas entendu parler du privilège parlementaire et du débat en cours connexe. Avez-vous quelque chose à dire à ce sujet?

**M. Lee :** Vous voulez dire dans le projet de loi?

**La sénatrice Boniface :** Oui.

**M. Lee :** Essentiellement, il n'y a pas de privilège parlementaire prévu dans le projet de loi.

**La sénatrice Boniface :** Oui.

**M. Lee :** Il n'y a rien. La seule référence, en fait, c'est lorsqu'il est question de l'exclusion du privilège parlementaire, dans le cas où un membre serait poursuivi pour violation du secret. C'est une illusion de croire que, en quelque sorte, c'est de cette façon que le

statutes. There is zero parliamentary privilege. In fact, the members are on their own. They're completely removed from it. That's why I thought that some parliamentarians may not realize that.

I am exaggerating a bit if I say that going to work for this committee isn't a lot different from going to work for General Motors. You are going to work for this statutory construct over here. Good luck; I hope it works. "Here is your mandate. You've got no legal or subpoena powers. You can't protect your witnesses. If you make a mistake, we're going to prosecute." Good luck, men and women of the House of Commons and Senate.

I'm exaggerating wildly here, but I think you take my point. I'm a parliamentarian. I'm not even sure there are elements of privilege these members will still have. That would make another whole committee. That could be another committee meeting. We're not going to go there, but that issue of privilege is a fascinating one. It lurks all around this particular statute.

**Senator White:** I was going to ask that later. Some would argue that you can't actually lose your parliamentary privilege, certainly in a role such as this, unless there was an intent on your part. Would you agree? Is that what you are suggesting? Are you not convinced that parliamentary privilege could be lost?

**Mr. Lee:** The statute takes it away. Nobody is waiving it, in this case.

**Senator White:** I understand that.

**Mr. Lee:** I suppose a member could simply do nothing and, in effect, waive an element of his or her privilege. The House of Commons and Senate can take away the privilege. I recall, about 10 or 15 years ago, seeing an amendment being made to the Criminal Code by the Justice Department. I just happened to stumble on it. It was removing a whole chunk of parliamentary privilege. I went to the then prime minister and said, "You can't do this." The bill got changed.

All of us tend to take our privileges for granted and think that someone is minding the house. In this case, I didn't want members to think they had all the privileges. They may have some, but at the end of the day it is not clear.

**The Deputy Chair:** I have a question about your views concerning the composition of the committee. In your interim committee report you had gone actually beyond two MPs to one senator. You stated that the joint committee of parliamentarians should have half-and-half proportion of representation between the House of Commons and the Senate. You know what Bill C-22 is: three senators out of eleven.

Can you comment on that, please?

privilege parlementaire est enchâssé dans les lois. Il n'y a aucun privilège parlementaire. En fait, les membres sont laissés à eux-mêmes. On leur retire complètement ce privilège. C'est la raison pour laquelle je pensais que certains parlementaires ne l'avaient peut-être pas compris.

J'exagère un peu en disant que travailler pour ce comité c'est un peu comme travailler pour General Motors. Ici, on travaille en vertu d'une certaine interprétation de la loi, mais bonne chance. J'espère que ça fonctionnera : « Voici votre mandat. Vous n'avez aucun pouvoir juridique ni de pouvoir d'assignation. Vous ne pouvez pas protéger vos témoins. Si vous faites une erreur, vous vous exposez à des poursuites. » Bonne chance aux hommes et aux femmes de la Chambre des communes et du Sénat.

J'exagère follement, mais je crois que vous comprenez ce que je veux dire. Je suis un parlementaire. Je ne suis même pas certain que les membres de ce comité auraient encore une partie des privilèges. Ce serait un comité complètement différent. Il faudrait une autre réunion du comité... Nous n'allons pas nous attarder sur le sujet, mais la question du privilège est fascinante. Elle colle à ce projet de loi particulier.

**Le sénateur White :** J'allais poser la question plus tard. Certains soutiennent que vous ne pouvez pas vraiment perdre votre privilège parlementaire, certainement pas pour un rôle comme celui-ci, sauf si vous l'avez d'une manière ou d'une autre accepté. Êtes-vous d'accord? Est-ce que c'est ce que vous êtes en train de dire? N'êtes-vous pas convaincus que le privilège parlementaire pourrait vous être enlevé?

**M. Lee :** Le projet de loi vous l'enlève. En l'occurrence, personne n'a à donner son consentement.

**Le sénateur White :** Je comprends.

**M. Lee :** J'imagine qu'un député ou une députée pourrait, sans avoir rien fait, renoncer à un élément de son privilège. La Chambre des communes et le Sénat peuvent retirer le privilège. Je me souviens, il y a 10 ou 15 ans, que le ministère de la Justice avait présenté un amendement au Code criminel. Je suis tout simplement tombé dessus par hasard. Il s'agissait de supprimer tout un pan du privilège parlementaire. Je suis allé voir le premier ministre de l'époque et je lui ai dit : « Vous ne pouvez pas faire ça. » Le projet de loi a été modifié.

Nous avons tous tendance à tenir nos privilèges pour acquis et à penser qu'il y a quelqu'un qui veille au grain. Dans cette affaire, je ne voulais pas que les députés pensent qu'ils avaient tous les privilèges. Ils en ont peut-être quelques-uns, mais, au bout du compte, ce n'est pas clair.

**La vice-présidente :** J'aimerais poser une question pour connaître votre opinion sur la composition du comité. Dans le rapport provisoire du comité, vous proposez un ratio différent de celui de deux députés par sénateur. Vous affirmez que le comité mixte de parlementaires devrait être représenté à parts égales par des membres de la Chambre des communes et du Sénat. Vous savez ce que propose le projet de loi C-22 : 3 sénateurs sur 11 membres.

Pourriez-vous expliquer, s'il vous plaît?

**Mr. Lee:** That could be a function of the great Senate representation on the interim committee. There was Senator Michael Forrestall and Senator Kenny. I'm missing one, or were there just two?

**Senator Kenny:** Tommy Banks.

**Mr. Lee:** Yes, Senator Banks. We all in the house, as I recall it, accepted the presence of members of the Senate. The service continuity attached to most senators would be an asset for the committee of parliamentarians. In terms of the mathematics of it, I don't think there's any great magic in 50-50. What is it now, 70-30? It's roughly 70-30, isn't it?

**The Deputy Chair:** Not quite. It is 8-3.

**Mr. Lee:** The important point is that senators are there, and I accept that. In our Canadian Constitution we have to accept that the Senate as a very valuable asset. It may suffer and it may benefit from being unelected, but it is what it is. At this time in history, the house is offering 80-30, if that's what it is.

I would have no problem with a 50-50 committee, but I would want to see the elected house properly fulfill its role as the elected house in whatever makeup was there.

[Translation]

**Senator Dagenais:** Thank you, Mr. Lee. If we accept that the chair will be appointed by the Prime Minister and will represent the House of Commons, would you be in favour of an amendment to the effect that the vice chair of the committee should come from the Senate?

[English]

**Mr. Lee:** Yes, I would not have a problem with that at all. It might just be illusory to have a vice-chair from the Senate if the statute didn't define what the vice-chair did. Keep in mind we're creating this new construct, but it is not a parliamentary committee. Just exactly what a vice-chair would be in NSICOP is unclear. Clearly, the vice-chair would back up the chair. I wouldn't have a problem with that at all.

**The Deputy Chair:** Mr. Lee, thank you very much for making yourself available. We certainly have benefited from your expertise. It is always good to have you here. Thank you very much.

**Mr. Lee:** Thank you. I enjoyed the exercise. Good luck.

**The Deputy Chair:** Honourable senators, we will now go on to our third panel. Joining us are Craig Forcese, Professor, Faculty of Law, University of Ottawa and Kent Roach, Professor, Prichard-Wilson Chair in Law and Public Policy, Faculty of Law, University of Toronto.

**M. Lee :** Ce serait en raison de l'excellente représentation du Sénat au comité intérimaire. Il y avait le sénateur Michael Forrestall et le sénateur Kenny. Est-ce que j'en oublie un ou est-ce qu'il n'y en avait que deux?

**Le sénateur Kenny :** Tommy Banks.

**M. Lee :** Oui, le sénateur Banks. Tous les membres de la Chambre, si je me souviens bien, ont accepté que des membres du Sénat soient présents. La plupart des sénateurs ont de longues années de service, et c'est un atout pour un comité de parlementaires. Le calcul est simple : 50-50, ça n'a rien d'extraordinaire. Qu'est-ce que c'est, pour l'instant, 70-30? C'est à peu près 70-30, n'est-ce pas?

**La vice-présidente :** Pas tout à fait. C'est 8-3.

**M. Lee :** L'important, c'est que des sénateurs sont présents, et je suis d'accord. Selon la Constitution canadienne, nous devons reconnaître que le Sénat est un atout très précieux. Le fait que les sénateurs ne soient pas élus est peut-être une bonne chose, ou peut-être une mauvaise chose, mais c'est ainsi. Aujourd'hui, la Chambre propose 80-30, si j'ai bien compris.

Je m'accommoderais très bien d'un comité à 50-50, mais j'aimerais que la chambre des élus joue son rôle correctement en tant que chambre des élus, peu importe la composition du comité.

[Français]

**Le sénateur Dagenais :** Merci, monsieur Lee. En tenant pour acquis que le président sera nommé par le premier ministre et représentera la Chambre des communes, seriez-vous favorable à un amendement proposant que le vice-président du comité provienne du Sénat?

[Traduction]

**M. Lee :** Oui, cela ne me poserait aucun problème. Il serait peut-être toutefois illusoire qu'un vice-président soit un membre du Sénat si la loi ne définissait pas son rôle. N'oubliez pas qu'il s'agit d'une nouvelle entité, ce n'est pas un comité parlementaire. On ne sait pas tout à fait clairement quel serait le rôle du vice-président de ce Comité de parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement. Il est évident que le vice-président appuierait le président. Cela ne poserait absolument aucun problème.

**La vice-présidente :** Monsieur Lee, merci beaucoup de vous être rendu disponible. Votre expertise nous sera certainement utile. C'est toujours un plaisir de vous recevoir. Merci beaucoup.

**M. Lee :** Merci. J'ai trouvé l'exercice agréable. Bonne chance.

**La vice-présidente :** Mesdames et messieurs les sénateurs, nous allons maintenant accueillir notre troisième groupe de témoins. Nous accueillons M<sup>e</sup> Craig Forcese, professeur à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa, et M<sup>e</sup> Kent Roach, professeur titulaire de la Chaire Prichard-Wilson en droit et en politique publique de la Faculté de droit de l'Université de Toronto.

Both Professor Roach and Professor Forcese are not new to this committee. We have often asked for your support, not just in this committee but also in other committees in the Senate. You are both very knowledgeable about the subject that we are discussing today. I know I speak for every member on this committee when I say welcome. We really look forward to our discussions and our continuing working relationship.

Mr. Forcese, you can begin.

**Craig Forcese, Professor, Faculty of Law, University of Ottawa, as an individual:** Thank you to this committee and to members of the Senate for welcoming us. We've actually partitioned our presentation in the interests of efficiency. What I'm going to do is set some context and then make two modest suggestions.

I want to underscore, though, that Mr. Lee in prior testimony indicated that he regarded the Bill C-22 process and committee as a glass half-full. I'm prepared to say that even on first reading it was a glass half-full and now in its amended form it's a glass three-quarters full. What we offer here is constructive criticism but support for the project as a whole. I want to set the stage as to why that support is true.

I want to point to the report in November 2014 of the United Kingdom Intelligence and Security Committee of Parliament. In its 200-page study of the intelligence related to the murder of Fusilier Lee Rigby by two terrorists on the streets of South London. That report concluded that seven different security agency investigations had flagged the two terrorists as persons of interest. Errors were made in these operations. Although without these mistakes it was unlikely that the services would have been able to predict and prevent the murder of Fusilier Rigby, nevertheless, the ISC proposed a number of systemic changes to the operations of the services. It drew lessons learned and made recommendations.

Juxtapose that pattern with the situation in Canada. Almost three years ago, Corporal Nathan Cirillo and Warrant Officer Patrice Vincent were killed by terrorists in separate incidents, including the one that terminated in Parliament itself. We have no public accounting of any real source of what happened. What did our services know? Why did they make the decisions they did? What are the lessons learned? At best, we have heavily redacted accountings of the security system on the Hill, as if the questions concerning national security started only when the terrorist entered the parliamentary precinct.

There are internal police lessons learned documents. They've never been released. There's a Quebec coroner report on the Saint-Jean-sur-Richelieu attack, but there has been no effort to web together all of government conclusions. We do not, in other words, do lessons learned exercises well in Canada. Judicial commissions of inquiry, such as that concerning the treatment of

Ce n'est pas la première fois que MM. Roach et Forcese comparaissent devant notre comité. Nous leur avons souvent demandé leur soutien, comme l'ont fait d'autres comités du Sénat. Vous connaissez très bien tous les deux le sujet dont nous débattons aujourd'hui. Je vous souhaite la bienvenue au nom de tous les membres de notre comité. Nous avons bien hâte de discuter avec vous et de poursuivre notre relation professionnelle.

Maître Forcese, vous pouvez commencer.

**Craig Forcese, professeur, Faculté de droit, Université d'Ottawa, à titre personnel :** Je remercie les membres du comité et du Sénat de nous accueillir. Nous avons en fait divisé notre exposé, par souci d'efficacité. Je vais donc vous donner un peu de contexte puis présenter deux petites suggestions.

J'aimerais cependant noter que M. Lee, dans un précédent témoignage, avait indiqué qu'à son avis, le projet de loi C-22, — et le comité — était comme un verre à moitié plein. J'irais jusqu'à dire que, dès la première lecture, j'ai trouvé que c'était comme un verre à moitié plein et que, aujourd'hui, dans sa forme modifiée, il est comme un verre aux trois quarts plein. Nous allons présenter des critiques constructives, mais, dans l'ensemble, nous sommes en faveur de ce projet. Je vais donc vous expliquer pourquoi notre soutien est sincère.

J'aimerais revenir sur le rapport présenté en novembre 2014 par le comité sur le renseignement et la sécurité du Royaume-Uni. Cette étude de 200 pages, portant sur le renseignement, avait trait au meurtre du fusilier Lee Rigby par deux terroristes, dans une rue du sud de Londres. Le rapport concluait que, selon sept différentes enquêtes des agences de sécurité, les deux terroristes en question étaient des personnes d'intérêt. Des erreurs ont été commises, pendant les opérations. Bien qu'il soit peu probable que, même sans ces erreurs, les services auraient pu prédire et empêcher le meurtre du fusilier Rigby, le comité sur le renseignement et la sécurité a proposé un certain nombre de changements systémiques des opérations des services. Il a mis en lumière les leçons apprises et a présenté des recommandations.

Supposez maintenant que la situation se soit produite au Canada. Il y a près de trois ans, le caporal Nathan Cirillo et l'adjudant Patrice Vincent ont été tués par des terroristes, dans deux incidents distincts, y compris celui qui s'est terminé dans l'édifice même du Parlement. Nous n'avons pas de rapport public de sources véritables sur ce qui s'est produit. Qu'est-ce que nos services savaient? Comment en sont-ils arrivés à prendre les décisions qu'ils ont prises? Quelles leçons ont-ils retenues? Au mieux, nous avons des comptes rendus lourdement censurés du système de sécurité de la Colline, comme si les questions touchant la sécurité nationale ne s'étaient posées qu'au moment où des terroristes sont entrés dans l'enceinte du Parlement.

Il y a des documents internes sur les leçons retenues par la police. Ils n'ont jamais été publiés. Il y a un rapport du coroner du Québec sur l'attaque de Saint-Jean-sur-Richelieu, mais aucune mesure n'a été prise pour rassembler toutes les conclusions du gouvernement. Autrement dit, le Canada ne fait pas comme il le faut les exercices liés aux leçons retenues. Il y a des commissions



Maher Arar and the much-delayed review of the Air India bombing investigation, are episodic. Once they end, their recommendations usually die with them.

Our existing expert review bodies, meanwhile, focus on compliance with law and policy, what we call “propriety review.” They rarely make recommendations on what we call “efficacy review,” that is, how well our national security systems work and especially work together. That is why we support Bill C-22. It invests parliamentarians with a serious national security accountability function for the first time in Canadian history. Incidentally, the recommendations for such a function date to the McDonald inquiry in the early 1980s. Even more critically, it opens the door for the first time to an all-of-government review by a standing body able to follow the thread across departments and conduct efficacy review. This body will endure and will be capable of follow-up in a manner impossible for ad hoc commissions of inquiry.

We believe the Bill C-22 proposal compares favourably to analogues in other Westminster democracies, although that involves something of an apples and oranges comparison. I’ve provided a table. I understand it will be translated. I tried to compare Canada, U.K., Australia and New Zealand in terms of various features of parliamentary review.

For all of these reasons, we believe that Bill C-22, even in its present guise, deserves support, but our support comes with caveats. The success of the proposed committee of parliamentarians will ultimately depend on three criteria. First, the parliamentarians undertaking this role must be able to perform their functions in a serious-minded manner, in good faith and without regulatory capture by the agencies. We need, in other words, the right people.

Second, parliamentarians will, in practice, be part-time participants in the review committee and turnover among parliamentarians will occur, especially between parliaments. A stable, well-resourced, expert staff is required to ensure continuity and institutional knowledge.

Third, the committee must have robust access to classified information. In my remaining moments, I wish to emphasize this third axiomatic point.

In terms of access to information, the proposed Bill C-22 committee will not be as robust a reviewer as are the existing expert review bodies, such as the Security Intelligence Review Committee, largely because the Bill C-22 committee will have more limited access to information.

d’enquête judiciaires, par exemple celles sur le traitement de Maher Arar et il y a eu une enquête sur l’attentat d’Air India, longtemps attendue, mais cela reste épisodique. Lorsqu’une commission d’enquête prend fin, ses recommandations disparaissent avec elle.

Pendant ce temps, nos comités d’experts s’attachent à la conformité avec les lois et les politiques, ce que nous appelons les « examens de pertinence. » Ces examens débouchent rarement sur des recommandations touchant ce que nous appelons les « examens de l’efficacité », qui viseraient à savoir si nos systèmes nationaux de sécurité fonctionnent bien et, surtout, s’ils collaborent bien ensemble. Et c’est pourquoi nous soutenons le projet de loi C-22. Il confère aux parlementaires une sérieuse responsabilité relativement à la sécurité nationale, pour la première fois dans l’histoire du Canada. D’ailleurs, l’enquête McDonald, au début des années 1980, recommandait déjà un tel rôle. Point plus important encore, le projet de loi ouvre la porte pour la première fois à la possibilité d’un examen pangouvernemental par un organisme permanent, capable de suivre la piste d’un ministère à un autre et de mener un examen sur l’efficacité. Cette entité durera, et elle sera en mesure d’assurer un suivi qui était impossible aux commissions d’enquête ponctuelles.

Nous croyons que la proposition du projet de loi C-22 se compare avantageusement avec des propositions semblables d’autres démocraties de type Westminster, même s’il ne faut pas comparer des pommes et des oranges. J’ai fourni un tableau. Si j’ai bien compris, il sera traduit. J’ai tenté de comparer le Canada, le Royaume-Uni, l’Australie et la Nouvelle-Zélande en fonction de diverses caractéristiques de l’examen parlementaire.

Pour toutes ces raisons, nous croyons que le projet de loi C-22, même dans sa version actuelle, mérite notre soutien, mais ce soutien s’accompagne de quelques mises en garde. La réussite du comité de parlementaires proposé dépendra, ultimement, de trois critères. Premièrement, les parlementaires qui assumeront ce rôle devront pouvoir s’acquitter de leurs fonctions avec sérieux, de bonne foi et sans être assujettis à la réglementation des organismes. Autrement dit, nous devons nommer les bonnes personnes.

Deuxièmement, en pratique, les parlementaires participeront à temps partiel aux travaux du comité d’examen, et il y aura un roulement, parmi les parlementaires, et en particulier entre les parlements. Il faudra un personnel stable, bien appuyé et composé d’experts, pour assurer la continuité et le savoir institutionnel.

Troisièmement, le comité devra avoir un accès sans réserve à l’information classifiée. J’aimerais, dans le temps qu’il me reste, souligner ce troisième axiome.

En ce qui a trait à l’accès à l’information, le comité proposé par le projet de loi C-22 ne pourra pas procéder à un examen aussi robuste que les organismes d’examen spécialisés, par exemple le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, principalement en raison du fait que le comité aura un accès plus limité à l’information.

Before the Commons, we advanced the argument that the Bill C-22 committee should have the same access to information as the existing expert review bodies, such as SIRC. That would mean limiting the mandatory information exclusions in clause 14 to cabinet confidences only and eliminating entirely clause 16. That argument obviously did not win approval of the government.

Before you today, we put water in our wine and propose more modest adjustments that we think will meet what we think are the government's objections to such a step and to fuller information sharing, while allowing the Bill C-22 system to evolve and serve its purpose.

First, under clause 14, there are classes of information the government will automatically deny the committee. The one that particularly concerns us is subclause 14(d) concerning ongoing law enforcement investigations. These can endure indefinitely. The RCMP, even now, decades later, still has an active law enforcement investigation into the 1985 Air India bombing. Even now, the Bill C-22 committee could be denied information concerning the disastrous security and intelligence community conduct in relation to Canada's most horrific terrorist incident.

We understand the reason for the subclause 14(d) exclusion. It relates to police independence. We are concerned, however, that clause 14 closes the door definitively to sharing, even when police independent concerns might be mitigated. We also note that this mandatory exclusion is more sweeping than some aspects of the Access to Information Act. We believe, therefore, that the clause should be amended to preserve a discretion to disclose, exercised by the chief police constable in question, most likely the commissioner of the RCMP.

I'll read the text for the record. We propose limiting the exclusion to information relating directly to an ongoing investigation carried out by a law enforcement agency that may lead to a prosecution where, in the opinion of the head of that agency, disclosure of the information to the committee could reasonably be expected to be injurious to the enforcement of any law of Canada or province or the conduct of lawful investigations. That language is almost a carbon copy of current language in the Access to Information Act.

This amendment would create a discretionary power to share. So too clause 16 creates a discretion to share. Our concern is, therefore, that many officials will now be asked to exercise discretion with respect to quite general grounds to refuse sharing with the Bill C-22 committee. We worry that this discretion may be exercised inconsistently over time and between officials.

Devant la Chambre des communes, nous avons fait valoir que le comité prévu par le projet de loi C-22 devrait avoir le même accès à l'information que les organismes d'examen spécialisés, comme le CSARS. Cela limiterait les exceptions prévues à l'article 14 aux documents confidentiels du Cabinet uniquement en éliminant entièrement l'article 16. Cet argument, de toute évidence, n'a pas obtenu l'aval du gouvernement.

Aujourd'hui, devant vous, nous mettons de l'eau dans notre vin et proposons des modifications plus modestes qui, à notre avis, respectent les objections du gouvernement, qui refuse, selon nous, que l'on aille aussi loin et qu'on échange tous les renseignements, mais cela permet quand même au système du projet de loi C-22 d'évoluer et de remplir sa fonction.

Premièrement, selon l'article 14, le gouvernement pourra automatiquement refuser que le comité ait accès à certaines catégories de renseignement. La disposition qui nous préoccupe tout particulièrement est l'alinéa 14d), lequel concerne les enquêtes des organismes chargés de l'application de la loi. Ces enquêtes peuvent durer indéfiniment. Encore aujourd'hui, des dizaines d'années plus tard, l'enquête sur l'attentat d'Air India de 1985, menée par la GRC, est toujours en cours. Encore aujourd'hui, le comité du projet de loi C-22 ne pourrait pas avoir accès aux renseignements touchant la conduite désastreuse du milieu de la sécurité et du renseignement dans cet incident terroriste, le plus horrible qui ait eu lieu au Canada.

Nous comprenons les motifs de l'exception prévue à l'alinéa 14d). Cela tient à l'indépendance de la police. Nous sommes inquiets, cependant, car l'article 14 ferme définitivement la porte au partage, même dans le cas où les préoccupations touchant l'indépendance de la police pourraient s'être atténuées. Nous notons en outre que cette exclusion obligatoire va plus loin que ne le prévoient certains aspects de la Loi sur l'accès à l'information. C'est pourquoi nous estimons que cette disposition devrait être modifiée de façon que le chef des services de police, plus probablement le commissaire de la GRC, conserve le pouvoir discrétionnaire de communiquer des renseignements.

Je vais lire le texte, aux fins du compte rendu. Nous proposons de limiter cette exclusion aux renseignements qui ont un lien direct avec une enquête en cours conduite par un organisme d'application de la loi et pouvant mener à des poursuites au cas où, de l'avis du directeur de l'organisme, il serait raisonnable de s'attendre à ce que la communication de l'information au comité porterait préjudice à l'application d'une quelconque loi du Canada ou d'une province du Canada ou à la conduite d'enquêtes légitimes. Ce libellé est presque mot pour mot celui de la Loi sur l'accès à l'information.

Cet amendement créerait un pouvoir discrétionnaire quant au partage de l'information. L'article 16 crée lui aussi ce pouvoir discrétionnaire. Ce qui nous préoccupe, donc, c'est que l'on demandera désormais à de nombreux responsables de se servir de leur pouvoir discrétionnaire pour des motifs plutôt généraux de refuser de communiquer des renseignements au comité du projet de loi C-22. Nous craignons que ce pouvoir discrétionnaire soit exercé sans uniformité, selon le moment et selon le responsable.

We propose, therefore, a second amendment, drawing from the United Kingdom statute. It mandates the creation of a memo of understanding between the security services and the U.K. Intelligence and Security Committee governing, among other things, information sharing. Such a memo of understanding could be used to set more precise negotiated guidelines, standardizing the exercise of discretion to decline information sharing. That memo could also evolve as the Bill C-22 committee gains confidence and credibility as a review body.

Put another way, we should avoid creating a Bill C-22 committee that is impaired from its inception, without the prospect of remedying those shortcomings prior to a full legislative review in five years' time.

My colleague, Kent Roach, will now discuss other matters in Bill C-22.

**Kent Roach, Professor, Prichard-Wilson Chair in Law and Public Policy, Faculty of Law, University of Toronto, as an individual:** Thank you very much for the invitation and, Senator Jaffer, thank you for the very kind introduction.

As has already been described, we support Bill C-22 in principle. It's a long overdue expansion of parliamentary review of national security activities from a whole-of-government perspective. As Professor Forcese has mentioned, the McDonald Commission recommended this in 1981. I would just add that we are the only Five Eyes nation that does not give and trust our parliamentarians with secret information.

A particular strength of this bill is that in clauses 22 and 23 it recognizes inward and outbound links between the new committee and the existing review bodies for the RCMP, CSIS and CSE.

The point here, though, is not simply the point made in clause 9 that the new committee should avoid duplication of review work. All of this work is based on risk assessment and audits. It's not true oversight, but to ensure that the review bodies work together I include the existing review bodies and now this new committee of parliamentarians.

Another strength of the bill is the provisions that ensure that government MPs do not constitute a majority. The country and national security both suffer when national security becomes a partisan issue. It's for that reason I also support robust senatorial representation on the committee. I do, however, have some reservations about both the powers of the PM under clause 6 to appoint the chair, and under clause 21 to allow revised or redacted approaches.

Nous proposons donc un deuxième amendement inspiré des lois du Royaume-Uni. Il rend obligatoire la création d'un protocole d'entente entre les services de sécurité et le comité sur le renseignement et la sécurité du Royaume-Uni, un protocole qui régirait entre autres choses l'échange d'information. Le protocole pourrait servir à établir des lignes directrices négociées plus précises visant à uniformiser l'exercice du pouvoir discrétionnaire de refuser l'échange d'information. Il pourrait être modifié lorsque le comité prévu par le projet de loi C-22 aura gagné en confiance et en crédibilité en tant qu'organisme d'examen.

Autrement dit, nous devrions éviter de créer un comité qui serait dès le départ affaibli et qu'il ne serait pas possible de corriger avant l'examen législatif complet qui doit avoir lieu cinq ans plus tard.

Mon collègue, Kent Roach, va maintenant aborder d'autres questions touchant le projet de loi C-22.

**Kent Roach, professeur, titulaire de la Chaire Prichard-Wilson en droit et en politique publique, Faculté de droit, Université de Toronto, à titre personnel :** Merci beaucoup de l'invitation; merci beaucoup, sénatrice Jaffer, de cette très gentille présentation.

Comme on l'a déjà expliqué, nous soutenons en principe le projet de loi C-22. Cet élargissement de l'examen parlementaire des activités de la sécurité nationale, qui se ferait pour l'ensemble du gouvernement, était attendu depuis longtemps. Comme M<sup>e</sup> Forcese l'a mentionné, la Commission McDonald en avait fait une recommandation, en 1981. J'ajouterais seulement que nous sommes le seul pays du Groupe des cinq qui refuse de confier à ses parlementaires des renseignements secrets.

Une des forces de ce projet de loi tient aux articles 22 et 23, qui reconnaissent qu'il y aura des échanges dans les deux sens entre le nouveau comité et les organismes d'examen existants de la GRC, du SCRS et du CST.

Ce qu'il faut souligner, ici, ne s'arrête pas à ce qui a été souligné à propos de l'article 9, c'est-à-dire que le nouveau comité doit éviter le dédoublement des tâches d'examen. Tout le travail est fondé sur l'évaluation du risque et la vérification. Il ne s'agit pas à proprement parler de surveillance, mais, dans le but que les organismes d'examen travaillent de concert, j'englobe les organismes d'examen existants et le nouveau comité des parlementaires.

Une autre force de ce projet de loi a trait aux dispositions selon lesquelles le comité ne sera pas composé à majorité de députés du parti au pouvoir. La sécurité nationale et la sécurité du pays ne peuvent que pâtir lorsque la sécurité nationale devient un enjeu partisan. C'est pour cette raison que je suis en outre en faveur d'une forte représentation du Sénat au comité. J'ai toutefois quelques réserves à formuler au sujet, d'une part, des pouvoirs de nomination du président dont disposera le premier ministre, en application de l'article 6, et, d'autre part, du fait qu'il sera possible de présenter des rapports révisés ou caviardés, en application de l'article 21.

Another concern I have about clause 21 is it allows redactions by the Prime Minister not only on the grounds that the release of information would harm national security — and, as Mr. Clement said this morning, none of us want to harm national security — but also on the basis of solicitor-client or litigation privilege. Whereas if you look at subclause 13(2) of Bill C-22, it wisely and correctly, in our view, gives the committee access to relevant information that might otherwise be covered by solicitor-client privilege.

One of the most important lessons of the post-9/11 era, from the U.S. torture memos on forward, is that national security is now heavily lawyered. Without access to information that could be covered by solicitor-client or litigation privilege, the public may not really know the full extent of security powers or what the de facto rules are that govern our security activities. Thus clause 21 sits in tension to subclause 13(2).

Specifically, we have concerns that redacting reports on the basis of solicitor-client privilege could inhibit robust reporting by the new committee about matters such as those revealed by the Federal Court both in its landmark 2013 and 2017 decisions, which both found that CSIS, on the basis of erroneous legal advice, had collected and retained information in an illegal way. We see a tension between the appropriate principle that the new committee should be able to see things that are solicitor-client privilege, and the back-end redaction on the basis of solicitor-client privilege.

We would be remiss if we did not note our preference for allowing the courts, or some other independent third party, to settle disputes over what must be redacted from the committee's reports. It is with a somewhat heavy heart that we note the late Ron Atkey also testified before the committee at the other place to this effect. As with so many matters, we agree wholeheartedly with Ron Atkey, whom we both respect and greatly miss and were proud to count as a colleague.

Finally, this is my last and third kind of specific amendment, but I think it's also one that speaks to Ron Atkey's proud legacy as the first head of SIRC. We would propose that the new subclause 31.1 be amended to require that the committee report to the appropriate and responsible minister, not only with respect to activities that may not be authorized by law, but also activities that may involve the unnecessary or unreasonable use of powers. This is taken from some of the original language in the 1984 CSIS Act with respect to the inspector general.

For example, take the activities of the CSE, our signals intelligence agency. Many of these may arguably conform to law under CSE's broad and contested mandate but, nevertheless, the public and the responsible minister have interest in knowing if this

Il y a autre chose qui me préoccupe dans l'article 21, et c'est le fait qu'il accorde au premier ministre le droit de réviser des rapports, non seulement au motif que la communication de l'information porterait atteinte à la sécurité nationale — et, comme M. Clement l'a dit ce matin, personne ne veut porter atteinte à la sécurité nationale —, mais aussi lorsqu'il s'agit de renseignements protégés par le secret professionnel ou par le privilège relatif au litige. Par contre, le paragraphe 13(2) du projet de loi C-22 donne au comité, de façon judicieuse et à juste titre, à notre avis, accès à des renseignements pertinents qui seraient par ailleurs protégés par le secret professionnel.

L'une des plus importantes leçons tirées des événements du 11 septembre, à partir des dossiers sur la torture des États-Unis, a fait en sorte que, aujourd'hui, la sécurité nationale est le fief des avocats. Si le public n'a pas accès à des renseignements qui pourraient être visés par le secret professionnel ou le privilège relatif au litige, il ne pourra jamais vraiment connaître toute l'ampleur des pouvoirs relatifs à la sécurité ni quelles sont les règles de facto qui régissent nos activités de sécurité. Ainsi, l'article 21 contredit le paragraphe 13(2).

Plus précisément, nous craignons que le fait de censurer des rapports en fonction du secret professionnel empêcherait le nouveau comité de présenter des rapports rigoureux sur des dossiers comme ceux sur lesquels la Cour fédérale a fait la lumière, dans ses décisions historiques de 2013 et de 2017, lorsqu'elle a établi que le SCRS, se fondant sur des conseils juridiques erronés, avait recueilli et conservé des renseignements par des moyens illégaux. Nous estimons qu'il y a contradiction entre le principe approprié, selon lequel le nouveau comité devrait pouvoir consulter des renseignements protégés par le secret professionnel et le fait que, au bout du compte, les rapports seront caviardés en fonction du secret professionnel.

Nous nous en voudrions de ne pas signaler qu'à notre avis, il faudrait que les tribunaux, ou tout autre tiers indépendant, soient chargés de régler les litiges relatifs aux éléments des rapports du comité qui pourraient être censurés. C'est le cœur un peu lourd que je souligne que le regretté Ron Atkey avait déclaré la même chose devant un comité de l'autre endroit. Comme sur tant d'autres sujets, nous sommes entièrement d'accord avec Ron Atkey, que nous respectons et regrettons énormément, et dont nous sommes fiers d'avoir été les collègues.

Pour terminer, voici mon troisième et dernier amendement, qui découle également, je crois, du magnifique héritage de Ron Atkey, premier dirigeant du CSARS. Nous proposons de modifier le nouvel article 31.1 pour faire en sorte que le comité relève du ministre compétent et responsable, en ce qui a trait non seulement aux activités que la loi pourrait ne pas autoriser, mais également les activités pouvant supposer un exercice inutile ou déraisonnable des pouvoirs. Nous nous inspirons du libellé original de la Loi sur le SCRS de 1984, en ce qui concerne l'inspecteur général.

Par exemple, pensons aux activités du CST, notre organisme responsable du renseignement d'origine électromagnétique. Bon nombre de ces activités sont conformes à la loi, c'est-à-dire au mandat large, quoique contesté du CST, mais il reste que le

new committee concludes that CSE has used its vast powers unnecessarily, unreasonably or disproportionately. This was the reporting duty that CSIS's inspector general had from 1984 until it was abolished in 2012. We believe that it is also the appropriate reporting requirement for what we hope will be a valuable new committee.

Thank you for your attention.

**The Deputy Chair:** Thank you very much to both of you.

[*Translation*]

**Senator Dagenais:** My first question goes to Professor Roach. Professor, given what we have heard, I feel that there is a lot of room to improve this bill right away. Could you give us your perspective on the committee's ability to function if the Conservatives and the NDP were to refuse to participate because the Prime Minister's office had too much power, and because of the complete control he could have over this oversight committee?

[*English*]

**Mr. Roach:** Thank you, Senator Dagenais. I think that would be most regrettable. In a way the clause 16 powers are a bit like the notwithstanding clause in the Charter. Yes, they could be used to defeat the purpose of the committee, but that's almost assuming a degree of bad faith. It's assuming that a political price will not be paid for using those powers.

One of the things that has heartened me over my career is to realize how an engaged public can actually put real political costs on it. That's why we've always focused more on clause 14 rather than on clause 16.

In a perfect world, as my colleague said, this committee would have the exact same access as SIRC has: everything except cabinet confidences. However, we don't live in a perfect world and sometimes you have to take baby steps. I think it would be very regrettable if any parties or the public lost confidence, simply because of the existence of these powers. There are safeguards built in so that the committee can complain and publicize if these powers are used unreasonably.

I would think that if either the Prime Minister or a minister started to say, "You're not seeing that," hopefully we will have the journalists, civil society, professors and others who will be a bit like a moth drawn to a flame. I'm reasonably confident that if we continue to be engaged on this issue — and that's a big "we,"

public et le ministre responsable souhaiteraient savoir si le nouveau comité concluait que le CST a exercé ses vastes pouvoirs de manière inutile, déraisonnable ou disproportionnée. Cela faisait partie des obligations redditionnelles de l'inspecteur général du SCRS, à compter de 1984 jusqu'à ce qu'elles soient supprimées en 2012. Nous croyons qu'il s'agit d'exigences redditionnelles appropriées et nous espérons qu'elles seront imposées à ce nouveau et précieux comité.

Merci de nous avoir écoutés.

**La vice-présidente :** Merci beaucoup à tous les deux.

[*Français*]

**Le sénateur Dagenais :** Ma première question s'adresse au professeur Roach. Professeur, compte tenu de ce que nous avons entendu, je pense qu'il y a beaucoup de marge pour améliorer immédiatement ce projet de loi. J'aimerais que vous nous donniez votre point de vue sur les capacités de fonctionnement d'un tel comité si les conservateurs et le NPD refusaient d'y participer en raison des trop grands pouvoirs du bureau du premier ministre et du contrôle complet qu'il compte exercer sur ce comité de surveillance.

[*Traduction*]

**M<sup>e</sup> Roach :** Merci, sénateur Dagenais. Je crois que ce serait tout à fait déplorable. D'une certaine façon, les pouvoirs prévus à l'article 16 s'apparentent à la clause nonobstant de la Charte. Oui, ils pourraient servir à détourner le comité de son objectif, mais il faudrait supposer une certaine mauvaise foi. Il faudrait supposer que l'exercice de ces pouvoirs n'aurait aucun prix politique.

Il y a une chose qui m'a encouragé tout au long de ma carrière, et c'est de savoir que la mobilisation du public peut réellement avoir un coût politique. Nous nous sommes toujours intéressés davantage à l'article 14 qu'à l'article 16.

Dans un monde idéal, comme l'a dit mon collègue, ce comité aurait exactement les mêmes droits d'accès que le CSARS, c'est-à-dire tous les renseignements, sauf les documents confidentiels du Cabinet. Toutefois, nous ne vivons pas dans un monde idéal et nous devons parfois avancer à tout petits pas. Je crois qu'il serait vraiment regrettable que les parties ou le public perdent confiance, tout simplement parce que ces pouvoirs existent. Des mesures de protection ont été prévues, et le comité pourra, si ces pouvoirs sont exercés de manière déraisonnable, déposer plainte et en parler publiquement.

Je crois que si le premier ministre ou un autre ministre se mettait à dire « Vous ne pouvez pas voir ça », l'attention des journalistes, de la société civile, des universitaires et d'autres intéressés sera immédiatement attirée par la question, comme les papillons sont attirés par la lumière. Je suis presque convaincu

including the media and civil society — that there will be a big price to be paid for either denying the committee information or redacting its reports in ways that cannot be justified.

[Translation]

**Senator Dagenais:** Mr. Forcese, would you have an opinion you could share with us about the remuneration formula proposed for members of this committee, and about the limits that could well impose in the future? Clearly, the members will be compensated.

[English]

**Mr. Forcese:** You're talking about the members and not the staff, I assume.

[Translation]

**Senator Dagenais:** Yes, I am talking about the committee members.

[English]

**Mr. Forcese:** I don't have a particular view on that. I think they are performing rather extraordinary functions and I personally would not be concerned about the idea that they should be remunerated for it. You're implying that a conflict would arise. I'm not sure I've given that much thought. I wonder if you might be able to amplify what you had in mind.

[Translation]

**Senator Dagenais:** We will see how things develop, but I imagine that the chair of the committee, a member of Parliament, will certainly receive additional remuneration, because he is the chair of the committee.

[English]

**Mr. Forcese:** I frankly have no views on remuneration of the members of the committee one way or another. I think it would be fair to remunerate. I don't think it would be a problem if they were.

**Senator Lankin:** Welcome to both of you. It's good to see you again. I appreciate the thought you've given to where we're at right now in the stage of development and what might be helpful amendments at this point in time.

Mr. Forcese, you talked about the possibility of memoranda of understanding. When the minister was here, we actually spoke about that.

que, si nous continuons à nous mobiliser sur cette question — quand je dis nous, cela comprend les médias et la société civile —, il y aura un prix élevé à payer si l'on refuse certains renseignements au comité ou si l'on censure ses rapports de façon non justifiée.

[Français]

**Le sénateur Dagenais :** Monsieur Forcese, auriez-vous une opinion à partager avec nous sur la formule de rémunération qui est prévue pour les membres du comité et les limites que cela risque d'imposer à l'avenir? Évidemment, ces gens seront rémunérés.

[Traduction]

**M<sup>e</sup> Forcese :** J'imagine que vous parlez des membres du comité, non pas de son personnel.

[Français]

**Le sénateur Dagenais :** Je parle des membres du comité, effectivement.

[Traduction]

**M<sup>e</sup> Forcese :** Je n'ai pas d'opinion particulière à ce sujet. Je crois qu'ils assument des tâches assez extraordinaires et, personnellement, je n'aurais rien contre le fait qu'ils soient rémunérés pour assumer ces fonctions. Vous laissez entendre que cela pourrait soulever un conflit. Je ne crois pas y avoir vraiment réfléchi. J'aimerais que vous précisiez ce que vous vouliez faire entendre.

[Français]

**Le sénateur Dagenais :** On le verra à l'usage, mais j'imagine que le président du comité, qui est député, recevra sûrement une rémunération additionnelle, parce qu'il est président du comité.

[Traduction]

**M<sup>e</sup> Forcese :** Honnêtement, je n'ai aucune opinion positive ni négative sur la rémunération des membres du comité. Je crois qu'il serait juste qu'ils soient rémunérés. Je ne crois pas que leur rémunération poserait problème.

**La sénatrice Lankin :** Bienvenue à tous les deux. C'est agréable de vous revoir. Je vous remercie d'avoir réfléchi à l'état de la situation, à l'étape où nous en sommes rendus dans l'élaboration de ce projet de loi et aux amendements qui pourraient aujourd'hui être utiles.

Maître Forcese, vous avez évoqué la possibilité d'un protocole d'entente. Nous en avons même parlé au ministre, lorsqu'il était ici.

One of the concerns I had about clause 16 and ministerial discretion was lack of consistency in application of definitions of national security and other things. I appreciate this suggestion and the possibility of language that might bring this to light.

I assume this same mechanism could be used in terms of the relationships between the committee and various review bodies like SIRC. Would you anticipate that would be included in the kind of amendment you're suggesting?

**Mr. Forcese:** Yes, certainly. I would imagine, as a matter of course, that such memoranda of understanding would be entered into because they are, in practice, instruments you see as between security services themselves.

The issue is to place an affirmative obligation to negotiate such a thing, which in the U.K. has meant that the memo of understanding, which is a public record, specifies that the discretion to exclude information will be rarely exercised. It sets an expectation of disclosure, and if that expectation is honoured, then it removes some of the concern that there is overbreadth in terms of, for example, the definition of special operational information. More than that allows an evolutionary process.

As I suggested, as confidence is built between the security services and the committee, the memo itself could go through various iterations.

**Mr. Roach:** You know this better than I do, senator. I can briefly add that it's very important the new committee have access, at least presumptive access, to all the classified reports of SIRC and the CSE commissioner. I'm well aware that those of us who are outside the tent of secrecy really only see a very small proportion of the important work the review bodies do.

That would be something that should be negotiated with an MOU. It may not be every report, but a particular strength of this bill is the secretariat because the secretariat is paid and paid at a fairly senior level. As you would know, it will be very important for members to have access to that secretariat and for that secretariat to be able to hire people on an as-needed basis.

Again, I come back to my point that I'm a little concerned about the overblown language of oversight. A bit like SIRC, this committee will do valuable work, but it will have to pick its spots. National security only becomes more complex and more technological, so it's important that the secretariat be able to draw, on an as-needed basis, on the expertise it needs to get its work done.

**Senator Lankin:** Just thinking about the secretariat for a moment, last week when we were meeting and speaking with witnesses an issue was raised around the direction of the secretariat. There was concern that the minister responsible is

Ce qui me préoccupait, au sujet de l'article 16 et du pouvoir discrétionnaire du ministre, c'est le manque d'uniformité dans l'application des définitions de la sécurité nationale et d'autres éléments. Je vous remercie de votre suggestion et des formulations qui pourraient éclairer tout cela.

J'imagine que l'on pourrait utiliser le même mécanisme pour les relations entre le comité et les divers organismes d'examen tel le CSARS. Croyez-vous que ce mécanisme pourrait être intégré à l'amendement que vous proposez?

**M<sup>e</sup> Forcese :** Oui, tout à fait. J'imagine qu'il va de soi que de tels protocoles d'entente soient conclus, étant donné qu'il s'agit justement des instruments qu'utilisent entre eux les services de sécurité eux-mêmes.

Mais il faudra que la négociation de ce protocole soit obligatoire, ce qui, au Royaume-Uni, a fait en sorte que le protocole d'entente, qui est du domaine public, précise que le pouvoir discrétionnaire d'exclure certains renseignements ne sera que rarement exercé. Le protocole établit des attentes relatives à la communication de renseignements et, si ces attentes sont respectées, nous pourrions dissiper les préoccupations relatives à la portée excessive, par exemple, de la définition des renseignements opérationnels spéciaux. Le fait d'aller plus loin rend possible un processus évolutif.

Comme je l'ai déjà laissé entendre, à mesure que la confiance s'installera entre les services de sécurité et le comité, le protocole pourra lui-même être plusieurs fois modifié.

**M<sup>e</sup> Roach :** Vous le savez mieux que moi, madame la sénatrice. J'aimerais ajouter rapidement qu'il est très important que ce nouveau comité ait accès, présument du moins, à tous les rapports classifiés du SCRS et du commissaire du CST. Je sais très bien que tous ceux d'entre nous qui ne sont pas dans l'antre du secret ne connaissent en réalité qu'une très petite proportion de l'important travail effectué par les organismes d'examen.

Ce serait un des éléments à négocier dans le cadre d'un protocole d'entente. Cela ne touchera peut-être pas tous les rapports; cependant, une des forces particulières de ce projet de loi, c'est le secrétariat, puisque les membres du secrétariat seront payés au taux de rémunération de la direction, ce qui n'est pas rien. Comme vous le savez, il sera très important que les membres aient accès à ce secrétariat et que le secrétariat puisse embaucher du personnel chaque fois qu'il en aura besoin.

Encore une fois, j'aimerais dire que je suis quelque peu préoccupé par le vocabulaire ampoulé ayant trait à la surveillance. Le comité fera un travail utile, un peu comme le CSARS, mais il devra se tailler une place. La sécurité nationale va inévitablement devenir plus complexe et plus technologique, et c'est pourquoi il est important que le secrétariat puisse avoir accès chaque fois qu'il en aura besoin à l'expertise dont il a besoin pour faire son travail.

**La sénatrice Lankin :** Parlons du secrétariat un instant; la semaine dernière, pendant une réunion, des témoins ont soulevé la question de la direction du secrétariat. Leur préoccupation, c'était que le ministre responsable soit le ministre responsable de

the minister responsible for the machinery of government and the placement of it is in Privy Council Office. Is this too much control by the executive branch?

I was doing some work in the Senate Office of the Law Clerk around a potential amendment, and I would like your opinion on this. I have come to the conclusion, as advised by them, that the structure of this under the Financial Administration Act really sets out that the power rests with the executive director, which will be at a deputy head level. There isn't a direct control by the minister as is set out in other pieces of legislation where secretariats or agencies are established. Its job to assist the committee gives sufficient clarity around this. Anything else added to that, although they drafted me some language would both be redundant and potentially have unintended consequences either here or with other legislation.

That is just off the top of my head, recounting what they said, but can you give some insight on that?

**Mr. Roach:** In the present bill I see at subclause 24(2) where it says, "The Secretariat is to assist the Committee in fulfilling its mandate," although the executive director is appointed by the Governor-in-Council to hold office.

In an ideal world, the secretariat would clearly work for the committee. Whether it's located in PCO, as you know, when you're dealing with secret information there are a lot of protocols and, frankly, overhead that goes with it. There should be an expectation that the executive director and the chair will work very closely and that the secretariat will be there to assist members in what is a hugely challenging field.

**Mr. Forcese:** Once the table is translated, you will see the fact that we anticipated independent staffing of some sort in our bill is yards ahead of where the other Westminster-style committees of parliamentarians are. In fact, in the U.K. ISC context, first of all, they are very thinly staffed, and the staff are rotated out of the cabinet office. There, I would have a fairly acute concern about independence, although in conversation with them they say it doesn't come up in practice.

This is from conversations that Kent had, but we could learn from the U.K. that access to independent legal advice is very important. That might be an area where the U.K. ISC has struggled. Referring back to Kent's comment on bringing in persons from outside, we have a whole cast of special advocates now who are security sworn, security cleared, and have seen the inside from the perspective of not being in government. Being able to tap that expertise for the purposes of supplementing that available within the secretariat itself would be very important for this committee.

l'appareil gouvernemental et de l'intégration du secrétariat dans le Bureau du Conseil privé. Cela ne donnerait-il pas trop de contrôle au pouvoir exécutif?

Je suis allée au Bureau du légiste du Sénat pour travailler sur un possible amendement, et j'aimerais connaître votre opinion à ce sujet. J'en suis arrivée à la conclusion, sur leurs conseils, que cette structure, aux termes de la Loi sur la gestion des finances publiques, prévoit que les pouvoirs seront conférés au directeur exécutif, qui se trouvera au même niveau qu'un sous-ministre. Le ministre n'exercera pas un contrôle direct, comme cela se fait dans d'autres secrétariats ou organismes, selon diverses autres lois. Comme son travail consiste à soutenir le comité, c'est suffisamment clair. Si l'on ajoutait quoi que ce soit d'autre, bien qu'on m'ait proposé certains libellés, ce serait redondant et, en même temps, ça pourrait entraîner des conséquences imprévues pour notre projet de loi, mais aussi pour d'autres lois.

Je vous rapporte de mémoire ce qu'on m'a dit, mais j'aimerais que vous me fassiez part de vos réflexions à ce sujet.

**M<sup>e</sup> Roach :** Dans la version actuelle du projet de loi, le paragraphe 24(2) prévoit ceci : « Le Secrétariat soutient le Comité dans l'exercice de son mandat. » Toutefois, le directeur général est nommé par le gouverneur en conseil.

Dans un monde idéal, le secrétariat relèverait très clairement du comité. Peu importe où il se situe, dans le BCP, comme vous le savez, quand nous avons affaire à des renseignements secrets, les protocoles sont nombreux et, honnêtement, cela suppose toute une structure. On doit pouvoir s'attendre à ce que le directeur général et le président travaillent en très étroite collaboration et que les membres du secrétariat soutiennent les membres du comité dans un domaine d'activité des plus complexes.

**M<sup>e</sup> Forcese :** Une fois que le tableau aura été traduit, vous verrez que notre proposition touchant la dotation indépendante a quelques longueurs d'avance par rapport aux autres comités de parlementaires d'autres démocraties inspirées de Westminster. En fait, le comité sur le renseignement et la sécurité du Royaume-Uni, le CRS, pour commencer, ne compte qu'un très maigre effectif, et les membres de l'effectif viennent par rotation du bureau du conseil des ministres. Dans un cas comme celui-là, j'aurais de vives inquiétudes touchant l'indépendance, mais nous leur en avons parlé et ils affirment qu'en pratique le problème ne se pose pas.

En fait, Kent leur en a parlé, mais nous pourrions apprendre du Royaume-Uni à quel point l'accès à des conseils juridiques indépendants est important. Cela a peut-être donné du fil à retordre au CRS du Royaume-Uni. Je reprends le commentaire de Kent sur l'embauche de gens de l'externe; nous connaissons toute une troupe d'avocats spéciaux qui détiennent une habilitation de sécurité et sont tenus au secret, et qui savent comment cela se passe à l'intérieur, même s'ils ne font pas partie du gouvernement. Il serait très important que le comité ait la possibilité d'utiliser cette expertise, pour l'ajouter à l'expertise accessible à l'interne.



**Senator Lankin:** There isn't anything in the legislation that would prohibit that. It's simply something to be knowledgeable about and to ensure it's a resource that we use.

You have no large concern that the structure, as it is now, will prevent the executive director from working in a supportive way with the committee. There isn't anything that needs to be done there right now.

**Mr. Roach:** No, it has always been my assumption that the secretariat will work for the committee. The secretariat was one of the first things when the bill came out that I looked for and was greatly heartened to see.

**Senator McIntyre:** You are both strong advocates of a comprehensive review of national security matters. With regard to Bill C-22 you have noted some of its limitations, including the information exclusions under clauses 14 and 16. On top of that, you have been advocating the importance of an expert review system. We don't have that under Bill C-22.

My question is this: To what extent are these concerns to you?

**Mr. Roach:** It's clear in our joint writings, and probably in our individual writings, we're both in favour of a super-SIRC. That wasn't originally. When I served on the research advisory committee for the Arar commission in 2006, I firmly believed that having the three with statutory gateways was sufficient, but I have now come to the view, in part because of the information-sharing provisions in Bill C-51, that the ultimate destination should be a super-SIRC.

I want to emphasize, Senator McIntyre, is that having a whole-of-government perspective in this new committee is important, but that would not duplicate having a whole-of-government perspective at executive watchdog reviews. Indeed, one of our concerns was that there really is nowhere to look at the efficacy of our national security activities. It may be that some of the things the CSE commissioner and SIRC look at may touch on issues of efficacy, but their mandate is much more on legality and propriety.

One of the reasons why I said it was important that these two bodies work together and not be seen as duplicates is that I would suspect that a committee of parliamentarians will be but drawn, not always, to issues of efficacy, while expert executive watchdog reviews will probably be drawn to issues of propriety.

Given that each of these bodies will have to pick their spot and can basically only audit a very small slice of national security activity at any one time, I think that having a certain amount of overlap is actually in the public interest.

**La sénatrice Lankin :** Il n'y a rien dans le projet de loi qui l'empêcherait. Il faut tout simplement le savoir et nous assurer de pouvoir utiliser cette ressource.

Vous n'avez pas d'inquiétude quant au fait que la structure, dans sa forme actuelle, pourrait empêcher le directeur général de travailler dans le but de soutenir le comité. Il n'y a rien à faire de ce côté-là pour le moment.

**M<sup>e</sup> Roach :** Non, j'ai toujours supposé que le secrétariat travaillerait pour le comité. Quand le projet de loi a été déposé, la première chose que j'ai vérifiée, c'est s'il y avait un secrétariat; j'étais très heureux de voir que c'était le cas.

**Le sénateur McIntyre :** Vous défendez tous les deux ardemment un examen exhaustif des questions touchant la sécurité nationale. Pour ce qui est du projet de loi C-22, vous avez mis en relief certaines de ses limites, y compris les renseignements exclus en application des articles 14 et 16. De plus, vous faites valoir l'importance d'un système d'examen par des experts. Ce n'est pas prévu dans le projet de loi C-22.

Ma question est la suivante : dans quelle mesure est-ce que cela vous préoccupe?

**M<sup>e</sup> Roach :** Il est évident que, dans les articles que nous rédigeons ensemble, mais aussi dans ceux que nous rédigeons chacun de notre côté, nous défendons l'idée d'un super-CSARS. Ce n'était pas mon opinion, au départ. Quand j'ai fait partie du comité consultatif de recherche, pendant la Commission Arar, en 2006, je croyais fermement que ces trois entités, avec des passerelles législatives, étaient suffisantes, mais j'en suis venu à croire, en partie en raison des dispositions sur l'échange d'information du projet de loi C-51, qu'un super-CSARS serait l'objectif ultime.

J'aimerais souligner, monsieur McIntyre, qu'il est important que ce nouveau comité envisage les choses à l'échelle du gouvernement, mais qu'il ne remplacera pas l'organisme de surveillance du pouvoir exécutif du gouvernement. En fait, ce qui nous préoccupait, entre autres, c'est qu'aucun mécanisme ne visait l'examen de l'efficacité de nos activités touchant la sécurité nationale. Il se peut que le commissaire du CST et le SCRS se penchent sur certains aspects de l'efficacité, mais leur mandat concerne davantage les aspects juridiques et réglementaires.

Si j'ai dit qu'il était important que ces deux organismes travaillent de concert et qu'on ne considère pas qu'ils font double emploi, c'est entre autres parce que je soupçonne qu'un comité de parlementaires ne pourra faire autrement, parfois, que de s'intéresser aux questions d'efficacité, tandis que l'examen mené par l'organisme de surveillance du pouvoir exécutif devrait porter davantage sur les questions de réglementation.

Vu que tous ces organismes devront se faire une place et qu'ils ne pourront vérifier dans les faits qu'une très petite tranche des activités de sécurité nationale à la fois, je crois qu'il serait en fait dans l'intérêt du public qu'il y ait un certain chevauchement.

**Senator McIntyre:** We have an existing review system. Now, with Bill C-22, we have a proposed committee of parliamentarians.

My question is this: To what extent do you judge it as a risk that Bill C-22 will simply layer a parliamentary review committee, with all of its limitations, on top of the existing review system?

**Mr. Roach:** For the reasons I just articulated, I actually think they serve different purposes. There may be some issues of overlap. There is clause 9 to deal with issues of duplication. I expect that the secretariat will work very closely with the executive watchdogs, but I don't think there will be too much duplication.

I think they have different rationales, and even if they didn't have different rationales, I think there is enough stuff to cover that people shouldn't be bumping into each other.

**Mr. Forcese:** I have nothing to add; I agree with that. I think they will tend toward efficacy for the parliamentary review body and proprietary for the expert review bodies. That would be a very useful division of labour.

**Senator Griffin:** Time flies, but I gave a speech, probably a couple of weeks ago now in the chamber. You'll recognize this quote, professor.

... the absence of cross-party buy-in and an accrual of partisan acrimony reduces the prospect that the CoP will work, at all. The members of the C-22 CoP will need to consolidate around a shared mission, shared professional culture and shared mores of behaviour.

How do you view the role of the Senate when considering this particular Bill C-22? Did you view that there was too much partisan acrimony in passing this bill in the House of Commons?

**Mr. Forcese:** On the first issue, I will offer my view as a citizen. I think it was unfortunate that the process in the House of Commons became more acrimonious than we thought it might be. When we appeared in front of the standing committee of the House of Commons, we thought that the discussion was actually very good. Something happened thereafter, and we are not entirely sure what.

The first point that you made, which was a quote from a blog posting I made, was really a plea for parliamentarians to find a compromise position. This is not your typical administrative body where Parliament passes it and off it goes and does its thing. This is an administrative body where Parliament and parliamentarians will have a lasting and permanent relationship. An absence of faith in this body across party lines is risky, it seems to me.

**Le sénateur McIntyre :** Nous avons déjà un système d'examen. Aujourd'hui, le projet de loi C-22 propose de créer un comité de parlementaires.

Ma question est la suivante : dans quelle mesure croyez-vous que le projet de loi C-22 ne fera qu'ajouter une couche à ce système d'examen existant en créant un comité d'examen des parlementaires, avec toutes les limites que cela suppose?

**M<sup>e</sup> Roach :** Pour les raisons que je viens d'exposer, je crois que leurs objectifs sont différents. Il se peut qu'un certain chevauchement pose problème. L'article 9 traite de la question du double emploi. Je m'attends à ce que le secrétariat travaille en très étroite collaboration avec l'organisme de surveillance du pouvoir exécutif, mais je ne crois pas que le double emploi sera très répandu.

Je crois que ces entités ont chacune leur raison d'être, et, même si ce n'était pas le cas, je crois qu'il y a suffisamment à faire pour qu'ils ne se marchent pas sur les pieds.

**M<sup>e</sup> Forcese :** Je n'ai rien à ajouter; je suis d'accord. Je crois que l'on visera l'efficacité, pour ce qui est du comité d'examen des parlementaires, et la réglementation, pour ce qui est des organismes d'examen spécialisés. Ce serait une façon très utile de diviser le travail.

**La sénatrice Griffin :** Le temps file; il y a deux ou trois semaines, j'ai prononcé un discours devant la Chambre. Vous allez reconnaître la citation, monsieur.

L'absence d'adhésion de tous les partis et une vive acrimonie partisane réduisent la possibilité que le comité de surveillance fonctionne. Les membres du comité devront se rallier autour d'une mission partagée, d'une culture professionnelle partagée et de mœurs comportementales partagées.

Comment envisagez-vous le rôle du Sénat, à la lumière de ce projet de loi, le projet de loi C-22? Trouvez-vous qu'il y a eu une trop vive acrimonie partisane au moment où la Chambre des communes a adopté le projet de loi?

**M<sup>e</sup> Forcese :** Je vais répondre en tant que citoyen à la première partie de votre question. Je crois, fort malheureusement, que le processus de la Chambre des communes a été davantage chargé d'acrimonie que nous pensions qu'il le serait. Lorsque nous avons comparu devant le comité permanent de la Chambre des communes, nous avons trouvé que la discussion se déroulait en fait très bien. C'est après qu'il s'est passé quelque chose, et nous ne savons pas très bien de quoi il s'agit exactement.

Dans la première partie de votre question, vous citez un passage de mon blogue, où, en réalité, je suppliais les parlementaires de trouver un compromis. Il ne s'agit pas d'un organisme administratif ordinaire, pour lequel le Parlement adopte une loi et qui continue son petit bonhomme de chemin. Il s'agit d'un organisme administratif avec lequel le Parlement et les parlementaires devront avoir une relation durable, permanente. Si cet organisme n'arrive pas à inspirer confiance au sein de tous les partis, c'est risqué, à mon avis.

In proposing some of the things we have, we are trying to find that sweet spot between the government's concerns and what we have heard from some of the opposition parties, in the hope of serving a middle ground compromise that might be acceptable to government and also resolve some of the concerns by opposition members. They will have to speak for themselves as to whether they are satisfied with it.

**Senator Kenny:** You were talking about efficacy as being perhaps a positive thing for the committee to look at in various agencies. What sort of metrics would you visualize in terms of their evaluation?

**Mr. Roach:** One issue that I have spent a lot of time thinking about is the issue of the intelligence to evidence relationship. As a result of Bill C-44, which provided CSIS human source protection, CSIS threat reduction powers, I have certainly argued one of my worries has been that some of these may be a cure for the more enduring problems we have suffered in Canada in moving from secret intelligence to public evidence. Certainly in our book, *False Security*, we looked at per capita number of terrorism prosecutions and found that Canada lagged behind even Australia on a per capita basis. Maybe there is a different threat level in Australia, but I tend to doubt that.

The issue of intelligence to evidence would be one example of an efficacy concern. It has always been my own belief that, although intelligence obviously plays a role, if people are planning to blow things up you don't call CSIS. You call a police officer and you call a prosecutor. You hope you can establish beyond a reasonable doubt, in public and in the fairest way we know how, that someone is guilty. That would be an example of an efficacy sort of issue.

Maybe another example of efficacy would be —

**Senator Kenny:** Excuse me, sir, my question was: What metrics do you use to measure those issues?

**Mr. Roach:** Right. The metrics would be what either the people in the agency are telling you or the end result. The metric we used was the number of terrorism prosecutions in Canada since 9/11.

**Mr. Forcese:** Some of these things don't necessarily convert naturally into empirical analyses. The report from the ISC on the Fusilier Rigby murder was really efficacy review in the sense that it looked at how well the various agencies in the U.K. shook hands. It was in part about intelligence to evidence. It was in part about information sharing and in part about operational cultures and practice. How well did they work as a unit across government?

Quand nous avons formulé certaines de ces propositions, nous avons essayé de trouver le juste équilibre entre les préoccupations du gouvernement et celles que nous ont confiées les partis de l'opposition dans l'espoir de trouver un terrain d'entente neutre, une solution qui sera acceptable pour le gouvernement et qui dissipera également les préoccupations des membres de l'opposition. Mais ils devront dire eux-mêmes si cela les satisfait.

**Le sénateur Kenny :** Vous avez parlé de l'efficacité en disant que le comité examinerait certainement la question en faisant l'examen de divers organismes. À quelle sorte de paramètres pensez-vous, pour cette évaluation?

**M<sup>e</sup> Roach :** Il y a un sujet auquel j'ai beaucoup réfléchi, et c'est la relation entre le renseignement et la preuve. Depuis l'adoption du projet de loi C-44, qui assurait la protection aux sources humaines de renseignement du SCRS et donnait à ce service des pouvoirs touchant la réduction de la menace, je n'ai pas manqué de faire part de mes inquiétudes, entre autres parce qu'il s'agit peut-être de quelques solutions aux problèmes plus persistants qui touchent le Canada au moment d'utiliser le renseignement comme élément de preuve, même dans des affaires publiques. Dans notre ouvrage, *False Security*, nous n'avons pas manqué de comparer les données per capita sur le nombre de poursuites dans des affaires de terrorisme; nous avons constaté que le Canada accusait un retard, arrivant même derrière l'Australie. La menace est peut-être d'un autre ordre, en Australie, mais j'aurais tendance à en douter.

La question de l'utilisation du renseignement de sécurité comme élément de preuve est un bon exemple des préoccupations relatives à l'efficacité. J'ai toujours moi-même été convaincu que, même si le service du renseignement a de toute évidence un rôle à jouer, quand des gens planifient un attentat à la bombe, ce n'est pas le SCRS qu'on appelle, ce sont les policiers et les avocats. Et vous espérez pouvoir établir hors de tout doute raisonnable, publiquement et de la façon la plus juste possible, la culpabilité. Ce serait un autre exemple lié d'une manière ou d'une autre à l'efficacité.

Peut-être qu'un autre exemple touchant l'efficacité, ce serait...

**Le sénateur Kenny :** Je suis désolé, monsieur, ma question était celle-ci : quels paramètres utilisez-vous pour mesurer ces choses?

**M<sup>e</sup> Roach :** En effet, les paramètres sont soit le témoignage des intervenants de l'organisme, soit le résultat final. Les paramètres que nous avons utilisés, c'est le nombre de poursuites dans les affaires de terrorisme intentées au Canada depuis le 11 septembre.

**M<sup>e</sup> Forcese :** Ces données ne se prêtent pas toutes nécessairement de manière naturelle à des analyses empiriques. Le rapport du CRS sur le meurtre du fusilier Rigby consistait, en réalité, en un examen de l'efficacité, puisqu'il visait à savoir dans quelle mesure les divers organismes du Royaume-Uni ont collaboré ensemble. Il s'agissait en partie de transformer des renseignements en éléments de preuve, d'échanger de l'information. Cela tenait aussi à la culture et aux pratiques opérationnelles. Dans quelle mesure les organismes ont-ils formé une équipe, à l'échelle du gouvernement?

Again, I don't think you can assign a number to that, but here is a body that can step back and say, "Here is a host of issues that we have. We're the only entity that has eyes on the forest as opposed to the individual trees." The only place we ever had that in Canada is with judicial commissions of inquiry. Efficacy review is what the Arar commission was about. It was also what Air India was about. Again, it is not converting to numbers necessarily, but looking at a system-wide priority.

**Senator Kenny:** Related to that, what about cabinet confidences? They are talked about in hushed tones, yet I estimate that over a thousand people in this city have access to cabinet confidences on a daily basis.

What makes them different from a committee like this that is sworn and has all the protections built into the legislation?

**Mr. Forcese:** The issue of cabinet confidences and their stature and the extent to which so much is a cabinet confidence under the Access to Information Act is a big conversation. In relation to this current bill, clause 14 and clause 16, if we could get to simple cabinet confidences our original position was that that would be ideal. Whether we should go further than that, we could have that conversation. We're not even close, though, to having that conversation because there are so many other matters that are more immediate to the core functions of the Bill C-22 committee that will not be disclosable, hence our effort to minimize the scope of clause 14 and include some of this language I proposed in law enforcement investigations and then guard how clause 16 is used.

It's not a great answer. We're so far away from having a conversation about cabinet confidences as the only limitation that we have really not turned our minds to whether we should abolish that stricture.

**Senator Kenny:** If you don't have access to cabinet confidences, how can you be sure you have a good understanding of what the government really wants done?

**Mr. Roach:** In a democracy, you have the whole process where the government articulates what its policy objectives are publicly in speeches, in backgrounders and so on.

**Senator Kenny:** Is that in terms of national security and defence?

**Mr. Roach:** Certainly, claims were made about Bill C-51, about what it was offering. We called our book *False Security* because we didn't think it measured up, given what the Air India commission and what the Arar commission had said.

Je le répète, je ne crois pas que cela puisse être chiffré, mais voici un organisme qui peut prendre du recul et dire : « Voici tous les enjeux que nous devons traiter. Nous sommes la seule entité qui puisse voir la forêt plutôt que l'arbre ». La seule autre entité qui peut faire cela, au Canada, c'est une commission d'enquête judiciaire. L'examen de l'efficacité, c'était l'objectif de la Commission Arar. C'était aussi celui de l'enquête sur Air India. Encore une fois, il ne s'agit pas nécessairement d'exprimer tout cela en chiffres. Il faut agir en fonction d'une priorité qui touche tous les systèmes.

**Le sénateur Kenny :** À ce propos, qu'en est-il des documents confidentiels du Cabinet? On en parle à voix basse, pourtant, selon mon estimation, plus d'un millier de personnes à Ottawa ont accès au quotidien aux documents confidentiels du Cabinet.

Pourquoi ces documents sont-ils différents dans le cas d'un comité comme celui-ci, dont les membres sont assermentés, et pour lequel la loi prévoit toutes les mesures de protection nécessaires?

**M<sup>e</sup> Forcese :** Il est essentiel de tenir un débat sur la question des documents confidentiels du Cabinet et sur leur importance, entre autres pour savoir pourquoi de si nombreux documents sont des documents confidentiels en application de la Loi sur l'accès à l'information. En ce qui a trait à notre projet de loi, aux articles 14 et 16, la situation idéale, à notre avis, serait de fournir un accès aux simples documents confidentiels du Cabinet. Outre cela, il faudrait que ce débat se tienne. Mais nous en sommes encore loin, puisque, avant de tenir ce débat, il faudra régler bien d'autres questions plus urgentes, par rapport aux fonctions essentielles du comité prévu dans le projet de loi C-22, des questions dont on ne peut pas parler, ce qui fait que nous tentons de réduire au minimum la portée de l'article 14, en ajoutant certaines formulations que je propose, au regard des enquêtes des organismes d'exécution de la loi, et de faire des mises en garde quant à l'application de l'article 16.

Ce n'est pas une très bonne réponse. Nous sommes tellement loin encore d'un débat sur les documents confidentiels du Cabinet en tant que seule limite que nous n'avons pas vraiment réfléchi à la question de savoir s'il faudrait ou non supprimer cette restriction.

**Le sénateur Kenny :** Si vous n'avez pas accès aux documents confidentiels du Cabinet, comment pouvez-vous être certains que vous comprenez bien ce que le gouvernement veut vraiment faire?

**M<sup>e</sup> Roach :** Dans une démocratie, il existe un processus selon lequel le gouvernement énonce ses objectifs stratégiques, les énonce publiquement, dans des discours, des documents d'information et ainsi de suite.

**Le sénateur Kenny :** Vous parlez de la sécurité nationale et de la défense?

**M<sup>e</sup> Roach :** Tout à fait; on a dit bien des choses au sujet du projet de loi C-51 et sur ce qu'il proposait. Si nous avons donné à notre ouvrage le titre de *False Security*, c'est parce que nous ne pensions pas qu'il était à la hauteur, étant donné ce qui s'est dit pendant la Commission d'enquête sur la tragédie d'Air India et la Commission Arar.

I'm hopeful that this committee can contribute to a more informed, more adult conversation about national security. In an ideal world, it might be that you have access to cabinet confidences. I don't think that is, frankly, a realistic possibility, but I don't think that prevents us from having an informed debate dealing with efficacy issues. Even when this committee goes into closed proceedings, obviously the members will have to be very careful about what they say when they come out of it. If it's done right, it may increase transparency about the evolving threats that we as a nation and our allies face.

**Senator McPhedran:** Thank you for being here again. It's great to see both of you.

I know you were in the room with us when I asked a more detailed question of Mr. Lee, so I won't repeat the wording. I would very much appreciate a general response, if you feel that there is particular attention or a possible amendment to my proposed amendment to include specific reference to consistency with the Canadian Charter of Rights and Freedoms in the mandate of the committee as part of the review.

**Mr. Roach:** My own reading, Senator McPhedran, is it's probably implicit but it wouldn't do much harm if it were articulated.

To be perfectly candid, this committee certainly should not be blind to the Charter. Just because a law is consistent with the Charter, just because we can do something in the name of national security, doesn't necessarily mean that we should do something in the name of national security.

Indeed, I unfortunately offended some people in the Department of Justice by making that argument right after 9/11, but it was because I felt, as someone who had spent a lot of time working with the Charter, that I could not in good conscience say a particular policy on, I think it was, investigative hearings were inconsistent with the Charter. I actually thought the Department of Justice had built in enough Charter restraints. I also felt very strongly that investigative hearings were an undesirable incursion on our adversarial system of justice and that they probably were not likely to work.

I was going to say in short, but I've already been quite long. I guess the long answer is that I see no harm in asking the committee to look at the Charter. I would, though, hope the committee looks at the bigger picture.

I would also say that my proposed amendment to subclause 31.1, which says the issue is not simply legality but whether powers have been exercised in an unnecessary or unreasonable way, is designed in part to capture what I see as the spirit of the Charter as opposed to necessarily — we're both lawyers — as the black letter of the Charter.

J'espère que ce comité pourra favoriser une conversation plus éclairée et plus adulte sur la sécurité nationale. Dans un monde idéal, cela voudrait peut-être dire que le comité aurait accès aux documents confidentiels du Cabinet. Honnêtement, je ne crois pas que ce soit une possibilité réaliste, mais je ne crois pas non plus que cela devrait nous empêcher de tenir un débat éclairé au sujet de l'efficacité. Et, même si le comité pourra se réunir à huis clos, il est évident que les membres devront bien faire attention à ce qu'ils disent une fois qu'ils sortent de ces réunions. Si tout se passe comme il le faut, il pourrait y avoir une plus grande transparence quant à l'évolution des menaces auxquelles notre pays et nos alliés font face.

**La sénatrice McPhedran :** Merci de comparaître de nouveau. C'est un plaisir de vous recevoir, tous les deux.

Je sais que vous étiez présents lorsque j'ai demandé à M. Lee de répondre à une question plus détaillée, et je ne vais pas tout reprendre à partir du premier mot. J'aimerais beaucoup une réponse générale. Pensez-vous qu'il faudrait étudier plus avant, ou peut-être, modifier mon amendement, qui vise à inclure spécifiquement, dans le mandat d'examen du comité, l'exigence de respecter la Charte canadienne des droits et libertés?

**M<sup>e</sup> Roach :** Selon mon interprétation, madame McPhedran, c'est probablement implicite, mais cela ne ferait pas de tort si c'était explicite.

Pour être parfaitement honnête, je dirais que le comité ne doit pas oublier de tenir compte de la Charte. Ce n'est pas parce que la loi est conforme à la Charte et que nous pouvons faire une chose ou une autre au nom de la sécurité nationale qu'il faut nécessairement le faire au nom de la sécurité nationale.

De fait, j'ai malheureusement froissé certaines personnes du ministère de la Justice lorsque j'ai fait valoir cet argument, tout de suite après les événements du 11 septembre, mais j'estimais, étant donné que j'ai consacré beaucoup de temps à la Charte, que je ne pouvais pas en toute bonne conscience affirmer qu'une politique particulière — je crois qu'elle concernait les audiences d'enquête — n'était pas conforme à la Charte. En fait, j'estimais que le ministère de la Justice avait intégré suffisamment de contraintes touchant la Charte. J'étais également tout à fait convaincu que les audiences d'enquête constituaient un empiètement peu souhaitable sur le territoire de notre système accusatoire de justice et qu'elles étaient peu susceptibles de donner des résultats.

J'allais dire « bref », mais il est déjà trop tard. Si vous voulez une réponse détaillée, la voici. Je ne vois aucun mal à ce que l'on demande au comité de tenir compte de la Charte. Toutefois, j'espère qu'il tiendra compte de l'ensemble de la situation.

Je dirais également que l'amendement que je propose à l'article 31.1, qui dit que la question concerne non seulement la légitimité, mais la question de savoir si les pouvoirs ont été exercés de façon inutile ou déraisonnable, a été conçu en partie pour refléter ce qui constitue selon moi l'esprit de la Charte, non pas — nous sommes tous deux avocats — pour refléter le caractère immuable de celle-ci.

I would hope that this committee would inform the responsible minister and, if possible, inform the public if they thought that a security agency was doing things in a heavy-handed way, even if they did not feel confident in saying that it was a clear violation of section 8 of the Charter or this is a clear violation of section 15 of the Charter. As we both know, those are complicated issues and often boil down to predictions about what the Supreme Court will actually say.

I think the proposed amendment is a minor amendment and hopefully would not slow this bill down. To say we want reporting out when agencies use their powers not only illegally, which would include in my view the Charter, but in ways that are unreasonable or unnecessary, I see that as where the spirit of the Charter would perhaps live more than simply the black letter law of the Charter.

**Mr. Forcese:** I would agree with Mr. Roach. Some of these issues might be accommodated by direction from this committee as to what the priorities of the Bill C-22 committee should be. We've been debating the architecture of the law, but not much thought has been given to what this committee should be doing for the first 100 days and what its first tasks should be.

One possibility, among your prerogatives under subclause 8(1)(a), would be to contemplate constitutional issues. That sends a signal as to what sort of internal staffing you'll have to undertake because you're going to need people apprised of constitutional law. If you forward think sufficiently, you make sure you hire those people so that you actually perform that function.

Whatever recommendations you might include in your report as to what the first half-year or so of this committee would look like will be useful. I would add, on the issue of setting up this committee, that in conversations with those who are current reviewers, they tell me it takes about a year to train a reviewer to perform a function. We're talking about a long runway before this committee is up and running and is effective.

To the extent we can facilitate and provide direction on how it might do so expeditiously, I think that would be very useful, especially because with a new election there will be a turnover just as institutional knowledge is being gained.

**Senator McPhedran:** If I may, for further clarity, at this point the wording I'm looking at is consistency with the Charter. Do you think that sufficiently embraces the spirit and values to which you were referring, Professor Roach?

**Mr. Roach:** Again, off the top, something like consistency or with constitutional values to get that broader.

When we look at efficacy there's the whole range of federal, provincial and municipal relations that we tend to neglect. The Charter sucks up a lot of our constitutional oxygen. Believe you me, I'm a supporter of the Charter, but I know, say with CVE, that's an issue people at this committee have thought about.

J'ose espérer que le comité avisera le ministre responsable et, dans la mesure du possible, le public, s'il estime qu'un organisme de sécurité fait les choses avec un peu trop d'ardeur, même s'il hésite à affirmer qu'il s'agit d'une violation claire de l'article 8 ou de l'article 15 de la Charte. Comme nous le savons tous les deux, ce sont des questions complexes, et nous en sommes souvent réduits à conjecturer sur ce qu'en dira la Cour suprême.

Je crois que l'amendement proposé est un amendement mineur, et j'espère qu'il ne ralentira pas l'étude du projet de loi. Si nous réclamons des rapports publics lorsque certains organismes utilisent leurs pouvoirs non seulement de manière contraire à la loi, ce qui inclurait à mon avis la Charte, mais aussi de façon déraisonnable ou inutile, c'est davantage pour respecter l'esprit de la Charte que, tout simplement, son caractère immuable.

**M<sup>e</sup> Forcese :** Je serais d'accord avec M<sup>e</sup> Roach. Votre comité peut régler certains de ces enjeux, en donnant une orientation quant aux priorités du comité du projet de loi C-22. Nous avons discuté de l'architecture de la loi, mais nous n'avons pas beaucoup pensé à ce que le comité devrait faire pendant ses 100 premiers jours et aux premières tâches qu'il devrait assumer.

Une possibilité serait d'intégrer les dossiers constitutionnels aux prérogatives prévues à l'alinéa 8(1)a). Cela donne des indices quant au type de personnel interne qu'il faudra engager, puisqu'il vous faudra des gens qui connaissent bien le droit constitutionnel. Si vous vous y prenez assez longtemps d'avance, vous pourrez embaucher des personnes capables de vous aider à assumer cette fonction.

Il serait aussi utile que vous présentiez dans votre rapport des recommandations quant à la vie du comité pendant ses six premiers mois, environ. J'ajouterais, en parlant de la composition du comité, que, comme j'ai discuté avec des personnes qui sont actuellement chargées d'examen, il faut environ un an pour former un examinateur jusqu'à ce qu'il soit capable de s'acquitter de sa fonction. Il faudra donc attendre un bon bout de temps avant que le comité soit rodé, efficace et opérationnel.

Je crois que ce serait très utile, dans la mesure où nous pouvons vous faciliter les choses et fournir une orientation quant à la façon de les accélérer, surtout vu que, avec chaque nouvelle élection, le roulement affectera l'acquisition du savoir institutionnel.

**La sénatrice McPhedran :** Excusez-moi; j'aimerais rappeler, pour plus de clarté, que l'expression qui m'intéresse, c'est en conformité avec la Charte. Pensez-vous que cela respecte suffisamment l'esprit et les valeurs dont vous venez de parler, maître Roach?

**M<sup>e</sup> Roach :** Encore une fois, de mémoire, quelque chose comme une certaine uniformité ou, pour aller plus loin, des valeurs constitutionnelles...

Quand nous pensons à l'efficacité, nous avons tendance à oublier tout l'éventail des relations qu'entretiennent les administrations fédérale, provinciales et municipales. La Charte brûle une bonne partie de l'oxygène de notre Constitution. Croyez-moi, je suis partisan de la Charte, mais je sais que les membres du comité ont

What is the role of municipalities? What is the role of the provinces, which have such an important jurisdiction over issues of education and mental health?

Hopefully this committee will be aware of a whole range of constitutional values that we in Canada think are important, which obviously include the Charter, equality, multiculturalism, and our division of powers.

One of my own personal concerns about CVE is that if it's all done at the federal level, it may be very security dominated. It may be led by police and intelligence agencies that may not necessarily be in the best position. The provinces and the territories actually have a lot of the expertise in this area.

**Senator Boniface:** I want to thank you both for coming. It has been extremely helpful.

It would be no surprise to you that I want to zero in on the clause around ongoing investigations and the amendment that you've suggested in terms of that.

Am I interpreting correctly that one of the purposes of your amendment would be to actually allow the agencies to share the information where the current drafting restricts them from doing it?

**Mr. Forcese:** Correct. It creates a discretion where presently there is no discretion. It puts the discretion in the hands of the chief police constable, so the chief police constable is able to protect independence.

The concern the RCMP has, if one were to exclude any kind of language around law enforcement investigations, is that they would be obliged to share information about ongoing operations and all of a sudden the members of the committee might be witnesses at a subsequent criminal proceeding.

More than that, the idea of political actors having an inside look on police investigations is exactly why we have police independence in the first place to avoid that prospect.

Preserving some discretion so that the chief police constable can preserve us from that prospect but at the same time act in good faith, potentially policed by this memorandum that I've been talking about, and offer up information where there's no serious prospect of any of those problems arising, say with the 1985 Air India bombing, would be useful.

**The Deputy Chair:** I have a question for you, Mr. Forcese, on the triple lock. You spoke about the triple lock in your introductory remark. You said in the other place about the committee could stumble on the issue of triple lock. You said maybe there could be discretionary powers to mitigate.

Can you expand on that, please?

réfléchi à divers enjeux, par exemple la lutte contre l'extrémisme violent. Quel est le rôle des municipalités? Quel est le rôle des provinces, qui exercent des pouvoirs si étendus dans les domaines de l'éducation et de la santé mentale?

Il est à espérer que les membres de ce comité seront au courant de toute la gamme des valeurs constitutionnelles que les Canadiens jugent importantes, et ces valeurs englobent évidemment la Charte, l'égalité, le multiculturalisme et la division des pouvoirs.

Ce qui me préoccupe personnellement, quand on parle de la lutte contre l'extrémisme violent, c'est que si tout se fait à l'échelon fédéral, les services de sécurité pourraient bien prendre tout en main. Les dossiers pourraient être confiés aux services de police et aux organismes de renseignement, qui ne sont pas nécessairement les mieux placés. En fait, les provinces et les territoires ont une grande expertise dans ce domaine.

**La sénatrice Boniface :** J'aimerais vous remercier tous les deux d'être venus. Cela a été extrêmement utile.

Vous ne serez pas surpris d'apprendre que j'aimerais parler spécifiquement de la disposition qui concerne les enquêtes continues et de l'amendement que vous voulez y apporter.

Est-ce que j'ai bien compris? Vous dites que votre amendement vise entre autres à permettre aux organismes de communiquer certains renseignements, alors que la version actuelle du projet de loi les en empêche?

**M<sup>e</sup> Forcese :** C'est exact. Cet amendement crée un pouvoir discrétionnaire là où il n'y en a pas. Il confère ce pouvoir discrétionnaire au chef des services de police, de façon à protéger son indépendance.

Ce qui préoccupe la GRC, dans le cas où on éviterait toute mention des enquêtes des organismes d'exécution de la loi, c'est qu'elle serait obligée de communiquer de l'information sur des activités en cours et que, d'un seul coup, les membres du comité pourraient être considérés comme des témoins dans le cadre de poursuites criminelles subséquentes.

Qui plus est, si nous avons institué l'indépendance de la police, au départ, c'est justement pour éviter que des acteurs de la scène politique puissent observer de l'intérieur les enquêtes policières.

Il serait bien utile de pouvoir laisser au chef des services de police un certain pouvoir discrétionnaire, de façon que cette possibilité soit écartée, mais que, en même temps, cela nous assure de sa bonne foi, peut-être en fonction du protocole d'entente dont j'ai déjà parlé, et qu'il communique de bon gré les renseignements demandés dans le cas où rien ne permet de croire que des problèmes se poseront, par exemple comme dans l'enquête sur l'attentat d'Air India en 1985.

**La vice-présidente :** J'aimerais vous poser une question, maître Forcese, à propos du triple verrou. Vous en avez parlé dans votre déclaration préliminaire. Vous avez dit à l'autre endroit que le comité pourrait trébucher sur cette question. Vous avez dit que les pouvoirs discrétionnaires pourraient atténuer ce problème.

Pourriez-vous vous expliquer, s'il vous plaît?

**Mr. Forcese:** Right. As Professor Roach indicated, clause 14 is the one that we have been most exercised about because it mandatorily precludes certain classes of information.

That list became shorter through the amendment process in the House of Common, and now the items on that list are quite reasonable. The one that remains of concern is the one we just spoke of, which is subclause 14(d) around law enforcement investigations.

Our proposal is to convert that into a discretionary exclusion rather than a mandatory exclusion, which as I suggested means there's some prospect of evolution in terms of the relationship between the committee and the security services.

We've also indicated that in a perfect world it would be nice if the committee had SIRC-like access to everything but cabinet confidences. We're obviously not going to get there, so hence the water in the wine that I mentioned earlier.

**Senator Moncion:** I have a question about bylaws. A part of clause 20 speaks of bylaws. How many of your concerns could be put into bylaws where subpoena powers or some of these things could be put into bylaws instead of legislation? Changes are easier to bring forward in bylaws than they are in bills.

**Mr. Forcese:** That's possible. There's a prospect that the Governor-in-Council will establish the mode of procedure for the Bill C-22 committee by regulation. The regulation provision can be found in clause 33:

The Governor in Council may make regulations

. . . respecting the procedures and practices for the secure handling, storage, . . . of . . . documents . . . respecting the procedure to be followed by the Committee in the exercise of any of its powers or the performance of any of its duties or functions; . . . and . . . generally for carrying out the purposes and provisions of this Act.

I guess it would be useful from the Department of Justice's perspective to know whether they would construe, especially this general clause at the back end, as enabling through regulation the creation of some of the powers you've been talking about: perhaps the protection of witness, to compel the presence of witness or to protect individuals who make comments in the course of a committee proceedings from subsequent prosecution.

I'm not sure you can do all of that by regulation because some of that would require the regulation superseding a statute, and you can't do that. Maybe some of it could be done. I haven't personally turned my mind to it.

**M<sup>e</sup> Forcese :** Bien sûr. Comme l'a souligné Me Roach, l'article 14 nous a préoccupés bien plus que les autres, parce qu'il écarte d'office certaines catégories d'information.

Cette liste est devenue plus courte après les amendements apportés par la Chambre des communes, et, aujourd'hui, elle est plutôt raisonnable. La seule chose qui nous préoccupe toujours, c'est l'alinéa 14d), qui concerne les enquêtes des organismes d'application de la loi.

Nous proposons que l'exception relève d'un pouvoir discrétionnaire plutôt que d'être obligatoire, ce qui permet de croire, comme je l'ai dit, que la relation entre le comité et les services de sécurité a de bonnes chances d'évoluer.

Nous avons également souligné que, dans un monde idéal, ce serait bien que le comité ait accès de la même manière que le CSARS à tous les renseignements, sauf aux documents confidentiels du Cabinet. De toute évidence, cela ne se passera pas comme ça; c'est pourquoi, comme je l'ai dit, nous avons mis de l'eau dans notre vin.

**La sénatrice Moncion :** J'ai une question touchant les règlements d'application. Il en est question à l'article 20. Ne pourrions-nous pas régler par règlement les préoccupations que vous soulevez, par exemple les pouvoirs d'assignation, ou d'autres choses comme cela, qui pourraient être intégrés à un règlement plutôt qu'à une loi? Il est plus facile de faire des changements au moyen d'un règlement qu'au moyen d'un projet de loi.

**M<sup>e</sup> Forcese :** C'est possible. On a laissé entendre que le gouverneur en conseil établira par règlement la procédure qui s'appliquera au comité du projet de loi C-22. La disposition sur la réglementation se trouve à l'article 33 :

Le gouverneur en conseil peut prendre des règlements concernant :

[...] les règles et les procédures relatives à la manutention, à la conservation [...] de documents [...] les procédures relatives à l'exercice des attributions du comité [...] toute autre mesure d'application de la présente loi.

J'imagine qu'il serait utile, pour le ministère de la Justice, de savoir si ces dispositions, surtout la dernière, la disposition générale, seraient interprétées comme permettant la prise de règlements pour créer certains des pouvoirs dont vous parlez : la protection des témoins, l'assignation à comparaître, la protection des personnes qui formulent des commentaires pendant les travaux d'un comité contre toutes poursuites subséquentes.

Je ne suis pas certain qu'il serait possible de tout faire cela en prenant des règlements, puisque, dans certains cas, le règlement l'emporterait sur la loi, et ça, c'est impossible. Peut-être que certaines choses pourraient se faire ainsi. Personnellement, je n'y ai pas vraiment réfléchi.



**Mr. Roach:** I know there has been a lot of talk about subpoenas, and it's a bit of a chicken and egg question. Certainly having worked on commissions of inquiry with powers of subpoena, you never really have to use them. It may very well be that clause 20 provides some flexibility. I'd want to reread the bill with this in mind, but I don't recall off the top of my head anything inconsistent with something like a subpoena power being inserted in clause 20.

There are some things the bill rules out that you should be aware of. The one that I was a bit concerned about is subclause 31(2), which prohibits the committee from litigating if it's dissatisfied with the Prime Minister's redaction decisions. I'm a little worried that some of us may have provoked that by proposing in the other place that there be a third party decision maker here in cases of dispute.

Again, it goes back to the chicken and egg. Our vision was not that there be clause 38 litigation in front of the Federal Court on every report, but simply having it there sometimes can make some of these issues go away.

I hadn't thought about clause 20. It may very well have a flexibility, as well as, of course, the five-year review. The reality is that with the upcoming election and all that, by the time of the five-year review this committee, if it gets off the ground, may have two, three or four reports to be judged on. It's still going to be a baby.

**Senator Lankin:** I will forget my question on subpoena powers and look at clause 20 myself.

The subclause 14(d) proposed amendment does the discretionary power remain within clause 14 or does it move to clause 16?

**Mr. Forcese:** I'd be fine keeping it in clause 14 because the discretionary right is embedded in the subclause 14(d). Moving it to clause 16 puts it in a regime in which ministers are making the call.

From a police independence perspective, if you have an ongoing investigation, having the minister make the call as to whether information should be disclosed to parliamentarians would be discomfoting.

**Senator Lankin:** Yes, thank you.

[Translation]

**Senator Dagenais:** Let me ask you the same question that I asked previous witnesses. Given that the chair of the committee is appointed by the Prime Minister, would you agree with the vice chair of the committee being appointed from the group of senators?

**M<sup>e</sup> Roach :** Je sais qu'on a beaucoup parlé d'assignations à témoigner, et c'est un peu la question de la poule et de l'œuf. Comme vous avez travaillé dans le cadre de commissions d'enquête détenant un pouvoir d'assignation à témoigner, vous n'avez jamais vraiment eu besoin de l'utiliser. Il se pourrait très bien que l'article 20 prévoit une certaine souplesse. J'aimerais relire le projet de loi en tenant compte de cela, mais je ne me souviens pas, à brûle-pourpoint, d'éléments pouvant empêcher quelque chose comme un pouvoir d'assignation à témoigner d'être enchâssé dans l'article 20.

Vous devriez savoir que le projet de loi exclut certaines choses. Celle qui m'inquiétait un peu concernait le paragraphe 31(2), qui interdit au comité d'intenter une poursuite s'il est en désaccord avec les décisions en matière de caviardage du premier ministre. Je suis un peu inquiet du fait que certains d'entre nous ont peut-être provoqué cela en proposant à l'autre endroit qu'il y ait un décideur tiers ici dans les cas de différend.

Encore une fois, cela revient à la question de la poule et de l'œuf. Notre idée n'était pas d'avoir un litige au titre de l'article 38 devant la Cour fédérale pour chaque rapport, mais le simple fait que cette disposition existe peut parfois permettre d'éviter ces problèmes.

Je n'avais pas pensé à l'article 20. Il prévoit peut-être de la souplesse, tout comme, bien sûr, l'examen effectué cinq ans après la date de l'entrée en vigueur de la loi. La réalité est que, avec les prochaines élections et d'ici l'examen réalisé par le comité après la période de cinq ans, le comité — s'il est jamais créé —, aura peut-être produit deux, trois ou quatre rapports en fonction desquels on le jugera. Il sera en train de faire ses premiers pas.

**La sénatrice Lankin :** Je vais oublier ma question sur les pouvoirs d'assignation à témoigner et examiner moi-même l'article 20.

Dans l'amendement proposé de l'alinéa 14d), le pouvoir discrétionnaire demeure-t-il dans l'article 14 ou passe-t-il à l'article 16?

**M<sup>e</sup> Forcese :** Je le conserverais dans l'article 14 parce que le droit discrétionnaire est enchâssé dans l'alinéa 14d). Le fait de le déplacer dans l'article 16 le place dans un régime où les ministres prennent la décision.

Du point de vue de l'indépendance de la police, si vous avez une enquête en cours, il serait troublant que le ministre prenne la décision de divulguer ou non l'information aux parlementaires.

**La sénatrice Lankin :** Oui, merci.

[Français]

**Le sénateur Dagenais :** Je vous pose la même question que j'ai posée aux témoins précédents. Étant donné que le président du comité est nommé par le premier ministre, seriez-vous d'accord pour que le vice-président du comité soit nommé au sein du groupe des sénateurs?

[English]

**Mr. Forcese:** I would be content with that. In your earlier question you asked how you would embed that in the statute. One possibility would be to use the regulatory power in clause 33 and create a mandate for a vice-chair.

**The Deputy Chair:** Thank you very much once again for all the support you always give to both houses. We certainly look forward to reading your blogs — some of us are followers — your tweets, and certainly your appearances here. Thank you very much.

Joining us on our fourth panel, from the Civilian Review and Complaints Commission for the RCMP, are Ian McPhail, Chair, and Richard Evans, Senior Director, Operations. We also have before us the Honourable Jean-Pierre Plouffe, Commissioner, Office of the Communications Security Establishment Commissioner; and J. William Galbraith, Executive Director, Office of the Communications Security Establishment Commissioner; Michael Doucet, Executive Director, Security Intelligence Review Committee; and Darryl Sitka, Research Director, Security Intelligence Review Committee.

We have many witnesses and many senators who have many questions, so I humbly ask senators to try to keep their questions short and witnesses to keep your answers as comprehensive and as full as possible but not too long.

Because we have many Canadians who watch these hearings as well, I would appreciate it if you do not use too many abbreviations because we may lose people. The committee is okay with that but we may have challenges with our viewers.

Mr. Plouffe, please go ahead.

**Hon. Jean-Pierre Plouffe, Commissioner, Office of the Communications Security Establishment Commissioner:** Good afternoon, chair and honourable senators. I am pleased to appear once again before this committee, this time on the subject of Bill C-22. I am accompanied by Bill Galbraith, Executive Director, to my right.

I appeared last fall before the Commons standing committee examining this bill. As you already know, there have been changes made to it. I will not repeat what I said previously but rather will speak to some of the changes, focus on a few new points and add what in my view bears repeating.

[Translation]

First, I must make it clear that I welcome this bill and the greater engagement of parliamentarians in national security accountability that it represents. I will also welcome the opportunity to engage more closely with parliamentarians through a complementary relationship, one that avoids unnecessary duplication, as clause 9 of the bill stipulates.

[Traduction]

**M<sup>e</sup> Forcese :** Ça me satisferait. Vous avez demandé plus tôt comment vous enchâsseriez la disposition dans la loi. Une possibilité serait d'utiliser le pouvoir réglementaire prévu à l'article 33 et de créer un mandat pour un vice-président.

**La vice-présidente :** Merci beaucoup encore une fois de tout le soutien que vous apportez constamment aux deux chambres. Nous sommes certainement impatients de lire vos blogues — certains d'entre nous vous suivent — et vos gazouillis et avons hâte de vous recevoir ici. Merci beaucoup.

Pour notre quatrième table ronde, nous accueillons Ian McPhail, président, et Richard Evans, directeur principal, Opérations, de la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC. Nous recevons également l'honorable Jean-Pierre Plouffe, commissaire, et J. William Galbraith, directeur exécutif, du Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications; Michael Doucet, directeur exécutif, et Darryl Sitka, directeur de recherche, du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité.

Nombre de témoins et de sénateurs ont de multiples questions, alors je demande humblement aux sénateurs de poser des questions courtes et aux témoins de répondre de la manière la plus complète et exhaustive possible, mais sans prendre trop de temps.

Comme beaucoup de Canadiens qui regardent également ces audiences, j'aimerais que vous n'utilisiez pas trop d'acronymes parce que les gens ne pourront pas suivre. Le comité n'a pas de problème avec cela, mais les acronymes peuvent poser des difficultés à nos téléspectateurs.

Monsieur Plouffe, allez-y.

**L'hon. Jean-Pierre Plouffe, commissaire, Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications :** Bon après-midi, madame la présidente et honorables sénateurs. Je suis heureux de témoigner à nouveau devant votre comité, cette fois-ci au sujet du projet de loi C-22. Je suis accompagné par Bill Galbraith, directeur exécutif, qui est à ma droite.

Je me suis présenté devant le comité permanent de la Chambre des communes, l'automne dernier, au sujet de ce projet de loi. Comme vous le savez déjà, des modifications ont été apportées au projet de loi. Je ne vais pas répéter tout ce que j'ai dit auparavant; je vais plutôt parler de certaines des modifications, mettre l'accent sur des points nouveaux et répéter ce qui, selon moi, vaut la peine de l'être.

[Français]

D'abord, je tiens à préciser que je suis heureux de l'existence de ce projet de loi. Je suis heureux aussi de l'engagement accru des parlementaires à l'égard de la reddition de comptes en matière de sécurité nationale, tel que l'illustre ce projet de loi. Je me réjouis de l'occasion de dialoguer plus étroitement avec les parlementaires dans le contexte d'une relation complémentaire, afin d'éviter les chevauchements inutiles, tel que le stipule l'article 9 du projet de loi.

[English]

I believe the committee of parliamentarians having access to classified information and the ability to examine, with certain qualifications, I must say, any activity of an agency or department involved in national security will provide, in cooperation with existing review bodies, a solid foundation for a comprehensive framework of accountability for national security activities.

In my view, this committee will fill a void. Its mandate, as set out in the bill, most specifically in clause 8, will enable it to have a broad strategic view over all of government national security activities. It will be able to follow information through agencies and departments; in other words, follow the threat.

This should add significantly to creating the desired comprehensive accountability framework. It will, of course, be a work in progress as it finds its orientation. That is reflected in the five-year review clause that we find at clause 34.

[Translation]

Together, the committee and the existing review bodies must also strive for transparency to the extent possible, to allow Parliament and the public to be better informed about the conduct of national security activities, and how the agencies and departments are held to account.

This will be a subject of discussion as we develop our working relationship with the committee. Transparency plays a role in helping to build and strengthen public trust. The public wants to know whether the agencies mandated to protect Canada and Canadians are doing so effectively and within the limits of their respective mandates, respectful of our freedoms and privacy. I have made this the cornerstone of my approach as the Commissioner of the CSEC.

[English]

The working relationship between the committee and its secretariat, on the one hand, and the existing review bodies, on the other, will require sustained effort from the start. There are general parameters about this relationship in the bill, about avoiding unnecessary duplication in clause 9, and about the exchange of information in clauses 22 and 23.

[Translation]

Given this general guidance, it will be incumbent upon all of us to strive hard, particularly at the outset, to ensure that our roles are complementary and not duplicating each other's work, to make the most effective and efficient use of our respective resources. I am not suggesting, however, that the bill include detailed guidance. Better that experience and a common interest shape the relationship.

[Traduction]

Je pense que le comité des parlementaires, qui a accès à des renseignements classifiés et qui a le pouvoir d'examiner, avec des qualifications particulières, je dois dire, toute activité d'un organisme ou d'un ministère ayant des responsabilités à l'égard de la sécurité nationale, procurera, en collaboration avec les organismes d'examen existants, une fondation solide pour un cadre de reddition de comptes exhaustif concernant les activités liées à la sécurité nationale.

À mon avis, ce comité comblera un vide. Son mandat, tel qu'il est établi dans le projet de loi, plus particulièrement dans l'article 8, lui permettra de poser un regard stratégique et étendu sur toutes les activités gouvernementales liées à la sécurité nationale. Le comité aura la possibilité de suivre l'information dans les agences et les ministères; en d'autres mots, de suivre la menace.

Ce pouvoir devrait aider considérablement à établir le cadre de reddition de comptes exhaustif souhaité. Bien entendu, les responsabilités du comité continueront d'être définies pendant que le comité s'oriente, ce qui se reflète dans la disposition d'examen quinquennal, que nous retrouvons à l'article 34.

[Français]

Ensemble, le comité et les organismes d'examen existants devront veiller à être les plus transparents possible afin de permettre au Parlement et au public d'être mieux informés sur la conduite des activités liées à la sécurité nationale et sur la façon dont les agences et les ministères sont tenus de rendre des comptes.

Nous nous pencherons sur ce sujet lorsque nous élaborerons une relation de travail avec les membres du comité. La transparence aide à établir et à renforcer la confiance du public. Le public veut savoir si les organismes chargés de protéger le Canada, les Canadiens et les Canadiennes, le font de façon efficace, dans les limites de leur mandat respectif, de même que dans le respect des libertés et de la vie privée. C'est là la pierre angulaire de mon approche en tant que commissaire du CST.

[Traduction]

La relation de travail entre le comité et son secrétariat, d'une part, et entre le comité et les organismes d'examen existants, d'autre part, nécessitera dès le départ des efforts soutenus. Le projet de loi contient des paramètres généraux concernant cette relation, la nécessité d'éviter les chevauchements inutiles dans l'article 9 et l'échange de renseignements dans les articles 22 et 23.

[Français]

Compte tenu de cette orientation générale, il nous appartiendra à tous de travailler fort, en particulier au début, afin de faire en sorte que nos rôles se complètent et que nous ne répitions pas le travail d'un autre, dans le but d'utiliser, de la façon la plus efficace et rentable possible, nos ressources respectives. Toutefois, je ne dis pas que le projet de loi contient une orientation détaillée. Ce sera l'expérience et l'intérêt commun qui devront façonner notre relation.

[English]

But we have been given some thought to how we might begin a productive relationship with this committee. I have three quick points, for example.

First, we will offer the committee an initial information briefing on our work and will be available to meet as soon and as often as they wish.

Second, we can offer to the staff of the secretariat a review workshop that we initiated six years ago for review bodies and staff new to the review function.

Third, we are prepared to share and discuss work plans and key issues which will help to avoid duplication and may identify common themes for the committee to examine more broadly across the agencies and departments involved in national security.

A defined part of the relationship between the committee and the review bodies is the exchange of information as set out in clauses 22 and 23 of the bill. Each of the two parties, the committee and the review bodies, may provide information related to the fulfilment of the other's mandate.

[Translation]

The development of these exchanges of information will facilitate defining our respective roles, strengthening complementarity, and helping to avoid duplication. I view these exchanges as facilitating and strengthening overall accountability.

[English]

There has been considerable discussion about what information the committee of parliamentarians will have access to. Specifically, we are referring to subclause 8(1)(b) and clauses 14 and 16 of the bill. From my perspective, I believe the limitation set out in subclause 8(1)(b) or the restrictions regarding ongoing operations would appear reasonable when we also look at subclause 8(2). A minister may refuse to provide information on an ongoing operation that he or she determines is injurious to national security but must inform and provide the committee with his or her reasons.

How often will this occur? Experience will tell us. However, my experience has been that often our concerns are seldom realized to the same extent as we thought initially. I would expect that this prerogative may be rarely used by appropriate ministers.

One of the changes made to the bill through the process in the House of Commons was the reduction of limitations or exceptions in terms of what information the committee of parliamentarians could have access to.

[Traduction]

Nous avons cependant réfléchi à la façon d'établir une relation productive. Brièvement, voici trois exemples.

Nous allons d'abord offrir aux membres du comité une séance d'information initiale sur notre travail, et nous pourrions nous rencontrer aussi tôt et aussi souvent qu'ils le souhaiteront.

Nous pouvons ensuite offrir au personnel du secrétariat un atelier d'examen que nous avons élaboré il y a six ans à l'intention des organismes d'examen et des nouveaux employés chargés de la fonction d'examen.

Enfin, nous sommes disposés à communiquer les plans de travail ainsi que les principaux éléments et à en discuter, ce qui aidera à éviter les chevauchements et pourrait permettre de cerner des thèmes communs que le comité pourra examiner plus en profondeur pour toutes les agences et tous les ministères qui ont des responsabilités à l'égard de la sécurité nationale.

L'un des aspects définis de la relation entre le comité et les organismes d'examen est l'échange de renseignements, qui est décrit aux articles 22 et 23 du projet de loi. Chacune des deux parties, soit le comité et les organismes d'examen, peut fournir des renseignements liés à la réalisation du mandat de l'autre partie.

[Français]

La structuration de ces échanges de renseignement facilitera la définition des rôles de chacun, renforcera la complémentarité et aidera à éviter les chevauchements. Selon moi, ces échanges favorisent et renforcent la reddition de comptes en général.

[Traduction]

Il y a eu beaucoup de discussions sur le type de renseignements auxquels le comité des parlementaires aura accès. Nous pensons plus particulièrement à l'alinéa 8(1)b), ainsi qu'aux articles 14 et 16 du projet de loi. En ce qui me concerne, je suis d'avis que les limites imposées par l'alinéa 8(1)b) ou les restrictions concernant des opérations en cours semblent raisonnables lorsque nous regardons le paragraphe 8(2). Un ministre peut refuser de fournir des renseignements sur les opérations en cours qui, selon lui, portent atteinte à la sécurité nationale, mais doit fournir les motifs de son refus au comité.

Combien de fois serons-nous témoins d'un tel refus? L'expérience nous le dira. Toutefois, mon expérience me permet de dire qu'il arrive rarement que les inquiétudes que nous avons se matérialisent dans la mesure où nous l'avions prévu au début. Je m'attends à ce que les ministres compétents aient rarement recours à ce pouvoir.

L'une des modifications qui ont été apportées au projet de loi pendant son examen par la Chambre des communes a été la diminution des limites ou des exceptions relativement aux renseignements auxquels le comité parlementaire pourrait avoir accès.

In clause 14 of the bill, there remain four exceptions from seven previously. In my view those four exceptions would again appear reasonable, taking into account the purpose and scheme of the bill and its entire context.

The same comments would apply to clause 16, which relates to refusing to provide “special operational information.” That is very sensitive information that the government takes measures to safeguard. An example of this is found in subclause 14(c) of the bill. With regard to clause 16 we also have to take into account the second part where we talk about information that is “injurious to national security.”

The minister must provide reasons and if the information relates to CSE, CSIS or the RCMP, the minister must also provide the reasons to the relevant review body, that is, one of us appearing before you today.

[*Translation*]

There has also been debate about the composition of the committee of parliamentarians, with suggestions that the number of senators be increased. This would seem reasonable, given the longer tenure of senators. Indeed, senators have the opportunity to accumulate knowledge and to develop expertise over time, which strengthens the ability to ask more probing questions of the agencies and departments. This would also bring the benefits of continuity and what is called institutional memory. The secretariat will also play an important role in this regard.

In closing, I look forward to working with the committee of parliamentarians when it becomes a reality. Thank you for this opportunity to appear before you today. We look forward to answering your questions.

**The Deputy Chair:** Our thanks to you too. We now move to Mr. McPhail’s presentation.

[*English*]

**Ian McPhail, Chair, Civilian Review and Complaints Commission for the RCMP:** Thank you for inviting me today to share my views on the proposed legislation to create a national security committee of parliamentarians. I welcome the opportunity to share my views on the proposed committee, expert review bodies and national security accountability in general.

As you contemplate enhancing oversight of national security activities, I think it is important to consider what already exists in terms of expert review bodies, and how existing bodies can complement the proposed committee of parliamentarians.

L’article 14 conserve quatre des sept exceptions qu’il contenait auparavant. Ces quatre exceptions me semblent raisonnables, si l’on tient compte de l’objet, du régime juridique et du contexte d’ensemble du projet de loi.

Ces commentaires s’appliqueraient également à l’article 16, dont l’objet est le refus de fournir des « renseignements opérationnels spéciaux ». Il s’agit de renseignements très sensibles que le gouvernement protège en prenant des mesures. Un exemple de cela figure à l’alinéa 14c) du projet de loi. Quant à l’article 16, nous devons également tenir compte de la deuxième partie où nous parlons de renseignements qui « portent atteinte à la sécurité nationale ».

Le ministre doit fournir les motifs de son refus, et si les renseignements sont liés au CST, au SCRS ou à la GRC, il doit également fournir les motifs de son refus à l’organisme d’examen pertinent, c’est-à-dire à l’un de ceux qui témoignent devant vous aujourd’hui.

[*Français*]

Il y a également eu un débat concernant la composition du comité des parlementaires, et certains ont suggéré d’accroître le nombre de sénateurs. Cette suggestion m’apparaît raisonnable si l’on tient compte du fait que les mandats des sénateurs sont plus longs. Effectivement, les sénateurs ont la possibilité d’accumuler des connaissances et de développer une expertise à long terme, ce qui, selon moi, renforce la capacité de poser des questions plus précises et plus étoffées aux agences et aux ministères. Cette suggestion a aussi l’avantage d’assurer une continuité et de préserver ce qu’on appelle « la mémoire institutionnelle ». Le secrétariat est aussi appelé à jouer un rôle important à cet égard.

En conclusion, j’attends avec impatience l’occasion de travailler avec le comité des parlementaires lorsque ce dernier sera devenu réalité. Je vous remercie de nous avoir donné la possibilité de témoigner devant vous aujourd’hui, et c’est avec plaisir que nous répondrons à vos questions.

**La vice-présidente :** Merci à vous aussi. Passons maintenant à la présentation de M. McPhail.

[*Traduction*]

**Ian McPhail, président, Commission civile d’examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC :** Je vous remercie de m’avoir invité ici aujourd’hui pour vous faire part de mes réflexions sur le projet de loi visant à créer un Comité des parlementaires sur la sécurité nationale. Je suis ravi de faire connaître mon point de vue sur le comité proposé, les organismes de surveillance spécialisés et la reddition de comptes en matière de sécurité nationale en général.

Alors que vous étudiez le renforcement de la surveillance des activités liées à la sécurité nationale, je crois qu’il est important de prendre en considération les organismes de surveillance spécialisés déjà en place et le rôle que ceux-ci peuvent jouer pour compléter le comité proposé de parlementaires.

In terms of the Civilian Review and Complaints Commission, the mandate was expanded in 2014 beyond public complaints to include systemic reviews of RCMP activities. The purpose of such systemic reviews is to ensure RCMP activities are carried out in accordance with legislation, regulations, ministerial direction, or any policy, procedure or guidelines. Such reviews can be initiated by myself or at the request of the Minister of Public Safety.

We recently completed a review into workplace harassment in the RCMP, which was requested by Minister Goodale. There is an ongoing review, which I initiated, into the RCMP's implementation of Justice O'Connor's recommendations in the Maher Arar affair.

As you will recall, the RCMP's national security activities came under intense scrutiny during the O'Connor Commission of Inquiry. As such, I felt it was important to undertake an independent review of the RCMP's implementation of Justice O'Connor's recommendations.

The ultimate goal of this review is to enhance the accountability and transparency of RCMP national security activities. More broadly speaking, I believe that is the same goal of Bill C-22. This bill highlights the critical role of parliamentarians in the national security accountability framework, while acknowledging the contribution of expert review bodies. Expert review bodies, staffed by skilled professionals, contribute independent insight into the activities of the agencies they oversee. The establishment of a committee of parliamentarians will create a comprehensive accountability framework for Canada's security and intelligence community.

In that regard, I look forward to a collaborative and productive working relationship with the committee. Equally as important, the expert review bodies should have a clear mandate to cooperate, as needed, as recommended by Justice O'Connor in 2006.

Thank you for giving me this opportunity to share my thoughts.

**The Deputy Chair:** Thank you very much for your presentation. We will now go to Mr. Doucet. The floor is yours.

**Michael Doucet, Executive Director, Security Intelligence Review Committee:** Good afternoon, Madam Chair and committee members. I would like to thank you for inviting SIRC to appear before you today to discuss Bill C-22, An Act to establish the National Security and Intelligence Committee of Parliamentarians. Our chair, the Honourable Pierre Blais, sends his regards. With me is Darryl Sitka, SIRC's director of research.

En 2014, le mandat de la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes a été élargi pour inclure, outre le traitement des plaintes du public, l'examen systémique des activités de la GRC. De tels examens ont pour but de vérifier que les activités sont menées conformément à la loi, à la réglementation, à l'orientation ministérielle ou à toute autre politique, procédure ou directive. Moi-même ou le ministre de la Sécurité publique pouvons demander la tenue d'un examen.

Nous venons de terminer un examen sur le harcèlement en milieu de travail à la GRC, à la demande du ministre Goodale. Un examen est en cours, à ma demande, sur la mise en œuvre par la GRC des recommandations du juge O'Connor à la suite de l'affaire Maher Arar.

Si vous vous souvenez bien, les activités liées à la sécurité nationale de la GRC ont fait l'objet d'une surveillance étroite lors de la Commission d'enquête O'Connor. C'est pourquoi j'ai pensé qu'il était important d'entreprendre un examen indépendant sur la mise en œuvre par la GRC des recommandations du juge O'Connor.

Au bout du compte, l'examen a pour but d'accroître la transparence et l'obligation de rendre compte des activités de la GRC liées à la sécurité nationale. D'un point de vue plus général, je crois que le projet de loi C-22 vise le même but. Le projet de loi met en lumière le rôle critique des parlementaires dans le cadre redditionnel en matière de sécurité nationale et reconnaît la contribution des organismes de surveillance spécialisés. Les organismes de surveillance spécialisés, composés de professionnels qualifiés, offrent un point de vue indépendant lorsqu'ils se penchent sur les activités des organismes qu'ils surveillent. La création d'un comité des parlementaires établira un cadre redditionnel complet à l'intention de la collectivité de la sécurité et du renseignement du Canada.

À cet égard, je me réjouis à l'idée de collaborer avec le comité et d'entretenir avec lui des liens professionnels productifs. Il est tout aussi important que les organismes de surveillance spécialisés aient le mandat clair de collaborer aux travaux du comité, au besoin, comme l'a recommandé le juge O'Connor en 2006.

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de vous faire part de mes réflexions.

**La vice-présidente :** Merci beaucoup de votre exposé. Nous allons maintenant passer à M. Doucet. Vous avez la parole.

**Michael Doucet, directeur exécutif, Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité :** Madame la présidente, chers membres du comité, bonjour. J'aimerais vous remercier d'avoir invité le CSARS à se présenter devant vous aujourd'hui pour discuter du projet de loi C-22, la Loi constituant le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale. Notre président, l'honorable Pierre Blais, m'a chargé de vous transmettre ses salutations. Je suis accompagné de monsieur Darryl Sitka, directeur des recherches au CSARS.

[*Translation*]

SIRC has been following the development of Bill C-22 with interest. This afternoon, I hope to advance your study of this bill by explaining how SIRC could work with the proposed committee of parliamentarians and its secretariat.

SIRC is an independent external review body, at arm's length from government, that reports to Parliament on the operational activities of CSIS.

[*English*]

Currently, SIRC is composed of five committee members. As the executive director, I support the chair and members, for example, in their decisions about what CSIS activities to select and prioritize for review. SIRC performs three functions.

The first is to certify the CSIS director's annual report to the Minister of Public Safety. SIRC determines whether any CSIS operational activities described in the report were inconsistent with their authorities under the CSIS Act, contravened ministerial direction, or involved any unreasonable exercise of powers.

The second is to conduct in-depth reviews of CSIS operations. SIRC recommendations that arise from these reviews promote effective measures to encourage compliance and safeguard the rights of Canadians.

The third is to investigate complaints about any CSIS actions, including denials and revocations of security clearances.

I would be pleased to answer any questions about SIRC's work following my remarks, but I would first ask the committee to contemplate the crucial role expert review bodies play in providing effective accountability for national security and intelligence agencies. I will briefly outline three distinct benefits of expert review, namely, independence, expertise and continuity. They are important when considering ways SIRC can contribute to the work of the proposed committee of parliamentarians.

Independence is at the heart of SIRC's accountability. It is at arm's length from not only government but also from CSIS and from the minister. SIRC alone decides what it investigates and reports on. Its classified reports to the Minister of Public Safety are the product of SIRC's review efforts and provided directly to the minister.

[*Français*]

Le CSARS a suivi l'élaboration du projet de loi C-22 avec intérêt. Cet après-midi, j'espère nourrir votre étude de ce projet de loi en expliquant la façon dont le CSARS pourrait collaborer avec le comité de parlementaires proposé et son secrétariat.

Le CSARS est un organisme de surveillance externe indépendant, sans lien de dépendance avec le gouvernement, qui rend compte des activités opérationnelles du Service canadien du renseignement de sécurité au Parlement.

[*Traduction*]

Le comité compte actuellement cinq membres. En tant que directeur exécutif, j'apporte mon soutien au président et aux membres, par exemple, lorsqu'ils prennent des décisions concernant le choix des activités du SCRS auxquelles il faut donner la priorité dans le cadre de nos études. Le CSARS assure trois fonctions.

Tout d'abord, il remet un certificat au rapport annuel que le directeur du SCRS prépare à l'intention du ministre de la Sécurité publique. Il s'agit pour le comité de déterminer si toute activité opérationnelle du Service visée dans le rapport agit à l'encontre de ses pouvoirs en vertu de la Loi sur le SCRS, contrevient aux instructions du ministre ou comporte un exercice abusif par le Service de ses pouvoirs.

Ensuite, il conduit des études approfondies sur les opérations du SCRS. Les recommandations du comité issues de ces études encouragent la prise de mesures efficaces pour favoriser la conformité des activités et protéger les droits des Canadiens.

Enfin, il effectue des enquêtes sur les plaintes déposées au sujet de toute action du SCRS, notamment celles concernant les annulations et les refus d'habilitations de sécurité.

Je répondrai avec plaisir à toutes les questions sur le travail du CSARS après mon intervention, mais tout d'abord, j'aimerais demander au comité de réfléchir au rôle crucial que jouent les organismes de surveillance spécialisés dans le cadre redditionnel instauré pour les activités de nos services chargés du renseignement et de la sécurité nationale. Je vais décrire brièvement trois avantages précis qu'apporte la surveillance spécialisée, à savoir l'indépendance, l'expertise et la continuité. Il faut les mentionner quand on se penche sur les manières dont le CSARS peut contribuer au travail du comité des parlementaires proposé.

L'indépendance est au cœur du rôle que joue le CSARS dans le mécanisme de reddition de comptes. Le comité n'a aucun lien de dépendance avec le gouvernement ni avec le SCRS ou le ministre. Le CSARS décide seul de ses domaines d'étude et des activités dont il fait rapport. Les fruits de son travail sont les rapports classifiés qu'il prépare à l'intention du ministre de la Sécurité publique, et qu'il lui remet directement.

*[Translation]*

SIRC's public annual report gives parliamentarians and Canadians an overview of these reviews. The committee strives to be as open and transparent as possible, but the report must be edited to remove any classified information, according to the Security of Information Act. However, no minister or other person outside of our committee has input in the report that is tabled in Parliament.

*[English]*

A second benefit of independent review is the value provided in having expert full-time researchers and legal staff. Under the CSIS Act, SIRC reviewers have access to all information under the control of CSIS, with the exception of cabinet confidences. We investigate operations across Canada and internationally, but access without knowledge and expertise cannot result in meaningful conclusions or constructive recommendations.

The unheralded benefit of independent review is that it provides continuous in-depth examination. For SIRC, this means ongoing and contextual review of core operations of CSIS, including its targeting, human source and threat reduction activities.

SIRC members are GIC appointees and not elected officials, so our work continues regardless of whether Parliament is dissolved. SIRC reviews, taken as a whole and over time, yield a comprehensive assessment of how CSIS has performed.

Let me use a recent example to highlight the value of expert review. Last fall, after the publication of SIRC's annual report, the Federal Court found that the retention by CSIS of non-threat related metadata to be illegal. The minister subsequently asked SIRC if it would produce a special report on the CSIS response. Note that this was a request from the minister. The minister cannot compel SIRC to action, because SIRC is independent. SIRC agreed that this was an important avenue of inquiry and is currently reviewing CSIS activities in the context of the decision.

One of the activities under review is how CSIS uses cell-site simulators, sometimes referred as IMSI-catchers, which are the subject of ongoing public interests. SIRC's review is focused on whether the collection and retention by CSIS of metadata is strictly necessary, as prescribed by section 12 of the CSIS Act. The review is also forward looking, as it scrutinizes the policies and procedures CSIS will put in place to comply with the court decision and the Canadian Charter of Rights and Freedoms.

*[Français]*

Le rapport annuel public du CSARS donne aux parlementaires et aux Canadiens un aperçu de ces études. Le comité cherche à être aussi ouvert et transparent que possible. Toutefois, le rapport doit être édité pour que toutes les informations classifiées en vertu de la Loi sur la protection de l'information y soient supprimées. Cependant, aucun ministre ou aucune personne en dehors du comité ne participe à l'élaboration du rapport qui est déposé au Parlement.

*[Traduction]*

Deuxièmement, un organisme de surveillance indépendant a une précieuse utilité : il dispose d'un personnel à temps plein composé de chercheurs et d'experts juridiques. En vertu de la Loi sur le SCRS, les chercheurs du CSARS ont accès à toutes les informations qui relèvent du Service, à la seule exception des documents confidentiels du Cabinet. Nous enquêtons sur les opérations du Service dans tout le Canada et dans le monde entier. Toutefois, sans les connaissances et l'expertise requises, un tel accès ne peut donner lieu à des conclusions importantes ou à des recommandations constructives.

L'un des avantages souvent méconnus d'un organisme de surveillance indépendant est sa capacité à mener un travail approfondi, sur la durée. Pour le CSARS, cela se traduit par un travail d'examen continu et contextuel des principales activités du SCRS, notamment le ciblage, les activités s'appuyant sur des sources humaines, et les activités de réduction des menaces.

Les membres du CSARS sont nommés par le gouverneur en conseil, ce ne sont pas des représentants élus. Dès lors, nous poursuivons notre travail, même si le Parlement est dissous. Les études du CSARS, prises dans leur ensemble et au fil du temps, peignent un tableau général du rendement du SCRS.

Permettez-moi de prendre un exemple récent pour mettre en évidence la valeur du travail de surveillance spécialisé. L'automne dernier, après la publication du rapport annuel du CSARS, la Cour fédérale a statué qu'il était illégal que le Service conserve des métadonnées sans lien avec une menace. Le ministre a ensuite demandé au CSARS s'il pouvait élaborer un rapport spécial sur la réaction du SCRS. Notez bien qu'il s'agissait là d'une simple demande du ministre. Il ne peut pas contraindre le CSARS à agir, car le comité est indépendant. Le CSARS a convenu que cela constituait une piste d'étude importante, et il examine actuellement les activités du SCRS dans le cadre de cette décision.

L'une des activités en cours d'étude porte sur la façon dont le SCRS utilise les capteurs IMSI, un système de surveillance téléphonique qui suscite actuellement l'intérêt des citoyens. L'étude du CSARS vise à déterminer si les activités de collecte et de conservation des métadonnées du SCRS respectent l'atteinte du seuil de la mesure strictement nécessaire, tel que le prescrit l'article 12 de la Loi sur le SCRS. Il s'agit également d'une étude prospective, car elle s'attache aux politiques et procédures que le SCRS mettra en place pour se conformer à la décision de la Cour et à la Charte canadienne des droits et libertés.



This example highlights the importance of review. It was review that prompted the Federal Court to action. The review is looking at an issue of public concern. Because of SIRC's expertise, the review can assess the legality and the rigour of the response of CSIS.

Accountability will benefit from having both parliamentary oversight and expert review. The proposed committee will examine the legislative, regulatory, policy, administrative and financial framework for national security and intelligence. It will be well placed to examine, at a high level, the overall national security and intelligence framework, but high-level review needs to be informed by detailed, in-depth operational reviews carried out by SIRC and other independent review bodies.

[Translation]

SIRC looks forward to establishing a cooperative and productive working relationship with the proposed committee and its secretariat. For example, SIRC would plan to share its annual research plan, appear before the committee to discuss its work, findings and recommendations, and contribute to discussions on topics in which it has expertise. These efforts would be helping to work towards complementarity and to avoid duplication.

[English]

Should the Minister of Public Safety decide it is injurious to national security for the committee of parliamentarians to review a specific activity or to examine specific information related to CSIS, SIRC could offer its resources. SIRC would have access to the review's information, could conduct a review on the activity under its own mandate, and report on the results of the review. The committee would have the assurance of SIRC's independence, rigour and ability to articulate the findings in the broader CSIS context, allowing the committee to position the subject of the review in the broader national security framework.

Without a doubt, greater parliamentary oversight represents an important step forward for accountability. Yet, in SIRC's view, an important gap remains in our accountability ecosystem: the ability to carry out community-wide expert review.

During his recent appearance before your Senate committee, the Minister of Public Safety referred to additional proposals that he anticipates will move forward in the coming weeks.

SIRC is hopeful that the government will act to address the siloing of review by creating an expert community review body with authority to examine all national security and intelligence

Cet exemple souligne bien l'importance d'un organe de surveillance. C'est le travail d'étude qui a poussé la Cour fédérale à agir. C'est ce même travail qui se penche sur une question d'intérêt public. Et grâce à l'expertise du CSARS, c'est une étude qui peut évaluer la légalité et la fermeté de la réaction du SCRS.

Le mécanisme de reddition de comptes tirera profit d'une surveillance parlementaire et des activités d'examen menées par des spécialistes. Le comité proposé examinera les cadres législatif, réglementaire, stratégique, financier et administratif de la sécurité nationale et du renseignement. Il sera bien placé pour procéder à une surveillance de haut niveau du cadre général de la sécurité nationale et du renseignement. Toutefois, ce sont des études opérationnelles détaillées et approfondies, menées par le CSARS et d'autres organismes de surveillance indépendants, qui vont nourrir un examen de haut niveau.

[Français]

Le CSARS se réjouit à la perspective de créer une relation de travail coopérative et productive avec le comité proposé et son secrétariat. Par exemple, le CSARS envisagerait de lui transmettre son plan de recherche annuel; de se présenter devant le comité pour discuter de son travail, de ses conclusions et de ses recommandations; et de contribuer aux discussions sur les sujets à l'égard desquels il possède une expertise. Ces efforts contribueraient ainsi à un travail fait de façon complémentaire et à éviter tout double emploi.

[Traduction]

Si le ministre de la Sécurité publique décidait qu'il serait préjudiciable pour la sécurité nationale que le comité des parlementaires examine une activité ou des informations précises concernant le SCRS, le CSARS pourrait offrir ses ressources. Le CSARS aurait accès à l'information dont la communication a été refusée. En vertu de son propre mandat, il pourrait procéder à un examen de l'activité du SCRS en question, et faire rapport sur ses conclusions. Le comité aurait l'assurance de l'indépendance et de la rigueur du CSARS, ainsi que de sa capacité à replacer les conclusions dans le contexte plus large des activités du SCRS, ce qui permettrait ensuite au comité de situer l'objet de l'étude au cœur du cadre plus vaste de la sécurité nationale.

Il ne fait aucun doute qu'une plus grande surveillance parlementaire représente un pas en avant vers une meilleure reddition de comptes. Pourtant, à notre avis, il subsiste une lacune de taille dans le cadre d'imputabilité : la capacité d'effectuer un examen mené par des spécialistes à l'échelle de la communauté.

Récemment, lorsqu'il s'est présenté devant votre comité, le ministre de la Sécurité publique a fait référence à d'autres propositions qui, selon lui, avanceront dans les prochaines semaines.

Le CSARS espère que le gouvernement prendra des mesures pour résoudre le problème de compartimentation des activités, et ce, en créant un organe de spécialistes chargé de l'examen de la

activities. This is particularly important because many institutions engaged in these activities are not currently subject to independent external review.

Alternatively, the government could make explicit an ability for SIRC to carry out joint reviews with the existing review bodies and to follow the thread of information CSIS shares with its government partners.

While this issue falls outside the scope of Bill C-22, I am raising it here today because it is critical to any discussions on strengthening national security and intelligence accountability.

[Translation]

Let me conclude my remarks by thanking you for your commitment to your work on this matter. The government has made a firm commitment to strengthen accountability in the area of national security, and SIRC confidently plans to offer its assistance in working towards and achieving that goal.

I would now be pleased to answer your questions. Thank you very much.

**The Deputy Chair:** Thank you for your presentation. I have a question.

[English]

I have a question on something that has come up a number of times regarding this committee's function and whether, under Bill C-22, it should be an oversight committee or a review committee. The way it has been explained is that oversight is operations and review is afterward. That's how I understand it.

I would appreciate if all three of you would give us your input as oversight bodies or review bodies. These words have been used interchangeably by you. What are your thoughts on that?

I'll start with you, Mr. Doucet.

**Mr. Doucet:** You're absolutely correct. While oversight and review are two very different functions, I sometimes use them interchangeably.

I will begin with review because SIRC is a review agency. What we mean by that is we look at activities carried out in the past. We review activities after they have been carried out, and we don't pull the levers on oversight.

communauté qui aurait le pouvoir d'examiner toutes les activités liées à la sécurité nationale et au renseignement. Cela est d'autant plus important que la plupart des institutions affectées à ces activités ne font actuellement pas l'objet d'une surveillance indépendante.

Sinon, le gouvernement pourrait donner officiellement au CSARS la capacité de procéder à des examens conjoints avec les organismes de surveillance existants et de suivre le fil de l'information que le SCRS partage avec ses partenaires au gouvernement.

Bien que cette question aille au-delà de la portée du projet de loi C-22, il est pertinent de l'évoquer ici, aujourd'hui, car elle est intimement liée à toute discussion sur le renforcement de la structure de reddition de comptes en matière de sécurité nationale et de renseignement.

[Français]

Permettez-moi de conclure mes propos en vous remerciant de votre engagement à l'égard de vos travaux sur cette question. Le gouvernement a pris l'engagement ferme de renforcer le cadre de responsabilisation en matière de sécurité nationale, et c'est avec confiance que le CSARS se propose d'apporter son aide à l'appui et à l'atteinte de cet objectif.

Je répondrai maintenant volontiers à vos questions. Merci beaucoup.

**La vice-présidente :** Je vous remercie de votre présentation. J'ai une question.

[Traduction]

J'ai une question sur quelque chose qui a été soulevé un certain nombre de fois concernant la fonction de notre comité et si, selon le projet de loi C-22, il devrait être un comité de surveillance ou un comité d'examen. Selon ce qu'on a expliqué, la surveillance vise les opérations, et l'examen est effectué par la suite. C'est la façon dont je l'ai compris.

J'aimerais que tous les trois vous nous disiez ce que vous pensez en tant que représentants d'organes de surveillance et d'examen. Vous avez utilisé ces mots comme des synonymes. Quelle est votre opinion à cet égard?

Je vais commencer par vous, monsieur Doucet.

**M. Doucet :** Vous avez tout à fait raison. Même si les mots surveillance et examen représentent deux fonctions très différentes, je les utilise parfois de façon interchangeable.

Je vais commencer par l'examen parce que le CSARS est un organe d'examen. Ce que nous voulons dire par là, c'est que nous examinons des activités effectuées par le passé. Nous les examinons lorsqu'elles ont été menées, et nous ne nous occupons pas de la surveillance.

In contrast to review, oversight will sometimes make decisions on operations to be carried out. Oversight may look at activities and operations before they happen and may become part that have conversation before it happens.

I would expect that the committee of parliamentarians will have not only a review, but an oversight function, where they are briefed by the agencies prior not only to operations taking place, but prior to deciding on areas to go in the national security environment.

**Mr. Plouffe:** I'll ask Mr. Galbraith to reply.

**J. William Galbraith, Executive Director, Office of the Communications Security Establishment Commissioner:** To pick up on what my colleague Mr. Doucet was saying, in the committee's mandate for review, the words "oversight" and "review" are indeed used indeed interchangeably. It would be largely for the committee to determine how deeply it goes into oversight as a more real-time activity over the activities of the various intelligence and security agencies.

The depth of review that we conduct often has an impact on ongoing operations or future operations, just by virtue of the recommendations that are made and that are then implemented by, in our case, CSE.

Privacy protections and reducing the risk of non-compliance can in fact be preventative. The review bodies aren't looking at having actual control over activities but, certainly, going forward from when recommendations are issued and implemented by the agencies, which we follow up on to ensure they are implemented. The committee itself will determine how far they want to go in terms of real-time access.

**Richard Evans, Senior Director, Operations, Civilian Review and Complaints Commission for the RCMP:** With respect to our commission, we are predominantly post facto review. For much of the same reason, the potential of contemporaneous oversight runs the risk of interference in ongoing police operations. That said, there is nothing in the legislation that prevents us from doing a contemporaneous review.

There is a provision in our legislation that allows either the commission itself or the RCMP to suspend if it might interfere with an ongoing investigation. The provisions are in there to protect operations, but our focus is predominantly post facto review.

[Translation]

**Senator Dagenais:** My thanks to our guests. My first question goes to Mr. Plouffe.

Mr. Plouffe, in your experience, when it comes to investigating and following up on complaints, do you sincerely believe that a committee of 11 people would be able to effectively fulfil its

Contrairement à l'examen, la surveillance fera en sorte qu'on prend parfois des décisions concernant des opérations qui doivent être effectuées. La surveillance peut examiner des activités et des opérations avant qu'elles se produisent et elles peuvent faire l'objet de conversations avant leur déclenchement.

Je m'attendrais à ce que le comité des parlementaires exerce non seulement une fonction d'examen, mais aussi de surveillance, où les membres seraient informés par les organismes non seulement avant la tenue d'opérations, mais également avant que soient prises des décisions concernant les aspects de l'environnement de la sécurité nationale à analyser.

**M. Plouffe :** Je vais demander à M. Galbraith de répondre.

**J. William Galbraith, directeur exécutif, Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications :** Pour revenir sur ce qu'a dit mon collègue M. Doucet, dans le mandat du comité d'examen, les mots « surveillance » et « examen » sont en effet utilisés comme des synonymes. Il reviendrait en grande partie au comité de déterminer la mesure dans laquelle il s'occupe de surveillance davantage comme un exercice en temps réel relatif aux activités de divers organismes de renseignement et de sécurité.

La profondeur de l'examen que nous effectuons a souvent un impact sur des opérations en cours ou des opérations futures seulement en raison des recommandations qui sont faites et mises en œuvre par, dans notre cas, le CST.

Les protections de la vie privée et la réduction du risque de non-conformité peuvent être en fait préventives. Les organes d'examen ne cherchent pas à avoir un véritable contrôle sur les activités, mais, certainement, vont de l'avant lorsque les recommandations sont faites et mises en œuvre par les organismes auprès desquels nous effectuons un suivi afin de nous assurer qu'elles sont mises en œuvre. Le comité lui-même déterminera la portée de son intervention en ce qui concerne l'accès en temps réel.

**Richard Evans, directeur principal, Opérations, Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC :** Pour ce qui est de notre commission, nous effectuons principalement un examen a posteriori. Principalement pour la même raison, le potentiel d'une surveillance simultanée court le risque de nuire à des opérations de police en cours. Cela dit, rien dans la loi ne nous empêche d'effectuer un examen simultané des opérations.

Une disposition dans notre loi permet à la commission elle-même ou à la GRC de suspendre l'examen s'il peut nuire à une enquête en cours. Les dispositions sont là pour protéger les opérations, mais notre attention se porte principalement sur l'examen a posteriori.

[Français]

**Le sénateur Dagenais :** Je remercie nos invités. Ma première question s'adresse à M. Plouffe.

Monsieur Plouffe, selon votre expérience, lorsqu'il s'agit d'examiner et de donner suite aux plaintes, croyez-vous sincèrement qu'un comité de 11 personnes aura la capacité de

mission of overseeing all the agencies? The committee would be mostly composed of members of Parliament, who would have other things to worry about, who will be involved in election campaigns every four years, and who might not be back after the elections.

**Mr. Plouffe:** Thank you for your question, Senator Dagenais. I think that in that regard the secretariat has a primordial role to play. SIRC is made up of five people, as well as some specialized public servants who advise the members of the committee.

It is the same thing for me. I am the commissioner; I am a retired judge. I am not the one who has the expertise on the CSE. The specialists who are a part of my office have it. As so the secretariat plays a key role through the experts it hires. It has to appoint the right person as director general, and the other specialists. They are the ones who will advise the committee on the investigations to conduct, and on how to do them. You have to remember that oversight agencies, expert agencies, have the duty to assist the committee. We are very pleased to speak to you about how we conduct our inquiries, our triennial plan, and so forth. We have to put the emphasis right from the beginning on collaboration between the committee of parliamentarians, the oversight agencies and the secretariat; this is essential.

**Senator Dagenais:** Does that not come down to saying that the Office of the Prime Minister, which will have the upper hand in choosing personnel, will have responsibility for overseeing the agencies?

**Mr. Plouffe:** Yes. That question was also put to me by the House of Commons committee. As we all know, the committee of parliamentarians as described in the bill is a creature of the executive. It is not a committee of Parliament. And therein lies the difference. If it were a committee of Parliament, there would be all kinds of ways of convening witnesses and so on. In this case, it is a committee of parliamentarians, and given that it is a creature of the executive, that is the reason the Prime Minister and ministers have a role to play.

I don't want to play politics, and that is not my role. I have not been involved in politics for 45 years. I am trying to bring out the fact that this work is ongoing. You are going to tell me to look at what is happening in England and the United Kingdom. That is quite true. Each country must develop its own way of doing things, based on its experience and knowledge. I get the impression that the government wants to proceed cautiously. We can agree or disagree, but before learning to run, you have to learn to walk.

**Senator Dagenais:** My next question is for Mr. Doucet. Why would the legislator not provide protection to whistleblowers in the public service, whereas that is the case elsewhere?

mener efficacement sa mission de surveillance de toutes les agences? Le comité sera surtout composé de députés qui auront d'autres occupations, qui seront en campagne électorale tous les quatre ans et qui ne seront peut-être pas de retour après les élections.

**M. Plouffe :** Merci, sénateur Dagenais, de votre question. Je pense qu'à cet égard le secrétariat a un rôle primordial à jouer. Le CSARS est composé de cinq personnes, et il y a également des fonctionnaires spécialistes qui donnent l'heure juste aux membres du comité.

C'est la même chose de mon côté. Je suis le commissaire, je suis un juge à la retraite. Ce n'est pas moi qui ai la spécialité quant au CST. Ce sont les spécialistes qui font partie de mon bureau. Le secrétariat joue donc un rôle clé avec les spécialistes qu'il engage. Il doit nommer la bonne personne à titre de directeur général et les autres spécialistes en la matière. Ce sont eux qui conseilleront le comité sur les enquêtes à mener et sur la façon de les faire. Il faut se rappeler que les agences de surveillance, dites expertes, ont le devoir d'aider le comité. Nous serons ravis de vous parler de la façon dont nous menons nos examens, de notre plan triennal, ainsi de suite. Nous devons mettre l'accent dès le début sur la collaboration entre le comité des parlementaires, les organismes de surveillance et le secrétariat, laquelle est primordiale.

**Le sénateur Dagenais :** Ne trouvez-vous pas que cela revient à dire que c'est le bureau du premier ministre qui a la main haute sur le choix du personnel qui sera responsable de la surveillance des agences?

**M. Plouffe :** Oui. C'est une question qui m'a été posée également par le comité de la Chambre des communes. Comme nous le savons tous, le comité des parlementaires, tel qu'il est décrit dans le projet de loi, est une créature de l'exécutif. Ce n'est pas un comité du Parlement. C'est là toute la différence. Si c'était un comité du Parlement, il y aurait toutes sortes de façons de convoquer des témoins, et ainsi de suite. Dans ce cas-ci, c'est un comité de parlementaires et, étant donné que c'est une créature de l'exécutif, c'est la raison pour laquelle le premier ministre et les ministres ont un rôle à jouer.

Je ne veux pas faire de politique et ce n'est pas mon rôle. Je n'ai pas fait de politique depuis 45 ans. J'essaie de faire valoir que c'est un travail qui est en cours. Vous allez me dire de regarder ce qui se passe en Angleterre et au Royaume-Uni. C'est tout à fait vrai. Chaque pays doit développer sa façon de faire selon son expérience et ses connaissances. J'ai l'impression que le gouvernement veut procéder de façon prudente. On peut être d'accord ou en désaccord, mais avant d'apprendre à courir, il faut apprendre à marcher.

**Le sénateur Dagenais :** Ma prochaine question s'adresse à M. Doucet. Qu'est-ce qui peut motiver le législateur à ne pas accorder de protection aux sonneurs d'alerte de la fonction publique, alors que c'est le cas ailleurs?

[English]

**Darryl Sitka, Research Director, Security Intelligence Review Committee:** In the case of any CSIS information, one of the roles of SIRC would be to hear any complaints in relation to that information.

I don't think we can speculate as to why the government wouldn't want to put in place a particular broader whistle-blowing protection in the context of this bill, but for CSIS information that is covered like it is for CSE information, RCMP information, and the complaints functions that exist at our colleague review bodies.

[Translation]

**Senator Dagenais:** Regarding the committee whose work we are studying, would it not be important that the whistleblowers benefit from protection, as does the RCMP, SIRC and so on?

[English]

**Mr. Sitka:** I'm saying it's not for us to speculate, senator, as to why the government didn't put in place a similar provision in the current bill before you.

In the case of information relating to the three agencies that our bodies review, certainly those protections exist. There are other broader, government-wide protections, as you know. Officers of Parliament and the Public Sector Integrity Commissioner, for example, have certain powers, authorities and abilities to hear information from those who would want to blow the whistle on potential wrongdoing within the government.

In terms of how we would plan to work with the proposed committee, as all of us have said here today, that is a role where we can help in terms of feeding into the discussions of the committee of parliamentarians our expertise and the information that we see, both from our reviews of operational activities and from the information we obtain in the context of complaint investigations.

**Senator Lankin:** I have a number of questions. I want to pick up, first, on the issue of coordination between the review bodies and the new proposed committee.

A number of people have made reference to wanting to ensure that there is no duplication of work. It has been suggested both by the minister when he was here and by witnesses earlier today that memoranda of understanding between organizations might be appropriate in delineating some of the information-sharing processes and guidelines. It has been suggested by the minister that this would be a normal practice. It has been suggested by others that we actually write that into the legislation.

[Traduction]

**Darryl Sitka, directeur de recherche, Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité :** Dans le cas de tout renseignement du SCRS, un des rôles du CSARS serait de recevoir les plaintes concernant ce renseignement.

Je ne crois pas que nous pouvons émettre des hypothèses quant à savoir pourquoi le gouvernement ne voudrait pas mettre en place une protection particulière et plus étendue des dénonciateurs dans le contexte de ce projet de loi, mais pour les renseignements du SCRS qui sont visés, comme dans les cas des renseignements du CST, des renseignements de la GRC et des fonctions liées aux plaintes qui existent chez nos collègues d'autres organismes d'examen.

[Français]

**Le sénateur Dagenais :** En ce qui concerne le comité dont on étudie les travaux, ne serait-il pas important que les sonneurs d'alerte disposent d'une protection à l'instar de la GRC, du CSARS et ainsi de suite?

[Traduction]

**M. Sitka :** Je dis simplement qu'il ne nous revient pas d'émettre des hypothèses, monsieur, sur le fait de savoir pourquoi le gouvernement n'a pas mis en place une disposition similaire dans le projet de loi actuel à l'étude.

Dans le cas de renseignements concernant les trois organismes que nos organes examinent, ces protections existent certainement. D'autres protections élargies, à l'échelle du gouvernement, existent, comme vous le savez. Les agents du Parlement et le commissaire à l'intégrité du secteur public, par exemple, détiennent certains pouvoirs et certaines capacités de recevoir des renseignements de la part de ceux qui voudraient dénoncer un acte répréhensible potentiel au sein du gouvernement.

En ce qui concerne la façon dont nous planifierions de travailler avec le comité proposé, comme nous l'avons tous dit ici aujourd'hui, c'est un rôle que nous pouvons assumer en fournissant au comité des parlementaires, à des fins de discussion, notre expertise et les renseignements que nous avons, tant ceux qui découlent de nos examens des activités opérationnelles que les renseignements que nous obtenons dans le contexte d'enquêtes sur les plaintes.

**La sénatrice Lankin :** J'ai un certain nombre de questions. Je veux revenir, d'abord, sur la coordination entre les organes d'examen et le nouveau comité proposé.

Un certain nombre de personnes ont parlé du fait de vouloir s'assurer d'éviter le double emploi. Le ministre, lorsqu'il était ici, et les témoins qui ont comparu plus tôt aujourd'hui ont laissé entendre que les protocoles d'entente conclus entre les organisations pourraient servir à définir certains des processus et des lignes directrices en matière de communication de renseignements. Le ministre a affirmé que cela serait une pratique normale. D'autres ont mentionné que nous devrions en réalité enchâsser cette pratique dans la loi.

How would you respond to that? I'm thinking particularly of the experience of SIRC and duplication with the inspector general at that point in time. I don't recall whether there was a memorandum of understanding, but I know that the sharing of annual plans, et cetera, wasn't enough to avoid duplication.

We understand that might have been a particular situation, but I wonder if you could comment on that as my first question.

**Mr. Doucet:** When we're dealing with organizations and people, I firmly believe that we have to determine if we are looking for similar outcomes. In working with the committee of parliamentarians, our outcome is one of transparency and accountability. It would be responsible for us to share, not only research plans proactively, but also the benefit of years of review, going back five years or ten years or however long we want to go back, as well as the methodology we choose for recommending reviews to our committee and so on and so forth.

I have also heard the establishment of memoranda of understanding. As Commissioner Plouffe said, we need walk before we run. It can sometimes take months, quarters or years to develop MOUs. In my opinion, we can't sit back waiting for that to happen.

I'll use the analogy of when we do international visits, where we visit not only CSIS but their Canadian partners abroad. In my experience, the best results for Canadians when we go abroad and we talk to folks are when we have team Canada that wants to work together to a common outcome. That would be my philosophy in moving forward with the committee of parliamentarians.

I wouldn't say that I would be negative to MOUs, but I wouldn't want to hitch our relationship on MOUs. It could take a very long time to get there. From SIRC's perspective, on day one we're ready to talk, to collaborate and to discuss.

**Senator Lankin:** Is there anyone else who wants to comment on that?

**Mr. Plouffe:** I want to add I agree with the suggestion that, in due course, a MOU would be very useful but, like Mr. Doucet said, it might take a bit of time before we reach that stage.

As we all know, a memorandum of understanding is not a legally binding document, but, on the other hand, it's like a gentleman's agreement. It's nice that when you have established your relationship with somebody, you put down on paper what are your agreements. In due course, I think that should take place.

Avez-vous quelque chose à dire à ce sujet? Je m'intéresse particulièrement au CSARS et au dédoublement des tâches avec l'inspecteur général qui s'est passé à ce moment. Je ne me rappelle pas s'il y avait eu un protocole d'entente, mais je sais que ça n'a pas suffi de communiquer les plans annuels, et tout le reste, n'a pas été suffisant pour éviter ce dédoublement.

Nous comprenons que la situation était peut-être particulière, mais je voulais savoir, pour commencer, si vous aviez des commentaires à faire là-dessus.

**M. Doucet :** Lorsqu'il est question d'organisations et de personnes, je crois fermement que nous devons établir s'il y a des objectifs communs. Dans notre travail avec le comité des parlementaires, notre objectif est la transparence et la reddition de comptes. La chose responsable à faire serait d'être proactif et de non seulement vous communiquer nos projets de recherche, mais également de vous faire profiter des examens que nous avons menés dans le passé il y a cinq ou dix ans ou plus loin encore. Nous devrions aussi vous expliquer la méthodologie que nous utilisons pour choisir les examens à recommander au comité, et tout le reste.

On a également mentionné l'établissement de protocoles d'entente. Comme le commissaire Plouffe l'a dit, nous devons apprendre à marcher avant de courir. Il faut parfois des mois, des trimestres ou des années pour élaborer des protocoles d'entente. Selon moi, on ne peut pas rester assis à attendre que cela se fasse.

Permettez-moi de faire une analogie. Quand nous nous rendons à l'étranger, nous rencontrons non seulement les représentants du SCRS, mais également leurs partenaires canadiens à l'étranger. D'expérience, je sais que nous produisons des meilleurs résultats pour les Canadiens, lorsque nous partons à l'étranger pour discuter avec d'autres personnes, quand notre équipe canadienne veut travailler ensemble pour aller atteindre un objectif commun. C'est ce genre de philosophie que j'adopterais dans l'avenir pour notre relation avec le comité des parlementaires.

Je ne dirais pas que je suis en défaveur des protocoles d'entente, mais je ne voudrais pas que votre relation soit fondée sur des protocoles d'entente, parce que ça pourrait être très long avant d'atteindre nos buts. Le CSARS croit que nous devrions être prêts à collaborer et à discuter dès le jour 1.

**La sénatrice Lankin :** Quelqu'un d'autre veut-il dire quelque chose à ce sujet?

**M. Plouffe :** J'ajouterais que je suis d'accord avec la suggestion selon laquelle un protocole d'entente pourrait être très pratique, en temps et lieu. Cependant, comme M. Doucet l'a dit, cela va peut-être prendre un peu de temps avant qu'on en arrive à cette étape.

Nous savons tous qu'un protocole d'entente n'est pas juridiquement contraignant, même si, d'un autre côté, on pourrait dire que c'est un engagement d'honneur. Je crois que c'est bien d'écrire noir sur blanc les accords qui ont été conclus, une fois que la relation a été établie. Je crois que cela devrait se faire, en temps voulu.

**Senator Lankin:** Both of you are suggesting that we should get up and running, experience the relationship, make it work, and then evolve that into an agreement at some point,

**Mr. Plouffe:** Exactly.

**Senator Lankin:** I have a question for the Civilian Review and Complaints Commission as well. Subclause 14(d) of this legislation has a prohibition on information being shared with the committee of parliamentarians, if it is involving an ongoing investigation where there might be a possible prospect of charges.

I was interested in the comment Mr. Evans made with respect to your own review, that there are times when you may not look at something contemporaneously or that there may be a request or a direction which comes back that says, "Not now, not yet." I'm not sure if you want to describe that for me. It has been suggested to us that we might add some words to subclause 14(d) which sounds a bit like your mandate, that would leave the discretion for the director of the RCMP to make that policing decision.

The cases that are given as examples are Air India and others that go on for so long and that still might have charges down the road. There might be some part of that policing feels it is appropriate to be able to share. Could you comment on that?

**Mr. McPhail:** Yes, senator, you've raised some very good points. In the RCMP Act there's a prohibition against our becoming involved with an ongoing investigation. What's the word, Richard?

**Mr. Evans:** Compromise or seriously hinder.

**Mr. McPhail:** Seriously hinder the investigation. The RCMP commissioner is also required to advise in writing that would be the case and why.

As a matter of statutory interpretation, if there's uncertainty, this is one area where your debates come into play. If parliamentarians, for example, agree on the record that this is how the legislation should be interpreted, courts do pay attention to that. You might wish to clarify it.

If you were to look at that section as it now stands, one interpretation is: What does the RCMP do that wouldn't be covered by that section?

**Mr. Evans:** If I could just add one point because I think it's important. When we have access to information that might involve something that's ongoing, that doesn't mean it's released to the public. There's also an ability that we have to look inside a file. We're doing this right now with our national security review.

**La sénatrice Lankin :** Ce que vous dites, tous les deux, c'est qu'on devrait se lancer, établir une relation fonctionnelle, puis la développer jusqu'au moment où nous pourrions conclure une entente.

**M. Plouffe :** Exactement.

**La sénatrice Lankin :** J'ai aussi une question pour les représentants de la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes. L'alinéa 14d) du projet de loi ne permet pas au comité d'accéder aux renseignements qui ont un lien avec une enquête en cours pouvant mener à des poursuites.

Le commentaire de M. Evans à propos de votre propre examen a retenu mon attention. C'est à propos du fait que vous ne pouvez parfois pas effectuer une surveillance simultanée ou que vous pouvez recevoir une demande ou un ordre qui veut dire « pas maintenant, c'est trop tôt ». Je ne sais pas si vous pouvez m'expliquer. On nous a proposé de diluer un peu l'alinéa 14d), lequel ressemble un peu à votre mandat, afin de laisser au directeur de la GRC le pouvoir de prendre ce genre de décision policière.

Il y a certaines affaires — Air India, par exemple — qui durent depuis très longtemps et qui pourraient quand même mener à des poursuites au bout du compte. Dans ce cadre policier, il serait peut-être approprié, en partie, de communiquer certains renseignements. Pouvez-vous nous donner votre point de vue là-dessus?

**M. McPhail :** Oui, madame la sénatrice. Vous avez soulevé de très bons points. Dans la Loi sur la GRC, il y a une disposition selon laquelle nous ne devons pas nous mêler des enquêtes en cours. Richard, quel est le terme exact?

**M. Evans :** Compromettre ou nuire sérieusement.

**M. McPhail :** Nuire sérieusement à une enquête. Dans ce genre de cas, le commissaire de la GRC doit signaler ses motifs par écrit.

En cas d'incertitude dans l'interprétation de la loi, vos débats pourront aider à éclaircir la situation. Les tribunaux prennent effectivement cela en considération lorsque les parlementaires, par exemple, signifient leur accord dans le compte rendu à propos d'une interprétation de la loi. Vous devriez songer à préciser le flou.

Sous sa forme actuelle, l'interprétation de l'article en question serait : quelles activités de la GRC ne sont actuellement pas visées par cet article?

**M. Evans :** Si vous me le permettez, j'aimerais ajouter quelque chose d'important, selon moi. Lorsque nous devons accéder à des renseignements qui concernent peut-être une affaire en cours, ça ne veut pas dire que l'information sera rendue publique. Nous avons le droit de consulter ce qu'il y a dans un dossier. Nous le faisons déjà dans le cadre de notre examen en matière de sécurité nationale.

We will get access to information. We will be looking at files that are ongoing, but it won't go any further. This was raised earlier. We can do an assessment of that information without revealing the information.

**Mr. McPhail:** If I can add to that, our national security review is ongoing at the present time. We've had full cooperation with the RCMP in terms of access to information. That has not been a problem.

**Senator McIntyre:** Mr. Plouffe, I had a question for you with respect to the information the committee of parliamentarians will have access to. However, you've covered that ground in your memo, so I'll move on.

**Mr. Plouffe:** Thank you.

**Senator McIntyre:** The National Defence Act outlines the powers of the CSE commissioner. It states that the commissioner has the full powers of a commissioner under Part II of the Inquiries Act, including the power of subpoena, to compel individuals to answer questions.

I'm asking you these questions because under Bill C-22 the committee of parliamentarians will not be granted the authority or the power to issue subpoenas. Are there restrictions on your ability to access information? Can you discuss how the power of subpoena is used and how it might assist you in your reviews?

**Mr. Plouffe:** I have the power under Part II of the Inquiries Act to subpoena people and so on and so forth. This has never been used since the inception of the office, which goes back to 1996. I must say that maybe it's nice to have, though.

[Translation]

That would be like a sword of Damocles hanging over your head.

[English]

At the present time, OCSEC, our office, has full access to everything with regard to CSE: the staff, computers, people, or whatever. With regard to your committee, I was asked that question in the Commons and I said at the time that it might be useful for the committee of parliamentarians to have such a clause with regard to subpoenas. It is something to consider. Without that power, what will the committee have? I would call that political persuasion or public shaming to fall back on, but this is not legal.

I'll repeat what I said before. It might be useful for the committee, bearing in mind that this committee is not a committee of Parliament. It's a committee of parliamentarians. Let's say you review a department or an agency and they refuse to provide you with the documents that you requested, or for some reason the

Nous allons avoir accès à l'information. Nous allons consulter des documents sur des affaires en cours, mais cela n'ira pas plus loin. Nous en avons déjà discuté plus tôt. Nous pouvons évaluer l'information sans la révéler.

**M. McPhail :** J'ajouterais que nous sommes en train de mener notre examen en matière de sécurité nationale présentement. Nous avons eu l'entière collaboration de la GRC pour ce qui est de l'accès à l'information. Ça n'a pas été un problème.

**Le sénateur McIntyre :** Monsieur Plouffe, j'avais une question pour vous à propos des renseignements auxquels le comité des parlementaires aura accès. Mais puisque vous avez abordé le sujet dans votre exposé, je vais passer à autre chose.

**M. Plouffe :** Merci.

**Le sénateur McIntyre :** La Loi sur la défense nationale établit les pouvoirs du commissaire du CST. Selon la loi, le commissaire a tous les pouvoirs conférés à un commissaire en vertu de la partie II de la Loi sur les enquêtes, y compris le pouvoir d'assignation, c'est-à-dire d'obliger une personne à répondre à des questions.

Si je vous questionne là-dessus, c'est parce que le comité des parlementaires ne disposera pas, en vertu du projet de loi C-22, du pouvoir d'assignation. Votre accès aux renseignements est-il sujet à des restrictions? Pouvez-vous nous parler de la façon dont le pouvoir d'assignation est utilisé et dont il peut vous aider dans vos examens?

**M. Plouffe :** En vertu de la partie II de la Loi sur les enquêtes, je suis habilité à sommer des témoins à comparaître, et tout le reste. Le pouvoir n'a jamais été utilisé depuis la création du bureau en 1996. Je dois dire tout de même que ça pourrait être utile.

[Français]

Cela se compare à une épée de Damoclès suspendue au-dessus de votre tête.

[Traduction]

Présentement, votre bureau, le BCCST, jouit d'un accès complet à tout ce qui concerne le CST : son personnel, ses ordinateurs, les gens, et cetera. En ce qui concerne votre comité, on a également posé cette question à la Chambre des communes, et j'ai répondu que ce serait peut-être pratique qu'il y ait aussi une disposition dans ce sens à propos du pouvoir d'assignation pour le comité des parlementaires. Il faudrait y réfléchir. Sans ce pouvoir, que reste-t-il au comité? Je dirais qu'il vous reste la persuasion politique ou l'humiliation publique, mais ce serait s'éloigner de la légalité.

Je vais répéter ce que j'ai déjà dit. Ce serait peut-être pratique pour le comité, mais il faut garder à l'esprit que votre comité n'est pas un comité parlementaire. C'est un comité de parlementaires. Disons que vous décidez d'examiner un ministère ou une organisation gouvernementale et qu'on refuse de vous fournir



witnesses refuse to appear. What do you do? You have the political persuasion or public shaming but you cannot, legally speaking, force them to appear before you. It might be a problem.

**Senator McIntyre:** If I may, chair, the mandate and operation of the Security Intelligence Review Committee is supported by the executive director, as well as research and legal staff.

That said, who appoints the executive director and staff, and to whom are you responsible, Mr. Doucet? Can you describe your reporting relationship with SIRC members, on the one hand, and central agencies of government on the other?

**Mr. Doucet:** I will start with my role as executive director. A Treasury Board submission has to go through the system to appoint me as executive director of SIRC. Typically, there may be some sort of head hunting. When I was appointed as executive director, the Honourable Chuck Strahl was chair. We met. He interviewed me, and subsequently there was a Treasury Board submission recommending that I be hired.

With respect to the SIRC staff, we typically hire staff based on my recommendation. I have accountability for human resources and finances. On that accountability, I report directly to our chair, the Honourable Pierre Blais. He and I sit down. We go through our finances and so on and so forth in very much the same way as a typical deputy/minister relationship. That basically summarizes how human resources are handled at SIRC.

**Senator Kenny:** Mr. Doucet, I may not have heard you correctly, but did you say you served at pleasure?

**Mr. Doucet:** Yes, in the sense that I'm a public service executive hired by SIRC.

**Senator Kenny:** Is it at SIRC's pleasure? Does it take a majority vote? Is it just the chair, or is it with pleasure?

**Mr. Doucet:** In my case, I was interviewed by the chair who then submits a Treasury Board submission for my hiring, but it's not for a defined period of time.

**Senator Griffin:** My understanding is that the Civilian Review and Complaints Commission for the RCMP does not have direct access to the RCMP's policy document stored on their Intranet in real time and that you have to request physical copies instead. I'm sure this hinders reviews and causes delays.

les documents que vous avez demandés ou qu'un témoin refuse de comparaître pour une raison ou pour une autre. Que faites-vous, dans ce cas? Il vous reste la persuasion politique ou l'humiliation publique, mais vous ne pouvez pas, sur le plan juridique, contraindre un témoin à comparaître devant vous. Cela pourrait représenter un problème.

**Le sénateur McIntyre :** Si vous me le permettez, madame la présidente, je dirais que le mandat et les activités du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité sont soutenus par le directeur exécutif ainsi que le personnel de recherche et des services juridiques.

Cela dit, qui est chargé de nommer le directeur exécutif et le personnel? De qui relevez-vous, monsieur Doucet? Pouvez-vous nous expliquer le rapport hiérarchique qui existe entre vous et les membres du CSARS ainsi qu'avec les organismes centraux du gouvernement?

**M. Doucet :** Je vais commencer par mon poste de directeur exécutif. Le processus de nomination du directeur exécutif du CSARS commence par une présentation au Conseil du Trésor. Habituellement, on fait une sorte de chasse aux cadres. Lorsque j'ai été nommé au poste de directeur exécutif, l'honorable Chuck Strahl était président. Nous nous sommes rencontrés, il m'a fait passer une entrevue, puis il y a eu une présentation au Conseil du Trésor recommandant que je sois embauché.

Pour ce qui est du personnel du CSARS, les embauches se font habituellement sur ma recommandation. Je suis prêt à rendre des comptes en ce qui concerne les ressources humaines et les finances, directement à notre président, l'honorable Pierre Blais. Nous nous asseyons ensemble, et nous passons en revue les finances et tout le reste. Cela ressemble beaucoup à la relation sous-ministre/ministre. Voilà comment on s'occupe des ressources humaines au CSARS, en résumé.

**Le sénateur Kenny :** Monsieur Doucet, peut-être ne vous ai-je pas entendu correctement, mais avez-vous dit que vous aviez été nommé à titre amovible?

**M. Doucet :** Oui, en ce sens que je suis un cadre de la fonction publique engagé par le CSARS.

**Le sénateur Kenny :** Est-ce selon le bon plaisir du CSARS? Faut-il qu'il y ait vote à la majorité? Le président peut-il prendre la décision, ou êtes-vous nommé selon son bon plaisir?

**M. Doucet :** En ce qui me concerne, le président a déposé une présentation au Conseil du Trésor pour mon embauche après m'avoir reçu en entrevue, mais je ne suis pas embauché pour une période de temps déterminée.

**La sénatrice Griffin :** J'avais cru comprendre que la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC ne peut pas accéder directement et en temps réel aux documents de politique de la GRC qui sont stockés sur son Intranet. Vous devez demander des copies physiques à la place. Je suis sûre que cela nuit à vos examens et retarde le processus.

My understanding also is that contractors and even jail guards have access to the RCMP Intranet. However, you don't, even though individuals on the commission have top-secret security clearance. I find this kind of interesting.

Would you recommend that the parliamentary oversight committee adopt a similar approach to your organization for accessing documents, or would you recommend electronic access using a secure facility?

**Mr. McPhail:** We are working on an MOU to deal with some of these issues, although, as my colleagues have already stated, the preparation and drafting of an MOU can take some considerable time.

I'll ask Mr. Evans to talk about some of the specifics in terms of our access to documents.

**Mr. Evans:** We haven't had tremendous difficulty in accessing documents. If I use the national security review as an example, we are getting access to RCMP documents. The timeliness is always an issue.

Timeliness is significantly hampered because we don't have access to policy documents in an electronic format. We have to wait for the RCMP to provide them on a case-by-case basis. They'll provide us electronically with documents that more often than not don't work because of hyperlinks. There are always technical issues around it.

The short answer is while we're getting documents in cooperation, the lack of access to electronic policies significantly hinders our timeliness.

**Senator Griffin:** That's what I figured. Thank you.

**Mr. Doucet:** From a SIRC perspective, as I mentioned in my opening remarks, we have what I would refer to as unfettered access not only to CSIS facilities and CSIS employees, but as well we have electronic access to their information systems.

If you look back historically we asked for documents, which we still can do today when we are looking for documents that may not be online or that we don't have access to. Our researchers and our lawyers will go into CSIS facilities and do their own document searches. I consider that we have exceptional access. Very seldom have I had to intervene on the access to facilities or to documents.

During my tenure at SIRC, I have not had to have our chair intervene on access issues. That would be the next step if we had access issues. There's a realization that fulsome review is not only

Je crois également savoir que les entrepreneurs et même les gardiens de prison ont accès à l'Intranet de la GRC. Mais vous, non, même si certains membres de la Commission ont une habilitation leur donnant accès aux informations classées très secret. Je trouve cela plutôt intrigant.

Croyez-vous que le comité de surveillance parlementaire devrait adopter une approche similaire à celle de votre organisation pour l'accès aux documents, ou recommanderiez-vous d'accéder aux documents par voie électronique en utilisant une installation sécuritaire?

**M. McPhail :** Nous travaillons sur un protocole d'entente afin de régler quelques-uns de ces problèmes, même si, comme mes collègues l'ont déjà mentionné, la préparation et la rédaction d'un protocole d'entente peut prendre beaucoup de temps.

Je vais laisser M. Evans entrer dans les détails de l'accès aux documents.

**M. Evans :** Nous n'avons pas eu de difficulté excessive pour accéder aux documents. Dans le cadre de notre examen en matière de sécurité nationale, par exemple, nous pouvons accéder aux documents de la GRC, mais c'est plus compliqué d'y avoir accès en temps opportun.

Puisque nous n'avons pas accès aux documents de politique en format électronique, c'est énormément difficile d'accéder aux documents en temps opportun. Nous devons attendre que la GRC nous les fournisse au cas par cas. Lorsqu'on nous fournit des documents par voie électronique, ils ne fonctionnent pas la plupart du temps à cause des hyperliens. Le format électronique soulève toujours plein de problèmes techniques.

Pour résumer, même si on coopère avec nous pour nous fournir les documents, le fait que nous n'ayons pas accès aux documents de politique par voie électronique nous empêche de procéder rapidement.

**La sénatrice Griffin :** C'est ce que je pensais. Merci.

**M. Doucet :** Comme je l'ai dit dans ma déclaration préliminaire, le CSARS jouit de ce que j'appellerais un accès illimité non seulement aux installations et aux employés du SCRS, mais également à ses systèmes d'information par voie électronique.

Dans le passé, nous pouvions demander qu'on nous fournisse des documents. Cela nous arrive encore aujourd'hui, lorsque nous devons obtenir des documents qui ne sont pas en ligne ou auxquels nous n'avons pas accès. Nos chercheurs et nos avocats vont se rendre dans les bureaux du SCRS pour effectuer leurs fouilles documentaires. Je dirais que nous avons un accès exceptionnel. C'est très rare que j'intervienne en ce qui concerne l'accès aux installations ou aux documents.

Tout le temps où j'ai travaillé au SCRS, je n'ai pas eu à demander à notre président d'intervenir en raison de problèmes d'accès. Cela aurait été la prochaine étape, le cas échéant. Les gens

good for the review agency but it's also good for the agency that's being reviewed. We have a very cooperative agreement today for that access.

**Senator McPhedran:** I have two quick questions. One is whether in your mandates and in your implementation of mandate any specific attention is given to the Canadian Charter of Rights and Freedoms, including whether anyone is specifically assigned to that.

Second, do you have any women managers in your agencies?

**Mr. Plouffe:** With regard to the first question about the Charter of Rights and Freedoms, the role that I play with regard to the CSE is to ensure they abide by the law and protect the privacy of Canadians. By the same token, if we have to ensure they abide by the law, they also have to abide by the Charter of Rights and Freedoms. This is implicit, if you wish.

I'll ask Mr. Galbraith to talk about women in management.

**Mr. Galbraith:** We are a full-time staff of 11. We have two managers. I am executive director. We have a position of director of operations, which is vacant, that we will be recruiting for. We have in-house counsel who is a woman. She provides the commissioner legal advice from inside. The commissioner also has independent legal counsel who is external and independent to provide the commissioner advice.

Neither one of those are related to the Department of Justice. That's part of the basic element of the commissioner's independence.

**Mr. McPhail:** Senator, to answer your question, the CRCC has eight managers, of whom three are women. As a matter of fact, one is here today, Joanne Gibb, our director of systemic reviews. Our director of reviews is female. Reviews are the public complaints that we have. Those are the two key managers. Our counsel is female, and the commission as a whole is over three-quarters female.

**Mr. Doucet:** Absolutely, not only do we look at Charter issues, but among our five lawyers and our research staff we have folks who are very well versed not only in privacy issues but in Charter issues and so on. I believe we have that very well covered. If we need to, we will go to external counsel or external expertise, if you will, in those areas; but we have them very well covered.

comprennent qu'un examen complet est bon non seulement pour l'organisme qui mène l'examen, mais aussi pour l'organisation qui le subit. Aujourd'hui, nous avons une très bonne entente de coopération en vigueur en ce qui concerne l'accès.

**La sénatrice McPhedran :** J'ai deux petites questions. Premièrement, votre mandat accorde-t-il une attention particulière à la Charte canadienne des droits et libertés ou y accordez-vous une attention particulière dans l'accomplissement de votre mandat? Y a-t-il quelqu'un de nommé expressément pour cela?

Deuxièmement, y a-t-il des femmes parmi les cadres de vos organisations?

**M. Plouffe :** En réponse à votre première question au sujet de la Charte des droits et libertés, je veille à ce que le CST respecte la loi et protège les renseignements personnels des Canadiens. Du même coup, si nous veillons à ce que le CST respecte la loi, il va aussi devoir respecter la Charte des droits et libertés. C'est implicite, voyez-vous.

Je vais demander à M. Galbraith de vous parler des femmes dans des postes de direction.

**M. Galbraith :** Notre effectif compte 11 personnes qui travaillent à temps plein. Nous avons deux gestionnaires, et je suis le directeur exécutif. Le poste de directeur des opérations est présentement vacant, et nous allons entamer un processus de dotation pour le combler. Nous avons également un poste d'avocat interne, présentement occupé par une femme. Elle est chargée de fournir des conseils juridiques à l'interne pour le commissaire. Le commissaire a aussi à sa disposition un conseiller juridique indépendant externe, chargé de lui fournir des conseils.

Ni l'un ni l'autre ne sont liés au ministère de la Justice. Entre autres choses, c'est essentiel pour s'assurer de l'autonomie du commissaire.

**M. McPhail :** Madame la sénatrice, pour répondre à votre question, le CETP compte huit gestionnaires, dont trois sont des femmes. En fait, nous en avons une avec nous aujourd'hui. Il s'agit de Joanne Gibb, notre directrice des examens systémiques. Nous avons aussi une directrice des examens. Je parle des examens sur les plaintes du public que nous recevons. Ce sont les deux principales gestionnaires. Nous avons aussi une avocate, et, dans l'ensemble, plus des trois quarts des membres de la commission sont des femmes.

**M. Doucet :** Évidemment, en plus de prendre en considération la Charte dans nos activités, mais avec nos cinq avocats et nos recherchistes, nous avons du personnel qui connaît beaucoup de choses en matière de protection des renseignements personnels et relativement à la Charte. Je crois que nous nous débrouillons très bien à ce chapitre. En cas de besoin, nous pouvons obtenir des conseils ou de l'expertise pour ces questions à l'extérieur de l'organisation, mais je crois que nous avons tout ce dont nous avons besoin.

I currently have four direct report managers on my team, of which Darryl is one. Darryl is the lone male on my management team. Prior to his arrival, the whole management team was female.

**Senator McPhedran:** Thank you.

[Translation]

**Senator Moncion:** My question concerns the order to attend. In what circumstances, in the context of the work of the committee, could a mandate such as the one described in the law be necessary? In my opinion, this was excluded from the legislation because it was not necessarily understood that the committee would need to require people to appear before the committee in the course of its work. I'd like to hear your opinion on that.

**Mr. Plouffe:** Thank you for the question. It is true that up to a certain point, the role of the committee of parliamentarians will be different from ours. Our review body focuses on much more specific questions than the committee of parliamentarians will.

Nevertheless, the mandate of the committee of parliamentarians is very broad. That does not exclude the possibility that the committee might for reasons of its own decide to undertake an inquiry on or examination of an issue in a department or agency. The committee has the power to do that. The question people put to me is always the same: if the witnesses refuse to appear before the committee of parliamentarians, what will we do? If they refuse to produce documents, what will we do? I won't repeat myself. That is why when I appeared before the House of Commons committee I said that that was something to examine because the work on this also is ongoing. That is why there is a provision for a review in five years. Several things will undoubtedly have to be changed, and that is probably one of them.

**Senator Moncion:** That is an important gap right from the outset.

**Mr. Plouffe:** I think so. That is why I said so. As a lawyer and retired judge, I am a bit surprised to see that such a committee, the committee of parliamentarians, does not have the power to subpoena. That surprises me. I have that power, and the Privacy Commissioner and SIRC have something similar. We may not have to use it, but the people who appear before us know that we have this power, and they tend to cooperate more readily.

**Senator Moncion:** Thank you.

[English]

**The Deputy Chair:** Senator Boisvenu, Senator Kenny has a supplementary.

Actuellement, mon équipe compte quatre gestionnaires qui relèvent directement de moi, dont Darryl est le seul représentant masculin. Avant son arrivée, mon équipe de gestion était composée exclusivement de femmes.

**La sénatrice McPhedran :** Merci.

[Français]

**La sénatrice Moncion :** Ma question concerne l'ordonnance à comparaître. Dans quelles circonstances, dans le cadre des travaux du comité, le mandat tel qu'il est décrit dans la loi serait-il nécessaire? À mon avis, cela a été exclu de la loi, car il n'était pas nécessairement entendu qu'il y aurait un travail à faire pour amener des gens à comparaître devant le comité dans le cadre de ses travaux. J'aimerais vous entendre quant à cette question.

**M. Plouffe :** Je vous remercie de la question. Il est vrai que, jusqu'à un certain point, le rôle que le comité de parlementaires est appelé à jouer diffère du nôtre. Notre organisme de surveillance se concentre sur des questions beaucoup plus spécifiques comparativement à ce que le comité de parlementaires sera appelé à faire.

Néanmoins, le mandat du comité de parlementaires est très large. Cela n'exclut pas que, à un moment donné, pour une raison que le comité décidera, il entreprenne une enquête ou un examen d'un problème qui a lieu dans un ministère ou une agence. C'est possible pour le comité, il a le pouvoir de le faire. La question que les gens me posent est toujours la même : si les témoins refusent de comparaître devant le comité de parlementaires, qu'est-ce qu'on fait? S'ils refusent de produire des documents, qu'est-ce qu'on fait? Je ne vais pas me répéter. C'est pourquoi, lors de ma comparution devant le comité de la Chambre des communes, j'ai dit que c'était une chose à examiner, parce qu'il est vrai aussi que c'est un travail qui est en cours. C'est la raison pour laquelle il y a une disposition qui précise qu'il y aura une révision dans cinq ans. Il y aura plusieurs choses à changer, soyez sans crainte, et c'en est probablement une.

**La sénatrice Moncion :** C'est une lacune importante dès le départ.

**M. Plouffe :** Je crois. Voilà pourquoi je le dis. En tant que juriste et juge à la retraite, je suis un peu surpris de voir qu'un tel comité, le comité des parlementaires n'a pas le pouvoir d'assignation. Cela me surprend. J'ai ce pouvoir, et le commissaire à la vie privée et le CSARS ont quelque chose de semblable. Nous ne sommes peut-être pas appelés à nous en servir, mais les gens qui comparaissent devant nous savent que nous avons ce pouvoir. Donc, ils ont tendance à collaborer beaucoup plus facilement.

**La sénatrice Moncion :** Merci.

[Traduction]

**La vice-présidente :** Sénateur Boisvenu, le sénateur Kenny a une question supplémentaire.

**Mr. Evans:** In the case of our commission we do have the power to issue summonses. Why it's a summons and not a subpoena, I'm not sure, but we have issued them.

We have adopted the practice of issuing summons to RCMP members to appear before our investigations. We haven't conducted public hearings, but we have the power now both in the case of investigations and hearings. We have used it. Unfortunately, they've been complied with, so we haven't had to deal with what happens if members don't show up or don't bring the documents. Again, it is another work in progress.

**Senator Kenny:** Just for clarification, I'm trying to put it into a Senate context. In 30-plus years, I've been on committees that have twice talked about subpoenas. The usual practice in the Senate is to give two warnings and then suggest that they consult counsel, and they always come or they both come.

What you're saying is that you will not have to use the subpoena too often, if you have the subpoena, but if you don't have it, you might regret it.

**Mr. Plouffe:** Exactly. You're correct, senator.

[Translation]

**Senator Boisvenu:** First I want to apologize to my colleagues for my tardiness. I had some urgent obligations.

I'm trying to put myself in the shoes of a citizen watching us today, who is wondering who is overseeing what. This seems to be a new creature that is arriving, that will be on your territory shortly, but without really being here. What seems to be the heart of the problem in my opinion is the political independence of the organization. You can tell me whether I am right or wrong. I can conclude that your organization has a certain political independence, correct?

**Mr. Plouffe:** We are independent, yes.

**Senator Boisvenu:** Now we are creating another organization that has almost the same name, but that will be dependent politically. The whole process of choosing members and staff is in the hands of one single person. Do we see that type of concentration in other countries aside from African countries?

[English]

**The Deputy Chair:** Why do you refer to African countries? Why do you want to do that?

**Senator Boisvenu:** No, there are some countries there.

[Translation]

**The Deputy Chair:** Why? That isn't necessary.

**M. Evans :** De notre côté, la commission a effectivement le pouvoir d'assigner les gens à comparaître. Je ne sais pas pourquoi on parle d'une assignation au lieu d'une citation à comparaître, mais nous avons déjà utilisé ce pouvoir dans le passé.

Nous avons adopté la bonne pratique d'assigner des membres de la GRC à comparaître à l'occasion de nos enquêtes. Nous n'avons pas tenu d'audiences publiques, mais nous en avons le pouvoir maintenant, autant en ce qui a trait aux enquêtes qu'aux audiences. Nous avons utilisé ce pouvoir, mais malheureusement, les gens ont accédé à nos demandes jusqu'ici, alors nous n'avons pas eu à prendre de mesures pour régler la question lorsqu'un membre refuse de se montrer ou de nous fournir des documents. Là aussi, il reste encore des choses à régler.

**Le sénateur Kenny :** Pour que ce soit plus clair, j'aimerais situer la question dans un contexte sénatorial. Dans la trentaine d'années et plus où j'ai siégé à des comités, nous avons parlé deux fois du pouvoir d'assignation. La pratique en vigueur au Sénat est de donner deux avertissements, puis de recommander à la personne de se prendre un avocat. Au bout du compte, elle finit toujours par venir témoigner, avec ou sans avocat.

Ce que vous dites, c'est que si vous avez le pouvoir d'assignation, cela ne veut pas dire que vous aurez à l'utiliser, mais si vous ne l'avez pas, peut-être que vous allez le regretter.

**M. Plouffe :** Exactement. C'est ça, monsieur le sénateur.

[Français]

**Le sénateur Boisvenu :** Je tiens tout d'abord à m'excuser auprès de mes collègues de mon retard. J'avais des obligations urgentes.

Je me mets à la place d'un citoyen qui nous regarde aujourd'hui et qui se demande qui surveille qui. Cela me semble être une nouvelle créature qui arrive, qui se retrouvera un peu dans vos plates-bandes, mais sans y être vraiment. Ce qui m'apparaît être le nœud du problème, c'est l'indépendance politique de l'organisme. Vous me direz si j'ai tort ou raison. Je peux arriver à la conclusion que votre organisme a une certaine indépendance politique, n'est-ce pas?

**M. Plouffe :** Nous sommes indépendants, oui.

**Le sénateur Boisvenu :** Maintenant, on crée une autre organisation qui a presque le même nom et qui aura une dépendance politique. Tout le processus de sélection des membres et du personnel est dans les mains d'une seule et unique personne. Retrouve-t-on ce type de concentration dans d'autres pays, mis à part l'Afrique?

[Traduction]

**La vice-présidente :** Pourquoi est-ce que vous parlez des pays d'Afrique? Qu'est-ce que vous voulez dire?

**Le sénateur Boisvenu :** Non, c'est qu'il y a des pays là-bas...

[Français]

**La vice-présidente :** Pourquoi? Ce n'est pas nécessaire.

**Senator Boisvenu:** I apologize for the reference to Africa, madam.

**Mr. Plouffe:** Yes, it is a political choice at this point. Why is the government deciding to create a committee of parliamentarians and not a parliamentary committee? It is a political choice. In the United Kingdom a few years ago there was something similar. It was a committee of parliamentarians and over the years we understood that we wanted to do better. We learned from the British that the committee of parliamentarians had certain limits in terms of resources, and in general. We recently went from a committee of parliamentarians to a parliamentary committee with certain powers. It's a political choice. The reason why the government wants to proceed in this particular way escapes me. It is not up to me to express an opinion on that; however, this committee is a start.

**Senator Boisvenu:** Are the evolution of that policy and our political context so different that we will not arrive at the same conclusion?

**Mr. Plouffe:** With regard to England? That's possible. I get the impression that the government felt that this was new and that parliamentarians were not used to dealing with intelligence organizations, and so on. In this way they will be given an opportunity to learn and do their homework. Once that is done, if I may use this expression, once they have made it to adolescence, we will as is the case in Great Britain go from a committee of parliamentarians to a parliamentary committee.

**Senator Boisvenu:** Basically, there is a control strategy there designed to keep the upper hand.

**Mr. Plouffe:** I don't know. You are the one saying so. All I am saying is that it is a political choice on the part of the government to proceed in this way. There are advantages and disadvantages. That is very clear.

**Senator Boisvenu:** Listening to you, I'm coming to that conclusion. I thank you very much for your answer.

[English]

**The Deputy Chair:** I have a question for you, Mr. McPhail, on the ongoing operations. We've heard from witnesses that ongoing operations, for example with Air India, can go on forever.

In subclause 14(d) of the bill, it states:

The Committee is not entitled to have access to any of the following information:

- (d) information relating directly to an ongoing investigation carried out by a law enforcement agency that may lead to a prosecution.

**Le sénateur Boisvenu :** Je m'excuse pour l'Afrique, madame.

**M. Plouffe :** Oui, c'est un choix politique à ce stade-ci. Pourquoi le gouvernement décide-t-il de créer un comité de parlementaires et non pas un comité du Parlement? C'est un choix politique. En Grande-Bretagne, il y a plusieurs années, il y avait quelque chose de similaire. C'était un comité de parlementaires et, au cours des années, nous avons compris que nous voulions faire mieux. Nous avons appris des Britanniques que le comité des parlementaires avait certaines limites en termes de ressources et en général. Nous sommes récemment passés d'un comité de parlementaires à un comité du Parlement doté de pouvoirs. C'est un choix politique. La raison pour laquelle le gouvernement veut procéder de cette façon m'échappe. Ce n'est pas à moi d'exprimer une opinion à ce sujet; cependant, ce comité est un début.

**Le sénateur Boisvenu :** Est-ce que le cheminement de cette politique et notre contexte politique sont différents au point où nous n'arriverons pas à la même conclusion?

**M. Plouffe :** Par rapport à l'Angleterre? C'est possible. J'ai l'impression que le gouvernement se dit que c'est nouveau, et que les parlementaires ne sont pas habitués à faire affaire avec les organismes de renseignement, et cetera. On leur donnera ainsi la chance d'apprendre et de faire leurs devoirs. Une fois que ce sera fait et, si je peux employer l'expression, lorsqu'ils seront rendus à l'adolescence, nous passerons, comme c'est le cas en Grande-Bretagne, d'un comité de parlementaires à un comité du Parlement.

**Le sénateur Boisvenu :** Il y a une stratégie de contrôle dans tout cela dans le fond, pour garder la main haute.

**M. Plouffe :** Je ne le sais pas. Ça, c'est vous qui le dites. Tout ce que je vous dis, c'est que c'est un choix politique de la part du gouvernement de procéder de cette façon. Il y a des pour et des contre. C'est très clair.

**Le sénateur Boisvenu :** À vous écouter, j'en arrive à cette conclusion. Je vous remercie beaucoup de votre réponse.

[Traduction]

**La vice-présidente :** J'ai une question pour vous, monsieur McPhail, à propos des activités en cours. Certains témoins nous ont dit qu'il y a des enquêtes en cours — prenez l'exemple de Air India — qui peuvent s'éterniser.

À l'alinéa 14d) du projet de loi, il est écrit :

Le Comité n'a pas un droit d'accès aux renseignements suivants :

- d) les renseignements qui ont un lien direct avec une enquête en cours menée par un organisme chargé de l'application de la loi et pouvant mener à des poursuites.

Quite literally, any action taken by the RCMP national division may lead to prosecution. It could be many years from now. Something that has been brought up a lot is that an ongoing operation cannot get the information and cannot get access.

Are you or Mr. Evans, are able to comment on that?

**Mr. McPhail:** I think we'll both comment. As I was mentioning a bit earlier to Senator Lankin, one interpretation of that clause would appear to cover everything that the RCMP does.

**The Deputy Chair:** Exactly.

**Mr. McPhail:** In terms of interpretation of statutes, there are several rules that courts will follow. For example, in terms of your parliamentary debate, if it's generally agreed that the committee of parliamentarians would have the right to information, provided that it doesn't unduly interfere with an ongoing investigation, it would be taken into account.

The fact that all statutes are considered to have a remedial purpose would be taken into account in terms of interpretation. The fact that the mandate of the committee of parliamentarians would be to act as an oversight body for all national security issues would also be taken into account.

I'm sure Mr. Evans has some additional comment.

**Mr. Evans:** From an operational perspective, let me first say that it's probably a dangerous thing for a public servant to come and criticize how legislation is drafted, so I won't do that. I'll just talk about how our legislation reads.

First, ours has a threshold that has to be met. It's not just an ongoing investigation. It has to be an investigation where it's established that the release of the information could compromise or seriously hinder. It has to be more than just ongoing.

Second, this is one of the provisions that was added late in the drafting of our legislation. We're content with how it was resolved in the end because it's a balance of the commission's authority and the RCMP's authority. If a complaint, for example, comes in, we may not know that the complainant is involved in a criminal prosecution. If we learn that, we'll let the RCMP know and then we have the authority to suspend. The opposite is true as well. The RCMP can tell us that they would like us to.

Third, it's not just criminal investigations that can be interfered with. There is also a permissive provision in there that we can suspend a review if it might interfere with an ongoing civil or administrative process. Again, in each case, there are reasons given and a threshold to meet, as opposed to a blanket.

De façon très concrète, toute action entreprise par la Division nationale de la GRC est susceptible de mener à des poursuites, même si c'est dans un grand nombre d'années. On a mentionné souvent le fait que les renseignements sont inaccessibles pour les enquêtes en cours.

J'aimerais connaître votre opinion, ou celle de M. Evans, à ce sujet.

**M. McPhail :** Je crois que nous avons tous les deux quelque chose à dire. Comme je le disais un peu plus tôt à la sénatrice Lankin, cette disposition pourrait viser toutes les activités de la GRC, si on l'interprétait ainsi.

**La vice-présidente :** Exactement.

**M. McPhail :** Pour interpréter les textes législatifs, les tribunaux suivent plusieurs règles. Par exemple, relativement à vos débats parlementaires, s'il est accepté dans l'ensemble qu'un comité de parlementaires aurait le droit d'accéder à l'information, pourvu que cela ne nuise pas à une enquête en cours, alors ce serait pris en considération.

Le fait qu'on peut juger que tous les textes législatifs ont un objectif réparateur pourrait être pris en considération dans l'interprétation. Le fait que le mandat du comité de parlementaires serait de jouer le rôle d'un organisme de surveillance pour toutes les questions de sécurité nationale serait également pris en considération.

Je suis sûr que M. Evans a aussi quelque chose à dire.

**M. Evans :** D'un point de vue opérationnel, d'abord, c'est probablement risqué pour un fonctionnaire de venir ici critiquer la façon dont un projet de loi est rédigé, alors je vais m'abstenir. Je vais me contenter de commenter le libellé du projet de loi.

Premièrement, de notre côté, nous avons un seuil à respecter. Cela ne se limite pas à une enquête en cours. Il faut qu'il soit établi que la communication de renseignements relativement à une enquête pourrait la compromettre ou y nuire sérieusement. Ça ne suffit pas qu'il s'agisse d'une enquête en cours.

Deuxièmement, cette disposition, ainsi que d'autres, a été ajoutée tard dans le processus de rédaction de la loi. Nous sommes satisfaits de la façon dont les choses ont été réglées, parce qu'il s'agit d'un juste milieu entre les pouvoirs de la commission et ceux de la GRC. Par exemple, si quelqu'un dépose une plainte, nous ne saurons peut-être pas si la personne qui a déposé la plainte fait également l'objet d'une poursuite au criminel. Si nous obtenons ce renseignement, nous allons communiquer avec la GRC pour lui en faire part, après quoi nous pourrions suspendre l'enquête. L'inverse est aussi vrai. La GRC peut nous le demander.

Troisièmement, les enquêtes auxquelles nous pourrions nuire ne se limitent pas aux enquêtes criminelles. Il y a une disposition facultative dans ce texte selon laquelle nous pouvons suspendre un examen s'il risque d'interférer avec une action civile ou administrative. Pour cela aussi, dans chaque cas, il faut justifier ces motifs et satisfaire à un seuil. Ce n'est pas une interdiction générale.

[Translation]

**Senator Dagenais:** I have a last question for Mr. Plouffe.

**Mr. Plouffe:** I'm popular with you.

**Senator Dagenais:** Yes, because we really appreciate your testimony.

In the interest of moving the work forward, what would be the advantage of granting the Privacy Commissioner the right to communicate without restriction with the future oversight committee?

**Mr. Plouffe:** The Privacy Commissioner and I have two different approaches with regard to the protection of privacy. In my case I focus on an agency from the perspective of compliance with the law, which includes protecting privacy. For his part, the Privacy Commissioner of Canada has under his jurisdiction all of the departments and agencies of the federal government. It is a much broader mandate.

Occasionally I meet with the Privacy Commissioner and we discuss all of these things. Obviously we have a common interest in privacy matters, but from a different angle and perspective. His perspective is much more general, whereas mine is much more specific. So to a degree our work is complementary. In my case, since I have a mandate to protect privacy with regard to the CSE, it may not be necessary for the Privacy Commissioner to be a member or to become responsible for reviews, as are the three other organizations appearing before you today.

**Senator Dagenais:** Thank you, Mr. Plouffe.

**Mr. Plouffe:** Have I answered your question?

**Senator Dagenais:** Yes, very well. Thank you.

[English]

**Senator Lankin:** This is a general question for anyone who would like to answer it. Within the mandate of this committee, there are a number of things such as administration, policy and efficacy. It has been suggested in some testimony that is a different area to carve out than what the review bodies have looked at. Yet, I recall, and I'll rely on my memory from SIRC, looking at various CSIS operations like screening, whether it would be for immigration or security for employment.

Some of the review has pointed to misallocation of resources and has resulted in decisions taken by the service to reallocate resources. To a certain extent that's not only about efficacy, but I just wonder if you could comment on that.

[Français]

**Le sénateur Dagenais :** J'aurais une dernière question qui s'adresserait à M. Plouffe.

**M. Plouffe :** Je suis populaire auprès de vous.

**Le sénateur Dagenais :** Oui, car nous apprécions beaucoup votre témoignage.

Pour l'avancement des travaux, quel serait l'avantage d'accorder au commissaire à la vie privée le droit de communiquer sans restriction avec le futur comité de surveillance?

**M. Plouffe :** Le commissaire à la vie privée et moi avons deux approches différentes en ce qui a trait à la protection de la vie privée. Dans mon cas, je me concentre sur une agence en ce qui a trait à la conformité avec la loi, ce qui inclut la protection de la vie privée. De son côté, le commissaire à la vie privée du Canada a comme juridiction tous les ministères et agences du gouvernement fédéral. C'est un mandat qui est beaucoup plus large.

Occasionnellement, je rencontre le commissaire à la vie privée et nous discutons de ces sujets. Il est évident que nous avons un intérêt commun en ce qui a trait à la vie privée, mais sous un angle et une perspective qui diffèrent. Sa perspective est beaucoup plus générale, alors que la mienne est beaucoup plus spécifique. Nous sommes donc complémentaires jusqu'à un certain point. Dans mon cas, comme j'ai un mandat de protection de la vie privée quant au CST, il n'est peut-être pas nécessaire à ce moment-là pour le commissaire à la vie privée d'être un membre ou de devenir un responsable d'examen, comme le sont les trois autres organismes qui comparaissent devant vous aujourd'hui.

**Le sénateur Dagenais :** Merci, monsieur Plouffe.

**M. Plouffe :** Cela répond-il à votre question?

**Le sénateur Dagenais :** Oui, très bien. Merci.

[Traduction]

**La sénatrice Lankin :** J'ai une question de portée générale pour quiconque voudrait y répondre. Le mandat du comité a trait à un certain nombre de choses, comme l'administration, les politiques et l'efficacité. Un certain nombre de témoignages ont laissé entendre qu'il s'agit d'un nouveau domaine à explorer, un domaine sur lequel les organismes de surveillance ne se sont pas encore penchés. Cependant, je me souviens... je pense aux activités du SCRS surveillées par le CSARS comme le filtrage, que ce soit à des fins d'immigration ou de sécurité avant de nommer quelqu'un à un poste.

Certains examens ont révélé une mauvaise affectation des ressources, et en réaction, le service a décidé de réaffecter les ressources. Cela va plus loin que l'efficacité, mais je voulais savoir si vous aviez quelque chose à dire là-dessus.



Not that it has to be, but do you see that your mandates include the issue of efficacy, or do you see that as different for the parliamentary committee, and what would your expectations be that the committee might be looking at?

**Mr. Doucet:** Without question, when we carry out a review there could be an efficacy angle to it. I'll go back to review we did a number of years ago on the CSIS footprint in the North. At that time the government's focus was on the North. I believe you were with us at that time. We stated that with the focus on the North, CSIS didn't have a permanent presence in the North and that made it difficult for them. We opened the door to CSIS to look at that from a resource perspective.

In my view, when it comes to efficacy, the committee of parliamentarians will be looking at that national security system, including 17 organizations. It will absolutely have the opportunity to look at overlap, to potentially look at gaps, and to look at it from the efficacy perspective. Once again it will be looking at it as a system and at the sum of organizations not only tackling problems but how well they are tackling them together and playing their respective positions.

**Senator Lankin:** Let me go on from there, then. You spoke earlier, Mr. Doucet, about some aspect of the next part of the national security framework that will hopefully deal with review bodies and their relationship in following evidence across a super-SIRC or pan agency operations, however they come forward. Your answer suggested that there is a valuable role to be played by this committee in the fact that it can look across systemic issues in between and among the various agencies.

In terms of the value added for Canadians, and as we look forward to what the first actions might be for this committee, is it to dig down into various silos and streams, or is it to look at that framework and the relationship that exist in all those agencies?

**Mr. Doucet:** When the committee comes together, the committee of parliamentarians will have to decide exactly how they move forward. They will have to decide on their strategies. We don't know how big their secretariat will be or how much expert support they will have, but looking at the broader system will have value for Canadians.

What's more important for Canadians, if you look at the last few years, we are talking more and more about national security issues. Bill C-51 brought a number of things to the forefront. This legislation on the committee of parliamentarians is bringing things the forefront. We are having more conversations around this.

Même si ce n'est pas nécessairement le cas, je voulais savoir si, selon vous, vos mandats comprenaient un objectif d'efficacité, ou est-ce que vous les voyez comme distincts de celui du comité parlementaire? Aussi, quelles seraient vos attentes concernant les activités de surveillance du comité?

**M. Doucet :** Il va sans dire que lorsque nous effectuons un examen, l'efficacité pourrait être un aspect à prendre en considération. Il y a un certain nombre d'années, nous avons effectué un examen sur la présence du SCRS dans le Nord. À l'époque, l'attention du gouvernement était surtout tournée vers le Nord. Je crois que vous étiez déjà des nôtres à cette époque. Vu les efforts déployés dans le Nord, nous avons déclaré que le fait que le SCRS n'ait pas de présence permanente dans le Nord rendait les choses difficiles. Nous avons ainsi ouvert la voie pour que le SCRS puisse y exercer ses activités en prenant les ressources en considération.

Selon moi, pour ce qui est de l'efficacité, le comité de parlementaires devra composer avec un système de sécurité nationale qui comprend 17 organisations. Il sera de toute évidence en mesure de cerner les dédoublements et il pourra aussi peut-être chercher les lacunes. Il pourra chercher à renforcer l'efficacité. Encore une fois, le comité va examiner un système et un ensemble d'organisations afin de vérifier non seulement comment nous réglons les problèmes, mais avec quelle efficacité nous coopérons, mais aussi comment nous remplissons nos rôles respectifs.

**La sénatrice Lankin :** Je vais continuer sur cette lancée, dans ce cas. Monsieur Doucet, vous avez plus tôt mentionné certains aspects de la prochaine portion du cadre de sécurité nationale qui, espérons-le, concerneront les organismes de surveillance et leurs liens quand il s'agit de faire suivre des renseignements dans ce qu'on pourrait appeler un super-CSARS ou dans le cadre d'activités pan-organisationnelles... Je parle de la façon dont les activités se déroulent. Selon ce que vous avez répondu, il semble que le comité va jouer un rôle important, puisqu'il aura une vue d'ensemble sur les problèmes systémiques inter et intra-organisationnels.

Si on veut ajouter de la valeur au comité pour les Canadiens, devons-nous, selon vous, commencer par étudier en profondeur les divers cloisonnements et volets ou devrions-nous étudier le cadre et les liens qui existent entre les organisations?

**M. Doucet :** Lorsque le comité de parlementaires sera créé, il aura à décider exactement comment il veut procéder. Il aura à décider de ses stratégies. Nous ne savons pas quelle taille aura son secrétariat ni la mesure dans laquelle il pourra compter sur le soutien d'experts. Cependant, on ajouterait de la valeur pour les Canadiens en examinant le système dans son ensemble.

Ce qui est plus important pour les Canadiens, si on se fie aux dernières années, ce sont les questions de sécurité nationale, qui prennent de plus en plus d'importance. Le projet de loi C-51 a mis certaines choses au premier plan. Ce projet de loi sur le comité de parlementaires fait ressortir certaines choses. On en discute de plus en plus.

I believe a role of the committee of parliamentarians will be not only to keep those conversations going but to stimulate those conversations and put a face to this community that I think a lot of Canadians don't necessarily understand.

In their annual report they will be able to state, "We have it covered. We're looking and we're asking the right questions. Where we need to go deeply, we are going deeply. Where we can't go that deep, we're going to expert review to help us on that." Once again, if we play our roles properly and work with them, I think that's really important.

I was intrigued by the question and the dialogue on subpoenas. I personally think SIRC's biggest power is the annual report we put out every fall. We comment on and review a number of CSIS activities. That in itself generates a number of questions, and so on and so forth. In my experience as well that CSIS and the minister pay attention to that. Where we have recommendations, they take them seriously. We see action. We track where those recommendations. We track where they are going on them. We're not an audit committee, but we still ask follow-up questions as to how it's going.

You may not be aware that every year our committee has a meeting with CSIS executives to touch base, to see what we're doing and how we're working. I think the committee of parliamentarians will have a number of roles and will decide exactly how they want to do it. Hopefully, they'll have not only the secretarial support to do that, but they'll work with us to make it happen.

**Senator Kenny:** I'm curious to ask you to look back into your own experience. I'm very concerned about the ability of parliamentarians to have a perspective that encompasses either 17 or 21 different agencies. We haven't had a clear answer to the question as to how many agencies there are. If the bill is passed, we know that all of the agencies will be covered.

What thoughts do you have about how long it will take to get up a learning curve if you had 17 SIRC's? Perhaps SIRC isn't a good example because all three of you have complicated jobs. Can you assist the committee with what sort of challenges it will take the committee of parliamentarians, as currently contemplated with what came out of the house, to find that they can become operative?

**Mr. Plouffe:** Thank you, senator, for your question. I agree with you that the mandate of the committee of parliamentarians is quite broad indeed. The strategies will have to be established when the committee convenes in due course.

Je crois que le rôle du comité des parlementaires sera non seulement de poursuivre ces discussions, mais également de leur donner une impulsion et de mettre un visage sur cette communauté qui est, selon moi, plutôt méconnue de la plupart des Canadiens.

Dans son rapport annuel, le comité sera en mesure de déclarer : « Nous nous en occupons. Nous surveillons les choses et nous posons les bonnes questions. Quand il faut approfondir un sujet, nous l'approfondissons, et lorsque c'est impossible, nous demandons un examen d'expert pour nous aider. » Encore une fois, je crois que ce sera très important de remplir nos rôles correctement et de collaborer avec le comité.

J'ai été intrigué par la question et par le dialogue sur les assignations à témoigner. Personnellement, je pense que le plus grand pouvoir du CSARS, c'est le rapport annuel qu'il produit tous les automnes. Nous commentons et examinons un certain nombre des activités du SCRS. Ce rapport, en soi, génère un certain nombre de questions, et ainsi de suite. En outre, selon mon expérience, le SCRS et le ministre prêtent attention à notre travail. Si nous formulons des recommandations, ils les prennent au sérieux. Nous voyons des mesures être prises. Nous effectuons un suivi à l'égard de ces recommandations. Nous suivons l'orientation qu'ils adoptent à leur égard. Nous ne sommes pas un comité de vérification, mais nous posons tout de même des questions de suivi pour savoir comment vont les choses.

Vous ne savez peut-être pas que, chaque année, notre comité tient une réunion avec les hauts dirigeants du SCRS afin de discuter, pour qu'ils voient ce que nous faisons et comment nous travaillons. Je pense que le comité de parlementaires aura des rôles à jouer et décidera exactement comment il veut procéder. Il est à espérer non seulement qu'il bénéficiera du soutien de secrétariat nécessaire pour le faire, mais aussi qu'il travaillera avec nous afin que cela se réalise.

**Le sénateur Kenny :** Je suis curieux de vous demander de revenir sur votre propre expérience. Je suis très préoccupé au sujet de la capacité des parlementaires d'avoir une perspective qui englobe 17 ou 21 organismes différents. Nous n'avons pas obtenu de réponse claire à la question de savoir combien il y a d'organismes. Si le projet de loi est adopté, nous savons que tous les organismes seront visés.

Combien de temps croyez-vous qu'il faudra pour apprendre à fonctionner, s'il y avait 17 CSARS? Peut-être que le CSARS n'est pas un bon exemple, car vous avez tous les trois un travail compliqué. Pouvez-vous préciser au comité le type de défis auxquels devra faire face le comité de parlementaires envisagé actuellement dans le document qui nous vient de la Chambre pour devenir opérationnel?

**M. Plouffe :** Merci de votre question, monsieur le sénateur. Je souscris à votre opinion selon laquelle le mandat du comité de parlementaires est effectivement très vaste. Les stratégies devront être établies au moment où le comité se réunira, en temps et lieu.

My suggestion for the committee, if I had to make a suggestion, would be to stick to the more general functions that are mentioned in the law, that is, review the legislative, regulatory policy, administrative, financial framework, and so on and so forth, and leave the specifics to us, the expert review. In due course, we'll meet with the committee and later on, if they want to conduct specific reviews in some department or agency, we'll be there to assist them. However, to start with, they should stick with the broad issues and follow the thread. At this point in time the expert review agencies, as you know, cannot follow the thread. The committee can. This is one area where the committee could go, and hopefully they will do it.

**Senator Kenny:** I welcome other comments. I should point out that there are agencies like CBSA that don't have an agency like yours. There would be nobody specific that you can go to. If others have views, I would welcome them.

**Mr. Doucet:** I think this is a great question, senator. I'll give you the example of SIRC committee members. We currently have five. Quite often, a committee member will come to us with no national security background but tremendous background and the ability to really have impact on our organization.

My observation is it doesn't take them very long to get up to speed. Why is that? It's because of how they are being briefed, the information we're putting in front of them, and the strength of our legal counsel and researchers in taking a very complex S and I issue and distilling it into words that matter.

We have embarked at SIRC on risk-based planning, to plan our review cycle based on risk. I would suggest the committee of parliamentarians may want to look at and may want to decipher what is high risk of the Government of Canada within this national security ecosystem. The committee could use that as one feeder into what they are to look at.

You mentioned CBSA. That's a great example of an area that they may or may not want to focus on, out of the gate. They can use the strength, consistency and ability of their secretariat to put information in front of the committee to make decisions on where they want to go, how they want to go, and the order in which they want to do so.

**Mr. Galbraith:** Senator, you may have identified the first major review project the committee of parliamentarians may undertake in identifying where the national security activities and all these disparate agencies and departments are located. As my colleague Mr. Doucet said, where is the risk highest from privacy protection to non-compliance? How are they interacting? What is the flow of information?

La suggestion que je ferais au comité — si je devais en faire une — serait de s'en tenir aux fonctions générales qui sont mentionnées dans la loi, c'est-à-dire l'examen du cadre législatif, réglementaire, stratégique, administratif et financier, et ainsi de suite, et de nous laisser les détails concernant l'examen réalisé par des experts. En temps et lieu, nous allons rencontrer le comité, et, plus tard, s'il veut procéder à des examens particuliers dans certains ministères ou organismes, nous serons là pour l'aider. Toutefois, pour commencer, il devrait s'en tenir aux questions générales et suivre le fil. En ce moment, comme vous le savez, les organismes d'examen composés d'experts ne peuvent pas suivre le fil. Le comité le peut. C'est un domaine que le comité pourrait aborder, et espérons qu'il le fera.

**Le sénateur Kenny :** Je serais heureux d'entendre d'autres commentaires. Je devrais signaler qu'il y a des organismes, comme l'ASFC, qui ne disposent pas d'un organisme comme le vôtre. Il n'y aurait personne en particulier à qui vous pourriez vous adresser. Si d'autres témoins ont un point de vue à communiquer, je serais heureux de l'entendre.

**M. Doucet :** Je pense qu'il s'agit d'une excellente question, monsieur le sénateur. Je vais vous donner l'exemple des membres du CSARS. Nous en avons actuellement cinq. Très souvent, un membre du comité se présente à nous sans expérience en matière de sécurité nationale, mais avec une expérience exceptionnelle et la capacité de vraiment avoir une incidence sur notre organisation.

Je constate qu'il ne leur faut pas très longtemps pour être fonctionnels. Pourquoi est-ce le cas? C'est en raison de la façon dont on les informe, des renseignements que nous leur soumettons et de la force de nos conseillers juridiques et de nos chercheurs qui prennent une question de sécurité et de renseignement très complexe et l'expliquent d'une façon concrète.

Au CSARS, nous avons entrepris une planification fondée sur le risque, afin de prévoir notre cycle d'examen en fonction des risques. Je proposerais au comité de parlementaires d'étudier et de peut-être déchiffrer ce qui pose un risque élevé pour le gouvernement du Canada dans cet écosystème de sécurité nationale. Le comité devrait utiliser cela pour alimenter son étude.

Vous avez mentionné l'ASFC. Il s'agit d'un excellent exemple de domaine sur lequel le comité pourrait ou non vouloir se concentrer, au départ. Les membres peuvent utiliser la force, la constance et la capacité de leur secrétariat pour présenter de l'information au comité dans le but de prendre des décisions quant à leur orientation, à la façon dont ils veulent procéder et à l'ordre dans lequel ils veulent le faire.

**M. Galbraith :** Monsieur le sénateur, vous avez peut-être mentionné le premier grand projet d'examen que pourrait entreprendre le comité de parlementaires pour ce qui est de déterminer où s'effectuent les activités de sécurité nationale dans tous ces ministères et organismes disparates. Pour reprendre les termes de mon collègue M. Doucet, où le risque est-il le plus élevé, de la protection de la vie privée à la non-conformité? Quelle est l'interaction? Quels sont les renseignements qui circulent?

It would be a good first major project to help identify what it is we are dealing with.

**Mr. McPhail:** To add to the responses, senator, my colleagues have raised very valid points. One of the early challenges for the committee of parliamentarians is to determine what constitutes national security issues. With respect to the RCMP, for example, at what point does a criminal investigation under the Criminal Code become a national security matter?

I am not even going to attempt to answer that question, but that would be a very important one for the committee to address.

**Senator Kenny:** I asked the question, but perhaps to make it a little more complicated, given the turnover we're looking at in Parliament, we can measure how often there is turnover in the Senate, but in the House of Commons sometimes every three or four years you get an unpredictable response.

How do you manage an institutional memory? I guess that is the best way to put it.

**Mr. Plouffe:** You have a good point, senator. The presence of senators on the committee is important, with regard to your question, because senators have a longer tenure and therefore will become more specialized in that matter, on the one hand. On the other hand, they will have what we call "corporate memory" that maybe the people from the other place don't have.

That's why in my initial remarks I mentioned it is paramount for the committee and the review bodies to have a productive relationship because we can help them to train members of the committee, if they so wish. We can assist members of the secretariat in that respect as well.

That would be my answer to your question.

**Mr. Doucet:** I personally have no concerns about corporate memory as it relates to the committee of parliamentarians.

I'll give the example in the context of SIRC today. I've been with SIRC for four years. None of the five committee members we currently have were with SIRC when I first came on board. The continuity or the corporate memory is maintained by the staff. The staff is really good and is expert, if you will, in not only carrying out their daily functions, but in contextualizing our recommendations to the committee and bringing in that corporate memory or that corporate history.

I absolutely understand and agree with the committee of parliamentarians. There could be members changing over time. The secretariat has a critical role in how they manage the information they present and how they handle the tasking of the committee.

Le fait de contribuer à déterminer ce à quoi nous avons affaire constituerait un bon premier projet majeur.

**M. McPhail :** J'aimerais ajouter quelque chose aux réponses, monsieur le sénateur. Mes collègues ont soulevé des éléments très valables. L'un des premiers défis à relever pour le comité de parlementaires sera de déterminer ce qui constitue un problème de sécurité nationale. En ce qui concerne la GRC, par exemple, à quel moment une enquête criminelle menée au titre du Code criminel devient-elle une affaire de sécurité nationale?

Je ne vais même pas tenter de répondre à cette question, mais elle serait très importante à aborder pour le comité.

**Le sénateur Kenny :** J'ai posé la question, mais peut-être que, pour rendre les choses un peu plus compliquées, compte tenu du roulement que nous observons au Parlement... nous pouvons mesurer à quelle fréquence il y a du roulement au Sénat, mais, à la Chambre des communes, parfois, tous les trois ou quatre ans... les choses sont imprévisibles.

Comment peut-on préserver la mémoire institutionnelle? Je suppose que c'est la meilleure façon de le décrire.

**M. Plouffe :** Vous soulevez un bon point, monsieur le sénateur. La présence de sénateurs au comité est importante, en ce qui a trait à votre question, car le mandat des sénateurs dure plus longtemps; par conséquent, ils en viendront à mieux connaître le sujet, d'une part. D'autre part, ils auront ce qu'on appelle une « mémoire organisationnelle » que n'auront peut-être pas les gens de l'autre endroit.

Voilà pourquoi, dans ma déclaration préliminaire, j'ai mentionné qu'il était d'une importance primordiale que le comité et les organismes d'examen entretiennent une relation productive parce que nous pouvons les aider à former les membres du comité, s'ils le souhaitent. Nous pouvons aider les membres du secrétariat à cet égard également.

Ce serait ma réponse à votre question.

**M. Doucet :** Personnellement, je n'ai aucune préoccupation au sujet de la mémoire organisationnelle en ce qui concerne le comité de parlementaires.

Je vais donner l'exemple du CSARS aujourd'hui. Je travaille pour ce comité depuis quatre ans. Aucun des cinq membres actuels du comité n'était au CSARS quand je suis arrivé. La continuité ou la mémoire de l'organisation est maintenue par le personnel. Les employés sont vraiment bons et sont des experts, si on veut, non seulement pour ce qui est d'exercer leurs fonctions quotidiennes, mais aussi pour présenter nos recommandations dans leur contexte au comité et préserver cette mémoire ou cette histoire de l'organisation.

Je comprends et j'approuve tout à fait l'idée de créer un comité de parlementaires. Certains membres pourraient changer au fil du temps. Le secrétariat a un rôle crucial à jouer dans la façon dont sont gérés les renseignements présentés et dont les tâches sont attribuées au comité.

**Mr. Plouffe:** I agree completely with what Mr. Doucet has said. The secretariat has an important role to play, as well, with regard to so-called corporate memory. This is where it is important to appoint the right people to the secretariat, most specifically the executive director because he'll play an important role in that respect.

**The Deputy Chair:** There are many senators putting their hands up to ask questions, but we have run over time. I think we could have had another hour and we would still have questions. I profusely apologize to the many senators who have questions.

I thank all of you for being here and always making yourselves available to Senate committees.

This is a very long day and I can't thank you enough, senators, for staying to finish this. I thank our fifth panel of witnesses for being here. Mr. Leuprecht and Mr. Scott have been to committees before, and Ms. McNorton is new. Welcome, and I hope there will be future times when we can work together.

Officially joining us now are professor and former MP Craig Scott, from Osgoode Hall Law School. He will be joining us by video conference. We also have Professor Christian Leuprecht from the Royal Military College of Canada and Hayley McNorton, research assistant from Queen's University.

I think Mr. Leuprecht will be speaking first.

**Christian Leuprecht, Professor, Department of Political Science and Economics, Royal Military College of Canada, as an individual:** I brought Ms. McNorton with me because she has spent the last two years intensely studying the rest of the Five Eyes community. Some of the conversation we've heard in recent days and some of the submissions perhaps isn't sufficiently nuanced with regard to what some of our partners are doing and what we can and can't learn from our partners. I thought that perhaps during the conversation some of those nuances might be helpful in having more detail than I'll be able to provide. That's what Ms. McNorton will be able to provide.

We need to remind ourselves why we are here to talk about this bill because that's something that seems to get lost in the conversation. Of course, we have a good deal of accountability already. We have accountability through civil servants. We have accountability through the judges, the Federal Court and the minister. However, there's some skepticism on the part of Canadians with regard to, I suppose, the impartiality of those individuals.

As has been frequently pointed out, among all those individuals, the missing individuals are parliamentarians. Of course, they're an integral part of the process elsewhere. The question then is: How ought parliamentarians be integrated into this broader conversation?

**M. Plouffe :** Je souscris entièrement aux propos tenus par M. Doucet. Le secrétariat a un rôle important à jouer, lui aussi, en ce qui a trait à ce qu'on appelle la mémoire de l'organisation. C'est là qu'il importe de nommer les bonnes personnes au secrétariat, plus particulièrement au poste de directeur général, car le titulaire jouera un rôle important à cet égard.

**La vice-présidente :** De nombreux sénateurs lèvent la main pour poser des questions, mais notre temps est écoulé. Je pense que nous aurions pu continuer pendant encore une heure et que nous aurions encore eu des questions. J'adresse mes sincères excuses aux nombreux sénateurs qui ont des questions à poser.

Je vous remercie tous d'être présents aujourd'hui et de toujours vous rendre disponibles pour les comités du Sénat.

C'est une très longue journée, et je ne vous remercierai jamais assez, mesdames et messieurs les sénateurs, de rester pour mener à bien cette séance. Je remercie notre cinquième groupe de témoins de s'être présenté. MM. Leuprecht et Scott ont déjà comparu devant des comités, et Mme McNorton est nouvelle. Bienvenue, et j'espère que nous aurons d'autres occasions dans l'avenir de travailler ensemble.

Le professeur et ancien député Craig Scott, de l'École de droit Osgoode Hall, se joint à nous officiellement, maintenant. Il communiquera avec nous par vidéoconférence. Nous accueillons également le professeur Christian Leuprecht, du Collège militaire royal du Canada, et Hayley McNorton, adjointe de recherche de l'Université Queen's.

Je pense que M. Leuprecht prendra la parole en premier.

**Christian Leuprecht, professeur, Département de sciences politiques et d'économie, Collège militaire royal du Canada, à titre personnel :** Je suis venu en compagnie de Mme McNorton parce qu'elle a passé les deux dernières années à étudier intensivement le reste de la communauté du Groupe des cinq. Une partie de la conversation que nous avons entendue au cours des derniers jours et certains des mémoires ne sont peut-être pas assez nuancés relativement à ce que font certains de nos partenaires et à ce que nous pouvons ou non apprendre d'eux. Je me suis dit que peut-être, durant la conversation, certaines de ces nuances pourraient contribuer à offrir plus de détails que ceux que je suis en mesure de fournir. Voilà ce que pourra offrir Mme McNorton.

Nous devons nous rappeler pourquoi nous sommes là afin de discuter du projet de loi en question, car c'est quelque chose qui semble se perdre dans la conversation. Bien entendu, il y a déjà pas mal de responsabilisation, notamment par l'intermédiaire des fonctionnaires, des juges, de la Cour fédérale et du ministre. Toutefois, il y a un certain scepticisme de la part des Canadiens à l'égard — je suppose — de l'impartialité de ces personnes.

Comme cela a souvent été signalé, parmi toutes ces personnes, celles qui manquent sont les parlementaires. Bien entendu, ils font partie intégrante du processus ailleurs. Alors, la question est la suivante : comment les parlementaires devraient-ils être intégrés dans cette vaste conversation?

To that effect, two key issues need to be answered. What is supposed to be the remit of the committee itself? What is supposed to be the support the committee will receive, both in terms of resources and the remit of the secretariat? In that regard, we believe we should start modestly with the infrastructure and a good expert secretariat. We don't need a super-SIRC or massively resourced secretariat. There are a number of dangers and issues associated with that, including perhaps not even being able to recruit all the people you might want with that sort of expertise.

There are six questions that need to be answered. We've already had these six questions as part of the earlier conversation.

What method should the committee be using to hold ISAs accountable? What ISAs should fall within the remit of the committee? Who is staffing that accountability body? If there's more than one body, as there is in Canada, how should the committee and the review bodies coordinate to prevent duplication? What relationship does the accountability body or the committee have with the political executive? That is one of the more contentious issues here. What information does the committee and the secretariat have access to?

Of course, the committee and the secretariat need not necessarily have access to the same information. The secretariat may possibly be given access to some systems and some databases to which perhaps the parliamentarians themselves may not have access. We can discuss in detail why that is, but the sensitive nature of some of the information will make it difficult to share all databases and systems broadly with the secretariat and even more difficult with parliamentarians.

I shall focus the rest of my remarks specifically on some of the issues that have come up and have been discussed here.

In defining the total number of departments and agencies that the NSICOP will review, I think there are two basic questions in that. One is whether the Department of National Defence should be part of the NSICOP's purview or not. It is my view that DND will necessarily need to be part of that purview.

Another way to distinguish is between overt and covert activity. On the question about which department should be included here, the key concerns that tend to be raised by citizens are with regard to covert activities, which means three agencies: CSIS, CSE and the RCMP. Those three agencies already have their review bodies, so that means the secretariat has an advantage that it can from the beginning work actively through those review bodies and harness the expertise of those review bodies. For the other departments, the obvious interlocutor for the committee will be the departmental parliamentary liaison within those departments.

À ce sujet, il faut répondre à deux questions clés. Qu'est censé être le mandat du comité, en soi? Quel soutien le comité devrait-il recevoir, du point de vue des ressources et du mandat du secrétariat? À cet égard, nous croyons que nous devrions commencer de façon modeste, en ce qui a trait à l'infrastructure et à un secrétariat composé de bons experts. Nous n'avons pas besoin d'un super-CSARS ni d'un secrétariat auquel des ressources massives ont été affectées. Un certain nombre de dangers et de problèmes sont associés à cette possibilité, notamment, peut-être, le fait de ne pas être en mesure de recruter tous les gens possédant ce type d'expertise dont on pourrait vouloir.

Il faut répondre à six questions. Nous les avons déjà abordées dans le cadre de la conversation antérieure.

Quelle méthode le comité devrait-il employer pour tenir les auteurs d'EER responsables? Quelles EER devraient relever de la compétence du comité? Qui affectera du personnel à cet organisme chargé de la responsabilisation? S'il y a plus d'un organisme, comme c'est le cas au Canada, comment le comité et les organismes d'examen devraient-ils coordonner leurs activités afin de prévenir les chevauchements? Quelle relation l'organisme chargé de la responsabilisation ou le comité entretient-il avec les dirigeants politiques? C'est l'une des questions plus litigieuses. À quels renseignements et le comité et le secrétariat auront-ils accès?

Bien entendu, ils n'auront pas nécessairement besoin d'avoir accès aux mêmes renseignements. Le secrétariat pourrait se voir accorder l'accès à certains systèmes et à certaines bases de données, auxquels les parlementaires mêmes n'auront peut-être pas accès. Nous pouvons discuter de façon détaillée afin de déterminer pourquoi c'est ainsi, mais la nature délicate de certains des renseignements fait en sorte qu'il sera difficile de communiquer toutes les bases de données et tous les systèmes, de façon générale, au secrétariat et qu'il sera encore plus difficile de les communiquer aux parlementaires.

Le reste de ma déclaration portera précisément sur certains des problèmes qui ont été soulevés et abordés ici.

Pour ce qui est de déterminer le nombre total de ministères et d'organismes que le CPSNR examinera, je pense que deux questions fondamentales se posent. D'abord, il faut décider si le ministère de la Défense nationale devrait faire partie ou non du champ d'examen du CPSNR. Je suis d'avis que le MDN devra nécessairement en faire partie.

Une autre façon d'établir une distinction, c'est entre les activités ouvertes et secrètes. Concernant la question de savoir quel ministère devrait être inclus, les principales préoccupations qui tendent à être soulevées par les citoyens sont à l'égard des activités secrètes, ce qui signifie les trois organismes suivants : le SCRS, le CST et la GRC. Ces trois organismes sont déjà dotés de leurs organismes d'examen, alors cela signifie que le secrétariat a l'avantage de pouvoir, dès le début, travailler activement par l'intermédiaire de ces organismes d'examen et tirer parti de leur expertise. Dans le cas des autres ministères, l'interlocuteur évident pour le comité sera l'agent de liaison parlementaire de ces ministères.

How should we ensure continuity within the committee? This is where senators, of course, as has been pointed out, play a key role in ensuring, with the relatively rapid turnover we have among members of Parliament, that the expertise continues to carry over and inherently the secretariat with regard to the question of how these different members should be appointed.

I am concerned in the current version of the bill, with the relatively strong concentration in the hands of the executive in control of the committee, that the executive names the chair, that members of the committee are currently not voted upon by the house or the Senate, and that the executive also controls procedure. These are not the best practices that we see from our Five Eyes member countries. We believe that the chair should be selected by secret ballot, as is the case elsewhere. Among the selected members of the committee, we believe that the slate of members of the committee should be submitted to the house for members of Parliament and to the Senate for senators respectively to be voted upon. We believe that only some purview over procedure, as is the case, for instance, in the United Kingdom, should be in the hands of the executive. The committee will need to have some control of procedure to be considered independent and to fulfil the mandate I laid out at the beginning about strategic legitimacy of the community.

There's the question about co-chairs. It's not evident to me that co-chairs are necessary. They don't seem to be necessary elsewhere. You might want to have the chair as a tiebreaker in case you have five votes per side and increased parliamentary involvement in the nomination and appointment of chairs, as I've just laid out.

Then there's the question of whether there should be a parliamentary committee or committee of parliamentarians. The bill, of course, is quite clear on this matter. What the intent of the government is with regard to a committee of parliamentarians is a creature of the executive. Precisely for that reason it is our belief the ability to subpoena witnesses will be an important deterrent for the committee to have, so that the committee can have it in the background should it need to resort to it in order to make sure that everybody actually complies and obliges with requests from the committee.

We are less certain about some of the propositions that have been made about clause 16 with regard to the ability of the minister to withhold information. We think that is an important component of the executive's purview of not releasing material that might be injurious to national security.

There are some elements that have not been mentioned. While a five-year review is written into the bill, what is much more important is a five-year review of legislation overall that governs the intelligence and security community as well as intelligence accountability. There are a number of well-known problems with several of the acts that govern national security and intelligence. These have not been addressed by cabinet, so this

Comment devrions-nous assurer la continuité à l'intérieur du comité? C'est là que les sénateurs — bien entendu, comme cela a été souligné — jouent un rôle clé pour ce qui est de s'assurer que, compte tenu du roulement relativement rapide chez les députés, l'expertise continue d'être transmise. Le secrétariat joue aussi, fondamentalement, un rôle en ce qui concerne la question de la façon dont ces divers membres devraient être nommés.

Dans la version actuelle du projet de loi, je suis préoccupé par la concentration relativement forte de pouvoirs entre les mains de l'exécutif, qui contrôle le comité; l'exécutif nomme le président, les membres du comité ne font actuellement pas l'objet d'un vote par la Chambre ou le Sénat, et l'exécutif contrôle également la procédure. Il ne s'agit pas des pratiques exemplaires que nous observons chez les pays membres du Groupe des cinq. Nous croyons que le président devrait être élu par scrutin secret, comme c'est le cas ailleurs. Pour ce qui est des membres sélectionnés du comité, nous croyons que la liste des membres du comité devrait être soumise à la Chambre, dans le cas des députés, et au Sénat, dans le cas des sénateurs, afin d'être mise aux voix. Nous croyons que l'exécutif devrait n'avoir qu'un droit de regard limité sur la procédure, comme c'est le cas, par exemple, au Royaume-Uni. Le comité devra faire l'objet d'un certain contrôle de la procédure afin qu'on puisse le considérer comme indépendant et que soit réalisé le mandat que j'ai exposé au début, au sujet de la légitimité stratégique de la communauté.

Il y a la question des vice-présidents. À mes yeux, leur nécessité n'est pas évidente. Ils ne semblent pas être nécessaires ailleurs. On pourrait vouloir que le président brise l'égalité dans les cas où il y a cinq votes par côté et qu'il y ait une participation parlementaire accrue pour ce qui est de présenter des candidats et de nommer les présidents, comme je viens tout juste de l'expliquer.

Ensuite, il y a la question de déterminer s'il devrait y avoir un comité parlementaire ou un comité de parlementaires. Bien entendu, le projet de loi est très clair à ce sujet. L'intention du gouvernement relativement à l'établissement d'un comité de parlementaires, c'est qu'il relève de l'exécutif. C'est précisément pour cette raison que nous croyons que la capacité d'assigner des témoins à comparaître sera un élément dissuasif important pour le comité, afin qu'il ait cette capacité en arrière-plan, au cas où il aurait besoin d'y recourir, dans le but de s'assurer que tout le monde se conforme et répond aux demandes du comité.

Nous sommes moins certains au sujet de certaines des propositions qui ont été formulées au sujet de l'article 16, en ce qui concerne la capacité du ministre de retenir des renseignements. Nous pensons qu'il s'agit d'un élément important du pouvoir de l'exécutif de ne pas publier de documents qui pourraient nuire à la sécurité nationale.

Certains éléments n'ont pas été mentionnés. Même si un examen quinquennal est prévu dans le projet de loi, ce qui est beaucoup plus important, c'est un examen quinquennal de l'ensemble des lois qui régissent le milieu du renseignement et de la sécurité et la responsabilisation à l'égard du renseignement. Un certain nombre de problèmes bien connus se posent relativement à plusieurs des lois qui régissent la sécurité

is an opportunity to make sure that these issues are systematically raised as to the shortcomings in our legislation. Some of those shortcomings were indirectly alluded to in the previous committee.

It is also important to create standards for intelligence, review and oversight. We currently do not have such standards for the community overall. If we want the NSICOP and the review bodies to measure particular elements, then I think we need to determine what those standards are, and here the NSICOP can play an important role in setting those standards.

There are a number of other issues that I could address with regard to oversight and review, but perhaps I will leave my remarks here and we can discuss those elements during the conversation.

**The Deputy Chair:** Professor Scott, I understand you have some remarks.

**Craig Scott, Professor of Law, Osgoode Hall Law School, as an individual:** Madam Chair and senators. I'm sitting here in Barrie, so hopefully nothing will happen to our connection.

I see my role as a value-added one following the testimony that's been going on all day, which I've watched. Most generally, none of the proposals from Professors Roach and Forcese do I object to, as in my view they help make an imperfect bill less imperfect. I do, however, have seven or eight additional recommendations that I'll set out shortly. Most of them are quite different from what you've heard or are framed differently.

Before getting to those recommendations, allow me to say I'm here in an individual capacity, but that does include insights I gathered from my previous experience as an MP. I would emphasize three special contexts.

First, I was the official opposition critic for democratic and parliamentary reform. I'll indicate later why that is relevant.

Second, I was also very heavily involved in the debate on Bill C-51 and before that Bill C-44, which clarified that CSIS has overseas powers.

Third, I spent a good chunk of my 3.5 years as MP digging and seeking transparency on the whole issue of the transfer of Afghan detainees, including via access to information requests and what are known as Order Paper Questions, which are written questions that MPs can lodge. All of these have given me a certain perspective that I hope will help inform and colour what I'm about to say.

nationale et le renseignement. Ces problèmes n'ont pas été réglés par le Cabinet, alors il s'agit d'une occasion de s'assurer qu'ils sont systématiquement soulevés en ce qui a trait aux lacunes de notre loi. Le comité précédent a fait indirectement allusion à certaines de ces lacunes.

Il importe également de créer des normes en matière de renseignement, d'examen et de surveillance. Actuellement, nous ne disposons pas de telles normes pour le milieu dans son ensemble. Si nous voulons que le CPSNR et les organismes d'examen mesurent des éléments particuliers, alors je pense que nous devons déterminer quelles sont ces normes, et, à ce moment-là, le comité de parlementaires pourra jouer un rôle important dans leur établissement de ces normes.

Je pourrais aborder un certain nombre d'autres problèmes liés à la surveillance et aux examens, mais peut-être que je vais mettre fin à ma déclaration là-dessus, et nous pourrions discuter de ces éléments durant la conversation.

**La vice-présidente :** Monsieur Scott, je crois savoir que vous avez une déclaration à faire.

**Craig Scott, professeur de droit, École de droit Osgoode Hall, à titre personnel :** Madame la présidente et mesdames et messieurs les sénateurs. Je suis ici, à Barrie, alors j'espère qu'il n'arrivera rien à notre connexion.

Je considère mon rôle comme une valeur ajoutée à la suite des témoignages qui ont été présentés toute la journée, que j'ai regardés. Généralement, je ne m'oppose à aucune des propositions faites par MM. Roach et Forcese, car je suis d'avis qu'elles contribuent à rendre un projet de loi imparfait moins imparfait. Toutefois, j'ai sept ou huit recommandations supplémentaires, que je formulerai sous peu. La plupart d'entre elles sont très différentes de ce que vous avez entendu ou sont présentées différemment.

Avant que j'en arrive à ces recommandations, permettez-moi de dire que je comparais à titre personnel, mais que mon témoignage comprend des connaissances que j'ai acquises dans le cadre de mon expérience précédente en tant que député. Je mettrai l'accent sur trois expériences particulières.

Premièrement, j'ai été le porte-parole de l'opposition officielle pour la réforme démocratique et parlementaire. Je préciserai plus tard pourquoi c'est pertinent.

Deuxièmement, j'ai aussi participé très activement au débat sur le projet de loi C-51 et, avant cela, sur le projet de loi C-44, qui clarifiait le fait que le SCRS possède des pouvoirs à l'étranger.

Troisièmement, j'ai passé une bonne partie de mes trois années et demie en tant que député à chercher la transparence dans le contexte du transfert des détenus afghans, y compris au moyen de demandes d'accès à l'information et de ce qu'on appelle des questions à inscrire au feuilleton, qui sont des questions écrites que les députés peuvent poser. Tous ces éléments m'ont donné une certaine perspective qui, je l'espère, contribuera à éclairer et à illustrer ce que je suis sur le point de dire.



All of this experience suggests to me that getting Bill C-22 right, or as close to right as possible, is fundamentally as much about the health of our democracy as it is about security. Why is that the case? Let me make four related points.

First, as the democratic reform critic, it became more and more apparent to me that in the relationship between democratic government and security imperatives we are at a disadvantage in terms of the accountability of what one could call the permanent security state. This is both because of limited oversight, not absent but limited oversight by the political executive, especially in the realm of military or defence intelligence, and because of the almost total sidelining of Parliament from an accountability role, which is what Bill C-22 is supposed to be helping to address.

Second, Bill C-22 is also about the special forum of executive domination of Parliament in our system in situations of majority government. It results from the Westminster system itself, with the partial fusion of the executive and the legislature. It results from our electoral system, which hands false majorities to parties that don't actually receive the majority of the vote. I think the most important factor in how domination works in our Westminster system is our own political culture.

We saw that in operation with Bill C-22 in the house when there was cross-party support within the house committee, SECU, for a number of strengthening amendments. I emphasize that these were not simply coming from the NDP and Conservatives but also, at least one or two at different times, Liberal MPs voted for those amendments. They were reversed by and large in their entirety by the government whipping its benches at report stage. We need to consider that context as part of how it is that Bill C-22 is before you in a kind of exercise of almost classical Westminster executive power.

That leads to my third point, which is the role of the Senate. The foregoing makes the role of the Senate potentially of special importance for this kind of bill enacted in the house in that context. With less and less partisanship in the Senate, you, senators, obviously, have an evolving potential to be a special morally authoritative countervoice. In the circumstances of Bill C-22 I think robust amendments are in order, even as I feel it's important that as an NDPer I have to indicate that I believe if any or all of those amendments were then rejected in the house, the Senate would not have a role in blocking them at that later stage.

Fourth, I think Bill C-22 is one of the instances of legislation in the last year and a half that ties very closely into trust in politics generally. In the last election, the government tied its explanation of why it voted for Bill C-51 and its expansion of security state

Toute cette expérience me donne à penser que la rédaction d'un bon projet de loi C-22, ou du moins d'un projet de loi aussi bon que possible, concerne fondamentalement autant la santé de notre démocratie que sa sécurité. Pourquoi est-ce le cas? Laissez-moi formuler quatre arguments connexes.

Premièrement, en ma qualité de porte-parole de la réforme démocratique, il est devenu de plus en plus évident pour moi que, vu l'interrelation du gouvernement démocratique et des impératifs en matière de sécurité, nous sommes désavantagés du point de vue de la responsabilisation à l'égard de ce qu'on pourrait appeler l'état de sécurité permanent. C'est à la fois dû à la surveillance limitée — une surveillance non pas absente, mais limitée par l'exécutif politique, surtout dans le domaine du renseignement militaire ou relatif à la défense — et à la marginalisation presque totale du Parlement par rapport à un rôle de responsabilité, soit le problème que le projet de loi C-22 est censé contribuer à régler.

Deuxièmement, le projet de loi C-22 porte également sur la forme particulière de domination du Parlement par l'exécutif dans notre système, lorsque le gouvernement est majoritaire. Elle découle du système de Westminster en soi, et de la fusion partielle des pouvoirs exécutif et législatif. Elle découle de notre système électoral, qui accorde de fausses majorités à des partis qui n'obtiennent pas vraiment la majorité des voix. Je pense que le facteur le plus important dans la façon dont fonctionne la domination dans notre système de Westminster, c'est notre propre culture politique.

Nous avons vu cette culture à l'œuvre dans le cas du projet de loi C-22 à la Chambre, quand plusieurs partis au sein du comité de la Chambre — SECU — ont appuyé un certain nombre d'amendements visant à le renforcer. J'insiste sur le fait que ces amendements ne venaient pas simplement du NPD et des conservateurs; il y a également eu à au moins une ou deux occasions des députés libéraux qui ont voté en faveur de ces amendements. Ils ont été annulés intégralement, de façon générale, par le gouvernement qui a fouetté ses troupes à l'étape du rapport. Nous devons tenir compte de ce contexte, qui détermine en partie pourquoi le projet de loi C-22 vous est soumis dans le cadre de l'exercice d'une forme presque classique du pouvoir exécutif inspiré de Westminster.

Voilà qui m'amène à mon troisième argument, c'est-à-dire le rôle du Sénat. Ce que j'ai mentionné précédemment donne au rôle du Sénat potentiellement une importance particulière relativement à ce genre de projet de loi adopté à la Chambre dans ce contexte. Comme il y a de moins en moins de partisanerie au Sénat, vous, les sénateurs, avez manifestement le potentiel d'être une voix dissidente moralement autoritaire. Dans le contexte du projet de loi C-22, je pense que des amendements solides sont de mise, mais, en tant que néo-démocrate, j'estime que, si ces amendements étaient ensuite rejetés à la Chambre, en tout ou en partie, le Sénat n'aurait pas à les bloquer à cette étape ultérieure.

Quatrièmement, je pense que le projet de loi C-22 fait partie des exemples de projets de loi qui, depuis un an et demi, sont très étroitement liés à la confiance à l'égard de la politique en général. Lors des dernières élections, le gouvernement a expliqué le fait

powers to the fact that it would be making up for that with adequate accountability. Obviously, Bill C-22 is their answer, without our knowing what else is going to happen to the rest of Bill C-51, but Bill C-22 falls short for all of the reasons your own questions reveal many of you feel it falls short. I believe the Senate has a role in reminding this government of that promise in part for the health of electoral promises.

My last comment before recommendations is one that I hope you will take in the spirit in which it is intended, and that's to say that senators should be under no illusion, from my point of view, as to the temptation and the actual tendency of government actors — namely, security officials when they team up with government lawyers — to take advantage of available opportunities to stymie and delay when there are efforts at review with respect to propriety or with respect to effectiveness.

All you have to do is think about a few examples. With the Somalia commission, what happened there, including it eventually being shut down? The Military Police Complaints Commission devoted 20 pages of its final report to a detailed account of what it termed “Department of Justice obstruction” in its efforts to get at the truth within its mandate of Afghan detainee transfer. Some of my own Order Paper Questions when I was an MP were answered craftily, to the point that I suspected then, and I now believe based on further research, that many of them were deliberately misleading more than they were fully truthful. This was pretty much the only mechanism MPs had to try to get at issues such as in my case the Afghan detainee issue.

Please don't forget the Special Committee on Canada's Mission in Afghanistan in the House of Commons, which would have had full powers that this new committee won't have. It did use those powers to order the supply of documents from the government that led to a finding of contempt in the house. All that was led by an operation at the level of the executive to stymie at every turn.

The point here is that Bill C-22 gives many openings for stymie and delay on its face without officials and lawyers ever having to appear as aggressive, as was the case in most of the examples I just gave you. The government can act in a legalistic fashion and claim good faith compliance with Bill C-22. I ask the committee to take that reality into account when deciding how important some key amendments would be.

Let me get to those amendments and suggestions. A couple of them overlap. I do believe, first of all, that you have to remove somehow the block on judicial review with respect to decisions to

qu'il avait voté en faveur du projet de loi C-51 et de l'expansion des pouvoirs de l'État en matière de sécurité au fait qu'il allait compenser ces pouvoirs par une responsabilisation adéquate. Manifestement, le projet de loi C-22 est sa réponse, sans que nous sachions ce qui va arriver d'autre au reste du projet de loi C-51, mais le projet de loi C-22 n'est pas à la hauteur pour toutes les raisons... Vos propres questions révèlent que vous êtes nombreux à estimer qu'il n'est pas à la hauteur. Je crois que le Sénat a un rôle à jouer pour ce qui est de rappeler au gouvernement qu'il a fait cette promesse, en partie pour préserver la valeur des promesses électorales.

Le dernier commentaire que je formulerai avant mes recommandations en est un que, je l'espère, vous ne prendrez pas de mauvaise part. Les sénateurs ne devraient pas se bercer d'illusions, de mon point de vue, quant à la tentation et à la tendance des acteurs gouvernementaux — c'est-à-dire les responsables de la sécurité, lorsqu'ils font équipe avec les avocats du gouvernement — de profiter des occasions qui s'offrent de bloquer et de retarder les efforts déployés à l'étape de l'examen en ce qui a trait au caractère approprié ou à l'efficacité.

Vous n'avez qu'à songer à quelques exemples. Dans le cas de la commission sur la Somalie, qu'est-il arrivé là-bas, et pourquoi a-t-elle fini par être abolie? La Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire a consacré 20 pages de son rapport final à un compte rendu détaillé de ce qu'elle a appelé « l'obstruction par le ministère de la Justice » de ses efforts visant à obtenir la vérité dans le cadre de son mandat d'examiner la question du transfert des détenus afghans. Quand j'étais député, j'ai reçu des réponses adroites à certaines de mes propres questions à inscrire au feuilleton, au point qu'à ce moment-là, j'ai soupçonné — et je le crois maintenant, à la lumière d'autres recherches — qu'un grand nombre de ces réponses étaient délibérément trompeuses, plutôt que pleinement véridiques. Il s'agissait pas mal du seul mécanisme dont disposaient les députés pour tenter d'aborder des enjeux comme, dans mon cas, celui des détenus afghans.

Veillez ne pas oublier le Comité spécial sur la mission canadienne en Afghanistan de la Chambre des communes, qui disposait des pleins pouvoirs, chose que ce nouveau comité n'aura pas. Il a utilisé ces pouvoirs afin d'ordonner au gouvernement de fournir les documents qui ont mené à une conclusion d'outrage au Parlement. Tout cela découlait d'une activité menée à l'échelon de l'exécutif dans le but d'entraver le comité à chaque occasion.

Là où je veux en venir, c'est que le projet de loi C-22 offre de nombreuses possibilités à quiconque voudrait bloquer et retarder les choses, à première vue, sans que des responsables et des avocats n'aient jamais à adopter une approche agressive, comme c'était le cas dans la plupart des exemples que je viens tout juste de vous donner. Le gouvernement peut agir de façon légaliste et prétendre se conformer de bonne foi au projet de loi C-22. Je demande au comité de tenir compte de cette réalité au moment de déterminer l'importance qu'auraient certains des amendements clés.

Laissez-moi en arriver à ces amendements et suggestions. Il y en a deux ou trois qui se chevauchent. Je crois premièrement qu'il faut, d'une certaine manière, retirer le blocage des contrôles

withhold information, with respect to shutting down review if an investigation starts after the review has begun, and with respect to ordering redactions on the committee's reports.

Second, subclause 22(1) talks about the other review bodies, like SIRC or the commissioner for the CSE, and the fact that they "may" provide information to this new committee. I honestly fail to see why that should not be worded as they "must," because there are exceptions that apply which would then cover any eventuality where they might not want to provide the information. "May" gives them the full discretion, which is completely inappropriate in a world where we know that stovepipes are not the best idea when it comes to accountability.

Third, just as many others have said, I think that subpoena power for witnesses and documents is needed, if only because the power allows the committee to be taken seriously. An earlier witness talked about the Damocles sword effect. There I would add Derek Lee's position on witness protection. If you're going to be able to subpoena witnesses or if witnesses come on their own steam, there has to be some kind of statutory privilege that is close to or identical to what witnesses would have if they were testifying before a House of Commons or a Senate committee.

Fourth, I agree with Professors Roach and Forcese that subclause 14(d) on the idea of ongoing investigations being a block on what this committee can look at. At minimum, you need to create a discretion, and that should be lodged at the head of the police service and not given over to the government as a whole. I also agree with that.

I would remind senators that we're not simply talking about the RCMP. I believe military intelligence and military matters have kind of fallen off the radar screen with respect to Bill C-22. There's also the provost marshal's office within the Department of National Defence.

Fifth, I will basically flag it because I don't come with great expertise on it. I would ask the senators to be sure that financial independence akin to that of an officer of Parliament is available for this new committee.

The Chief Electoral Officer and the Auditor General benefit from financial administration sections in their acts that basically allow for unquestioned access to funds according to need in certain contexts, for example, at election time for the Chief Electoral Officer.

Are we sure that Bill C-22 will be adequate for this committee's secretariat to function without being under-resourced through decisions of the government? Maybe this has been covered in

judiciaires en ce qui concerne les décisions de retenir de l'information, le fait d'arrêter le contrôle si une enquête commence après le début du contrôle et l'ordonnance de caviarder les rapports du comité.

Deuxièmement, le paragraphe 22(1) porte sur les autres organismes d'examen, comme le CSARS ou le commissaire du CST, et sur le fait qu'ils « peuvent » communiquer des renseignements au nouveau comité. Honnêtement, je ne vois pas pourquoi le libellé ne devrait pas indiquer qu'ils « doivent » le faire, puisqu'il y a des exceptions qui s'appliquent, lesquelles engloberaient alors toute éventualité où les organismes pourraient ne pas vouloir communiquer les renseignements. Le verbe « peut » leur donne le plein pouvoir discrétionnaire, ce qui est complètement inapproprié, dans un monde où nous savons que le cloisonnement n'est pas la meilleure idée lorsqu'il s'agit de responsabilité.

Troisièmement, comme de nombreuses autres personnes l'ont affirmé, je pense que le pouvoir d'assigner des témoins à comparaître et d'exiger la production de documents est nécessaire, ne serait-ce que pour permettre au comité d'être pris au sérieux. Un témoin antérieur a abordé l'effet « épée de Damoclès ». À ce sujet, j'ajouterais la position de Derek Lee à l'égard de la protection des témoins. Si on doit être en mesure d'assigner des témoins à comparaître ou si des témoins se présentent de leur propre chef, un certain genre de privilège doit être prévu dans la loi, qui est identique ou comparable à ce dont bénéficieraient les témoins s'ils comparaissaient devant un comité de la Chambre des communes ou du Sénat.

Quatrièmement, je souscris à l'idée de MM. Roach et Forcese concernant l'alinéa 14d) selon laquelle les enquêtes en cours constituent un obstacle à ce que peut étudier le comité. Il faut au moins créer un pouvoir discrétionnaire, et ce pouvoir devrait être conféré au chef du service de police, pas au gouvernement dans son ensemble. Je suis également d'accord avec cela.

Je rappellerais aux sénateurs qu'il n'est pas seulement question de la GRC. Je crois que le renseignement militaire et les affaires militaires ont en quelque sorte passé sous le radar en ce qui a trait au projet de loi C-22. Il y a aussi le bureau du grand prévôt au ministère de la Défense nationale.

Je souhaite préciser que je n'ai pas une grande expertise au sujet de ma cinquième recommandation. Je demanderais aux sénateurs de s'assurer qu'une indépendance financière semblable à celle d'un mandataire du Parlement est offerte à ce nouveau comité.

Le directeur général des élections et le vérificateur général profitent dans leur loi d'articles sur la gestion des finances qui leur accordent essentiellement un accès indiscutable à des fonds, selon le besoin, dans certains contextes, par exemple au moment des élections, dans le cas du directeur général des élections.

Sommes-nous certains que le projet de loi C-22 sera adéquat pour permettre au secrétariat de ce comité de fonctionner sans manquer de ressources en raison de décisions prises par le

previous testimony that I missed, but I worry that this reality of money might turn out to be as important as almost anything else.

Sixth, I personally was almost shocked to see this and have not heard too much discussion of it. I think you have to remove the power of cabinet to use its regulatory powers to control the committee's procedural rules. It's fine if cabinet were to suggest, or through an interim period be able to lay down, rules while the committee is getting going, but everything in the provision on the regulations relating to procedure should be reversed. The committee should be the master of its own procedures and be able to determine what they are.

Seventh, subclause 21(2) deals with special reports and the mechanism of the committee being able to signal it is dissatisfied. This is how people would read that subsection.

I would go so far as to put down textual markers so that no one, in reading it later, and no member of the public in trying to understand the powers of the committee, would not know what those reports could be used for. I would put down markers that reflect the dangers of the system in terms of what could happen.

I would say in that clause somewhere that the committee, using special reports, without limiting the generality of everything else, can report on unreasonable or deliberate delay, under-resourcing and/or on anything else that the committee feels is non-cooperation, even if it doesn't amount to obstruction.

Finally, on legal opinions, there is an interesting provision in Bill C-22 that specifically says documents protected by solicitor-client or litigation privilege are available to the committee and then, of course, all the other exceptions apply.

Legal opinions are absolutely key for a committee to understand the normative environment within which the security services operate. What advice are they being given? Is that advice itself well founded, or is it close-to-the-line advice?

I would suggest, any time legal opinions are refused to the committee, that a specific separate rationale has to be given by the government as to why any of the exclusionary reasons actually apply to legal opinions. In my view, in many cases they won't be able to make a square peg fit in a round hole and more legal opinions should be available to a committee than the government would likely want.

I will end, senators, by saying simply making two quick recommendations on your own process. I would urge you, if you do adopt several amendments, to clearly publicize them in a media-friendly way, whatever the powers of your committee is to package things in that way.

gouvernement? Peut-être que cette question a été abordée lors de témoignages précédents que j'ai manqués, mais je crains que cette réalité liée à l'argent puisse se révéler être aussi importante que presque tout le reste.

Sixièmement, j'ai été personnellement presque choqué de constater cela, et je n'ai pas entendu beaucoup parler de ce sujet. Je pense qu'il faut retirer la capacité du Cabinet d'utiliser ses pouvoirs réglementaires pour contrôler les règles de procédure du comité. Il n'y aurait pas de problème si le Cabinet proposait des règles pendant que le comité mène ses activités ou qu'il était en mesure d'en établir pendant une période provisoire, mais tout ce qui est prévu dans la disposition sur la réglementation relative à la procédure devrait être annulé. Le comité devrait être le maître de sa propre procédure.

Septièmement, le paragraphe 21(2) porte sur les rapports spéciaux et sur le mécanisme qui permettra au comité de signaler son insatisfaction. Voilà comment les gens devraient interpréter ce paragraphe.

J'irais jusqu'à ajouter des marqueurs textuels afin que toute personne qui le lira plus tard et tout membre du public qui tentera de comprendre les pouvoirs du comité sache à quoi ces rapports pourraient servir. J'établirais des marqueurs qui reflètent les dangers du système du point de vue de ce qui pourrait arriver.

Je dirais que cette disposition, sans limiter le caractère général de tout le reste, devrait prévoir que le comité, au moyen de rapports spéciaux, peut rendre compte de retards déraisonnables ou délibérés, d'un manque de ressources et/ou de quoi que ce soit d'autre qu'il estime nuire à la collaboration, même si cela ne constitue pas de l'obstruction.

Enfin, concernant les avis juridiques, le projet de loi C-22 contient une disposition intéressante qui prévoit précisément que les documents protégés par le secret professionnel de l'avocat ou par un privilège relatif au litige sont accessibles au comité, puis, bien entendu, que toutes les autres exceptions s'appliquent.

Les avis juridiques sont absolument essentiels pour que le comité comprenne l'environnement normatif dans lequel les services de sécurité fonctionnent. Quel conseil lui donne-t-on? Le conseil, en soi, est-il légitime, ou bien s'agit-il d'un conseil à la limite de l'acceptable?

Je proposerais que, chaque fois que des avis juridiques sont refusés au comité, une justification distincte précise doit être donnée par le gouvernement pour expliquer l'application des motifs d'exclusion. À mon avis, dans bien des cas, le gouvernement ne pourra pas faire entrer une cheville carrée dans un trou rond, et le comité devrait avoir accès à un plus grand nombre d'avis juridiques que ce que souhaiterait probablement le gouvernement.

Mesdames et messieurs les sénateurs, je terminerai en disant simplement que je formulerai deux recommandations rapides concernant votre propre processus. Si vous adoptez plusieurs amendements, je vous exhorte de les publier clairement d'une façon qui plaît aux médias, quels que soient les pouvoirs de votre comité pour ce qui est de présenter les choses de cette manière.

The Senate's counter-voice on an issue like this needs to be translatable to the general public for it to play that authoritative counter-voice role I was talking about. Simply passing over legalistically worded amendments and leaving it up to the media itself to translate what they are, may not put the right kind of normative pressure on the house.

To go back to Senator Boniface's earlier suggestion, I would suggest the committee continue thinking that this may not be perfect. It's worth going ahead with now, ideally with some serious amendments, but why not start a process to study what kinds of regulations could be put in place that themselves would make up for some of the gaps either the Senate or the house does not accept as amendments to the legislation itself? Senator Boniface gave the example of subpoena powers.

It would be a contribution by the Senate to actually come out with a report saying such and such regulations, although there is nothing specifying they need to be drafted in Bill C-22, would be valuable and to recommend them to the government. Thank you.

**The Deputy Chair:** I have two questions, one for Professor Scott and one for Professor Leuprecht.

I remember you well, Professor Scott, as an MP and being a very loud voice on Bill C-51 and especially bringing up Charter issues. I would like to speak to you about subclause 8(1) of Bill C-22. It should explicitly state that "The mandate of the Committee is to review the framework for national security and intelligence and its compatibility with the Canadian Charter of Rights and Freedoms."

What is implied by the bill? There is currently no explicit mention of the Charter. Do you think that there should be mention, or just because the Charter is the law it is covered? What do you think?

**Mr. Scott:** I personally think that would be a valuable amendment. I'm not quite sure what the thinking would have been by the government for not putting it in on its own. We all know that the proprietary review side of what this committee will do will be looking at questions around the Charter. After all, subclause 8(1)(a) looks at the legislative and regulatory framework, which includes looking to see whether or not, with experience, some of the actions of various agencies are touching on Charter issues.

I would echo what Professor Roach said. That would help signal that if the review mandate included looking at unreasonable or inappropriate behaviour on the part of security agencies, that can be informed, as it is in our jurisprudence, by the Charter without the Charter necessarily directly applying or finally being triggered because you can have a much looser values-oriented approach to what's going on, using what he suggested.

La voix dissidente du Sénat concernant une question comme celle-ci doit pouvoir être traduite pour le grand public, afin que le Sénat puisse jouer avec autorité ce rôle de voix dissidente faisant autorité, dont je parlais. Si l'on se contente de transmettre des amendements formulés de façon légaliste et de laisser les médias les interpréter par eux-mêmes, cela pourrait ne pas exercer le bon genre de pression normative sur la Chambre.

Pour revenir à ce qu'a proposé la sénatrice Boniface plus tôt, je suggérerais au comité de continuer à penser que le projet de loi n'est peut-être pas parfait. Il vaut la peine d'aller de l'avant avec le projet de loi maintenant, idéalement après y avoir apporté des amendements sérieux, mais pourquoi ne pas entreprendre un processus afin d'étudier quel genre de règlement pourrait être mis en place, pour combler certaines des lacunes que le Sénat ou la Chambre n'accepte pas de corriger en apportant des amendements au projet de loi en tant que tel? La sénatrice Boniface a donné l'exemple des pouvoirs d'assignation à témoigner.

Le Sénat apporterait une contribution précieuse s'il produisait un rapport selon lequel tel ou tel règlement — mais rien n'exige qu'ils soient enchâssés dans le projet de loi C-22 — aurait de la valeur et s'il les recommandait au gouvernement. Merci.

**La vice-présidente :** J'ai deux questions à poser : une à M. Scott, et une à M. Leuprecht.

Je me souviens bien de vous, monsieur Scott, en tant que député. Vous vous êtes fait entendre haut et fort au sujet du projet de loi C-51 et avez surtout soulevé des problèmes liés à la Charte. Je voudrais vous parler du paragraphe 8(1) du projet de loi C-22. Il devrait prévoir explicitement que « le comité a pour mandat d'examiner le cadre de la sécurité nationale et du renseignement et sa compatibilité avec la Charte canadienne des droits et libertés ».

Que sous-entend le projet de loi? Actuellement, il ne comporte aucune mention explicite de la Charte. Pensez-vous qu'il devrait contenir une mention, ou bien que, du simple fait que la Charte, c'est la loi, elle est englobée? Qu'en pensez-vous?

**M. Scott :** Personnellement, je pense qu'un tel amendement aurait de la valeur. Je ne suis pas tout à fait certain de ce qu'a pensé le gouvernement pour ne pas l'avoir intégrée par lui-même. Nous savons tous que, dans le cadre de ses examens portant sur le caractère approprié, le comité se penchera sur des questions relatives à la Charte. Après tout, l'alinéa 8(1)a tient compte des cadres législatif et réglementaire; le comité doit donc vérifier si, selon son expérience, certaines des mesures prises par les divers organismes touchent des enjeux liés à la Charte.

Je répéterais les propos tenus par M<sup>e</sup> Roach. Cela aiderait à signaler le fait que, si le mandat d'examen comprenait l'étude des comportements déraisonnables ou inappropriés de la part d'organismes de sécurité, ce mandat pourra être étayé, comme il l'est dans notre jurisprudence, par la Charte, sans nécessairement que la Charte s'applique directement ou que son application soit enfin déclenchée parce qu'on pourrait adopter une approche axée sur des valeurs bien moins plus souple que ce qui est prévu, au moyen de ce qu'il a proposé.

However, if you mention the Charter in the way you just did, I think the role of the committee would receive less pushback from the government if it were written in the legislation. I do view it, however, as something that could be done anyway.

[Translation]

**Senator Dagenais:** I thank our witnesses for their presentations.

My question is addressed to Mr. Leuprecht. Mr. Leuprecht, I want to thank you for the clarity of the amendments and changes you submitted, which could be made to the oversight committee in order to make it more functional and effective.

With regard to the future committee, we could perhaps even talk about a joint chairmanship between the House of Commons and the Senate. The committee could perhaps be made up of an equal number of senators and members of Parliament. I'd like to hear more from you on that topic.

**Mr. Leuprecht:** With regard to the joint chairmanship, I am not convinced. Joint chairmanship is a good idea, but I'm not convinced that it is essential for the functioning of the committee as such. However, a good strong representation from senators, from the Senate, is indispensable to the functioning of the committee.

**Senator Dagenais:** I would also like to hear your thoughts on the advantages the committee would derive from being able to subpoena witnesses. What are your thoughts on that?

**Mr. Leuprecht:** To add to my previous reply, there is no joint chairmanship in partner countries such as Australia and the United Kingdom, so I don't think this would call into question the functioning of the committee. As I mentioned in my introductory remarks, it seems to me that the power to subpoena witnesses is crucial if the committee is to be taken seriously. This is after all the way to ensure that witnesses will appear, and of discouraging refusals to attend and so on.

If this were a parliamentary committee, it would not be necessary. But since this is a committee of parliamentarians, i.e. a creature of the executive, the power to subpoena seems indispensable to me.

**Senator Dagenais:** Could it be said that this will be a government committee?

**Mr. Leuprecht:** As indicated in my introductory remarks, the executive certainly has marked influence and power in the current version of the bill. So the power to subpoena would at least be one way of balancing the power of the executive.

**Senator Dagenais:** In fact, we should say that this is a government committee, rather than a committee of parliamentarians.

Toutefois, si vous mentionnez la Charte de la manière dont vous venez tout juste de le faire, je pense que le rôle du comité serait plus acceptable aux yeux du gouvernement, si c'était enchâssé dans le projet de loi. Cependant, je considère cela comme quelque chose qui pourrait être fait de toute manière.

[Français]

**Le sénateur Dagenais :** Merci à nos témoins pour leurs présentations.

Ma question s'adresse à M. Leuprecht. Monsieur Leuprecht, je voudrais vous remercier pour la clarté des amendements et des changements que vous avez présentés et qui pourraient être apportés au comité de surveillance, ceci afin de le rendre plus fonctionnel et plus efficace.

En ce qui a trait au futur comité, nous pourrions peut-être même parler d'une coprésidence partagée entre la Chambre des communes et le Sénat. Le comité pourrait même être formé à égalité par les sénateurs et les députés. J'aimerais vous entendre davantage à ce sujet.

**M. Leuprecht :** En ce qui a trait à la coprésidence, je ne suis pas convaincu. La coprésidence est une bonne idée, mais je ne suis pas convaincu que ce soit essentiel pour le fonctionnement du comité comme tel. Toutefois, une bonne et forte représentation du Sénat et des sénateurs est indispensable au fonctionnement du comité.

**Le sénateur Dagenais :** J'aimerais aussi vous entendre sur les avantages que donnerait au comité le pouvoir d'assigner des témoins. Qu'en pensez-vous?

**M. Leuprecht :** Pour faire suite à la réponse précédente, il n'existe pas de coprésidence dans les pays partenaires tels l'Australie et le Royaume-Uni, donc je ne crois pas que cela risque de remettre en question le fonctionnement du comité. Comme je l'ai mentionné dans mes remarques d'introduction, il me semble que le pouvoir d'assigner est indispensable pour que le comité soit pris au sérieux. Il s'agit tout de même de la façon de s'assurer de la présence des témoins et donc de décourager les refus de se présenter, et ainsi de suite.

S'il s'agissait d'un comité parlementaire, ce ne serait pas forcément nécessaire. Mais, comme il s'agit d'un comité de parlementaires, soit une créature de l'exécutif, le pouvoir d'assigner me semble indispensable.

**Le sénateur Dagenais :** Pourrait-on dire que ce sera un comité gouvernemental?

**M. Leuprecht :** Tel qu'indiqué dans mes remarques introductives, il y a déjà une influence et une puissance marquée de l'exécutif dans la version actuelle du projet de loi. Donc, le pouvoir d'assigner est au moins une façon de rééquilibrer le pouvoir de l'exécutif.

**Le sénateur Dagenais :** En fait, on devrait dire que c'est un comité gouvernemental plutôt qu'un comité de parlementaires.

**Mr. Leuprecht:** As compared to the way the committee is currently set up, we see nowhere else in parliamentary committees a similar structure, where the executive appoints the chair of the committee in advance. In addition, there is no vote to approve the members appointed to the committee by the House of Commons and the Senate. In my opinion, as my colleague and I pointed out, the power over the procedures that is in the hands of the executive is an aberration as compared to the way these committees function in our partner countries. And finally, it seems to me that the power to subpoena is indispensable.

**Senator Dagenais:** Thank you very much, Mr. Leuprecht.

[English]

**Senator McPhedran:** Thank you to all of you for joining us today. I want to explore a bit further this notion of the value of regulations as distinct from making amendments to the act itself.

I want to pose a question to all of you, which is: Do you see a necessary addition to the draft bill of ways in which there are protections for the parliamentarians on the committee, not to be driven by the secretariat?

I'm particularly mindful of turnover. I'm also mindful of the 8-3 combination at this point, and, as a new independent senator, I think I've experienced how influential the officials can be and how often we tend to be quiet in the face of "official advice."

I hope that's not too vague a question. It boils down to whether we need to be concerned about this. If we are concerned about this, are we looking at an amendment to the act and/or regulations or just regulations?

**Mr. Leuprecht:** I have a clear view on this matter. There is no question that the committee will need a modest secretariat staffed by experts, ideally people who have retired from the community and no longer have a dog in the race in terms of their career or whatnot, to be able to get the sort of advice, guidance and appropriate research the committee will require.

At the same time there is an assumption that the more resources the better. I work at the only university that also belongs to the federal government, so I know all about bureaucracy. The challenge here is that if you over-resource the committee from the beginning and create this massive infrastructure, there is a serious risk it will be the secretariat that drives the committee and its priorities, rather than the committee being able to drive the mechanisms and operations of the secretariat.

The government has in mind, with the intent behind this bill, that some support will be required but that support should be modest. However, I have one caveat to that. Should the

**M. Leuprecht :** De la façon dont le comité est actuellement conçu, nous ne voyons nulle part ailleurs dans les comités parlementaires une structure semblable où c'est l'exécutif qui nomme le président du comité à l'avance. De plus, il n'y a pas de vote pour l'approbation des membres qui sont nommés au comité par la Chambre des communes et le Sénat. À mon avis, tel que mon collègue et moi l'avions remarqué, le pouvoir sur les procédures qui reposent entre les mains de l'exécutif est aussi une aberration par rapport au fonctionnement de nos pays partenaires. Enfin, il me semble que le pouvoir d'assigner serait indispensable.

**Le sénateur Dagenais :** Merci beaucoup, monsieur Leuprecht.

[Traduction]

**La sénatrice McPhedran :** Merci à tous de vous être joints à nous aujourd'hui. Je veux étudier de façon un peu plus poussée la notion de la valeur d'un règlement comme solution distincte du fait d'apporter des amendements au projet de loi en tant que tel.

Je veux poser une question à vous tous, c'est-à-dire : considérez-vous qu'il soit nécessaire d'ajouter à l'ébauche du projet de loi des moyens par lesquels les mesures de protection prévues pour les parlementaires siégeant au comité ne tiennent pas au secrétariat?

Je songe particulièrement au roulement. Je songe également à la combinaison 8-3, à ce stade, et, en tant que nouvelle sénatrice indépendante, je pense que j'ai fait l'expérience de la mesure dans laquelle les responsables peuvent avoir de l'influence et de la fréquence à laquelle nous tendons à rester tranquilles face à un « avis officiel ».

J'espère que la question n'est pas trop vague. Il s'agit en résumé de déterminer si nous avons besoin d'être préoccupés à ce sujet. Si nous le sommes, envisagerons-nous d'apporter un amendement au projet de loi et/ou d'adopter un règlement ou bien seulement d'édicter un règlement?

**M. Leuprecht :** J'ai un point de vue clair sur cette question. Il ne fait aucun doute que le comité aurait besoin d'un secrétariat modeste doté d'experts, idéalement de gens qui se sont retirés du milieu et qui ne sont plus dans la course du point de vue de leur carrière ou de je ne sais quoi, afin qu'ils puissent donner le genre de conseils, de consignes et effectuer les recherches appropriées dont aura besoin le comité.

En même temps, on suppose que, plus il y a de ressources, mieux c'est. Je travaille pour la seule université qui appartient également au gouvernement fédéral, alors je sais tout au sujet de la bureaucratie. Le problème tient au fait que, si on accorde trop de ressources au comité dès le départ et que l'on crée cette infrastructure massive, il y a un risque sérieux que ce soit le secrétariat qui oriente le comité et ses priorités, et non le comité qui influe sur les mécanismes et les activités du secrétariat.

Le gouvernement pense, compte tenu de l'intention qui sous-tend le projet de loi, qu'un certain soutien sera requis, mais ce soutien devrait être modeste. Cependant, j'ai une mise en

committee find that any one particular area or agency is particularly problematic in terms of the timing with which it brings material forward, the material that it brings forward or the type of witness testimony that it gives, it is at that point the committee will need to have available the ability to staff-up specifically with regard to resources in that particular area.

Here I would remind senators, of course, that the S and I community is not a homogenous community. Agencies have very different mandates and very different legislative frameworks. That will mean there are different cultures in terms of sharing information and different timelines. They have developed different relationships with their respective review bodies.

This is why I think the committee will be well served from the beginning to work very closely with the review bodies already in place that have perfected this relationship. Ultimately, the committee will have to function on the goodwill on the part of the committee, the secretariat and the agencies. I think these additional resources should only be there as specifically necessary in particular areas that the committee identifies as particularly problematic and requiring additional resources.

**Senator McPhedran:** Is that an amendment to the act, or is that looking ahead, as Senator Boniface has suggested, in the regulations?

**Mr. Leuprecht:** This is ultimately in the regulations because it ultimately needs to be the decision of the government as to how it resources that particular committee.

I would be reticent to put that in the act because at that point, then, we risk creating additional mandates or super-SIRCS or whatnot. We need to see how the committee works out before we decide what elements we want to resource and throw additional moneys and capabilities at it. It's not just about the money, of course. It's also about what the committee and the secretariat should be able to access, databases, systems and whatnot. This is all better handled in regulations because that then also gives us the necessary flexibility by virtue of order in council or by virtue of regulation, to support the committee as it finds its way.

**Hayley McNorton, Research Assistant, Queen's University:** In addition, since the bill has a five-year review, if the committee felt they needed to legislate a change in the support they had, they could do that at the five-year review.

**Senator McPhedran:** Did Professor Scott have a reply to my question?

garde à ce sujet. Si le comité estimait qu'un secteur ou organisme particulier est particulièrement problématique du point de vue des délais dans lesquels il présente les documents, des documents qu'il présente ou du type de témoignages qu'il présente, c'est à ce moment-là que le comité va devoir disposer de la capacité d'augmenter ses effectifs, surtout en ce qui a trait aux ressources dans ce secteur particulier.

Bien entendu, je rappellerais aux sénateurs que le milieu de la sécurité et du renseignement n'est pas homogène. Les organismes ont des mandats très différents et des cadres législatifs très distincts. Cela voudra dire qu'il y a des cultures différentes sur les plans de la communication de l'information et diverses échéances. Ils ont établi des relations différentes avec leurs organismes d'examen respectifs.

Voilà pourquoi je pense que le comité sera bien servi, dès le départ, s'il travaille en très étroite collaboration avec les organismes d'examen déjà en place, qui ont perfectionné cette relation. Au bout du compte, le comité devra fonctionner selon la bonne volonté du comité, du secrétariat et des organismes. Je pense que ces ressources supplémentaires ne devraient être affectées qu'en cas de besoin précis, dans des secteurs particuliers que le comité désignera comme étant particulièrement problématiques et exigeant des ressources supplémentaires.

**La sénatrice McPhedran :** S'agit-il d'un amendement au projet de loi, ou bien s'agit-il, comme l'a proposé la sénatrice Boniface, d'une disposition d'un règlement futur?

**M. Leuprecht :** Ce sera dans le règlement, car, en fin de compte, c'est le gouvernement qui devra décider la façon dont il affecte des ressources à ce comité particulier.

Je serais réticent à insérer cela dans le projet de loi, car, à ce moment-là, alors, nous risquons de créer des mandats supplémentaires, des super-CSARS ou je ne sais quoi. Nous devons voir comment le comité fonctionne avant de décider à quels éléments nous voulons affecter des ressources et des sommes supplémentaires et dont nous voulons renforcer les capacités. Ce n'est pas qu'une question d'argent, bien entendu. Il s'agit également de ce à quoi le comité et le secrétariat devraient pouvoir accéder, les bases de données, les systèmes et je ne sais quoi. Il conviendrait mieux de prévoir tout cela par règlement parce que, dans ce cas, cela nous donne également la marge de manœuvre nécessaire — par décret ou par règlement — pour appuyer le comité à mesure qu'il trouvera sa voie.

**Hayley McNorton, adjointe de recherche, Université Queen's :** De plus, comme le projet de loi fera l'objet d'un examen quinquennal, si le comité estimait qu'il avait besoin de modifier la loi au chapitre de l'appui dont il bénéficie, il pourrait le faire à ce moment-là.

**La sénatrice McPhedran :** M. Scott avait-il une réponse à donner à ma question?



**Mr. Scott:** I can be very brief. Yes, Senator McPhedran, I think the first answer is not all that satisfying, but Professors Roach and Forcese also made it their first point.

Everything will depend on the quality and the resolve of members, parliamentarians, to know the fact that as a group they control the process. Therefore, the whole question of who gets appointed becomes important.

I would emphasize, frankly, that to do this well, it becomes a full-time job on top of the rest of the jobs of MPs and senators. You are right to worry that with all the rest that comes at a senator or an MP, the chances of all members, at any given time, being on top of matters versus having to rely entirely on the secretariat will be limited.

It is extremely important, through some kind of overall collective identity as parliamentarians, that members make clear they are in charge.

I have a slightly different view on the last point by Professor Leuprecht. Yes, there is a specific provision on staffing-up, entering into contracts and that kind of advice, but I am uncomfortable with the idea that this has been so set up as virtually an extension of the executive, even though it's called a committee of parliamentarians. There is no protection at all in the legislation of budget and nothing resembling what officers of Parliament can count on to do their job.

I would ask for the present Senate committee's own staff support to look into whether or not anything analogous to what the Chief Electoral Officer or the Auditor General have should be written into this with respect to at least some core functioning, because it is not beyond the pale that a government, one way or the other, could end up starving this committee.

**Senator McIntyre:** Professor Leuprecht, upon learning that you were to appear before this committee I did a quick research and came across a paper that you co-authored in 2016, entitled "Defending Freedoms by Effectively Countering Terrorism."

In the paper you raised a number of issues, including the issue of national security in Canada. You asked a number of questions related to the creation of a parliamentary review committee. In particular you suggested that the government think through the logic of review and avoid making cosmetic changes that may please the public on one hand but do little to improve national security on the other.

Bearing that in mind, could I have your thoughts on how you believe Bill C-22 can accomplish that objective? Are there ways to improve Bill C-22 in better meeting that objective?

**M. Scott :** Je peux être très bref. Oui, madame la sénatrice McPhedran, je pense que la première réponse n'est pas tellement satisfaisante, mais MM. Roach et Forcese en ont également fait leur premier argument.

Selon la qualité et la détermination des membres, des parlementaires, on saura que, en tant que groupe, ils contrôlent le processus. Par conséquent, toute la question de qui sera nommé prend de l'importance.

Honnêtement, j'insisterais sur le fait que, pour bien faire cela, il s'agira d'un emploi à temps plein qui s'ajoutera au reste des tâches des députés et des sénateurs. Vous avez raison de penser que, compte tenu de tout ce qui incombe à un sénateur ou à un député, la probabilité est mince qu'à un moment ou à un autre, tous les membres soient à jour dans leurs tâches au lieu d'avoir à compter entièrement sur le secrétariat.

Il est extrêmement important que, forts de leur identité collective générale en tant que parlementaires, les membres affirment clairement qu'ils sont aux commandes.

J'ai un point de vue légèrement différent de celui de M. Leuprecht sur le dernier élément. Oui, il y a une disposition qui porte précisément sur l'augmentation des effectifs, la passation de marchés et ce genre de conseil, mais je ne suis pas à l'aise avec l'idée que ce comité a été établi pratiquement en tant qu'extension de l'exécutif, même si on l'appelle un comité de parlementaires. Le projet de loi ne prévoit absolument aucune protection du budget et rien qui ressemble à ce sur quoi peuvent compter les mandataires du Parlement pour faire leur travail.

Je demanderais le soutien du personnel du comité sénatorial afin qu'il vérifie si tout pouvoir analogue à celui du directeur général des élections ou du vérificateur général devrait être enchâssé dans le projet de loi relativement à au moins certaines fonctions de base, car il n'est pas inimaginable qu'un gouvernement — par un moyen ou par un autre — finisse par affamer ce comité.

**Le sénateur McIntyre :** Monsieur Leuprecht, au moment où j'ai appris que vous deviez comparaître devant le comité, j'ai effectué une recherche rapide, et je suis tombé sur un document que vous aviez corédigé en 2016, qui s'intitule « Defending Freedoms by Effectively Countering Terrorism ».

Dans le document, vous avez soulevé un certain nombre d'enjeux, y compris celui de la sécurité nationale au Canada. Vous avez posé un certain nombre de questions relativement à la création d'un comité d'examen parlementaire. Plus particulièrement, vous avez proposé que le gouvernement réfléchisse à la logique de l'examen et qu'il évite d'apporter des modifications superficielles qui pourraient plaire au public, d'une part, mais faire peu pour ce qui est d'améliorer la sécurité nationale, d'autre part.

Cela étant dit, pourrais-je connaître vos réflexions sur la façon dont vous croyez que le projet de loi C-22 pourra atteindre cet objectif? Y a-t-il des moyens d'améliorer le projet de loi afin qu'il atteigne mieux cet objectif?

**Mr. Leuprecht:** That's a terrific question. We've talked about review, oversight, compliance and efficacy. One element we have not talked about is innovation as an important component of review. The agencies will tell you one of the most valuable aspects, aside from ensuring they are on track with regard to mandate, legislation, the Charter, the Constitution, and whatnot, is that it continually forces them to innovate in the way that peer review does when we as academics, for instance, submit articles.

The ability of the committee to ask hard questions on whether the community is actually cutting edge or whether the community is delivering on the government's mandate is a key component. To that effect, as I mentioned in the introductory remarks, we would like to see the five-year review extended not just to Bill C-22 but to the entire legislative national security and intelligence framework. There are a number of known problems with legislation that governs the overall framework, both with regard to the review bodies and with regard to the national security and intelligence community.

These need to be addressed, and currently there is no mechanism to address them because you send a memorandum up to cabinet, but cabinet is ultimately always so busy that they can never get to the smaller amendments. This would be an opportunity for the committee to provide a wholesale review of the community and the legislation that governs that community in identifying problems and whatnot.

Keep in mind this community is evolving very rapidly, in particular when it comes to signals intelligence. The rapid evolution of technology is causing, both signals intelligence and the ability to continue to review what our signals intelligence agency does, to move at the speed of lightning. It is something we have not kept on top of in terms of legislation.

**Senator McIntyre:** I want to go back to the paper. You made nine recommendations in a memo that was circulated to us. Do you still stand by those recommendations in the memo that you circulated?

**Mr. Leuprecht:** I've moderated my views on some of them in regard to co-chairs, but by and large those nine recommendations are key to making this bill work.

**Senator McIntyre:** Thank you.

**Senator Lankin:** As a procedural point, I don't know what document the senator is referring to.

**Senator McIntyre:** It was just a short memo that was circulated.

**Mr. Leuprecht:** Maybe it wasn't circulated. I will make sure it is circulated as a submission to the committee.

**M. Leuprecht :** C'est une question formidable. Nous avons parlé d'examen, de surveillance, de conformité et d'efficacité. Un élément que nous n'avons pas abordé, c'est l'innovation en tant que volet important de l'examen. Les organismes vous diront que l'un des aspects qui ont la plus grande valeur, à part le fait de s'assurer qu'ils sont sur la bonne voie en ce qui a trait au mandat, à la loi, à la Charte, à la Constitution et à je ne sais quoi, c'est que l'examen les force continuellement à innover, tout comme un examen par les pairs nous oblige à le faire, quand nous, en tant qu'universitaires, par exemple, présentons des articles.

La capacité du comité de poser des questions difficiles pour savoir si le milieu est à l'avant-garde ou s'il réalise le mandat du gouvernement est un élément clé. À cet égard, comme je l'ai mentionné dans la déclaration préliminaire, nous voudrions voir l'examen quinquennal être étendu non seulement au projet de loi C-22, mais à l'ensemble du cadre législatif relatif à la sécurité nationale et au renseignement. Les lois qui régissent le cadre général présentent un certain nombre de problèmes connus, en ce qui concerne les organismes d'examen ainsi que le milieu de la sécurité nationale et du renseignement.

Ces problèmes doivent être réglés, mais il n'y a actuellement aucun mécanisme qui permet de le faire parce qu'on envoie un mémoire au Cabinet, mais que, au bout du compte, le Cabinet est toujours trop occupé pour se rendre aux petits amendements. Il s'agirait d'une occasion pour le comité de présenter un examen général du milieu et des lois qui le régissent en recensant les problèmes et je ne sais quoi.

N'oubliez pas que ce milieu évolue très rapidement, en particulier lorsqu'il s'agit de renseignement d'origine électromagnétique. L'évolution rapide de la technologie fait en sorte que le renseignement d'origine électromagnétique et la capacité de continuer à examiner ce que fait notre organisme de renseignement d'origine électromagnétique bougent à la vitesse de la lumière. La loi n'a pas suivi cette évolution.

**Le sénateur McIntyre :** Je veux revenir sur le document. Dans une note de service qui nous a été distribuée, vous avez formulé neuf recommandations. Êtes-vous encore d'accord avec les recommandations qui figurent dans la note de service que vous avez distribuée?

**M. Leuprecht :** J'ai modéré mon point de vue sur certaines d'entre elles en ce qui concerne les coprésidents, mais, de façon générale, ces neuf recommandations sont la clé pour faire fonctionner ce projet de loi.

**Le sénateur McIntyre :** Merci.

**La sénatrice Lankin :** En guise de commentaire procédural, je ne sais pas à quel document le sénateur fait allusion.

**Le sénateur McIntyre :** Ce n'était qu'une courte note de service qui a été distribuée.

**M. Leuprecht :** Peut-être qu'elle ne l'a pas été. Je vais m'assurer qu'elle soit distribuée à l'ensemble du comité.

**Senator Lankin:** Was it just shared with some senators?

**Mr. Leuprecht:** I don't know why it ended up in some people's hands and not others, but it's an open submission to the committee.

**Senator Lankin:** It would be terrific if that could be shared. Thanks very much.

I have two questions. Professor Scott, thank you very much for your work particularly on the Afghan detainees. I want to ask about the whole process of trying to get access to documents, classified information at that time, and Speaker Milliken's ruling. Can you shed light on that in terms of what every committee of Parliament has access to or not versus this committee? Can you contrast that?

I'm interested in subpoena powers. I'm interested in the suggestion now that it could perhaps be handled under the regulation-making power, but I would suggest that's only if the government agrees without the amendment having been passed. Could you speak to that, please?

**Mr. Scott:** I will, Senator Lankin. I will start with the last part, which is that it would be an odd place to put subpoena powers in regulations versus thinking about it in advance and putting it in the legislation. The nature of the body that has been created might necessitate that if, say, the Senate were to continue putting pressure on the government to do that.

Another way to think about this is that there might come a time when this new committee basically says, "We don't have subpoena powers. We have more restrictions than does a parliamentary committee that's minded to get at the bottom of things. So we can just issue a recommendation in either a special report or an annual report that a special committee of Parliament be set up in order to deal with something because this new committee is getting nowhere due to the problems of no subpoena power, et cetera."

That would be a pass-off mechanism. It would totally depend on the house. If the house were in a minority government situation, it may be more likely.

In terms of the Afghan detainee, it was such a saga that we still don't know the truth. As Mr. Mulcair told me when I was elected, one reason he wanted me to continue digging on this was that the issue was not simply torture and what happened to many of the people we sent on to Afghan authorities but it was what this did to our parliamentary institutions, both showing up the weaknesses and showing that basically a well-organized executive strategy can stymie Parliament.

**La sénatrice Lankin :** Vient-elle tout juste d'être communiquée à certains sénateurs?

**M. Leuprecht :** Je ne sais pas pourquoi elle a abouti entre les mains de certaines personnes, mais pas d'autres. Il s'agit d'une présentation destinée à tous les membres du comité.

**La sénatrice Lankin :** Il serait formidable qu'elle puisse être communiquée. Merci beaucoup.

J'ai deux questions à poser. Monsieur Scott, merci beaucoup de votre travail, en particulier sur les détenus afghans. Je veux m'informer au sujet de l'ensemble du processus à suivre pour tenter d'obtenir l'accès à des documents, à des renseignements classifiés, à ce moment-là, et à la décision du Président Milliken. Pouvez-vous faire la lumière sur ce processus et nous expliquer à quoi tous les comités du Parlement ont accès ou non par rapport à ce comité? Pouvez-vous effectuer cette comparaison?

Je m'intéresse aux pouvoirs d'assignation à témoigner. J'aime bien l'idée qu'on laisse entendre, c'est-à-dire qu'ils pourraient être traités au titre du pouvoir réglementaire, mais, selon moi, seulement si le gouvernement accepte, sans que l'amendement ait été adopté. Pourriez-vous aborder ce sujet, s'il vous plaît?

**M. Scott :** Je vais le faire, madame la sénatrice Lankin. Je vais commencer par la dernière partie, c'est-à-dire qu'il serait étrange de prévoir des pouvoirs d'assignation à témoigner dans un règlement au lieu d'y réfléchir à l'avance et de les intégrer dans le projet de loi. La nature de l'organisme qui a été créé pourrait nécessiter cela si, disons, le Sénat devait continuer d'exercer des pressions sur le gouvernement à cet égard.

Il y a une autre façon d'envisager cela : le jour pourrait venir où, essentiellement, ce nouveau comité dira : « Nous n'avons pas de pouvoirs d'assignation à témoigner. Nous avons plus de limites qu'un comité parlementaire qui est déterminé à aller au fond des choses. Alors, nous pouvons simplement formuler une recommandation, dans un rapport spécial ou un rapport annuel, afin qu'un comité spécial du Parlement soit mis sur pied dans le but de régler une question parce que le nouveau comité ne va nulle part, car il n'a pas de pouvoirs d'assignation à témoigner, et cetera. »

On refilerait la responsabilité à une autre instance. Il dépendrait totalement de la Chambre. Si la Chambre était occupée par un gouvernement en situation minoritaire, ce pourrait être plus probable.

Pour ce qui est des détenus afghans, la saga a été telle que nous ne connaissons pas encore la vérité. Comme me l'a dit M. Mulcair quand j'ai été élu, l'une des raisons pour lesquelles il voulait que je continue à creuser à ce sujet, c'était que le problème tenait non seulement à la torture et à ce qui était arrivé à un grand nombre des personnes que nous avons remises aux autorités afghanes, mais aussi à ce que cette situation faisait à nos institutions parlementaires, révélant les faiblesses et montrant que, essentiellement, une stratégie de l'exécutif bien organisée peut bloquer le Parlement.

The special committee was a parliamentary committee, not a standing committee. Ultimately, because it was getting blocked with the documentation it wanted to see, it adopted a motion. Again, it was a minority Parliament, which partly explains why it happened. The committee adopted a motion asking for all relevant documents unredacted.

The government refused. It went to the House of Commons. It was confirmed as a motion of the whole house. The government continued to refuse. The Speaker held the government in contempt of Parliament, and eventually what resulted was an ad hoc parliamentary process to look at some of the documents for a certain period of time. Then the election intervened in 2011, and the newly elected majority government shut down the process entirely. The whole saga was Parliament not being able to get at the truth to know what was going on, let alone come to any conclusions.

Bill C-22 won't do anything to help that in that sense. If this had happened with the new committee of parliamentarians, all the government would have had to do was invoke the Bill C-22 clauses having to do with ongoing operational security, and the committee would have had a complete shutdown.

It's not as if I'm here saying this committee could do a better job than what the stymied process did in Parliament between 2009 and 2010. I don't think it would, although this committee now has the opportunity, since we're out of Afghanistan, to look into what actually happened then because the government can't now claim current operational security issues.

**Senator Lankin:** Madam Chair, the process has been two questions per senator.

**The Deputy Chair:** No, that has not been the case. I will come back to you.

On the document issue you raised, it's not a document that was circulated to everyone. The document that Senator McIntyre has been written up. I would ask the witness to send it to the clerk so that we can share it. Thank you.

[Translation]

**Senator Boisvenu:** I will limit myself to a single question. Mr. Leuprecht, I read your recommendations very attentively, and I have a general question. Does the bill the committee is studying now, Bill C-22, have so many faults that we should not adopt it in its current form, but rather make amendments such as those you propose, in order to avoid — as you have pointed out in your brief — placing the power to manage this act in the hands of a single person, that is the Prime Minister? That is the basis for several of your recommendations. Should Bill C-22 be amended along democratic lines to make it more acceptable, in your opinion?

Le comité spécial était un comité parlementaire, pas un comité permanent. En fin de compte, comme on lui refusait l'accès aux documents qu'il voulait consulter, il a adopté une motion. Encore une fois, c'était un Parlement minoritaire, ce qui explique en partie pourquoi c'est arrivé. Le comité a adopté une motion demandant tous les documents pertinents non censurés.

Le gouvernement a refusé. L'affaire s'est rendue à la Chambre des communes. La demande a été confirmée en tant que motion de toute la Chambre. Le gouvernement a continué à refuser. Le Président a confirmé que le gouvernement avait commis un outrage au Parlement, ce qui a fini par entraîner la tenue d'un processus parlementaire spécial visant à étudier certains des documents pendant une période donnée. Ensuite, les élections ont eu lieu, en 2011, et le gouvernement majoritaire nouvellement élu a arrêté entièrement le processus. Toute la saga tenait au fait que le Parlement était incapable de découvrir la vérité et de savoir ce qui se passait, et encore moins de parvenir à toute conclusion.

Le projet de loi C-22 ne fera rien pour aider à cet égard. Si cette situation s'était produite dans le cas du nouveau comité de parlementaires, tout ce que le gouvernement aurait eu à faire, c'est invoquer les dispositions du projet de loi C-22 concernant la sécurité opérationnelle continue, et le comité aurait été arrêté complètement.

Ce n'est pas comme si j'étais là à dire que ce comité pourrait faire un meilleur travail que ce qu'a permis d'accomplir le processus bloqué au Parlement entre 2009 et 2010. Je ne pense pas que ce serait le cas, quoique ce comité a maintenant la possibilité, puisque nous sommes sortis de l'Afghanistan, de se pencher sur ce qui est réellement arrivé à ce moment-là, car le gouvernement ne peut maintenant plus revendiquer des problèmes continus de sécurité opérationnelle.

**La sénatrice Lankin :** Madame la présidente, le processus est de deux questions par sénateur.

**La vice-présidente :** Non, ce n'est pas le cas. Je vais revenir à vous.

Concernant la question du document que vous avez soulevée, il ne s'agit pas d'un document qui a été distribué à tout le monde. Le document qu'a mentionné le sénateur McIntyre a été préparé. Je demanderais au témoin de l'envoyer au greffier afin que nous puissions le distribuer. Merci.

[Français]

**Le sénateur Boisvenu :** Je vais me limiter à une seule question. Monsieur Leuprecht, j'ai lu avec attention vos recommandations, et ma question sera d'ordre général. Le projet de loi C-22, dont le comité est saisi à l'heure actuelle, contient-il un nombre de failles à tel point qu'il ne faudrait pas l'adopter dans sa forme actuelle, mais qu'il faudrait plutôt y apporter des modifications comme celles que vous proposez afin d'éviter — comme vous le faites valoir à l'aide de votre argumentaire — que les pouvoirs de gérer cette loi ne se retrouvent qu'entre les mains d'une seule personne, soit celles du premier ministre? C'est l'argument de base selon

**Mr. Leuprecht:** There are always issues with any bill, but for the government to be able to reach its own objectives, it seems to me that some amendments are critical.

[English]

**Senator Lankin:** My question was very similar, so let me ask this of Professor Scott. Given the process of this committee having been recommended in the McDonald commission and the number of years we've been waiting for something, at this point in time do we go ahead with this if we're unable to get these kinds of amendments and work it out over the five years, or do we stop this bill?

**Mr. Scott:** I believe you should go ahead for two reasons. One is that, after being almost the implicit laughingstock of the Western world when it comes to having no parliamentary review process at all, I do believe this is certainly better than nothing. I worry that it's so flawed that it could end up as a legitimating body that won't actually get very far on its mandate, but that will play itself out and we'll see. I would not want it to be stopped for that reason.

The second reason is I do believe it's now through the house. My understanding of the Senate's role is that I think the Senate should be robustly pushing back with amendments it feels, in its independent opinion, are needed. If the house were to reject every one of those, my own view as a matter of political philosophy is that the Senate should not then be blocking a bill.

**The Deputy Chair:** Thank you very much. Mr. Leuprecht, as you are aware, one side has the document with the recommendations and some senators don't. You've kindly agreed to send it to us. May I please ask that you send it as soon as possible as we are rushing through these hearings.

Thank you very much, Professor Leuprecht, Professor Scott and Ms. McNorton for being here. We appreciate your input.

Joining us for the sixth and final panel, you'll be happy to hear, we have Mr. Tim McSorley, the National Coordinator of the International Civil Liberties Monitoring Group, and Professor Ryan Alford of Lakehead University.

[Translation]

The two witnesses have a great deal of expertise in human rights as well as regarding legislation on national security activities and intelligence.

lequel vous émettez plusieurs recommandations. Le projet de loi C-22 dans sa forme actuelle doit-il être modifié, au sens démocratique, afin qu'il soit plus acceptable, selon vous?

**M. Leuprecht :** N'importe quel projet de loi présente toujours des problèmes, mais pour que le gouvernement puisse atteindre ses propres objectifs, il me semble que des amendements sont indispensables.

[Traduction]

**La sénatrice Lankin :** Ma question était très semblable, alors laissez-moi la poser à M. Scott. Comme le processus relatif à ce comité a été recommandé dans le cadre de la Commission McDonald et que cela fait de nombreuses années que nous attendons la prise d'une mesure, à l'heure actuelle, devons-nous aller de l'avant avec ce projet de loi si nous sommes incapables d'obtenir ces genres d'amendements, quitte à le peaufiner durant la période de cinq ans, ou bien arrêtons-nous ce projet de loi?

**M. Scott :** Je crois que vous devriez aller de l'avant pour deux raisons. La première, c'est qu'après avoir été presque la risée implicite du monde occidental vu que nous n'avions pas de processus d'examen parlementaire, je crois que ce projet de loi est certainement mieux que rien. Je m'inquiète qu'il soit lacunaire au point qu'il puisse aboutir à la création d'un organisme de légitimation qui ne se rendra pas très loin dans la réalisation de son mandat, mais ce processus suivra son cours, et nous verrons. Je ne voudrais pas qu'on l'arrête pour cette raison.

Deuxièmement, je crois que le projet de loi a maintenant été adopté par la Chambre. À mon avis, le rôle du Sénat serait de contrer fortement le projet en proposant des amendements qui, selon son avis indépendant, sont nécessaires. Si la Chambre devait rejeter chacun des amendements proposés, à mon avis, selon ma philosophie politique, le Sénat ne devrait pas bloquer un projet de loi.

**La vice-présidente :** Merci beaucoup. Monsieur Leuprecht, comme vous le savez, certains ont reçu le document contenant les recommandations et d'autres sénateurs ne l'ont pas. Vous avez aimablement accepté de nous l'envoyer. Si je peux me permettre, je vous demanderais de le transmettre le plus tôt possible, car nous accélérons les travaux.

Merci beaucoup, monsieur Leuprecht, monsieur Scott et madame McNorton de votre présence. Nous sommes reconnaissants de vos commentaires.

Vous serez heureux d'apprendre que nous recevons dans le sixième et dernier groupe de témoins M. Tim McSorley, coordonnateur national, Coalition pour la surveillance internationale des libertés civiles, et M. Ryan Alford, de l'Université Lakehead.

[Français]

Les deux témoins jouissent d'une grande expertise en ce qui a trait aux droits de la personne, ainsi qu'à l'égard des règles de la loi dans le cadre des activités de la sécurité nationale et du renseignement.

[English]

Welcome to the committee. I invite you to begin your opening statements. I would like to tell the witnesses and committee members that we have another thing to address. We're going to try to finish by 7:15. I will be a little more vigilant about how much time you take to answer questions. Please bear with me.

We will start with Mr. McSorley.

**Tim McSorley, National Coordinator, International Civil Liberties Monitoring Group:** Thank you very much. I'll try to keep my comments brief so we can get to questions.

I'm really happy to be here today to speak on behalf of the International Civil Liberties Monitoring Group on Bill C-22. I think everyone has received the more in-depth brief we've written. I will keep my comments to a few specific points I'd like to address here and then, of course, we can discuss some of the other points more in depth.

Our mandate is to defend civil liberties in Canada from the possibly negative effects of national security laws and activities. We believe that strong review and accountability are necessary to ensure that the Canadian Charter of Rights and Freedoms and Canada's various civil liberties and human rights commitments are upheld. In that light, we're 100 per cent behind the motivation at the heart of Bill C-22, the creation of a parliamentary review of Canada's national security activities.

We were pleased when the government announced its intentions to implement such a committee. However, since the bill was introduced, we have expressed great reservations over the restrictions placed on the committee, leading us to question whether the committee will be able to effectively carry out its important work. While some amendments have helped to improve the bill, we believe that other substantial changes must be made.

Our concerns are essentially in three areas in regard to accountability, ability to investigate, and access to information. Regarding accountability, we believe it's important that the committee is independent of the government and the Prime Minister's Office. We believe that the committee should be accountable directly to Parliament. We would therefore recommend that the committee be established as a special joint parliamentary committee composed of MPs and senators rather than a committee of parliamentarians. Committee members would be decided upon by the respective chamber and the committee chair would be elected by committee members.

Being established as a parliamentary committee would also address some other issues that we have and have been brought up by other witnesses during these hearings, including the power to

[Traduction]

Je vous souhaite la bienvenue à notre comité. Je vais vous inviter à faire vos allocutions d'ouverture. J'aimerais mentionner aux témoins et aux membres du comité que nous avons d'autres affaires à traiter. Nous allons tenter de terminer d'ici 19 h 15. Je vais surveiller d'un peu plus près le temps que vous prenez pour répondre aux questions. Je vous demande d'être compréhensifs.

Nous allons commencer par M. McSorley.

**Tim McSorley, coordonnateur national, Coalition pour la surveillance internationale des libertés civiles :** Merci beaucoup. Je vais essayer d'être bref pour que nous puissions passer aux questions.

Je suis très heureux d'être ici aujourd'hui et de m'exprimer au nom de la Coalition pour la surveillance internationale des libertés civiles à propos du projet de loi C-22. Je crois que vous avez tous reçu le mémoire détaillé que nous avons rédigé. Je vais limiter mes commentaires à quelques points en particulier que j'aimerais souligner, et ensuite, bien entendu, nous pourrions discuter d'autres points de façon plus approfondie.

Notre mandat consiste à protéger les libertés civiles au Canada des possibles effets négatifs des lois et activités liées à la sécurité nationale. Nous sommes d'avis qu'il est nécessaire de mettre en place des cadres robustes d'examen et de reddition de comptes pour s'assurer du respect de la Charte canadienne des droits et libertés et des différents engagements du Canada en matière de libertés civiles et de droits de la personne. C'est pourquoi nous appuyons totalement l'objectif fondamental du projet de loi C-22, soit la mise en place d'un examen parlementaire des activités nationales en matière de sécurité au Canada.

Nous étions satisfaits quand le gouvernement a annoncé son intention de créer un comité à cet égard. Toutefois, depuis la présentation du projet de loi, nous avons exprimé de grandes réserves concernant les restrictions imposées au comité, qui nous ont menés à nous demander si le comité sera en mesure de remplir son important mandat de façon efficace. Même si certains amendements ont permis d'améliorer le projet, nous sommes d'avis qu'il faut apporter d'autres modifications importantes.

Nos préoccupations portent essentiellement sur trois aspects, soit la reddition de comptes, la capacité de mener des examens et l'accès à l'information. En ce qui concerne la reddition de comptes, nous estimons qu'il est important que le comité soit indépendant par rapport au gouvernement et au Cabinet du premier ministre. Nous sommes d'avis que le comité devrait être comptable directement au Parlement. En conséquence, nous recommandons que le comité soit établi à titre de comité parlementaire mixte spécial composé de députés et de sénateurs, plutôt qu'à titre de comité de parlementaires. Il incomberait aux chambres respectives de choisir les membres du comité, et il reviendrait aux membres d'élire le président du comité.

Le fait que le comité soit constitué en comité parlementaire réglerait aussi certains autres problèmes que nous avons ciblés et qui ont été mentionnés par d'autres témoins dans le cadre des

call for people and papers, essentially the power to subpoena. Although a parliamentary committee wouldn't address all our concerns, it would go a long way in addressing many of them.

As others have pointed out, the U.K.'s Intelligence and Security Committee began as a committee of parliamentarians, only to change a decade later to a parliamentary committee. We believe Canada should learn from the U.K. experience and begin with a parliamentary committee rather than starting from where they started a decade ago.

In line with this, we also believe that the committee's report should be tabled directly to Parliament without granting the Prime Minister such great powers to request revisions as are currently in the bill. The result we find, although it is not worded as such, it would essentially be allowing the Prime Minister to redact the committee's reports to Parliament, something we find highly problematic. Barring a change to this, we would recommend as others have that Bill C-22 be amended to allow for some forms of judicial review, including the possible review of revisions made to committee reports tabled with Parliament. I'll explain a bit later why we believe judicial review could also help with other aspects of this bill.

Regarding the ability to conduct investigations and access to information, as many others have mentioned over these hearings, we agree with the idea of the triple lock issue of clauses 8, 14 and 16. However, I want to highlight one of the underlying issues we have of why we see this as a problem. We believe committee members will be sufficiently vetted through security clearances, beholden to oaths of secrecy, and take the sensitivity of their work seriously. We think this should be taken into account when we consider what they can review and what information they should have access to.

With regard to what the committee can review, we believe the restrictions in clause 8 go too far and the wording is too vague. If ministers have the power to restrict investigations, the reasons for doing so should be clearly enumerated in the bill and not simply stated as injurious to national security. Again, the possibility of judicial review, if there's disagreement over what the committee should be able to explore, could be helpful in this situation.

Regarding the information the committee can access, as Professors Kent and Forcese have mentioned, although they said it's clear the government has said they would not like to have

audiences, y compris celui lié au pouvoir de convoquer des personnes et d'exiger des documents, soit le pouvoir de citer à comparaître. Même si la constitution en comité parlementaire ne ferait pas taire toutes nos préoccupations, cela en éliminerait un bon nombre.

Comme d'autres l'ont souligné, le comité sur le renseignement et la sécurité du Royaume-Uni a d'abord été créé comme comité de parlementaires, et, une décennie plus tard, a été transformé en comité parlementaire. Nous sommes d'avis que le Canada devrait tirer des leçons de l'expérience du Royaume-Uni et créer un comité parlementaire dès le début, au lieu de commencer au même point que les Britanniques il y a 10 ans.

Dans le même esprit, nous croyons aussi que le comité devrait présenter son rapport directement au Parlement, sans accorder au premier ministre des pouvoirs aussi vastes que celui de demander un rapport révisé, comme c'est le cas actuellement dans le projet de loi. Selon nous, il en résulte que, même si cela n'est pas énoncé de façon explicite dans le libellé, le premier ministre pourrait, somme toute, caviarder les rapports du comité au Parlement, ce que nous estimons poser un grand problème. Pour faire obstacle à cette possibilité, nous recommandons, comme d'autres l'ont fait, d'amender le projet de loi C-22 pour y inclure certaines formes de contrôle judiciaire, y compris la possibilité d'examiner les modifications apportées aux rapports du comité présenté au Parlement. Je vais expliquer un peu plus tard pourquoi nous croyons qu'un contrôle judiciaire pourrait aussi améliorer d'autres aspects de ce projet de loi.

En ce qui concerne la capacité de mener des examens et l'accès à l'information, comme beaucoup d'autres témoins l'ont mentionné dans le cadre des audiences, nous approuvons l'idée de l'effet du triple obstacle des articles 8, 14 et 16. Toutefois, je souhaite souligner un des enjeux sous-jacents et expliquer pourquoi nous considérons qu'il s'agit d'un problème. Nous estimons que les membres du comité feront l'objet d'un filtrage suffisant en raison du processus d'obtention d'une cote de sécurité, qu'ils seront tenus au serment du secret et qu'ils prendront au sérieux la nature délicate de leur travail. Selon nous, il faut tenir compte de cela au moment de décider ce qu'ils pourront examiner et à quels renseignements ils pourront avoir accès.

En ce qui concerne ce qui peut faire l'objet d'un examen par le comité, nous sommes d'avis que les restrictions prévues à l'article 8 sont trop grandes et que le libellé est trop vague. Si les ministres ont le pouvoir de limiter les examens, le projet de loi devrait clairement faire état des motifs permis pour le faire, et le libellé ne devrait pas simplement comprendre le fait que l'examen porte atteinte à la sécurité nationale. Encore une fois, la possibilité d'avoir recours à un contrôle judiciaire, en cas de différend sur ce que le comité devrait être en mesure d'examiner, pourrait être utile dans cette situation.

En ce qui concerne les renseignements auxquels le comité a accès, comme MM. Kent et Forcese l'ont mentionné, même s'ils ont dit qu'il est clair que le gouvernement a affirmé qu'il ne

clause 14 reflect on the current powers of SIRC, we would maintain the request that this committee have the same access as SIRC and therefore that clause 14 should reflect that.

Regarding clause 16, we again believe that this grants too much power to a minister in order to deny access to information needed for the committee to carry out its work. This clause, once again, allows ministers wide discretion in limiting the work of the committee, this time by denying access to information on two grounds: first, that constitutes special operational information as defined in subsection 8(1) of the Security of Information Act and, second, that the provision of information, again, would be injurious to national security.

I want to take a moment particularly around special operational information because I don't feel that has come up very often, at least in the parts of the committee hearings I have followed. I think it's important because special operation information is a vast category and could seriously hinder the types of information we believe the committee would be able to access.

**The Deputy Chair:** May I ask you to finish up, please.

**Mr. McSorley:** I'll give an example and finish with that.

In November, when the Federal Court issued its rulings regarding ODAC, CSIS's Operational Data Analysis Centre, special operational information includes the methods that the Canadian government uses in collecting intelligence. We would be concerned that kind of provision could be used to limit this committee from investigating that type of situation, which is exactly the type of situation we believe it should address.

I would like to mention one last thing that hasn't come up. I believe I heard one other person mention it, and that's clause 35 of Bill C-22, which creates a change to the Access to Information Act. It reads:

The Secretariat of . . . Commit . . . shall refuse to disclose any record requested under this Act that contains information obtained or created by it or on its behalf in the course of assisting . . . the Committee of Parliamentarians . . .

We're concerned this could be used in the future. If there's a question of transparency or regarding how the committee itself even operates, including how the secretariat operates, Parliament and the public would have difficulty in accessing the information. The access to information regime already contains provisions to protect sensitive national security information.

We believe that section should be struck from the bill to make sure there's enough transparency to do an analysis in five years of how the committee operates.

souhaite pas que l'article 14 ait une incidence sur les pouvoirs actuels conférés au CSARS, nous demandons que le comité créé ait les mêmes droits d'accès à l'information que le CSARS et que, en conséquence, l'article 14 en fasse état.

En ce qui concerne l'article 16, encore une fois, nous sommes d'avis qu'il octroie trop de pouvoirs aux ministres quant au droit de refuser l'accès à des renseignements dont le comité a besoin pour mener ses travaux. Cet article, encore une fois, donne aux ministres beaucoup de pouvoir discrétionnaire pour limiter le travail du comité, cette fois en permettant de refuser de communiquer un renseignement pour deux motifs : premièrement, le renseignement est un renseignement opérationnel spécial, au sens du paragraphe 8(1) de la Loi sur la protection de l'information; et, deuxièmement, sa communication porterait, encore une fois, atteinte à la sécurité nationale.

Je souhaite m'attarder en particulier aux renseignements opérationnels spéciaux, parce que je ne crois pas que cela ait été mentionné très souvent, du moins au cours des audiences du comité que j'ai suivies. Je crois que c'est important, parce que la catégorie des renseignements opérationnels spéciaux est vaste et que cela pourrait empêcher le comité d'avoir accès à des types de renseignements auxquels nous croyons qu'il devrait avoir accès.

**La vice-présidente :** Je vous prierais de terminer s'il vous plaît.

**M. McSorley :** Je vais donner un exemple et je vais conclure.

En novembre, quand la Cour fédérale a rendu son jugement concernant le CADO, le Centre d'analyse de données opérationnelles du SCRS, il a été précisé que le terme renseignement opérationnel spécial comprend les méthodes que le gouvernement canadien utilise pour la collecte de renseignements. Nous sommes préoccupés par la possibilité que ce genre de disposition puisse être utilisé pour empêcher le comité d'examiner une telle situation, alors que nous croyons qu'il s'agit exactement du type de situation sur laquelle il devrait se pencher.

J'aimerais mentionner une dernière chose qui n'a pas été soulevée. Je crois que j'ai entendu une autre personne le mentionner, et il s'agit de l'article 35 du projet de loi C-22, qui modifie la Loi sur l'accès à l'information. Il prévoit ce qui suit :

Le Secrétariat du Comité [...] est tenu de refuser de communiquer les documents qui contiennent des renseignements qui ont été créés ou obtenus par lui ou pour son compte dans le cadre du soutien qu'il apporte au Comité des parlementaires [...]

Nous sommes préoccupés par le fait que cet article pourrait être invoqué à l'avenir. Si une question portant sur la transparence ou le fonctionnement du comité, y compris le fonctionnement de son secrétariat, est soulevée, le Parlement et le public auraient de la difficulté à avoir accès aux renseignements. Le régime d'accès à l'information contient déjà des dispositions pour protéger des renseignements de nature délicate liés à la sécurité nationale.

Nous sommes d'avis qu'il faudrait retirer cet article du projet de loi pour nous assurer qu'il y a suffisamment de transparence pour analyser le fonctionnement du comité dans cinq ans.



**The Deputy Chair:** Just for clarification, is this recommendation 13 of the brief you've sent to us?

**Mr. McSorley:** It's in there. I'll double-check if it's recommendation 13.

**The Deputy Chair:** I'm sorry I cut you off. I don't mean to be rude. You've done a thorough brief and I can assure you we've looked at it.

**Mr. McSorley:** Wonderful, thank you.

**Ryan Alford, Assistant Professor, Bora Laskin Faculty of Law, Lakehead University, as an individual:** I concur with all the recommendations of Mr. McSorley. I was looking at the witness list circulated on Friday. I'm quite certain that I would also concur in the recommendations of Professors Forcese, Roach and Scott. Rather than doing the overview I had prepared, I will instead burrow down on a particular issue, which is the constitutional infirmity of the bill. If I have time remaining, I would willingly yield it to Mr. McSorley or for your questions.

There's a serious constitutional issue raised by this bill. It's not one likely to be covered by the Charter compliance statement that will be issued in tandem with the bill. I refer in particular to parliamentary privilege.

If you want to understand this issue, one should start with the Supreme Court case from 2014, popularly known as the Senate reference case. In the Senate reference case, the composition of a Senate was noted by the court to be part of Canada's constitutional architecture and as such could not be modified by a bill alone. It would require the consent of seven provinces, pursuant to Canada's constitutional amendment process.

Here I'll refer you to another case. That would be *New Brunswick Broadcasting v. Nova Scotia*. Parliamentary privilege is likewise part of Canada's constitutional architecture, which is to say that the privilege of parliamentarians cannot be taken away through a bill. This bill, as it stands right now with clause 11 calling for the removal of the defence of parliamentary privilege, would be simply buying a constitutional challenge. It would not survive constitutional review, particularly at the Supreme Court of Canada, and I don't understand why this was necessary to the bill as it currently stands.

However, merely removing this clause will not solve the issue, because this clause indicates the core of the problem with the bill. To me, a committee of parliamentarians creates a structure that is neither fish nor fowl. This is completely unprecedented in Canada and, as Mr. McSorley noted, created severe issues in the United Kingdom.

**La vice-présidente :** Simplement pour préciser, est-ce qu'il s'agit de la recommandation 13 dans le mémoire que vous nous avez fait parvenir?

**M. McSorley :** C'est dans le document. Je vais vérifier s'il s'agit bien de la recommandation 13.

**La vice-présidente :** Je suis désolée de vous avoir coupé la parole. Je ne voulais pas être impolie. Vous avez rédigé un mémoire détaillé, et je peux vous assurer que nous l'avons lu.

**M. McSorley :** C'est très bien, merci.

**Ryan Alford, professeur adjoint, Faculté de droit Bora Laskin, Université Lakehead, à titre personnel :** J'approuve toutes les recommandations formulées par M. McSorley. J'examinais la liste des témoins publiée vendredi. J'ai la quasi-certitude que j'approuverais aussi les recommandations de MM. Forcese, Roach et Scott. Au lieu de vous présenter l'aperçu que j'ai préparé, je vais plutôt me concentrer sur une question en particulier, soit l'infirmité constitutionnelle du projet de loi. S'il me reste du temps à la fin, je le céderai volontiers à M. McSorley ou aux membres, pour vos questions.

Ce projet de loi soulève une question constitutionnelle importante. Elle ne sera vraisemblablement pas réglée par l'énoncé de conformité avec la Charte qui sera publié en même temps que le projet de loi. Je parle en particulier du privilège parlementaire.

Pour comprendre cette question, il faut d'abord consulter le jugement de la Cour suprême de 2014 rendu dans ce qu'on appelle communément l'affaire de la réforme du Sénat. Dans ce jugement, la Cour a mentionné que la composition du Sénat fait partie de l'architecture constitutionnelle du Canada et que, en conséquence, elle ne peut être modifiée simplement par une loi. Il faut pour cela le consentement de sept provinces, en application du processus de modification constitutionnelle du Canada.

Je vais vous renvoyer à une autre affaire. Il s'agit de la cause *New Brunswick Broadcasting Co. c. Nouvelle-Écosse*. Le privilège parlementaire fait aussi partie de l'architecture constitutionnelle du Canada, ce qui signifie que les privilèges des parlementaires ne peuvent être retirés au moyen d'une loi. Le projet de loi, dans sa forme actuelle, qui inclut l'article 11 proposant la suppression de la défense du privilège parlementaire, ne servirait qu'à chercher une contestation constitutionnelle. L'article ne résisterait pas à un examen de sa constitutionnalité, en particulier par la Cour suprême du Canada, et je ne comprends pas pourquoi il a été jugé nécessaire de l'inclure dans la version actuelle du projet de loi.

Toutefois, le simple fait de supprimer cet article ne réglera pas le problème, parce qu'il met en évidence le cœur du problème qui touche ce projet de loi. À mon sens, l'établissement d'un comité de parlementaires crée une structure qui n'est ni chair ni poisson. Il n'y a aucun précédent semblable au Canada, et, comme M. McSorley l'a souligné, cela a engendré d'importants problèmes au Royaume-Uni.

We could also learn some lessons from the United Kingdom when it comes to parliamentary privilege. In the United Kingdom, where you had issues involving what were called super-injunctions and hyper-injunctions, the only solution members of parliament could see to a serious abuse of confidentiality provisions, whether created by court injunction or statute in the case of the Official Secrets Act, was to make use of the institution of parliamentary privilege.

If we have a committee of parliamentarians being recruited onto this committee because they bring the prestige of the institution with them, if they're on that committee because they're thought to be serious, sober-minded individuals who have discernment and judgment with respect to these issues around national security, how can we possibly say they should be denied the possibility of speaking in Parliament pursuant to parliamentary privilege?

Really, it's not just a threat to parliamentary privilege. It's a serious threat to parliamentary sovereignty to say that these people, who are essentially now just on an advisory committee to the Prime Minister, are prevented from acting in their capacity as parliamentarians in a way which is constitutionally deficient.

Insofar as this is really about the creation of a body that creates an illusion or a perception of oversight rather than the possibility of real oversight, this is what's at the heart of the matter with this bill. I heartily concur with Mr. McSorley that most of this would be solved by making this a special joint committee of Parliament rather than this ersatz committee of parliamentarians.

In that respect, what if we had a situation where a Member of Parliament, sitting on this committee, had a crisis of conscience because they saw something that they felt both Parliament and the Canadian people should know about? As a hypothetical example, if we saw Canadian soldiers turning over prisoners of war to another force that is complicit in torture or tortures those prisoners directly, that's perhaps something that Parliament should know about pursuant to the fact that it is Parliament. It's responsible for legislation. It's responsible for oversight of every matter it deems it's competent to oversee.

Likewise, the Canadian people should know about this. To say that we have a committee of parliamentarians, people whom we should trust and whose judgment is unimpeachable, and to say in that situation where they take seriously their role as parliamentarians and strip those people of the ability to operate in that capacity in an unconstitutional manner, something is sorely wrong with this bill. I don't think it can be solved simply by striking out that removal of the immunity from prosecution pursuant to parliamentary privilege.

I would like to clear this up. I think it's important to understand that post-2014 the Supreme Court of Canada made it clear that Parliament cannot change Canada's constitutional architecture. It recognized some years previously that parliamentary privilege was an essential part of that constitutional architecture. Yet, no

Nous pourrions aussi tirer des leçons du Royaume-Uni en ce qui concerne le privilège parlementaire. Au Royaume-Uni, où il y a eu des problèmes liés à ce qui était appelé des super-injonctions et des hyper-injonctions, la seule solution que les parlementaires ont trouvée pour régler un problème d'abus des protections de confidentialité, qu'il découle d'une injonction judiciaire ou d'une mesure législative, dans le cas du Official Secrets Act, était d'avoir recours au privilège parlementaire.

Si nous créons un comité de parlementaires dont les membres sont sélectionnés en raison du prestige qu'ils confèrent à l'institution; s'ils sont choisis parce qu'ils sont des gens sérieux et réfléchis qui font preuve de discernement et de jugement quant aux questions touchant la sécurité nationale, comment pouvons-nous affirmer qu'il faudrait leur refuser la possibilité de prendre la parole au Parlement, comme leur permet le privilège parlementaire?

Honnêtement, ce n'est pas qu'une question de menace au privilège parlementaire. C'est une grave menace à la souveraineté parlementaire que l'on empêche ces personnes, qui, essentiellement, ne siègent qu'à un comité consultatif du premier ministre, d'utiliser leur pouvoir en tant que parlementaires, d'une façon qui comporte des lacunes sur le plan constitutionnel.

Dans la mesure où il s'agit vraiment de la création d'un organe qui crée l'illusion ou l'impression d'une surveillance plutôt que la possibilité d'une surveillance réelle, c'est ce qui est au cœur de ce projet de loi. Je suis entièrement d'accord avec M. McSorley, qui affirme qu'on pourrait régler pratiquement tout cela en mettant en place un comité mixte spécial du Parlement au lieu de ce prétendu comité des parlementaires.

À ce sujet, qu'arriverait-il si un député qui siège à ce comité avait une crise de conscience parce qu'il a vu quelque chose dont il croit que le Parlement et les Canadiens devraient être au courant? Par exemple, si on voyait des soldats canadiens remettre des prisonniers de guerre à une autre force qui est complice de torture ou qui torture directement ces prisonniers, c'est peut-être quelque chose que le Parlement devrait savoir, étant donné que cela relève de lui. Il est responsable de la législation et de la surveillance de toute affaire, qui, selon lui, relève de ses compétences de surveillance.

De même, les Canadiens devraient être mis au courant de ce fait. Si on dit qu'on a un comité des parlementaires, des personnes en qui nous devrions avoir confiance et dont le jugement est irréprochable, et que, dans cette situation où ils prennent leur rôle de parlementaire au sérieux, on empêche ces personnes d'agir à ce titre d'une manière qui n'est pas constitutionnelle, il y a quelque chose de très mauvais dans ce projet de loi. Je ne crois pas que l'on peut régler cela simplement en s'attaquant à la levée d'immunité contre des poursuites au titre du privilège parlementaire.

J'aimerais clarifier tout cela. Je crois qu'il est important de comprendre que, après 2014, la Cour suprême du Canada a précisé que le Parlement ne peut pas changer l'architecture de la Constitution canadienne. Quelques années plus tôt, elle a reconnu que le privilège parlementaire était une partie

one has raised the fact that is constitutionally infirm, although I know that senators have noted there is a serious issue with this clause that would remove parliamentary privilege.

I want to highlight the fact that this would not survive constitutional scrutiny. I'd like to link that to the concerns of Professor Roach, Professor Forcese, Professor Scott and Mr. McSorley, who said this was inadequate by virtue of it not being a parliamentary committee but rather something which is entirely unprecedented, a committee of parliamentarians.

[Translation]

**Senator Dagenais:** Mr. McSorley, several witnesses suggested important amendments to this bill. I am among those who believe that we should take even more time to discuss the bill, given its importance. Some witnesses suggested that we should accept the bill as is and give the committee some time so that everything becomes functional. In other words, we would adopt the bill, and things would iron themselves out over time. What do you think of that logic?

**Mr. McSorley:** We think that such a committee is necessary, to the point that we feel that without the amendments this bill is unacceptable. Even though we understand that perfection is not always possible, we think that it would be worthwhile, even if it takes a few additional months, to rework the bill in order to reach a consensus with the House of Commons on the amendments.

**Senator Dagenais:** Someone once said: "You can't do things quickly and well; you have to take the time that's needed".

Thank you.

[English]

**Senator McIntyre:** Mr. McSorley, you raised the issue of judicial review. In looking at this bill, would you agree that the public has no recourse to independent review of the committee's records or their classification?

We already have an Access to Information Act, as you know. Would you say, under Bill C-22, that Parliament and its oversight mandate are weakened and the Access to Information Act is somewhat gutted?

**Mr. McSorley:** I would say that of clause 35 of the bill. As I mentioned before, it does have a significant impact on access to information. It's a good question regarding the ability of Parliament to conduct oversight. I think what is being raised regarding parliamentary privilege and the power to subpoena are two significant questions on whether or not this committee and the parliamentarians would be able to carry out their duty.

essentielle de cette architecture constitutionnelle. Toutefois, personne n'a soulevé le fait que c'est faible sur le plan constitutionnel, même si je sais que des sénateurs ont souligné qu'il y a un grave problème concernant cette disposition qui retirerait le privilège parlementaire.

Je veux souligner le fait que cela ne passerait pas l'examen constitutionnel. J'aimerais faire le lien entre cela et les préoccupations de M<sup>e</sup> Roach, de M<sup>e</sup> Forcese, de M. Scott et de M. McSorley, qui ont dit que c'était inadéquat, étant donné qu'il ne s'agit pas d'un comité parlementaire, mais de quelque chose qui est sans précédent, soit un comité des parlementaires.

[Français]

**Le sénateur Dagenais :** Monsieur McSorley, plusieurs témoins ont suggéré d'importants amendements à apporter à ce projet de loi. Je fais partie de ceux qui croient qu'il faudrait prévoir encore plus de temps pour discuter de ce projet de loi, tellement il est important. Certains témoins ont aussi suggéré qu'on devrait accepter tel quel le projet de loi et laisser le temps faire son oeuvre pour que tout devienne fonctionnel. Autrement dit, on adopte le projet de loi, et les choses s'arrangeront avec le temps. Que pensez-vous de cette logique?

**M. McSorley :** Nous croyons qu'un tel comité est nécessaire au point que nous trouvons que, sans les amendements, ce projet de loi est inacceptable. Même si nous comprenons qu'on ne peut pas toujours atteindre la perfection, nous pensons qu'il vaudrait la peine, même si cela devait demander quelques mois supplémentaires, de retravailler le projet de loi afin d'atteindre un consensus sur les amendements avec la Chambre des communes.

**Le sénateur Dagenais :** Quelqu'un a dit : « Vite et bien n'existent pas; il faut prendre le temps. »

Je vous remercie.

[Traduction]

**Le sénateur McIntyre :** Monsieur McSorley, vous avez soulevé la question de l'examen judiciaire. Après avoir examiné ce projet de loi, seriez-vous d'accord pour dire que le public n'a pas recours à une surveillance indépendante des dossiers du comité ou de leur classification?

Comme vous le savez, on a déjà la Loi sur l'accès à l'information. Diriez-vous que, avec le projet de loi C-22, le Parlement et son mandat de surveillance sont affaiblis et que la Loi sur l'accès à l'information est en quelque sorte vidée de sa substance?

**M. McSorley :** Je dirais que c'est le cas en ce qui concerne l'article 35 du projet de loi. Comme je l'ai mentionné précédemment, elle a une incidence importante sur l'accès à l'information. La question concernant la capacité de surveillance du Parlement est bonne. À mon avis, ce que l'on soulève en ce qui concerne le privilège parlementaire et le pouvoir de citer à comparaître, c'est deux questions importantes sur la capacité de ce comité et des parlementaires de mener à bien leurs tâches.

[Translation]

**Senator Boisvenu:** I want to welcome our witnesses.

Mr. McSorley, on the one hand, you write in your brief that Bill C-22 needs to be greatly strengthened, whereas on the other hand, you say — unless I misunderstood you — that the bill should be passed and that you are in favour of this bill. I see a certain contradiction there. You say that the bill must be amended and adopted, but you suggest 16 amendments. When you want to make that many changes to a bill, that proves that it is not perfect.

**Mr. McSorley:** Yes.

**Senator Boisvenu:** So your proposal is that the bill needs to be amended, correct?

**Mr. McSorley:** Yes, that is correct. We have been asking for such a committee for over a decade. We think it would be important that the bill be amended, and that you find a solution so that the members of the committee can continue their work. We have seen situations where people who were opposed to the creation of such a committee used our recommendations to say that this type of committee should not exist.

And so we want it to be clear that we want this committee, but we think that amendments need to be made to the bill.

**Senator Boisvenu:** I have one last question. Some witnesses came to tell us that it was better to accept the bill as it stands rather than making amendments that could delay its implementation. In your opinion, would it be better to amend the bill, or to leave it as is in order to be able to adopt it as quickly as possible?

**Mr. McSorley:** We think it would be preferable to take the necessary time to make amendments to it.

**Senator Dagenais:** I would have one last brief question for you, Mr. McSorley. Do you believe that whistleblowers should be protected, as is the case in other committees?

**Mr. McSorley:** Yes, that is what we would ask for. We also believe that this provision would be included if this were a parliamentary committee and not a committee of parliamentarians.

**Senator Dagenais:** Fine. Thank you.

[English]

**Senator Lankin:** On the question just explored about this being an imperfect bill, Professor Alford, I think all senators around this table have certain issues they would like to see amended and the fact of whether or not we take the time for a few months to put the cards on the table, risk prorogation and the bill dying. Virtually all of the witnesses, either on the record or as I've asked

[Français]

**Le sénateur Boisvenu :** Bienvenue à nos témoins.

Monsieur McSorley, d'une part, vous écrivez, dans votre mémoire, que le projet de loi C-22 doit être grandement renforcé, alors que, d'autre part, vous affirmez — à moins que je vous comprenne mal — que le projet de loi doit être adopté et que vous êtes pour ce projet de loi. Je constate une certaine contradiction dans vos propos. Vous dites que le projet de loi doit être modifié et adopté, mais vous proposez 16 modifications à y apporter. Quand on souhaite apporter autant de modifications à un projet de loi, c'est la preuve qu'il n'est pas parfait.

**M. McSorley :** Oui.

**Le sénateur Boisvenu :** Votre proposition est donc de dire qu'il faut que le projet de loi soit amendé, n'est-ce pas?

**M. McSorley :** Oui, c'est bien cela. Cela fait plus d'une décennie que nous demandons qu'un tel comité soit mis sur pied. Nous pensons qu'il serait important que le projet de loi soit amendé et qu'on trouve une solution afin que les membres du comité puissent poursuivre leur travail. Nous avons vu des situations où des gens qui s'opposaient à la mise sur pied d'un tel comité ont utilisé nos recommandations afin d'affirmer que ce type de comité ne devrait pas exister.

Nous voulons donc qu'il soit clair que nous voulons un tel comité, mais que nous pensons qu'il faudrait apporter des amendements au projet de loi.

**Le sénateur Boisvenu :** J'ai une dernière question. Certains témoins sont venus nous dire qu'il valait mieux accepter le projet de loi tel quel que d'y apporter des amendements qui risqueraient de retarder sa mise en œuvre. Selon vous, est-ce qu'il serait mieux d'amender ce projet de loi ou de le garder tel quel afin de pouvoir l'adopter le plus rapidement possible?

**M. McSorley :** Nous croyons qu'il serait préférable de prendre le temps d'y apporter des amendements.

**Le sénateur Dagenais :** J'aurais une dernière petite question à vous poser, monsieur McSorley. Selon vous, les dénonciateurs devraient-ils être protégés, comme c'est le cas dans d'autres comités?

**M. McSorley :** Oui, c'est ce que nous demanderions. Nous croyons aussi que cette disposition serait incluse s'il s'agissait d'un comité parlementaire et non pas d'un comité de parlementaires.

**Le sénateur Dagenais :** D'accord. Merci.

[Traduction]

**La sénatrice Lankin :** Pour ce qui est de la question que nous venons tout juste d'aborder à propos du fait qu'il s'agit d'un projet de loi imparfait, monsieur Alford, je crois que tous les sénateurs autour de la table ont certaines questions qu'ils souhaiteraient voir modifier; on se préoccupe aussi du fait de prendre ou non quelques mois pour mettre cartes sur table, du

them the question afterward, have said, “Try but go ahead and get it done. That’s more important, given the number of years we’ve been waiting for this.”

Essentially, Mr. McSorley said something like that, with perhaps a bit more emphasis on the amendment. Would you address this, please? You seem to be definitive that this bill is not a good bill and I don’t know how you would answer that question.

**Mr. Alford:** Thank you, senator. I’ll take the contrarian view. With this being a committee of parliamentarians, as it stands, and not a special joint committee of Parliament, the bill is not worth passing because it creates the illusion of oversight without actual oversight. I think that’s dangerous. If they were to label this as a special advisory committee to the Prime Minister, everyone would be very clear that this is not providing any real protections.

Furthermore, as I mentioned before, the bill is in fact constitutionally infirm. Without the provision removing that stripping away of parliamentary immunity, it’s just headed for trouble in the courts.

This issue will remain on Parliament’s agenda. If we’re looking at the parliamentary schedule, we will see the amendments coming out of the Standing Committee on Public Safety and National Security to the Anti-terrorism Act, 2015, coming in the fall. I think that will keep this same issue on the front burner.

I would actually prefer that these be addressed rather than this very flawed bill being passed as it stands.

**Senator Lankin:** I have a follow-up question, Professor Alford. The government, in its response to questions around the lack of subpoena powers, for example, has talked about the importance of keeping it very clear that this is not a committee of Parliament. I am not just calling it a committee of parliamentarians, but some parts of the architecture of this bill, I’m guessing the lack of privilege and the lack of subpoena powers, distinguish it because it is a committee that is advisory to the Prime Minister.

I want to come back to your assertion that this would be successfully challenged under the Constitution. If they have structured this in such a way to make it very clear that it is not a committee of Parliament but rather a committee of parliamentarians, does that protect them in any way from the constitutional challenge that you are speaking of?

**Mr. Alford:** That’s an excellent question. I don’t believe that it does because the parliamentarian remains a parliamentarian no matter what other hat they wear. Saying this member of Parliament by virtue of joining this ersatz committee of parliamentarians loses parliamentary privilege, that’s affecting them and their status as a parliamentarian. Just like Parliament couldn’t pass a bill decreeing that the Prime Minister is now

risque de prorogation et de la mort éventuelle du projet de loi au Feuilleton. Pratiquement tous les témoins, que ce soit dans le compte rendu ou lorsque je leur ai posé la question après leur témoignage, ont déclaré : « Essayez, mais allez de l’avant et adoptez-le. C’est ce qui compte le plus, étant donné que nous attendons cela depuis de nombreuses années. »

C’est essentiellement ce qu’a dit M. McSorley, en mettant peut-être un peu plus l’accent sur la modification du projet de loi. Pourriez-vous en parler? Vous semblez être certain qu’il s’agit d’un mauvais projet de loi, et je me demande comment vous répondriez à cette question.

**M. Alford :** Merci, madame. Je vais adopter le point de vue contraire. Si cela reste tel quel, soit un comité des parlementaires, et non un comité mixte spécial du Parlement, il ne vaut pas la peine d’adopter le projet de loi parce qu’il crée l’illusion d’une surveillance sans qu’il n’y en ait véritablement une. Je crois que c’est dangereux. Si on l’appelait un comité consultatif spécial du premier ministre, il serait évident pour tout le monde qu’il ne fournirait pas de véritable protection.

De plus, comme je l’ai mentionné plus tôt, le projet de loi est, en fait, faible sur le plan constitutionnel. Sans la disposition retirant la levée de l’immunité parlementaire, on peut s’attendre à des problèmes dans les tribunaux.

Cette question restera à l’ordre du jour du Parlement. Si on examine le calendrier parlementaire, on pourra voir que le Comité permanent de la sécurité publique et nationale apportera à l’automne des modifications à la Loi antiterroriste de 2015. Je crois que cette question demeurera à l’avant-plan.

En fait, je préférerais que l’on règle ces problèmes au lieu que l’on adopte ce projet de loi tel quel.

**La sénatrice Lankin :** J’ai une question complémentaire, monsieur Alford. Le gouvernement, dans sa réponse aux questions entourant le manque de pouvoir de citer à comparaître, par exemple, a parlé de l’importance de préciser très clairement qu’il ne s’agit pas d’un comité du Parlement. Je ne fais pas qu’appeler cela un comité des parlementaires, mais certaines parties de l’organisation de ce projet de loi, soit le manque de privilège et de pouvoir de citer à comparaître, le distingue parce qu’il s’agit d’un comité consultatif du premier ministre.

Je veux revenir sur votre affirmation selon laquelle il pourrait être contesté en vertu de la Constitution. Si on le structure de façon à préciser qu’il ne s’agit pas d’un comité du Parlement, mais plutôt d’un comité des parlementaires, est-ce que cela le protège de quelque façon de la contestation constitutionnelle dont vous parlez?

**M. Alford :** C’est une excellente question. Je ne crois pas que cela le protège, parce que le parlementaire demeure un parlementaire, peu importe le chapeau qu’on lui fait porter. Cela dit, le député qui se joint à ce prétendu comité des parlementaires perd son privilège parlementaire, et cela a une incidence sur lui et sur son statut de parlementaire. Tout comme le Parlement ne pourrait pas faire adopter un projet de loi qui

maximum dictator for life, they could not pass a bill that takes away from my member of Parliament their parliamentary privilege.

[Translation]

**Senator Boisvenu:** To follow up on Senator Lankin's question, Mr. Alford, you say that the part of the bill that refers to privileges seems unconstitutional to you; is that your personal opinion, or is that the conclusion you came to after your consultations?

[English]

**Mr. Alford:** I've spoken to my colleagues. I should be candid. There's a debate among law professors on this very issue, so I could point you to Emmett MacFarlane at University of Waterloo who would probably disagree. However, I believe that looking at the decision in 2014, the Senate reference case, the Supreme Court of Canada defines Canada's constitutional architecture. It says that you cannot change the constitution of the Senate through a simple bill. It requires the consent of seven provinces. I mentioned the *New Brunswick Broadcasting v. Nova Scotia* case and the Supreme Court of Canada also mentioned that parliamentary privilege is part of Canada's constitutional architecture.

It can only be changed pursuant to constitutional amendment. It cannot be changed by a bill. That was the view of the Supreme Court of Canada in 2014. I don't understand how it would survive constitutional scrutiny, although you could probably find people in my position, law professors, who would like to make arguments to the Supreme Court that this should no longer be the case.

On the basis of those two cases that I mentioned, barring a shift of position by the Supreme Court of Canada that's the law.

**Senator McIntyre:** Professor Alford, in your written submission to the House of Commons committee, you recommended a larger parliamentary committee and that the committee have the power to appoint its own staff.

Why do you believe these two elements are so important?

**Mr. Alford:** Subpoena power is essential. Without the possibility to conduct investigations, it's unclear what Parliament would be doing that would be separate from other bodies. There are a number of cases. One of them was called re-ex with the Federal Court of Canada. Another involved metadata from two years previously. Sometimes these matters get the attention of the Federal Court. At that point, the Federal Court can opine and say, "We think this is really quite deficient." For instance, the language in those two cases of Mr. Justice Noël was quite scathing, but how does this get to the attention of the courts? They don't have a staff to go out and investigate things, although when it becomes a live dispute they have subpoena powers.

décète que le premier ministre est désormais le dictateur suprême jusqu'à la fin de ses jours, on ne pourrait pas faire adopter un projet de loi qui enlève à un député le privilège parlementaire.

[Français]

**Le sénateur Boisvenu :** Pour faire suite à la question de la sénatrice Lankin, monsieur Alford, vous dites que la partie du projet de loi qui est liée aux privilèges vous semble inconstitutionnelle; est-ce votre opinion personnelle ou est-ce ce que vous avez retiré des consultations que vous avez faites?

[Traduction]

**M. Alford :** J'en ai discuté avec mes collègues. Je serai sincère. Il y a un débat entre les professeurs de droit sur cette question; je pourrais donc vous nommer Emmett MacFarlane, de l'Université de Waterloo, qui serait probablement en désaccord. Toutefois, je crois que, lorsqu'on examine la décision de 2014, qui renvoie au cas du Sénat, la Cour suprême du Canada définit l'architecture constitutionnelle du pays. Elle dit qu'on ne peut pas changer la constitution du Sénat au moyen d'un simple projet de loi. Il faut obtenir le consentement de sept provinces. J'ai mentionné que l'arrêt *Nouveau-Brunswick Broadcasting Co. c. Nouvelle-Écosse* et que la Cour suprême du Canada ont également précisé que le privilège parlementaire fait partie de la Constitution du Canada.

On peut changer cela seulement en modifiant la Constitution, et non par un projet de loi. C'était le point de vue de la Cour suprême du Canada en 2014. Je ne comprends pas comment la loi pourrait survivre à un examen constitutionnel, même si on pourrait probablement trouver des personnes comme moi, des professeurs de droit, qui aimeraient faire valoir à la Cour suprême que ça ne devrait plus être le cas.

À la lumière des deux cas que j'ai mentionnés, à moins que la Cour suprême du Canada change d'idée, c'est la loi.

**Le sénateur McIntyre :** Monsieur Alford, dans votre mémoire présenté au Comité de la Chambre des communes, vous avez recommandé qu'il y ait un plus grand comité parlementaire et que celui-ci ait le pouvoir de désigner les membres de son propre personnel.

Pourquoi croyez-vous que ces deux éléments sont si importants?

**M. Alford :** Le pouvoir de citer à comparaître est essentiel. Sans la possibilité de mener des enquêtes, ce que le Parlement ferait séparément des autres organismes n'est pas clair. Il y a un certain nombre de cas. On a demandé à ce que l'un de ceux-ci soit réexaminé par la Cour fédérale du Canada. Un autre cas concernait des métadonnées datant de deux ans plus tôt. Parfois, ces cas sont portés à l'attention de la Cour fédérale. À cette instance, la Cour fédérale peut conclure qu'il y a vraiment beaucoup de lacunes. Par exemple, dans ces deux cas, les mots du juge Noël étaient plutôt cinglants, mais comment cela est-il porté à l'attention des tribunaux? Ils ne disposent pas de membres du personnel qui font des enquêtes, même si, lorsque cela devient un vrai litige, ils ont des pouvoirs de citer à comparaître.

What is necessary is a body with investigative power. To resolve this problem, which I think Professor Forcese calls the broken telephone problem, you need one institution which has wide-ranging powers of review and oversight. Staff is important as well. You need people who are there to pursue all these leads, or it risks being a purely formal exercise of having a committee where people meet but really do not have the investigative capacity to oversee these agencies.

I will tell you: it's a big job. They are not only talking about CSIS but also about the Communications Security Establishment, which hasn't had a lot of oversight to date. There will be a lot of issues they will need to follow up on in short order to be able to fulfill that role adequately. Having subpoena power and the power to appoint their own staff are absolutely critical in that respect.

**The Deputy Chair:** Professor Alford, I have the last question. I want to play the devil's advocate with you. I want to say you are wrong, with the utmost of respect, about parliamentary privilege.

I'm not as learned as you are, but I understand that parliamentary privilege only applies in one's capacity as a parliamentarian. This committee is not a committee of Parliament, so I believe that since it's not a committee of Parliament that privilege does not apply. Am I wrong?

**Mr. Alford:** It depends on the capacities, as you correctly state. Let's take what Mr. McSorley said. Let's say we have a whistle-blower problem and that whistle-blower happens to be someone serving on the committee of parliamentarians. The way they seek to address this, as is the case frequently, is by reading out something into Hansard and saying, "This is how I will bring out this very serious problem that for some reason the Prime Minister thinks is not worthy of being addressed in that capacity." Then you have a whistle-blower situation. A member of Parliament might then want, as was the case in a number of situations in the United Kingdom, to be a whistle-blower by means of parliamentary privilege. That's exactly what is forbidden by the bill, and I think that's the constitutional issue right there.

Insofar as someone could be subject to restrictions as a member of the committee of parliamentarians, that's absolutely true. However, could those same restrictions prevent someone from saying something in the House of Commons or in the Senate? I don't think so.

**The Deputy Chair:** Senators, there being no further questions, I adjourn these open proceedings and ask that we continue in camera.

Ce qu'il faut, c'est un organisme qui a un pouvoir d'enquête. Afin de résoudre ce problème, que M<sup>e</sup> Forcese appelle le problème du téléphone défectueux, il faut une institution qui a des pouvoirs d'examen et de surveillance très larges. Le personnel est également un élément important. Il faut des personnes qui puissent suivre toutes ces pistes, sinon cela risque d'être un exercice purement formel dans le cadre duquel les membres d'un comité se réunissent sans vraiment avoir de pouvoir d'enquête afin de surveiller ces organismes.

Je vous dirai que c'est beaucoup de travail. On ne parle pas seulement du SCRS, mais également du Centre de la sécurité des télécommunications, qui n'a pas été très surveillé jusqu'à présent. Il faudra faire sous peu le suivi de beaucoup de questions afin d'être en mesure de remplir ce rôle adéquatement. Pour ce faire, il est impératif d'avoir un pouvoir de citer à comparaître et de nommer les membres de son propre personnel.

**La vice-présidente :** Monsieur Alford, j'ai une dernière question, je vais me faire l'avocat du diable. Je vais dire que vous avez tort, sauf votre respect, en ce qui concerne le privilège parlementaire.

Je ne suis pas aussi renseignée que vous, mais je comprends que le privilège parlementaire s'applique seulement au parlementaire dans le cadre de ses fonctions. Ce comité n'est pas un comité du Parlement; je crois donc que ce privilège ne s'applique pas. Ai-je tort?

**M. Alford :** Cela dépend des fonctions, comme vous l'avez bien mentionné. Prenons ce que M. McSorley a dit : disons qu'il y a un problème d'informateur interne, et que celui-ci fait partie du comité des parlementaires. Comme c'est souvent le cas, la façon dont on tente de résoudre ce problème, c'est en lisant quelque chose à voix haute à la Chambre des communes et en disant : « C'est ainsi que je mettrai en évidence ce très grave problème, lequel, pour une raison quelconque, ne semble pas vouloir être réglé par le premier ministre. » Puis, survient une situation où il y a un informateur interne. Un député peut vouloir, comme cela a été le cas dans un certain nombre de situations au Royaume-Uni, devenir un informateur interne grâce à son privilège parlementaire. C'est exactement ce qu'interdit le projet de loi, et je crois que c'est précisément ça, le problème constitutionnel.

Dans la mesure où une personne pourrait faire l'objet de restrictions en tant que membre du comité des parlementaires, c'est tout à fait vrai. Toutefois, est-ce que ces mêmes restrictions pourraient empêcher quelqu'un de parler à la Chambre des communes ou au Sénat? Je ne crois pas.

**La vice-présidente :** Mesdames et messieurs, il n'y a pas d'autres questions. Je lève cette séance ouverte et demande à ce que l'on continue à huis clos.

Thank you very much to both of you, Mr. McSorley and Professor Alford. You may have come at the end of the day, but you have left a lot for us to think about.

Thank you very much.

(The committee continued in camera.)

OTTAWA, Wednesday, June 14, 2017

The Standing Senate Committee on National Security and Defence, to which was referred Bill C-22, An Act to establish the National Security and Intelligence Committee of Parliamentarians and to make consequential amendments to certain Acts, met this day at 10:03 a.m. to give consideration to the bill.

**Senator Daniel Lang** (*Chair*) in the chair.

[*English*]

**The Chair:** Welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on National Security and Defence. My name is Daniel Lang, senator for Yukon. On my immediate left are clerks of the committee, Adam Thompson and Mireille LaForge. I would like to go around the table and ask each member to introduce themselves, starting with my favourite deputy chair.

**Senator Jaffer:** I'm Mobina Jaffer from British Columbia.

**Senator Kenny:** Colin Kenny, Ontario.

**Senator Griffin:** Diane Griffin, Prince Edward Island.

**Senator Boniface:** Gwen Boniface, Ontario.

[*Translation*]

**Senator Saint-Germain:** Raymonde Saint-Germain from Quebec.

**Senator Moncion:** Lucie Moncion from Ontario.

[*English*]

**Senator Harder:** Peter Harder, Ottawa.

**Senator Lankin:** Frances Lankin, Ontario.

[*Translation*]

**Senator Dagenais:** Jean-Guy Dagenais from Quebec.

**Senator Boisvenu:** Pierre-Hugues Boisvenu from Quebec. Welcome.

[*English*]

**Senator Beyak:** Lynn Beyak, Ontario. Welcome.

**The Chair:** Thank you, colleagues.

Today, we will be meeting three hours to continue our study of Bill C-22, An Act to establish the National Security and Intelligence Committee of Parliamentarians and to make

Merci beaucoup à vous deux, monsieur McSorley et monsieur Alford. C'est peut-être terminé pour vous, mais vous nous avez laissé beaucoup de matière à réflexion.

Merci beaucoup.

(Le comité poursuit à huis clos.)

OTTAWA, le mercredi 14 juin 2017

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, auquel a été renvoyé le projet de loi C-22, Loi constituant le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement et modifiant certaines lois en conséquence, se réunit aujourd'hui, à 10 h 3, pour examiner le projet de loi.

**Le sénateur Daniel Lang** (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**Le président :** Bienvenue à cette réunion du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense. Je m'appelle Daniel Lang, et je suis sénateur du Yukon. À ma gauche immédiate, vous avez les greffiers du comité, Adam Thompson et Mireille LaForge. Je vais demander un tour de la table pour que chaque membre se présente, en commençant par ma vice-présidente préférée.

**La sénatrice Jaffer :** Je m'appelle Mobina Jaffer, de la Colombie-Britannique.

**Le sénateur Kenny :** Colin Kenny, de l'Ontario.

**La sénatrice Griffin :** Diane Griffin, de l'Île-du-Prince-Édouard.

**La sénatrice Boniface :** Gwen Boniface, de l'Ontario.

[*Français*]

**La sénatrice Saint-Germain :** Raymonde Saint-Germain, du Québec.

**La sénatrice Moncion :** Lucie Moncion, de l'Ontario.

[*Traduction*]

**Le sénateur Harder :** Peter Harder, d'Ottawa.

**La sénatrice Lankin :** Frances Lankin, de l'Ontario.

[*Français*]

**Le sénateur Dagenais :** Jean-Guy Dagenais, du Québec.

**Le sénateur Boisvenu :** Pierre-Hugues Boisvenu, du Québec. Bienvenue.

[*Traduction*]

**La sénatrice Beyak :** Lynn Beyak, de l'Ontario. Bienvenue.

**Le président :** Merci, chers collègues.

Aujourd'hui, nous aurons trois heures de réunion pour poursuivre notre examen du projet de loi C-22, Loi constituant le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le



consequential amendments to certain Acts. The bill was referred to this committee on May 30, and on June 5, we began our study. We have heard from 25 witnesses since the study began and have met on Wednesday, June 7, as well as on Monday, June 12.

This is our fourth day of hearings in two weeks. I would like to thank all members of the committee for their commitment to reviewing this bill and for seeking to address a number of significant concerns that have been brought forward.

Joining us in our first panel today is Mr. Charles Robert, Clerk of the Senate of Canada, and Mr. Michel Patrice, Law Clerk and Parliamentary Counsel. Gentlemen, welcome. We have invited you here to help us gain a better appreciation of the issue of privilege as it relates to parliamentarians, as the bill before us will seek to remove privilege from any member of Parliament who serves on the committee.

I would like to begin with congratulations to Mr. Robert on being nominated as Clerk of the House of Commons.

I should start out by saying that I understand that you have no written statement for the purposes of the meeting today.

**Charles Robert, Clerk of the Senate and Clerk of the Parliaments, Senate of Canada:** That's correct.

**The Chair:** You're here to answer questions we all have in respect of what parliamentarians would be giving up if they agreed to, I believe it is, clause 12 of the bill that's before us.

I would also let you know that we have one hour for this meeting, and then we have another panel that we'll be proceeding with.

First of all, as the chair, I will begin by asking one question of the clerk, if I may, and perhaps of both of you. Can you explain why parliamentary privilege is so important to the functioning of Parliament, especially for MPs and senators as they discharge their duties as parliamentarians? That way we fully understand what it is and why we have it.

**Mr. Robert:** We'll both share in giving an answer, but let me start off by saying that parliamentary privilege exists to provide parliamentarians with the immunities, rights and powers necessary to allow them to discharge their functions unimpeded, so that they can work effectively and efficiently without fear of being interrupted in the pursuit of their work.

The very first privilege was probably freedom from arrest and freedom from hindrance when travelling from their home base to Parliament. Freedom of speech was recognized in the late 17<sup>th</sup> century under article 9 of the Bill of Rights, and that is regarded as the most fundamental privilege that is enjoyed individually. There are also corporate privileges which the Senate exercises as a parliamentary body: control over its proceedings;

renseignement et modifiant certaines lois en conséquence. Le projet de loi a été renvoyé à ce comité le 30 mai et, le 5 juin, nous avons commencé notre examen. Depuis, nous avons entendu 25 témoins et nous nous sommes réunis le mercredi 7 juin ainsi que le lundi 12 juin.

Il s'agit de notre quatrième journée d'audiences en deux semaines. Je tiens à remercier tous les membres du comité qui se sont engagés à examiner ce projet de loi et les nombreuses et importantes problématiques qui ont été signalées.

Se joignent aujourd'hui à notre premier groupe de travail M. Charles Robert, greffier du Sénat du Canada, et M. Michel Patrice, greffier et conseiller parlementaire. Messieurs, soyez les bienvenus. Nous vous avons invités ici pour nous aider à mieux comprendre la question du privilège parlementaire, car le projet de loi dont nous sommes saisis vise à supprimer le privilège des parlementaires qui siègent au comité.

J'aimerais pour commencer féliciter M. Robert qui vient d'être nommé greffier de la Chambre des communes.

Avant toute chose, je crois comprendre que vous n'avez pas de déclaration écrite aux fins de la réunion aujourd'hui.

**Charles Robert, greffier du Sénat et greffier des Parlements, Sénat du Canada :** C'est exact.

**Le président :** Vous êtes ici pour répondre aux questions que nous nous posons tous concernant ce à quoi les parlementaires renonceraient s'ils acceptaient l'article 12, je crois, du projet de loi qui nous occupe.

Je dois vous dire également que nous avons une heure pour cette réunion, qui se poursuivra pour nous avec un autre groupe d'experts.

Tout d'abord, je vais me prévaloir de mon privilège de président pour commencer par poser une question au greffier, si vous me le permettez, et peut-être à vous deux. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi le privilège parlementaire est si important pour le fonctionnement du Parlement, en particulier pour les députés et les sénateurs dans l'exercice de leurs fonctions de parlementaires? De sorte que l'on comprenne bien en quoi il consiste et pourquoi nous l'avons.

**M. Robert :** Nous répondrons tous les deux à la question, mais je dirai d'emblée que le privilège parlementaire existe afin de donner aux parlementaires les immunités, les droits et les pouvoirs nécessaires pour leur permettre de s'acquitter de leurs fonctions sans entrave et de travailler avec efficacité et efficience sans crainte d'être interrompus dans la poursuite de leur tâche.

Le premier privilège était sans doute l'immunité d'arrestation et la liberté de circuler sans entraves pour se rendre de leur domicile au Parlement. La liberté d'expression, reconnue à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle en vertu de l'article 9 de la Déclaration des droits, est considérée comme le privilège le plus fondamental rattaché à la personne. Il existe également des privilèges de nature institutionnelle dont le Sénat jouit en tant qu'organe parlementaire : celui de contrôler ses

less perhaps important today, the power to punish for contempt; and the power to discipline its members and those who interact with Parliament.

Those would be the privileges, what they are and why they exist.

**Michel Patrice, Law Clerk and Parliamentary Counsel, Senate of Canada:** Basically Mr. Robert summed it up very well. I would add that these privileges were provided in section 18 of the Constitution Act. They provided an enabling provision, meaning that the Senate and the House of Commons could give themselves the same privileges that existed in the U.K. in 1867. Parliament did so by enacting section 4 of the Parliament of Canada Act, which claimed all the privileges in the U.K.

**The Chair:** Colleagues, we will move right to questions.

**Senator Jaffer:** Thank you very much to both of you for being here. We appreciate it. We are struggling with parliamentary privilege.

I have two questions. First, is parliamentary privilege absolute? Does it exist for every situation, or is it for certain situations?

**Mr. Robert:** Parliamentary privilege exists to protect Parliament and its deliberations or its proceedings. As Senator Lang and I were discussing just before the committee met, a parliamentarian would have the privilege of freedom of speech while participating in an activity that is recognized as parliamentary. This committee proceeding is parliamentary, and it's protected by privilege.

However, if you repeated something that might be thought defamatory outside of this context or outside the chamber, you could be liable for a charge of slander. In fact, the privileges exist within the confines of legitimate parliamentary activity.

That's why I think in Bill C-22 they deliberately declare that you are not a committee of the Senate or the house or of Parliament. They're trying to establish that you are functioning inside a context that is not parliamentary.

**Senator Jaffer:** Mr. Patrice, I have a question for you that I'm struggling with. This is not a committee of Parliament; it's a committee of parliamentarians. I'm thinking it's outside of Parliament but it consists of parliamentarians. That's number one.

Number two, which is a more important thing and what most of us are concerned about, is that I can only speculate the reason parliamentary privilege does not exist is because of what information would come and, if it were shared, what the consequences could be.

Can you expand on that, and can you tell me if I am thinking properly?

procédures; celui, peut-être moins important aujourd'hui, de punir qui l'outrage; et celui de réglementer le comportement de ses membres et ceux qui interagissent avec le Parlement.

Voilà quels sont ces privilèges, leur nature et leur raison d'être.

**Michel Patrice, greffier et conseiller parlementaire, Sénat du Canada :** M. Robert l'a très bien résumé. J'ajoute que ces privilèges sont inscrits dans l'article 18 de la Loi constitutionnelle. Ils constituent une disposition habilitante qui autorise le Sénat et la Chambre des communes à s'attribuer les mêmes privilèges que ceux qui existaient au Royaume-Uni en 1867. C'est ce qu'a fait le Parlement en adoptant l'article 4 de la Loi sur le Parlement du Canada qui revendiquait tous les privilèges existant au Royaume-Uni.

**Le président :** Chers collègues, passons directement aux questions.

**La sénatrice Jaffer :** Merci beaucoup à tous les deux d'être ici. C'est apprécié. On se débat avec le privilège parlementaire.

J'ai deux questions. Premièrement, le privilège parlementaire est-il absolu? S'applique-t-il à chaque situation, ou seulement à certaines?

**M. Robert :** Sa raison d'être est de protéger le Parlement et ses délibérations ou ses travaux. Le sénateur Lang et moi en discussions juste avant la réunion du comité : un parlementaire qui participe à une activité reconnue comme parlementaire, jouit du privilège de la liberté d'expression. L'activité du comité est parlementaire et elle est protégée par un privilège.

Cependant, si vous répétez quelque chose qui pourrait être considéré comme diffamatoire en dehors de ce contexte ou de la Chambre, vous vous exposez à des poursuites en diffamation. En fait, le privilège existe dans les limites de l'activité parlementaire légitime.

C'est pourquoi, je pense, le projet de loi C-22 déclare délibérément que ce comité n'est pas un comité du Sénat ou de la Chambre ou du Parlement. Cela afin de tenter d'établir qu'il travaille dans un contexte qui n'est pas parlementaire.

**La sénatrice Jaffer :** Monsieur Patrice, j'ai une question à vous poser qui me tarabuste. Il ne s'agit pas d'un comité du Parlement; mais d'un comité de parlementaires. Il est extérieur au Parlement, mais composé de parlementaires. C'est le premier point.

Le second, plus important et plus pertinent pour la plupart d'entre nous, c'est que, si le privilège parlementaire n'existe pas, c'est à cause de l'information qui pourrait se présenter et des conséquences que cela pourrait avoir si elle était partagée.

Pourriez-vous développer cela, et me dire si je raisonne correctement?

**Mr. Patrice:** I think your assessment is correct. Obviously, and as has been pointed out by many members of this committee, this committee is not a parliamentary committee. It's a committee of parliamentarians, composed of members of each house but not functioning within the context of the proceedings of Parliament, i.e., by default, privilege does not apply because that committee would not be a committee of Parliament.

In terms of the exception or subclause 12(1), the objective is that a committee of parliamentarians would receive confidential information, classified information, and what they want to preclude is that a member of that committee of parliamentarians doesn't then go into a proceedings of Parliament, be it this committee or a chamber, to disclose that confidential information.

**Senator Jaffer:** Why is that important? I know why, but why can't we?

**Mr. Patrice:** It's because they removed that protection. If you were to then disclose confidential information obtained through that committee of parliamentarians in that proceeding, then there's no liability that is attracted, be it civil liability, defamation and so on, or even criminal responsibility or obligation.

From what I understand, members of that committee will have to take an oath to respect the confidentiality of information that, for example, would be covered by the Security of Information Act.

**Mr. Robert:** There's an interesting point that I would like to add to what Mr. Patrice has said. When you look at subclause 12(2), it says:

A statement made by a member or former member of the Committee before either House . . . is admissible in evidence against them in a proceeding referred to in subsection (1).

That is not unlike what happened when, in 1871 in the United Kingdom and in 1875 in Canada, we allowed witnesses appearing before committees to be sworn in. They were liable to the criminal charge of perjury. Perjury can only be determined if you use what statements they make as evidence in court to determine whether or not the perjury is valid as a charge. That was an exception to article 9 of the Bill of Rights, because article 9 says that proceedings in Parliament are not to be questioned outside of Parliament or in any court. However, with a perjury charge, you have to use the evidence of Parliament in order to prove whether or not you actually violated your oath to give true testimony to a committee. This is a parallel circumstance.

**Senator Lankin:** The person has already been alluded to in subclause 12(1). We're talking about classified information that people become aware of, and we're talking about the provisions of the Security of Information Act. For example, the special review bodies that exist don't have such a thing as parliamentary privilege.

**M. Patrice :** Votre raisonnement est bon, je pense. De toute évidence, et comme l'ont souligné de nombreux membres du comité, il ne s'agit pas d'un comité parlementaire. C'est un comité de parlementaires, composé de membres des deux chambres, mais qui ne s'inscrit pas dans le cadre des délibérations du Parlement; par défaut, en quelque sorte, le privilège ne s'applique pas parce que ce comité n'est pas un comité du Parlement.

En ce qui concerne l'exception ou le paragraphe 12(1), tout part du principe qu'un comité de parlementaires pourrait recevoir des informations confidentielles, classifiées, et qu'il faut éviter qu'un de ses membres ne les divulgue dans le cadre de travaux parlementaires à proprement parler.

**La sénatrice Jaffer :** Pourquoi est-ce important? Je sais pourquoi, mais pourquoi ne le pouvons-nous pas?

**M. Patrice :** Parce cette protection a été supprimée. Si vous deviez divulguer des informations confidentielles obtenues par l'entremise de ce comité des parlementaires dans cette instance, votre responsabilité ne pourrait être engagée, qu'il s'agisse de responsabilité civile, en matière de diffamation, par exemple, ou même de responsabilité pénale.

D'après ce que je comprends, les membres de ce comité devront, par serment, s'engager à respecter la confidentialité des renseignements qui, par exemple, seraient couverts par la Loi sur la protection de l'information.

**M. Robert :** Il y a un point intéressant que j'aimerais ajouter à ce qu'a dit M. Patrice. Prenez le paragraphe 12(2), qui dit :

Une déclaration faite par un membre ou un ancien membre du comité devant l'une ou l'autre Chambre [...] est admissible en preuve contre eux dans le cadre d'une instance visée au paragraphe (1).

Ce n'est pas différent de ce qui s'est passé lorsque, en 1871 au Royaume-Uni et en 1875 au Canada, nous avons autorisé l'assermentation des témoins qui comparaissaient devant les comités. Ils pouvaient être poursuivis au pénal pour parjure. Le parjure ne peut être établi que si les déclarations de l'intéressé peuvent servir de preuves devant les tribunaux afin de déterminer si l'accusation de parjure est fondée ou non. C'était une exception à l'article 9 de la Déclaration des droits, parce que l'article 9 dit que les délibérations du Parlement ne peuvent être mises en cause à l'extérieur du Parlement ou devant un tribunal. Cependant, dans le cas d'une accusation de parjure, on doit faire état des éléments de preuve du Parlement afin d'établir s'il y a eu ou non violation du serment de donner un témoignage sincère à un comité. C'est une circonstance parallèle.

**La sénatrice Lankin :** La personne a déjà été mentionnée au paragraphe 12(1). On parle d'information classifiée dont les gens prennent connaissance, et des dispositions de la Loi sur la protection de l'information. Par exemple, les divers organes spéciaux de surveillance ne bénéficient de rien de semblable à un privilège parlementaire.

Members of CSIS or the RCMP swear their oaths. If they become aware, through the work they do, of items that are classified as national security items and protected by the Security of Information Act and they publicly disclose that, they're vulnerable to the potential of a charge, and so would the members of this committee.

It means that members of the committee cannot stand up and disclose classified information. If a member of the committee stands up and suggests the minister that appeared before the committee wasn't completely truthful, this might be unparliamentary, but it doesn't mean that they would have privilege from the perspective of libel in debate there. However, what they learned in the committee, that's classified. There's a distinction.

I said in a discussion that we were just having, either someone could be hyper-partisan or stupid and disclose information, but once you've sworn an oath of secrecy and you get documents that say "classified," the best course of action is not to talk about it except among yourselves in that group.

That's the first thing that I take from what you said. We did hear testimony on Monday from a law professor from Lakehead University. I've seen some opinions contrary to what he said already, but I'd like you to address this.

I'll start with you, Mr. Patrice. His testimony was that because privilege is provided through provisions of the Constitution you can't, he says, pass a law that takes away rights that are given to people by the Constitution. I think I'm paraphrasing this right. Therefore, there will be, and it will be successful, a constitutional challenge to this particular provision.

That's beyond my pay grade. Can you speak to that from a legal perspective, please?

**Mr. Patrice:** Yes, I read the testimony of the gentleman that you're talking about. With all due respect, I think he's confusing certain issues. We're talking here about parliamentary privilege. With parliamentary privilege, as I said, the British North America Act, the 1867 Constitution Act, provided an enabling provision granting to Parliament the ability to enact privilege.

It was not an obligation. Those privileges were not conferred automatically on the federal Parliament, on both houses. It was an enabling authority. Then Parliament decided, in its wisdom at the time, to claim all the privilege that existed at the time in the U.K. It's not a constitutional amendment, as he seems to address in his testimony. That would be a question that had been addressed in the Senate reference. The carving out of a portion of the privilege that applies to the house, or to the members of the house, is not a constitutional amendment per se. It's a matter that's covered under the Constitution, but it's not a constitutional amendment.

Les membres du SCRS ou de la GRC doivent prêter serment. Si, dans le cadre de leur travail, ils prennent connaissance d'informations classées comme relevant de la sécurité nationale et couvertes par la Loi sur la protection de l'information, et qu'ils les divulguent publiquement, ils s'exposent à des poursuites, tout comme les membres de ce comité.

Cela signifie que les membres du comité ne peuvent pas divulguer d'informations classifiées. Si l'un d'eux prend la parole pour dire que le ministre qui a comparu devant le comité n'était pas totalement sincère, ce ne serait pas parlementaire, mais cela ne signifie pas qu'il jouit d'un privilège le mettant à l'abri d'accusations de diffamation dans ces débats. Cependant, tout ce qu'on apprend au comité est classifié. Il y a une distinction.

J'ai dit dans une discussion que nous venons d'avoir, que quelqu'un peut, par excès d'esprit partisan ou de stupidité, divulguer des informations, mais une fois qu'on a juré le secret et qu'on reçoit des documents portant la mention « classifié », le mieux à faire est de ne pas en parler, sauf entre vous au sein de ce groupe.

C'est la première chose que je retiens de ce que vous avez dit. Lundi, nous avons entendu le témoignage d'un professeur de droit de l'Université Lakehead. Je sais que tout le monde n'est pas d'accord avec ce qu'il a dit, mais j'aimerais que vous y réfléchissiez.

Je vais commencer par vous, monsieur Patrice. Dans son témoignage, il disait que, le privilège ayant sa source dans une disposition de la Constitution, on ne peut adopter de loi qui priverait les personnes des droits que leur accorde la Constitution. Je paraphrase ce droit, je pense. Par conséquent, il y aura un recours constitutionnel contre la disposition en question, et il sera couronné de succès.

Cela dépasse mon niveau de rémunération. Pouvez-vous éclairer l'aspect juridique de la question, s'il vous plaît?

**M. Patrice :** Oui, j'ai lu le témoignage du monsieur dont vous parlez. Sans vouloir offenser qui que ce soit, je pense qu'il confond certains problèmes. On parle ici du privilège parlementaire. Comme je l'ai dit, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, la Loi constitutionnelle de 1867, prévoyait une disposition habilitante donnant au Parlement la possibilité d'octroyer des privilèges parlementaires.

Ce n'était pas une obligation. Ces privilèges n'étaient pas conférés automatiquement au Parlement fédéral, aux deux chambres. C'était un pouvoir habilitant. Ensuite, le Parlement a sagement décidé, à l'époque, de faire siens tous les privilèges qui existaient à l'époque au Royaume-Uni. Il ne s'agit pas d'un amendement constitutionnel, comme semble l'indiquer son témoignage. C'est une question qui avait été abordée dans le renvoi au Sénat. Ôter, découper, prélever une partie du privilège reconnu à la Chambre ou à ses députés n'est pas, en soi, un amendement constitutionnel. C'est une question qui est couverte par la Constitution, mais ce n'est pas un amendement constitutionnel.

Mr. Robert pointed you to the issue of perjury. Perjury was also a carve-out when they decided that the committees could swear witnesses under oath, which is not the norm and which was not the norm at the time, because basically before a committee every witness must tell the truth, regardless of the fact that we swore under oath or not. The consequences then become: If I lie, then I can be held in contempt of the house.

When Parliament decided to grant the committees the ability to swear witnesses under oath, then it attracted the Criminal Code sanction of perjury, which is a carve-out because, as Mr. Robert pointed out, then that particular testimony, if somebody were charged with perjury, would be used against the general, more broad principle of freedom of speech before Parliament.

With all due respect, in terms of this provision not being constitutional, it doesn't stand the test of my judicial analysis, my legal opinion.

**Senator Beyak:** Thank you, gentlemen. I'm going to read my question exactly because you've both answered most of it, about the perjury and the swearing in, but I want to make sure that the act is covering it properly.

Witnesses before parliamentary committees are required to tell the truth. How are committees of Parliament able to ensure that evidence is truthful, and what power do they have if someone misleads a parliamentary committee?

I'm asking because the committee proposed in Bill C-22 does not have any powers as a parliamentary committee would have to ensure that it receives truthful testimony. I'm concerned by that. Can you clarify?

**Mr. Robert:** This is where there's a bit of confusion because this is not a parliamentary committee; it's a committee of parliamentarians. You don't have recourse to the powers that are available to you as if it were a parliamentary committee. You cannot charge for contempt. I didn't see in the bill that there were any sort of powers you have for swearing in or anything of that sort because in fact this is a committee that belongs to the executive. Its functions within whatever parameters the executive decides are appropriate or suitable for the work that you are charged with doing.

From that point of view, I think, Senator Beyak, the normal approach that you would take if you were a parliamentary committee doesn't seem to apply.

**Senator Beyak:** Does that concern you at all? It's a little concerning to me. How do we know if our witnesses are telling the truth?

**Mr. Patrice:** From what I can see in terms of how that committee would function in its mandate and its role, I understand that committee would, for example, hear from officials involved in the security field from various departments and have the minister and all of that.

M. Robert vous a signalé la question du parjure. Le parjure a également fait l'objet d'un découpage quand il a été décidé que les comités pouvaient assermenter les témoins, ce qui n'est pas la norme et qui ne l'était pas à l'époque, puisque dans le fond, devant un comité, chaque témoin doit dire la vérité, peu importe qu'il y ait eu ou non prestation de serment. La conséquence étant alors : qui ment se rend coupable d'outrage au Parlement.

Quand le Parlement a décidé d'accorder aux comités la possibilité d'assermenter les témoins, il l'a assortie de la sanction de parjure prévue par le Code criminel, ce qui est un découpage, car, comme l'a souligné M. Robert, ce témoignage particulier, si quelqu'un était accusé de parjure, serait utilisé à l'encontre du principe général et plus large de la liberté d'expression devant le Parlement.

Je dirais, respectueusement, que cette disposition n'est pas constitutionnelle et qu'elle ne résiste pas à l'examen, selon l'analyse juridique que j'en fais.

**La sénatrice Beyak :** Merci, messieurs. Je vais lire ma question parce que vous y avez tous deux répondu pour l'essentiel, au sujet du parjure et de l'assermentation, mais je tiens à m'assurer que la loi la couvre correctement.

Les témoins devant les comités parlementaires sont tenus de dire la vérité. Comment les comités du Parlement peuvent-ils s'assurer de la sincérité des témoignages et quel recours ont-ils contre quelqu'un qui induirait un comité parlementaire en erreur?

Je pose la question parce que le comité proposé dans le projet de loi C-22 n'a aucun des pouvoirs qu'aurait un comité parlementaire pour s'assurer qu'il reçoit des témoignages véridiques. Cela m'inquiète. Pouvez-vous préciser?

**M. Robert :** C'est là qu'il y a un peu de confusion parce que ce n'est pas un comité parlementaire; c'est un comité de parlementaires. Vous n'avez pas recours aux mêmes pouvoirs qu'un comité parlementaire. Le recours pour outrage n'existe pas. Je n'ai pas vu dans le projet de loi de pouvoirs particuliers d'assermentation ou autre, parce qu'il s'agit en fait d'un comité qui appartient à l'exécutif. Il agit dans le cadre des paramètres que l'exécutif juge appropriés pour le travail qui lui est assigné.

De ce point de vue, sénatrice Beyak, l'approche qui serait normalement suivie dans un comité parlementaire ne me semble pas s'appliquer.

**La sénatrice Beyak :** Cela vous préoccupe-t-il un tant soit peu? Pour ma part, je trouve ça un peu préoccupant. Comment savoir si nos témoins disent la vérité?

**M. Patrice :** Autant que je puisse en juger concernant le mode de fonctionnement de ce comité, son mandat et son rôle, il devrait, par exemple, entendre des fonctionnaires qui travaillent dans le domaine de la sécurité pour différents divers ministères et recevoir le ministre, et cetera.

Being kind of an executive body, one would assume that they would tell the truth because then, if they would not, they would have the normal sanction within their own departments and all of that normal employer-employee relationship. I definitely also sense that there's no power to send for persons or to subpoena power. There's definitely an obligation on the relevant department to comply with the request of the committee.

**The Chair:** Colleagues, just so we know, I'm going with the members that are the designated members of the committee first for questions, and those who are here that are not the members of the committee will be able to ask questions at the end because I want to get everybody in.

[Translation]

**Senator Dagenais:** Thank you to both of our witnesses. My first question is for Mr. Patrice. You said that Bill C-22 did not give the committee authority to summon witnesses. Could you give us a sense of how important that privilege is, as well as some examples? Are there committees that have the power to summon witnesses, or would this be the first?

**Mr. Patrice:** That's an excellent question, Senator. The power to summon witnesses to appear will depend on the role the committee carves out for itself and the way it operates. To be frank, it's speculation as to whether the committee will want to hear from witnesses outside the government security apparatus or whether it will receive information from the people it plans to hear from in the normal course of its activities, such as departmental or police representatives. We also know that it will have functional relationships with other oversight committees.

I do not see the need to grant the committee the power to summon witnesses. That would be necessary if the committee wished to hear from what I would call recalcitrant witnesses, people outside the Canadian security apparatus within the committee's purview. Parliamentary committees with that power rarely need to use it, but it could indeed be necessary from time to time.

**Mr. Robert:** That power has been used to compel witnesses to appear. The last time — and perhaps the only time in Canadian parliamentary history — that a witness was imprisoned for refusing to testify was in 1913, when R.C. Miller refused to testify before the House of Commons.

**Senator Saint-Germain:** I want to come back to the matter of a parliamentary committee as opposed to a committee of parliamentarians. You did a very good job explaining the issue around privilege in the national security context. Is there not another justification for making it a committee of parliamentarians? I am referring to parliamentary procedure, which requires a parliamentary committee to report to Parliament. Therefore, even a joint committee made up of members from both houses of

S'agissant d'une sorte d'organe exécutif, on pourrait supposer qu'ils diraient la vérité parce que, s'ils ne le faisaient pas, ils s'exposeraient à la sanction habituelle dans leurs propres ministères et à tout leur dispositif employeur-employé habituel. Je sens également que le comité n'a pas de pouvoir lui permettant de convoquer des personnes ou de les citer à comparaître. Le ministère concerné est effectivement tenu de se conformer à la demande du comité.

**Le président :** Chers collègues, par souci de clarté, je passerai d'abord aux membres désignés du comité pour les questions et ceux qui sont ici présents et ne sont pas membres du comité seront en mesure de poser des questions à la fin parce que je veux que tout le monde puisse le faire.

[Français]

**Le sénateur Dagenais :** Merci à nos deux invités. Ma première question s'adresse à M. Patrice. Vous avez mentionné plus tôt que dans le projet de loi C-22, on n'a pas donné au comité le pouvoir d'assigner les témoins. Pouvez-vous nous donner un aperçu de l'importance d'un tel privilège, ainsi que des exemples? Existe-t-il des comités qui ont le pouvoir d'assigner, ou est-ce que ce comité serait le premier?

**M. Patrice :** C'est une très bonne question, sénateur. En ce qui concerne le pouvoir d'assigner des témoins à comparaître, cela va dépendre du rôle que le comité va se donner et de son fonctionnement. En toute honnêteté, on peut spéculer à savoir si le comité va vouloir entendre des témoins externes à l'appareil de sécurité gouvernemental ou s'il recevra des informations de gens qu'il compte entendre dans le déroulement normal de ses activités, tels un ministère ou une force policière. On sait aussi qu'il aura des relations fonctionnelles avec les autres comités de surveillance.

Je ne vois pas la nécessité de doter le comité d'un pouvoir d'assignation de témoin. Ce pouvoir est nécessaire dans la mesure où le comité souhaite entendre ce que j'appellerais des témoins récalcitrants, des gens externes à l'appareil de sécurité canadien dont le comité sera saisi. En ce qui concerne les comités parlementaires qui ont le pouvoir d'assignation, ils n'ont pas souvent besoin d'utiliser ce pouvoir, mais ce peut être nécessaire à l'occasion, effectivement.

**M. Robert :** Ce pouvoir était utilisé à l'occasion pour forcer des témoins à comparaître. La dernière fois — et possiblement la seule fois dans l'histoire parlementaire canadienne — qu'un témoin a été mis en prison pour avoir refusé de témoigner, c'était en 1913, dans le cas de R.C. Miller, à la Chambre des communes.

**La sénatrice Saint-Germain :** Je reviens à la question d'un comité parlementaire plutôt qu'un comité de parlementaires. Vous avez très bien expliqué l'enjeu lié au privilège et le contexte de sécurité nationale. N'y a-t-il pas un autre enjeu qui justifie que ce soit un comité de parlementaires? Je parle ici de la procédure du Parlement. Un comité parlementaire doit faire rapport au Parlement obligatoirement, selon la procédure. Dans ce contexte, même un comité mixte des deux Chambres aurait

Parliament would have an obligation to report to each house. That doesn't seem compatible with the idea of reporting to a designated minister in a national security context. Do you not think procedure comes into play here?

**Mr. Patrice:** The two models are completely different in terms of the committee's makeup and role. I noticed that the bill requires the committee to submit a report to the Prime Minister, who must eventually lay that report before the House.

**Senator Saint-Germain:** In other words, a parliamentary committee would not be compatible with the purpose of the bill.

**Mr. Patrice:** Precisely. If the committee were a parliamentary committee, its report would not go to the Prime Minister first. Under the bill, the report will eventually be laid before Parliament but will first be submitted to the Prime Minister.

**Mr. Robert:** If I understand correctly, the purpose of the bill is to establish the conditions for parliamentarians to study national security matters without jeopardizing national security or risking inappropriate disclosure.

**Senator Saint-Germain:** Thank you.

**Senator Boisvenu:** Welcome to the committee, gentlemen. I am going to pick up on the privilege that the bill does not extend to parliamentarians. That privilege is granted in the United Kingdom and New Zealand. Have you made a list of countries that adhere to the Westminster system — therefore, those with a comparable parliamentary system — and that have established a similar committee, to ascertain whether they opted not to grant or revoked that privilege?

**Mr. Robert:** Not necessarily in this context. When I studied parliamentary privilege, I learned that, in the German Parliament, the Bundestag, members are prohibited from making defamatory statements. Even as parliamentarians, they are not protected, not even within the parliamentary precinct. That was a deliberate decision they made to show that all parliamentarians have to respect citizens and their rights. As you can see, then, the culture can vary from country to country.

**Senator Boisvenu:** Do any Commonwealth countries with parliamentary systems similar to ours have a model in place like the one we are about to adopt through this measure? That's not meant to be a trick question.

**Mr. Patrice:** I must confess I haven't done a comparative analysis of other jurisdictions. I believe a note on the subject was prepared by the Library of Parliament and handed out. I'll just take a quick look.

**Senator Boisvenu:** Removing these privileges from the bill is, nevertheless, fairly rare, when you look at other jurisdictions.

**Mr. Patrice:** The committee in the United Kingdom with a similar role does not seem to enjoy parliamentary privilege.

l'obligation de faire rapport aux Chambres respectives. Cela me semble incompatible avec la notion d'un rapport présenté à un ministre désigné dans un contexte de sécurité nationale. Ne voyez-vous pas un enjeu procédural dans ce contexte-là?

**M. Patrice :** Ce sont deux modèles tout à fait différents quant à la composition et au rôle du comité en question. J'ai remarqué dans le projet de loi que le rapport de ce comité serait présenté au premier ministre et qu'éventuellement ce dernier devra le déposer en Chambre.

**La sénatrice Saint-Germain :** Autrement dit, un comité parlementaire serait incompatible avec la finalité du projet de loi.

**M. Patrice :** Effectivement. Si c'était un comité parlementaire, le rapport ne serait pas d'abord transmis au premier ministre. Il serait présenté ultimement au Parlement, mais pas au premier ministre en premier lieu.

**M. Robert :** Si je comprends bien, l'objectif de ce projet de loi est d'établir les circonstances par lesquelles les parlementaires peuvent s'engager à étudier des questions de sécurité nationale sans les mettre en cause ou menacer leur divulgation.

**La sénatrice Saint-Germain :** Merci.

**Le sénateur Boisvenu :** Bienvenue au comité, messieurs. Je vais revenir sur le sujet des privilèges que ce projet de loi ne prévoit pas pour les parlementaires. On sait qu'au Royaume-Uni et en Nouvelle-Zélande, ce type de privilège existe. Est-ce que vous avez dressé une liste des membres du système parlementaire de Westminster — ce système qui ressemble au nôtre — qui ont créé ce type de comité, afin de savoir si, dans d'autres pays, ce type de privilège n'a pas été accordé ou a été retiré?

**M. Robert :** Pas nécessairement dans ce contexte-ci. Quand j'ai fait mes études dans le domaine du privilège parlementaire, j'ai constaté qu'en Allemagne, les députés du Bundestag n'ont pas le droit de commettre un geste diffamatoire. Ils ne sont pas protégés, même comme parlementaires, même dans l'enceinte du Parlement. C'est une décision qu'ils ont prise délibérément pour démontrer que tous les parlementaires doivent respecter les citoyens et leurs droits. Donc, la culture peut varier dépendamment du pays.

**Le sénateur Boisvenu :** Si l'on prend les pays liés au Commonwealth qui ont des systèmes parlementaires semblables au nôtre, y a-t-il des situations similaires à la mesure qu'on s'apprête à adopter? Je n'essaie pas de vous poser une question piège.

**M. Patrice :** Je dois vous avouer que je n'ai pas fait une analyse comparative avec les autres juridictions, parce que je crois qu'un document de la Bibliothèque du Parlement a été distribué à ce sujet, et je le regarde rapidement.

**Le sénateur Boisvenu :** C'est tout de même exceptionnel, ce retrait des privilèges du projet de loi, lorsqu'on se compare à d'autres régimes.

**M. Patrice :** J'ai remarqué que, dans le cas du Royaume-Uni, il ne semble pas y avoir de privilèges parlementaires pour le comité qui joue un rôle similaire à celui qui est proposé ici.

**Senator Boisvenu:** Not in the beginning, but it was restored.

**Mr. Robert:** That was a choice. It does not mean that, initially, it was unacceptable, illegal or unconstitutional. It had more to do with having the right to express that privilege as you saw fit.

**Senator Boisvenu:** Thank you.

[English]

**Senator White:** Thanks to the witnesses for being here.

Ultimately, you're telling us the reality is that it's not necessary to have a long discussion on parliamentary privilege; it's not a committee in the same form as Parliament has anyway.

If I may, when I look at the United Kingdom model, the minister responsible to decide whether the committee can hear certain evidence that may result in a prosecution or under investigation, is the Prime Minister. In this case, the model doesn't actually state that. It states that a minister will determine.

Because it's a committee of the executive, as you said, in other words, the Prime Minister's committee, wouldn't it be better if the Prime Minister were the one to make those decisions directly rather than as in the U.K. model, if that's the one we're modelling it after? Doesn't that make more sense? Realistically, we could end up with two or three ministers using different tests to determine whether we do or do not see or hear evidence.

**Mr. Robert:** I'll use the rationale that Senator Lankin used: That's not in my pay grade.

**Senator White:** Based on your new employment.

**Mr. Robert:** That's right. It's a conflict of interest.

**Mr. Patrice:** Again, from my analysis and my review of the bill, I am going to say it's more a process choice that they make. Basically, I see that clauses 14 and 16 of the bill provide exceptions, so it's the minister, who knows the information, who knows the issue, who should make the call.

The model you are proposing is that the minister would then report to the Prime Minister, saying this information should not be disclosed because there's an ongoing investigation, for example, and it would be injurious to the investigation.

What happens in this process is, basically, the minister makes a call. The committee then has the ability to make a report to the Prime Minister. The committee then has the ability to report to the Prime Minister, saying that Minister X is refusing to give us this information and we need it in the pursuance of this mandate. Then, obviously, it becomes an issue for the Prime Minister to address whether that information could be disclosed.

**Le sénateur Boisvenu :** L'Angleterre n'en avait pas au départ, mais elle les a rétablis.

**M. Robert :** C'était son choix. Cela ne veut pas dire qu'au début, c'était inacceptable, illégal ou non constitutionnel. C'était plutôt dans le sens que vous avez le droit de formuler les privilèges comme bon vous semble.

**Le sénateur Boisvenu :** Merci.

[Traduction]

**Le sénateur White :** Merci aux témoins d'être là.

En fin de compte, vous nous dites qu'en réalité, il n'est pas nécessaire d'avoir une longue discussion sur le privilège parlementaire; car ce n'est pas un comité de par sa forme, du moins pas comme ceux du Parlement.

Selon le modèle du Royaume-Uni, il faut permettre au ministre responsable de décider si le comité peut entendre certains éléments de preuve susceptibles d'aboutir à une poursuite ou à une enquête. Ce « ministre » ici serait le premier ministre. Dans ce cas, le modèle ne le dit pas explicitement. Il est dit : un ministre déterminera.

Puisque c'est un comité de l'exécutif, comme vous l'avez dit, en d'autres termes, le comité du premier ministre, ne serait-il pas préférable que ce soit le chef du gouvernement qui prenne directement ces décisions plutôt que de suivre le modèle britannique, si c'est celui qui nous sert de modèle? Ne serait-ce pas plus logique? La réalité est que nous pourrions nous retrouver avec deux ou trois ministres, chacun suivant ses propres critères pour déterminer si l'on doit ou non demander des témoignages oraux ou écrits.

**M. Robert :** Je reprendrai l'argument de la sénatrice Lankin pour dire que cela dépasse mes compétences.

**Le sénateur White :** D'après votre nouvel emploi.

**M. Robert :** C'est vrai. C'est un conflit d'intérêts.

**M. Patrice :** Encore une fois, sur la base de mon analyse et de mon examen du projet de loi, je dirai qu'il s'agit plus d'un choix de processus. En gros, puisque les articles 14 et 16 du projet de loi prévoient des exceptions, ça devrait être au ministre, qui a l'information et qui connaît la question, de trancher.

Selon le modèle que vous proposez, le ministre rend compte ensuite au premier ministre, en disant que cette information ne devrait pas être divulguée parce qu'il y a une enquête en cours, par exemple, et que cela nuirait à l'enquête.

En gros, cela se passe ainsi : d'abord le ministre décide. Le comité peut alors préparer un rapport qu'il soumet au premier ministre, en précisant que le ministre X refuse de lui fournir cette information dont il a besoin pour s'acquitter de son mandat. Il appartient ensuite, naturellement au premier ministre de déterminer si l'information peut être divulguée.



**Senator Kenny:** Welcome, gentlemen. Am I correct in taking it that this clause is here in the bill really so that the government can take action against members of the committee itself? There isn't anything similar for the cabinet that might be in a similar situation.

I'd like you to comment on that. Then I'd like to hear a broader statement from you relating to the general consequences for members of this committee. Really, it seems like a preparation for doing something that's not parliamentary at all. We might as well not be. We could be any group that the Prime Minister chose, and that's not a bad way to think of us.

**Mr. Robert:** There are some elements of the question that are a bit difficult for me to answer. I think the purpose for removing your immunity is a way to demonstrate how important this government regards national security. This is a committee of parliamentarians, because it's a way to create a structure whereby parliamentarians can become informed about national security matters of a highly sensitive nature, while minimizing the risk of making that information public and creating liabilities if you should choose to run that risk.

That is why I think they've deliberately carved out the idea that even though you are a parliamentarian in this activity, you will have no privilege protection.

**Senator Kenny:** Neither does a cabinet minister, then.

**Mr. Patrice:** Cabinet ministers are also subjected to the Security of Information Act by way of their oath. Obviously, they also have a certain liability if they disclose confidential information that they obtain.

In that sense, that would not be that different. You're right, the way clause 12 is done, it would allow action to be taken against a member of that committee who discloses information. We were talking on the criminal side, for example, section 126 of the Criminal Code and the failure to comply with an Act of Parliament. There's the Security of Information Act, and also there is the civil liability aspect.

I tried to find a scenario in terms of civil liability and an example came to mind. If you hear there is a suspicion that Mr. X is a known terrorist and you disclose that, then that would be slander and a defamation claim if it's not true. Yes, it removes the protection and it definitely limits your ability to go from the forum of that committee to transpose the same information that you obtain in this forum or in the Senate Chamber.

**The Chair:** Colleagues, would you bear with me? I think it is important to follow up on this because that is the essence of the question that's being put on the request in this legislation to give up the privilege of a member of Parliament for the purpose of serving on this committee.

The way I understand it is: if I'm the minister responsible and I go into the House of Commons and discuss the question of public security, I still have all my protections as per the question

**Le sénateur Kenny :** Bienvenue, messieurs. Ai-je raison de supposer qu'en fait cet article du projet de loi n'a d'autre fin que de permettre au gouvernement de se retourner contre les membres du comité? Il n'y a rien de semblable pour le Cabinet qui pourrait être dans une situation similaire.

J'aimerais avoir d'abord vos commentaires là-dessus. Puis votre point de vue sur les conséquences de cette disposition, en général, pour les membres de ce comité. Ça a vraiment tout l'air de préparatifs en vue de quelque chose qui n'a rien de parlementaire. Nous pourrions aussi bien ne pas exister. Le premier ministre pourrait choisir de faire ce qu'il veut de notre groupe et cette idée n'est peut-être pas loin de la vérité.

**M. Robert :** J'aurais du mal à répondre à certains éléments de la question. La suppression de votre immunité est un moyen, je pense, de démontrer l'importance que ce gouvernement attache à la sécurité nationale. La structure du comité des parlementaires offre le moyen d'informer les parlementaires de questions de sécurité nationale d'une nature très sensible, tout en réduisant le risque que cette information soit rendue publique et en engageant la responsabilité de qui se risque délibérément à le faire.

D'où, me semble-t-il, ce découpage, pour souligner l'idée que, même si vous agissez en parlementaire dans ce cadre, vous n'aurez aucune protection privilégiée.

**Le sénateur Kenny :** Le ministre non plus alors.

**M. Patrice :** Les ministres du Cabinet sont assermentés et de ce fait également soumis à la Loi sur la protection de l'information. De toute évidence, leur responsabilité est également engagée s'ils divulguent des informations confidentielles.

En ce sens, ce ne serait pas différent. Vous avez raison, l'article 12 est rédigé de telle façon qu'il permettrait d'intenter une action contre un membre de ce comité qui divulguerait des informations. L'aspect pénal a été évoqué, par exemple l'article 126 du Code criminel et le non-respect d'une loi du Parlement. Il y a la Loi sur la protection de l'information, et il y a également l'aspect responsabilité civile.

En cherchant un scénario en matière de responsabilité civile, un exemple m'est venu à l'esprit. Si vous apprenez que l'on soupçonne M. X d'être un terroriste connu et que vous le divulguiez, ce serait une calomnie vous exposant à des poursuites en diffamation si l'information devait être fautive. Oui, cela supprime la protection et vous laisse beaucoup moins de latitude pour transposer, en dehors de l'enceinte de ce comité, les informations que vous y obtenez ou que vous tenez du Sénat.

**Le président :** Chers collègues, j'en appelle à votre indulgence. Je pense qu'il est important d'aller au fond des choses parce que c'est l'essence même de la question que soulève ce projet de loi visant à exclure du champ couvert par leur privilège parlementaire les activités des députés au sein de ce comité.

Voici comment je comprends la chose : si je suis ministre responsable et j'interviens à la Chambre des communes sur la question de la sécurité publique, je continue à bénéficier

of privilege in the House of Commons. Yet, if I'm a member of the committee with access to the same information that the minister has, and I go into the House of Commons or into the Senate to discuss a question of public security, I am at risk of being charged for anything I say in the Senate or in the House of Commons as a member of Parliament.

Is that not correct?

**Mr. Patrice:** That's correct.

**The Chair:** Following that, the question to you as officers of the Senate is: Are we not, as senators, if we are designated and requested to serve in that committee, putting ourselves in a vulnerable position from the point of view of possible legal consequences that could come from a slip of what was not deemed to be important information but turns out to be important information? Could that put the senator or the member of Parliament in a situation where they face legal action?

Do you want to comment on that?

**Mr. Robert:** I suspect there is a risk, but I think it would also depend in some measure on the degree of the slip.

**The Chair:** What I don't quite understand is why the minister has his privileges and the other members of the house and the Senate don't have the same privileges they are asking them to give up. You have been entrusted with certain responsibilities.

**Mr. Patrice:** I understand that.

**The Chair:** That's the only place you would have it, in the House of Commons or in the Senate itself.

**Mr. Patrice:** And in committee. I understand the parallel or the analogy you make and the different potential consequences in terms of a member of that committee and a minister. The consequences for the minister, obviously, could be removal from cabinet, for example. It's not the same.

A minister is also at risk of having a slip, but you're right, the consequences are not exactly the same. The minister, when he accepted the responsibility of a minister, swore a particular oath. A minister is also challenged from time to time in his dual role as a member of parliament, a parliamentarian, and as a minister and member of the executive. That's the nature of the system and the way it's done, but you're right, there are different consequences.

**Mr. Robert:** To build on what Mr. Patrice is saying, the minister is entitled, by virtue of his function as minister, to access to that information. Your entitlement to that information is dependent entirely, as a parliamentarian, on your membership in that committee. They are not identical.

**Senator Kenny:** One is chosen by the cabinet. The Prime Minister chooses his cabinet and he chooses this committee.

**Mr. Robert:** I don't see them as identical.

pleinement de la protection que me garantit mon privilège parlementaire. Mais si je suis membre du comité ayant accès à la même information que le ministre et que je passe à la Chambre des communes ou au Sénat pour discuter d'une question de sécurité publique, je ne suis pas à l'abri d'éventuelles poursuites pour ce que je déclarerai au Sénat ou à la Chambre des communes, en ma qualité de député.

N'est-ce pas correct?

**M. Patrice :** C'est exact.

**Le président :** Après quoi, la question qui se pose à vous en qualité de membres du bureau du Sénat est la suivante : ne nous exposons-nous pas, en qualité de sénateurs, appelés à siéger et à œuvrer au sein de ce comité, à d'éventuelles sanctions juridiques si l'on gaffe et laisse échapper une information dénuée d'importance à nos yeux, mais qui en a une en fin de compte? Pareille gaffe pourrait-elle exposer le sénateur ou le député à des poursuites?

Voulez-vous nous faire part de vos commentaires?

**M. Robert :** Je soupçonne que le risque existe, mais il sera fonction, je pense, de l'ampleur de la gaffe.

**Le président :** Ce qui me dépasse un peu, c'est la raison pour laquelle le ministre bénéficie de ses privilèges et pas les autres membres de la Chambre et du Sénat qui sont invités à y renoncer. Ils se voient confier certaines responsabilités.

**M. Patrice :** Je comprends cela.

**Le président :** C'est le seul endroit où vous l'auriez, à la Chambre des communes ou au Sénat lui-même.

**M. Patrice :** Et en comité. Je comprends le parallèle ou l'analogie que vous faites et les différentes conséquences potentielles pour un membre du comité et le ministre. La conséquence pour le ministre, évidemment, pourrait être l'exclusion du Cabinet, par exemple. Ce n'est pas la même chose.

Un ministre court aussi le risque de faire une gaffe, mais vous avez raison, les conséquences ne sont pas exactement les mêmes. Le ministre, quand il a accepté la responsabilité de sa charge, a prêté serment. Un ministre se retrouve aussi parfois en porte-à-faux dans son double rôle de député, de parlementaire, et de ministre et membre de l'exécutif. C'est dans la nature du système et de son agencement, mais vous avez raison, les conséquences varient.

**M. Robert :** Dans le prolongement de ce que dit M. Patrice, le ministre a le droit, en vertu de sa fonction de ministre, d'accéder à cette information. En tant que parlementaire, vous n'avez droit à ces renseignements que dans la mesure où vous êtes membre du comité. Ces droits ne sont pas identiques.

**Le sénateur Kenny :** L'un est choisi par le Cabinet. Le premier ministre choisit son Cabinet et il choisit ce comité.

**M. Robert :** À mes yeux, ils ne sont pas identiques.

[Translation]

**Senator Moncion:** That makes me wonder why anyone would want to be on the committee, since they are not afforded any real protection. In any case, my question isn't about that.

It has to do with the power to summon witnesses, which is akin to an order to appear, and it comes up a lot. My question is this. We see it as an issue, but the House of Commons does not. Perhaps I'm mistaken or I don't have all the information, but why does it not seem to be an issue for this committee, since it wasn't included in the bill?

**Mr. Robert:** In the House, information-sharing goes on with officials, people in the government. They are really the ones in possession of this sensitive information related to national security. I imagine that most of them will be summoned by the minister to appear before the committee. Therefore, it's not the same issue that could conceivably arise involving members of the public, who aren't really bound by a minister or committee's requests. I don't think the power is something to be insisted on, because I can't foresee a situation in which it would be necessary.

**Mr. Patrice:** To repeat what Mr. Robert said, I would point out that, aside from the exceptions in clauses 14 and 16, the bill already requires public servants and members of the executive to cooperate.

**Senator Moncion:** Would the people called to appear before the committee be ministers or department officials?

**Mr. Patrice:** They would be public servants, police force members and so forth. That is how I understand the committee would work.

**Senator Moncion:** Very well. Thank you.

[English]

**Senator Griffin:** Can you explain how parliamentary privilege is important for the protection of witnesses and, in this case, what type of legislative amendments would need to be introduced to afford a similar level of protection for witnesses?

**Mr. Robert:** If we're talking about witnesses who appear before parliamentary committees, they're given the protection of privilege so that they can be truthful. Unlike the United States, they don't have a Fifth Amendment plea to hold back information that might be incriminating.

Committees of Parliament want to possess the truth. They want the full knowledge in order for them to properly function and carry out their work. The protection of privilege is afforded to witnesses so they would have no fear, just as any parliamentarian would have no fear, to speak plainly.

[Français]

**La sénatrice Moncion :** Cela nous amène à nous questionner sur la raison pour laquelle on voudrait siéger à ce comité, parce qu'il n'y a vraiment pas de protection pour personne. Quoi qu'il en soit, ma question n'est pas liée à cela.

Je reviens au pouvoir d'assigner, qui semble être une ordonnance à comparaître, et cela revient souvent. Ma question est la suivante. Pour nous, cela semble représenter un enjeu, mais pas pour la Chambre des communes. Peut-être que je me trompe ou que je n'ai pas accès à toute l'information, mais pourquoi l'ordonnance à comparaître ne semble-t-elle pas être un enjeu pour ce comité, c'est-à-dire, puisqu'elle n'est pas incluse dans le projet de loi?

**M. Robert :** En Chambre, il y a un échange d'information avec les fonctionnaires, les gens du gouvernement. Ce sont eux qui possèdent vraiment cette information délicate qui touche la sécurité nationale. J'imagine que la plupart seront sommés par le ministre à comparaître devant ce comité. Donc, ce n'est pas un enjeu tel qu'on l'imagine avec les gens du public, qui ne sont pas vraiment assujettis aux demandes d'un ministre ou d'un comité. Je crois qu'il n'est pas nécessaire d'insister sur ce pouvoir, parce que je ne prévois pas les circonstances où cela pourrait être nécessaire.

**M. Patrice :** Pour reprendre l'intervention de Charles, c'est que l'obligation de collaborer est déjà prévue en ce qui concerne les fonctionnaires et les membres de l'exécutif, hormis les exceptions prévues aux articles 14 et 16 du projet de loi.

**La sénatrice Moncion :** Ceux qui seraient appelés à comparaître devant le comité seraient-ils ministres ou fonctionnaires?

**M. Patrice :** Les fonctionnaires ou les membres des forces policières, et cetera. C'est ce que je crois comprendre du fonctionnement du comité.

**La sénatrice Moncion :** D'accord, merci.

[Traduction]

**La sénatrice Griffin :** Pourriez-vous nous expliquer en quoi le privilège parlementaire est important pour la protection des témoins et quelles modifications il faudrait apporter à la législation pour assurer aux témoins un niveau de protection similaire?

**M. Robert :** Si on parle de témoins qui comparaissent devant les comités parlementaires, le bénéfice du privilège leur est accordé pour garantir la sincérité des témoignages. Contrairement aux États-Unis, ils ne peuvent pas invoquer un cinquième amendement pour se refuser à fournir des informations qui pourraient être incriminantes.

Les comités du Parlement veulent posséder la vérité. Ils veulent être pleinement informés pour pouvoir travailler correctement et accomplir leur tâche. La protection du privilège est accordée aux témoins afin qu'ils n'aient pas peur, tout comme tout parlementaire n'aurait pas peur, de parler clairement.

**Senator Griffin:** In this case, is there anything that can be done? If it's not to be a parliamentary committee, is there any other amendment we can put in that would afford a similar protection to the witnesses?

**Mr. Patrice:** It's a question of whether or not those witnesses need protection. That is the issue at the end of the day.

A parliamentary committee goes into an investigation, calls members from the public, and can call a whistle-blower or receive from different stakeholders and all of that. I'm not sure but I don't see that the same relationship is happening in terms of the functioning of that committee.

Civil servants, officials, ministers, members of the RCMP and members are going there, following, essentially, orders from their boss. I don't see that they would need that protection. The same as we here. Although we're protected by parliamentary privilege, I don't feel that I need that protection from my boss, the Senate and senators.

**Senator Cools:** I'd like to thank the witnesses for joining us today. I would perhaps begin by urging this committee to study this bill long and hard. It is far more complicated and dangerous than anything that we believe.

They have chosen in the bill to call this collection of members a committee. The bill is called An Act to establish the National Security and Intelligence Committee of Parliamentarians but, as we know, a committee is a delegated authority. This Senate committee right now is a delegated authority from the Senate.

In the instance of this committee, since the committee is a delegated authority, what is the parent body that is delegating its authority to this committee? That question is not answered anywhere here, and I thought you would be up to the challenge.

**Mr. Patrice:** I would say it's a statutorily established body.

**Senator Cools:** It is, but a committee is still from a parent body. It doesn't change the structure of a committee. A board of directors can constitute committees.

**Mr. Patrice:** I would say it's a statutorily created body which provides for governance in terms of, for example, reporting to the Prime Minister. I would say that it's not, as you say, in terms of a board and shareholders. It's a governance scheme in terms of what the executive decided to create: establish a committee by statute to play a certain role and that committee would then report to the Prime Minister to simplify in terms of the process and in terms of the achievement of its mandate.

**Senator Lankin:** I wonder if you could comment on the powers under clause 20 provided to the committee. This is the power to determine its own procedure to be followed in the exercise of any of its powers, including appearances.

**La sénatrice Griffin :** Dans ce cas, que peut-on faire? Si ce ne doit pas être un comité parlementaire, quel autre amendement nous permettrait d'accorder aux témoins une protection similaire?

**M. Patrice :** Il s'agit de savoir si ces témoins ont besoin de protection. Toute la question est là en fin de compte.

Un comité parlementaire engage une enquête, fait appel à des membres du public, peut faire appel à un dénonciateur ou recevoir différentes parties prenantes, et cetera. Je ne suis pas sûr, mais je ne vois pas s'établir la même relation quant au fonctionnement de ce comité.

Les fonctionnaires, les cadres ministériels, les ministres, les membres de la GRC et les députés se présentent, suivant en cela essentiellement les ordres de leur patron. Ils n'ont pas besoin de cette protection, me semble-t-il. Tout comme nous ici. Bien que nous soyons protégés par le privilège parlementaire, je ne ressens pas le besoin de cette protection de mon patron, du Sénat et des sénateurs.

**La sénatrice Cools :** Je voudrais remercier les témoins qui se sont joints à nous aujourd'hui. Et commencer peut-être par demander instamment au comité d'examiner ce projet de loi avec le plus grand soin. Il est autrement plus compliqué et dangereux que nous ne l'imaginons.

Les rédacteurs du projet de loi ont choisi d'appeler « comité » ce regroupement de membres. Le projet de loi s'intitule Loi constituant le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale, mais, comme nous le savons, un comité est un pouvoir délégué. Ce comité du Sénat en ce moment est un pouvoir délégué du Sénat.

Mais dans le cas de ce comité, puisqu'un comité est un pouvoir délégué, quel est l'organisme parent qui délègue son autorité à ce comité? Cette question reste ici sans réponse et je pensais que vous seriez à la hauteur du défi.

**M. Patrice :** Je dirais que c'est un organe établi dans une loi.

**La sénatrice Cools :** Certes, mais un comité est toujours issu d'un organisme parent. Cela n'en change pas la structure. Un conseil d'administration peut constituer des comités.

**M. Patrice :** Je dirais qu'il s'agit d'un organisme créé par la loi et dont le régime de gouvernance prévoit, par exemple, qu'il fait rapport au premier ministre. Ce n'est pas pareil, selon moi, dans le cas dont vous avez parlé, qu'un conseil d'administration et ses actionnaires. Le régime de gouvernance correspond à ce que l'exécutif a décidé de créer : établir un comité en vertu de la loi appelé à jouer un certain rôle, après quoi ce comité fait rapport au premier ministre, pour schématiser, concernant le processus et l'accomplissement de son mandat.

**La sénatrice Lankin :** Qu'auriez-vous à nous dire concernant les pouvoirs que l'article 20 accorde au comité? Notamment le pouvoir de déterminer la procédure qu'il suivra dans l'exercice de ses pouvoirs, y compris les comparutions.

There's a sense that regulatory powers might flow from this as well. At least one of the witnesses talked to us about that. What powers over the procedure that the committee utilizes does this section accord to the committee?

**Mr. Patrice:** This is more like typical drafting in the way that typical legislation is made.

Basically, clause 20 generally provides that the committee may set up its own procedure, but carves out or leaves out the possibility to make regulations. There's also provision in this act that will apply to its functioning, but in terms of the ability to make regulation on its procedure.

**Senator Lankin:** Could any of that regulation be, for example, swearing in?

**Mr. Robert:** Actually, it's not unlike the control parliamentary bodies have over how they conduct their affairs. This in fact is saying, yes, you will have that power and you can decide among yourselves how you want to do things.

I'll leave to Mr. Patrice the issue about regulation, but if you wanted to have procedures for having rounds of witnesses and each member will have 10 minutes, that's the kind of procedure that would sort of determine how you would want to conduct your affairs.

**Mr. Patrice:** It's a very good analogy made by Mr. Robert. Basically, we all know that committees of the Senate are masters of their own proceedings, but it's always subject to the Senate or a decision of the Senate. It's kind of the same nature. That means that unless regulations are made, the committee will set up all its own procedures. Then there is regulatory power by the Governor-in-Council, which again is typical of acts of Parliament.

**Senator Kenny:** I want to go back to the question of subpoenas. I have great respect for both Mr. Patrice and Mr. Robert, but there's a whole lot of experience that committees have where they don't have cooperative government witnesses and the instruction from the boss is: "Tell them as little as you possibly can." Your assumption that people will want to rush to this committee and have a heart-to-heart chat with members of the committee seems to be a bit of a stretch. Likewise, the assumption that the committee might not want to have non-bureaucrats come and appear before it is also a likely thing.

The beauty of having a subpoena is having a subpoena, not that you have to use it much. It is just if you have it, people treat the committee differently. I wonder if you have considered the hostility that may well exist in the public service to cooperate which we see from time to time.

**Mr. Robert:** I'll answer the question and leave the hard stuff all to Mr. Patrice.

In the context that we are of this law, you're creating a committee that is basically an agent of the executive. If it has subpoena powers, it's going to be applied how?

On a le sentiment qu'il pourrait en découler des pouvoirs de réglementation également. Un témoin au moins nous en a parlé. Quelles compétences concernant la procédure suivie par le comité, cet article confère-t-il au comité?

**M. Patrice :** Cela ressemble plutôt au mode habituel de rédaction de la législation habituelle.

En gros, l'article 20 prévoit que le comité peut mettre en place sa propre procédure, mais en excluant la possibilité d'adopter des règlements. Il existe également une disposition dans cette loi qui s'applique à son fonctionnement, mais concernant son pouvoir d'adopter une réglementation relative à sa procédure.

**La sénatrice Lankin :** Est-ce que l'un de ces règlements pourrait, par exemple, concerner l'assermentation?

**M. Robert :** En fait, ce n'est pas différent du contrôle que les organes parlementaires ont sur la façon dont ils mènent leurs affaires. En fait, on dit ici, oui, vous avez ce pouvoir et vous pouvez décider entre vous de votre façon de travailler.

Je laisserai à M. Patrice la question de la réglementation, mais si vous vouliez mettre en place une procédure organisant les comparutions et prévoyant que chaque témoin disposera de 10 minutes, c'est le genre de procédure qui déterminerait en quelque sorte la façon dont vous voulez mener vos affaires.

**M. Patrice :** L'analogie faite par M. Robert est très bonne. Fondamentalement, nous savons tous que les comités du Sénat sont maîtres de leurs propres procédures, mais ils sont toujours assujettis au Sénat ou à une décision du Sénat. C'est un peu du même ordre. Cela signifie que, en l'absence de réglementation, le comité mettra en place toutes ses procédures. Ensuite, il y a le pouvoir réglementaire du gouverneur en conseil, pour ce qui est plus spécialement de l'activité du Parlement.

**Le sénateur Kenny :** Je reviens à la question des citations à comparaître. J'ai beaucoup de respect pour MM. Patrice et Robert, mais l'expérience montre que les comités bien souvent ne bénéficient pas de la coopération des témoins représentant le gouvernement, lesquels reçoivent pour instruction de leur patron : « Dites-leur-en le moins possible. » Vous poussez un peu si vous vous imaginez que les gens vont se précipiter vers ce comité pour converser à cœur ouvert avec ses membres. De même que l'on n'a sans doute pas tort de s'imaginer que le comité ne souhaitera pas demander à des non-bureaucrates de comparaître.

Ce qu'il y a de bien dans le pouvoir de citer à comparaître, c'est qu'il suffit d'en disposer pour ne pas avoir à s'en servir, sauf exception. C'est juste que les gens voient d'un autre œil le comité qui en dispose. Je me demande si vous avez considéré l'hostilité que l'on rencontre parfois dans la fonction publique quand on l'appelle à coopérer.

**M. Robert :** Je vais répondre à la question et laisser le plus dur entièrement à M. Patrice.

Avec ce projet de loi, on crée un comité qui est un simple agent de l'exécutif. S'il dispose du pouvoir d'assignation, comment l'appliquera-t-il?

You're suggesting that civil servants are not cooperating and you want to have subpoena powers, but this is a committee of the executive and you're dealing with members of the executive. For me, it's a hard fit.

**Senator Kenny:** Mr. Robert, we ask the questions; you give us the answers. We've heard, for example, from SIRC, that talked about having terribly long waits to get certain people they wanted as witnesses. They didn't have a whole lot of cooperation.

**The Chair:** I should say this on the record. We had experience with the individual in charge of one particular agency and requested him to appear a number of times. For a number of times we were told there were reasons he or she couldn't appear.

Eventually, we said: "You're going to have to appear or else we're going to have to call you here before us." He came before us.

The question of the subpoena has to be asked. At least you have the authority, if called upon.

There are other issues out there, for example, in the public security domain, such as Air India which is still under investigation. There may be a requirement by that body for someone to come forward to give some evidence. I don't know. The point I am making is that there are areas other than just the civil service, possibly.

**Mr. Patrice:** Both to the chair and Senator Kenny's comments, in terms of using the example of parliamentary committees and having to deal with witnesses, I know during my career I've been involved in issuing subpoenas on behalf of a committee to call witnesses. It's a bit of a different model from the one entertained here, which is a committee of the executive, essentially.

Obviously, there is some information or context that we are missing in terms of the role of that committee, whether it's going to go outside the realm of the family of public servants and security agencies. We don't have the context to determine whether subpoena power would be required or the cooperation that SIRC is receiving from those different agencies, but definitely the model is a bit different from the SIRC model.

**Senator Lankin:** The purpose of the bill and the title of the bill are to establish a committee of parliamentarians. We're having a lot of talk about should it be something else or whatever, but this is a policy decision that has been put in front of us as a committee of parliamentarians. We're talking about the mechanics of how that will work, not the mechanics of whatever.

I know that my issues of scope don't go well in the Senate, but prospectively in the House of Commons — no, I can't ask you that.

Vous laissez entendre que les fonctionnaires ne coopèrent pas et que vous voulez avoir le pouvoir d'assignation, mais il s'agit d'un comité de l'exécutif et vous avez affaire à des membres de l'exécutif. J'ai du mal à faire cadrer les choses.

**Le sénateur Kenny :** Monsieur Robert, nous posons les questions; vous nous donnez les réponses. Le CSARS, par exemple, se plaignait de devoir attendre un temps fou pour obtenir le témoignage de certaines personnes. Il ne pouvait guère compter sur leur coopération.

**Le président :** Je me dois de signaler une chose pour le compte rendu. Nous avons eu le cas du responsable d'un organisme à qui nous avons demandé à plusieurs reprises de comparaître. Chaque fois, on nous répondait qu'il ne pouvait pas pour telle ou telle raison.

Nous avons fini par dire : « Si vous ne vous présentez pas de bon gré, nous devons vous faire traduire devant nous. » La personne s'est présentée.

La question de la citation à comparaître doit être posée. Au moins, en cas de besoin, vous avez ce recours.

Il y a d'autres questions, dans le domaine de la sécurité publique, par exemple celle d'Air India, qui est toujours sous enquête. L'organisme d'enquête peut avoir besoin que quelqu'un soit appelé à témoigner. Je ne sais pas. Ce que je dis, c'est que ça peut être utile en dehors de la fonction publique.

**M. Patrice :** En référence à ce qu'a dit le président et aux commentaires du sénateur Kenny, concernant les comités parlementaires et les rapports avec les témoins, j'ai dû, au cours de ma carrière, émettre des assignations au nom d'un comité pour faire comparaître des témoins. C'est un modèle un peu différent de celui que nous avons ici, qui est un comité de l'exécutif, essentiellement.

Évidemment, on ne dispose pas de la totalité de l'information ou du contexte au sujet du rôle de ce comité, qui pourrait sortir du cadre de la fonction publique et des organismes de sécurité. On manque de contexte pour déterminer si le pouvoir de citation à comparaître serait nécessaire ou pour apprécier la coopération que le CSARS reçoit de ces différentes agences, mais certainement le modèle est un peu différent de celui du CSARS.

**La sénatrice Lankin :** L'objet du projet de loi, repris dans son titre, consiste à créer un comité de parlementaires. On parle et on parle de ce que ça pourrait être d'autre, mais c'est une décision politique qui nous a été présentée en qualité de comité de parlementaires. C'est la mécanique de ce comité et pas de quoi que ce soit d'autre qui doit être au centre de nos discussions.

Je sais que mes exigences concernant la portée passent mal au Sénat, mais dans la perspective de la Chambre des communes — non, je ne peux pas vous demander ça.

I'm trying to root us in a conversation of what is before us as opposed to what we might like in the future. I don't know. Do we take anything in terms of direction and policy intended when we look at the title of the bill?

**Mr. Robert:** Yes, I think you can. You're creating an entity, a receptacle for receiving information of national security importance and significance. You're trying to make it a permanent body. You're establishing a secretariat to support it. You have an executive director. It's meant to be a serious operation, but those who are entitled to receive this information, to benefit from the existence of the secretariat, are identified in this statute as a collection of parliamentarians.

As we said earlier, and I think it's point that has to be insisted on, this is a creature of the executive. It has statutory existence. It is meant to provide a channel of communication regarding national security issues to parliamentarians, but in the exercise of receiving that information, you are under certain constraints which are intended to maintain national security.

**The Chair:** Colleagues, we're coming to our conclusion. I want to go back to the question of privilege, again, and what a member of Parliament would be relinquishing if they were to go on this committee.

We have been told on record that the ultimate authority of parliamentarians on that committee, if they see something going awry and they do not agree with some areas of public security, is the House of Commons or the Senate, also called the "bully pulpit," to be able to try to redirect the government in certain areas.

The question I have is: If I were on that committee, or any member here were on that committee, without having parliamentary privilege and being able to express freely my thoughts about generally what was going on, I would think that each member would be somewhat inhibited from expressing their views because they wouldn't be too sure whether or not they would be putting themselves in a vulnerable position to be charged for some alleged comments that were made in the course of using the House of Commons as the bully pulpit. That's my question.

**Mr. Patrice:** It's an interesting question. Obviously, if you were a member of both this committee and that committee, sometimes you would be facing challenging situations because of the information you've gained through one forum and the information that you are gaining through this forum. There is no doubt about that.

Again, you will have to make choices and decisions on whether you want to put yourself under that committee, whether you're an appropriate person to go on that committee of parliamentarians, and whether you want to have all the freedom of acting in this forum.

J'essaie de circonscrire le débat à ce qui nous occupe aujourd'hui, par opposition à ce que nous aimerions voir dans l'avenir. Je ne sais pas. Est-ce que le titre du projet de loi ne nous dit rien quant à l'orientation et à l'objectif politique recherchés?

**M. Robert :** Oui, je pense que oui. Il s'agit de créer une entité, un réceptacle pour recevoir des informations importantes au regard de la sécurité nationale. Un organisme appelé à devenir permanent. Il aura un secrétariat pour l'appuyer. Un directeur exécutif à sa tête. Il s'agit d'une opération sérieuse, mais ceux qui ont le droit de recevoir cette information, de bénéficier de l'existence du secrétariat, sont identifiés dans ce projet de loi comme un regroupement de parlementaires.

Comme nous l'avons dit plus tôt et il nous faut, je pense, insister sur ce point, c'est une créature de l'exécutif. Il existe de par la loi. Il est destiné à fournir un canal de communication concernant les problèmes de sécurité nationale aux parlementaires, mais les parlementaires destinataires de cette information sont soumis à certaines contraintes qui visent à préserver la sécurité nationale.

**Le président :** Chers collègues, nous en arrivons à la conclusion de cette partie. Je voudrais revenir une fois encore sur la question du privilège, de ce à quoi un député devrait renoncer pour siéger à ce comité.

On nous a dit, et c'est consigné au compte rendu, que le recours ultime des parlementaires de ce comité, lorsque quelque chose cloche selon eux et qu'ils ne sont pas d'accord sur certains aspects de la sécurité publique, c'est la Chambre des communes ou le Sénat, qui leur offrent une tribune du haut de laquelle ils peuvent tonner pour tenter d'infléchir l'action du gouvernement dans certains domaines.

La question que je me pose est la suivante : si je siégeais sur ce comité, moi ou tout autre membre ici présent, sans privilège parlementaire et sans pouvoir exprimer librement mes idées sur ce qui se passe, j'éprouverais sans doute quelque réticence à exprimer mes opinions ne sachant trop si je m'expose par-là à des poursuites sur la base d'allégations relatives à des commentaires que j'aurais pu faire alors que je tonnais du haut de la tribune que m'offre la Chambre des communes. Telle est ma question.

**M. Patrice :** C'est une question intéressante. De toute évidence, quelqu'un qui fait partie de plus d'un comité pourrait parfois être placé dans des situations délicates en raison des informations obtenues au sein des deux tribunes. Cela ne fait aucun doute.

Encore une fois, il faut faire des choix et prendre des décisions à savoir si vous voulez faire partie d'un comité, si vous êtes la personne toute désignée pour participer aux travaux de ce comité des parlementaires et si vous aurez toute la liberté d'action voulue au sein de cette tribune.

**Senator White:** For clarity, we have heads of agencies appearing before this committee who cannot speak to things every single day. I haven't seen in five years one of them finding themselves in real, serious jeopardy as a result. They do this every day.

I don't disagree. Ultimately, the question is that people will have to decide if they can do that and, if they can't, don't sit on the committee.

**Mr. Patrice:** Exactly.

**The Chair:** Colleagues, I would like to thank our witnesses for appearing. The next witness will be by video conference.

Joining us on our second panel of the day, by video conference from the United Kingdom, is Sir Malcolm Rifkind, Former Chairman of the Intelligence and Security Committee of the British Parliament. Sir Malcolm has served as a member of Parliament and as a minister under Prime Minister Margaret Thatcher and Prime Minister John Major.

Welcome to the committee, Sir Malcolm. We understand you have an opening statement and we ask that you not speak too fast because we are doing translation here. Please proceed.

**The Rt. Hon. Sir Malcolm Rifkind, KCMG, P.C., Q.C., Former Chairman of the Intelligence and Security Committee of Parliament (U.K.):** Thank you very much, indeed. It's a great privilege to be invited to appear before the Senate committee of the Canadian Parliament. I will make a relatively short introductory statement so there's a maximum time for your colleagues to put questions to me.

I chaired the Intelligence and Security Committee of the United Kingdom from 2010 to 2015, a total of five years. I have a bit of background, first of all. Until the 1990s, our intelligence agencies had no parliamentary oversight at all and, indeed even more than that, did not operate under any act of Parliament. They came under ministerial, executive responsibility.

In the 1990s, for various reasons, it was decided to change that system and to create acts of Parliament which regulated our intelligence agencies. As part of that act, in about 1995, for the first time the Intelligence and Security Committee was created. It was created by an act of Parliament, but under that act of Parliament all its members were members of either the British House of Commons or the House of Lords. They were all appointed by the prime minister and, in the case of the opposition members, after consultation with the leaders of the opposition parties.

I was the minister of defence at that time, so I was involved in some of the preparatory work for that committee. The intelligence agencies in the United Kingdom were extremely nervous. Not only were they being subject to an act of Parliament, which they did not mind, but for the first time parliamentarians would have the ability to cross-examine them, to interrogate them, and to have access to some of their material. In the interests of getting

**Le sénateur White :** Des dirigeants d'organismes qui comparaissent chaque jour devant ce comité ne peuvent pas toujours discuter de tout ce qu'ils savent, mais en cinq ans, je n'ai jamais vu aucun d'entre eux se trouver véritablement en position de réel danger. Ils sont placés dans cette situation chaque jour.

Je suis d'accord. En fin de compte, il s'agit de déterminer si vous pouvez le faire et, si c'est impossible pour vous, vous ne siégez pas au comité.

**M. Patrice :** Exactement.

**Le président :** Chers collègues, j'aimerais remercier tous nos témoins. Le prochain témoin comparaitra par vidéoconférence.

Dans le cadre de notre deuxième groupe de la journée, nous accueillons par vidéoconférence, du Royaume-Uni, sir Malcolm Rifkind, ex-président du Comité du renseignement et de la sécurité du Parlement britannique. Sir Malcolm a été député et ministre sous les gouvernements de Margaret Thatcher et de John Major.

Bienvenue au comité, sir Malcolm. On nous a dit que vous aviez une déclaration préliminaire, mais nous vous demandons de ne pas parler trop vite étant donné qu'un interprète traduira vos paroles. Nous vous écoutons.

**Le très honorable sir Malcolm Rifkind, KCMG, C.P., c.r., ex-président du Comité du renseignement et de la sécurité du Parlement (Royaume-Uni) :** Merci beaucoup. C'est un grand privilège d'être invité à comparaître devant un comité sénatorial du Parlement canadien. Je ferai une déclaration préliminaire relativement courte afin de laisser un maximum de temps à vos collègues qui auront des questions à me poser.

J'ai présidé le Comité du renseignement et de la sécurité du Royaume-Uni de 2010 à 2015, soit pendant cinq ans en tout. J'aimerais d'abord vous décrire un peu le contexte. Jusqu'aux années 1990, aucune surveillance parlementaire n'était exercée relativement à nos services du renseignement et ces services n'étaient même pas encadrés par une loi. Ils relevaient de la responsabilité ministérielle et exécutive.

Pour diverses raisons, il a été décidé dans les années 1990 de modifier ce système et de créer une loi pour réglementer nos agences de renseignement. Dans le cadre de cette loi, vers 1995 pour la première fois, le Comité du renseignement et de la sécurité a été créé. C'est une loi qui a porté création du comité, mais elle précisait que tous ses membres devaient être membres de la Chambre des communes ou de la Chambre des lords. Ils devaient tous avoir été nommés par le premier ministre et, dans le cas des membres de l'opposition, après consultation des dirigeants des partis d'opposition.

Puisque j'étais ministre de la Défense à l'époque, j'ai participé à certains travaux préparatoires pour ce comité. Les agences de renseignement au Royaume-Uni étaient extrêmement nerveuses. Elles étaient non seulement assujetties à une loi, ce qui ne les dérangeait pas, mais des parlementaires auraient pour la première fois la possibilité de les interroger, de les contre-interroger et d'avoir accès à certains de leurs documents. Afin d'obtenir leur



their cooperation and making it smooth, to start off with the original bill, the original act, was relatively modest in the powers that it gave to the committee.

For example, the committee was entitled to request information from our intelligence agencies but not require it. Although the agencies always responded, of course, it was up to them what they chose to show. They were under no obligation to show everything. They made their own judgment as to what they thought was appropriate. That led to some considerable growing difficulties over the years.

The responsibilities in the act for the Intelligence and Security Committee were pretty modest. It was to deal with the policy, the finance and the resources of the intelligence agencies. Operations, which is one subject the public and Parliament tend to be most interested in, was not even mentioned. It was not given as a power.

In reality, over the years that followed, even without any change of the statute, the powers of the committee expanded. The main reason for that was that various governments found it useful if there were some major issue involving our intelligence agencies, either a failure of intelligence, or something equally important; a terrorist incident, or something of that kind, to be able to say, "We have invited the Intelligence and Security Committee to investigate this matter and we will give them full support."

Let me bring the committee right up to 2012, that is, five years ago, when the committee that I chaired we took over. We did a root and branch review and came to the judgment that radical increase of powers was required. I had a preliminary discussion with David Cameron, the new prime minister, who said the government in principle was agreed to modernizing the powers of the committee and making it a committee with proper teeth, as it were.

Obviously I'm summarizing, but the main differences approved by Parliament in the Justice and Security Act of 2013 were, first of all, that the committee has the power to require the intelligence agencies to provide information from their files for the benefit of the committee's inquiries. The word "require" is not limited in any way. The intelligence agencies cannot refuse to provide any information that the committee requires. If it felt that our requirements were unreasonable, the only appeal they have is to the prime minister, and, of course, prime ministers would be very reluctant to agree with the intelligence agencies against a committee because the prime minister would have to defend that decision.

There's no evidence so far of any prime minister choosing to act in that way, or indeed of the intelligence agencies appealing to the prime minister because they know that the whole purpose of the act is that the Intelligence and Security Committee should have full access to the information needed for their inquiries.

collaboration et d'assurer une transition en douceur, le gouvernement a accordé des pouvoirs relativement modestes au comité dans le projet de loi d'origine, qui a constitué la loi initiale.

Par exemple, le comité avait le droit de demander des informations à nos agences de renseignement, mais il ne pouvait les exiger. Même si les agences ont toujours répondu à nos demandes, elles avaient évidemment la liberté de choisir ce qu'elles voulaient bien nous révéler. Elles n'avaient aucune obligation de tout révéler. Elles jugeaient elles-mêmes de ce qu'elles estimaient opportun de communiquer, et il en a résulté des difficultés considérables au fil des ans.

Les responsabilités prévues dans la loi pour le Comité du renseignement et de la sécurité étaient plutôt modestes. Elles consistaient à s'occuper des politiques, de la situation financière et des ressources des agences de renseignement. Il n'était même pas question dans la loi du sujet qui intéresse le plus le public et le Parlement, à savoir les opérations. Ce n'était pas l'un des pouvoirs accordés au comité.

En réalité, dans les années qui ont suivi, même sans modification de la loi, les pouvoirs du comité ont été élargis, surtout parce que plusieurs gouvernements ont jugé utile, en cas de problème majeur concernant nos agences de renseignement, soit un échec du renseignement, quelque chose d'aussi important, un incident terroriste, ou autre chose de ce genre, de pouvoir dire : « Nous avons invité le Comité du renseignement et de la sécurité à enquêter sur cette question et nous lui accordons un soutien total à cet égard. »

Permettez-moi de décrire la situation au comité jusqu'à 2012, c'est-à-dire il y a cinq ans, lorsque le comité que je présidais a pris la relève. Nous avons procédé à un examen en profondeur de la situation et avons jugé qu'une augmentation radicale des pouvoirs était requise. J'ai alors eu une discussion préliminaire avec David Cameron, le nouveau premier ministre, qui a déclaré que le gouvernement était d'accord en principe pour moderniser les pouvoirs du comité et lui donner plus de mordant, pour ainsi dire.

Je résume évidemment, mais les principales différences approuvées par le Parlement dans la loi de 2013 sur la justice et la sécurité ont tout d'abord accordé au comité le pouvoir d'exiger que les agences de renseignement fournissent des renseignements qui se trouvaient dans leurs dossiers à la demande du comité. Le mot « exiger » n'est limité d'aucune façon que ce soit. Les agences de renseignement ne peuvent refuser de fournir les renseignements que le comité exige. Si elles estimaient que nos exigences étaient déraisonnables, leur seul recours consistait à s'adresser au premier ministre et, bien entendu, un premier ministre était très réticent à se ranger du côté d'agences de renseignement au détriment d'un comité parce qu'il aurait dû ensuite défendre cette décision.

Rien n'indique à ce jour qu'un premier ministre ait choisi d'agir de cette façon, ou même que des services de renseignement aient fait appel au premier ministre, parce qu'ils savent que la loi vise d'abord à ce que le Comité du renseignement et de la sécurité ait un accès complet aux renseignements qu'il demande.

The second major change was that operations are now specifically dealt with in the statute, so that the Intelligence and Security Committee, the ISC, has full power to examine intelligence operations by MI6, by MI5, by GCHQ, and so forth. The only limit on that, and we ourselves agreed with this, was that our examination and our powers, so far as operations are concerned, should be retrospective. We have not asked for nor claimed at any stage that we should have the power to investigate an operation that is currently taking place, because we believe that most of these operations are so difficult anyway that the last thing the national interest requires is the agencies being supervised as they are carrying them out.

We are conscious of the fact that if you limit your powers to retrospective operations, there might be a temptation for the intelligence agencies to have operations which spanned several years and therefore, in practice, were able to block investigation during that period. Therefore, both the act itself and a memorandum of understanding that we agreed with the government while the act was being approved by Parliament, actually provide for the proper test that will be made as to whether the question of retrospection is being met in substance, without the agencies being able to wriggle around that unreasonably.

Another main change was that when the committee was first formed it was undoubtedly a committee of parliamentarians, but essentially it was not a committee of Parliament because the prime minister had all the relevant power as to the personnel of the committee. Our reports were reports we made to the prime minister. Only after the prime minister had examined it and his colleagues had examined was the report published. That has now changed.

The prime minister still recommends the members of the Intelligence and Security Committee, but they have to win the approval of Parliament for these recommendations. If Parliament either rejects an individual or all the individuals, the prime minister has to go back to the drawing board and bring forward new suggested persons. So far as reports are concerned, they are now submitted jointly to Parliament and to the prime minister rather than just to the prime minister in the first instance. There are a number of other detailed reforms of that kind.

I should mention one other major change which is not in our acts of Parliament but in practice is now working and has been agreed with the intelligence agencies. We took the view that if we now had the power to require the intelligence agencies to supply all the information we needed, we had to be absolutely certain, if we said that in our public report, that we really had had access to all.

What happens now is when we are carrying out an investigation, the intelligence agencies will look through all their files. They will send us all the information. The test they would use is exactly the information they would send if it was an order of the court, of the judges they were responding to. In addition, they have agreed that our staff now have the right to go into MI6, to MI5 and to GCHQ and actually examine the files and examine, in

En vertu de la deuxième modification d'importance, les opérations sont désormais mentionnées expressément dans la loi, si bien que le Comité du renseignement et de la sécurité a le plein pouvoir d'examiner les opérations de renseignement du MI6, du MI5, du GCHQ, et ainsi de suite. La seule limite, et nous y avons nous-mêmes consenti, c'est que notre examen et nos pouvoirs, en ce qui a trait aux opérations, doivent être rétrospectifs. Nous n'avons ni demandé ni réclamé à aucun moment d'obtenir le pouvoir d'enquêter sur une opération pendant son déroulement, puisque nous estimons que la plupart de ces opérations sont déjà tellement difficiles que la dernière chose à faire dans l'intérêt national consisterait à surveiller les agences pendant qu'elles travaillent.

Nous sommes conscients du fait qu'en limitant nos pouvoirs à des opérations rétrospectives, nous courons le risque que les agences de renseignement étalent des opérations sur plusieurs années et puissent ainsi, en pratique, bloquer les enquêtes pendant cette période. En conséquence, la loi en tant que telle ainsi qu'un protocole d'entente que nous avons conclu avec le gouvernement pendant que la loi était approuvée par le Parlement précisent les critères qui permettent de déterminer si la condition de la rétrospection est remplie sur le fond, de façon que les agences ne puissent contourner les règles de façon déraisonnable.

En raison d'un autre changement majeur, lorsque le comité a été initialement mis sur pied, c'était sans aucun doute un comité de parlementaires, mais ce n'était pas essentiellement un comité du Parlement, puisque le premier ministre exerçait tous les pouvoirs pertinents quant au personnel du comité. Nos rapports étaient destinés au premier ministre, et ils n'étaient publiés qu'une fois que le premier ministre et ses collègues l'avaient examiné. Cela a maintenant changé.

Le premier ministre recommande encore les membres du Comité du renseignement et de la sécurité, mais ces recommandations doivent ensuite être approuvées par le Parlement. Si le Parlement rejette un ou la totalité des membres, le premier ministre doit recommencer et recommander de nouvelles personnes. En ce qui a trait aux rapports, ils sont maintenant soumis conjointement au Parlement et au premier ministre plutôt que seulement au premier ministre en première instance. Il y a eu un certain nombre d'autres réformes détaillées de ce genre.

Je dois mentionner un autre changement majeur qui n'est pas inscrit dans nos lois, mais qui s'applique en pratique à l'heure actuelle et qui a été convenu avec les agences de renseignement. Nous avons estimé que si nous avions le pouvoir d'obliger les services de renseignement à fournir tous les renseignements dont nous avons besoin, nous devions avoir la certitude absolue, si nous l'indiquions dans notre rapport public, que cela avait effectivement été le cas.

Lorsque nous menons une enquête à l'heure actuelle, les agences de renseignement épluchent tous leurs dossiers. Ils nous envoient tous les renseignements demandés. Elles appliquent le critère selon lequel les renseignements qu'elles nous envoient doivent être exactement les mêmes que si c'est un tribunal ou un juge qui les avaient exigés. Elles ont en outre convenu que les membres de notre personnel ont désormais le droit d'entrer dans

particular, any files which may in some way have relevance to our investigation but which the agencies thought were either duplicating material they had sent us or not of any significance to justify wasting our time with them.

Occasionally we have found documents, not in a sinister way, that give added corroboration or added evidence which we might not otherwise have had. This has proved a very useful power. When you think about it, it is remarkable that the parliamentarians on the committee actually have the right, both themselves and through their staff, to go into the agencies and investigate all that they do.

If I may make one final comment with regard to these introductory remarks, I'm not an expert but I've read the general details of the kind of committee you are considering. It is described in the document I've seen that its function would be to monitor and oversee the operations of every government department and agency with national security responsibilities.

That sounds actually rather different from the remit of the Intelligence and Security Committee in the United Kingdom. Our remit is essentially intelligence and the intelligence agencies. We only go beyond the intelligence agencies when there is some intelligence dimension as regards either government departments or other activity of that kind.

For example, our Ministry of Defence has its own defence intelligence remit partly to help the military, but actually some of our best intelligence analysts in the United Kingdom happen to be in defence intelligence, and we monitor their activities. We have oversight of defence intelligence but not of the rest of the Ministry of Defence.

Likewise, if we take evidence from the Foreign Secretary, who has the statutory responsibility for MI6 and GCHQ, or from the Home Secretary, who has responsibility for MI5, we do not extend our questioning, our cross-examination and our recommendations beyond the intelligence dimension itself. Of course, inevitably you sometimes have to include questions which have a national security dimension to them, but our Parliament has a joint committee on national security, a joint committee of the House of Commons and the House of Lords which has the primary purpose of looking at national security questions. The fundamental difference between the two committees is that the joint committee is a normal parliamentary committee and, like all parliamentary committees in Britain, they do not have access to classified information. They are never given any classified or secret information.

In the case of the ISC, it is almost exactly the other way around. We have complete access to top-secret material. Therefore, if there's ever a need for parliamentary scrutiny of any material,

les locaux du MI6, du MI5 et du GCHQ et d'examiner les dossiers, en particulier ceux qui ont trait à notre enquête, mais que l'agence a estimé redondants ou pas assez importants pour justifier le temps que nous y aurions consacré.

Il nous est arrivé de trouver des documents, et je le dis sans aucune intention sinistre, qui sont venus corroborer ou ajouter des preuves que nous n'aurions peut-être pas eues autrement. Ce changement s'est révélé d'une très grande utilité. À bien y réfléchir, il est remarquable que les parlementaires au sein du comité aient le droit, eux-mêmes ou par l'entremise de leur personnel, d'entrer dans les locaux de ces agences et d'enquêter sur tout ce qu'elles font.

Si je peux faire un dernier commentaire dans le cadre de mes remarques préliminaires, je ne suis pas un expert, mais j'ai pris connaissance des détails généraux du genre de comité que vous envisagez. Il est décrit dans le document qu'il aurait pour fonction d'assurer la surveillance et le suivi des opérations de chaque ministère et organisme gouvernemental ayant des responsabilités en matière de sécurité nationale.

Cela me semble plutôt différent du mandat du Comité du renseignement et de la sécurité du Royaume-Uni. Notre mission concerne essentiellement le renseignement et les agences de renseignement. Nous ne dépassons le cadre des agences de renseignement qu'en face d'un certain aspect du renseignement en ce qui concerne les activités des ministères ou d'autres activités de ce genre.

Par exemple, notre ministère de la Défense a ses propres attributions de renseignement de la défense en partie pour aider les militaires, mais certains de nos meilleurs analystes du renseignement au Royaume-Uni se trouvent dans le domaine du renseignement de la défense et nous surveillons leurs activités. Nous surveillons le renseignement de la défense, mais pas celui du reste du ministère britannique de la Défense.

De même, si nous entendons le témoignage du ministre des Affaires étrangères, qui a la responsabilité légale du MI6 et du GCHQ, ou du ministre de l'Intérieur, qui a la responsabilité du MI5, notre interrogation, notre contre-interrogation et nos recommandations ne dépasseront pas l'aspect du renseignement en tant que tel. Évidemment, il faut inévitablement inclure parfois des questions qui concernent la sécurité nationale, mais notre Parlement dispose d'un comité mixte de la Chambre des communes et de la Chambre des lords sur la sécurité nationale, qui a pour objectif principal de se pencher sur les questions de sécurité nationale. La différence fondamentale entre les deux comités est que le comité mixte est un comité parlementaire ordinaire et, comme tous les comités parlementaires en Grande-Bretagne, il n'a pas accès aux renseignements classifiés. Il n'obtient jamais de renseignements classifiés ou secrets.

Dans le cas du Comité du renseignement et de la sécurité, c'est presque exactement l'inverse. Nous avons un accès complet aux renseignements très secrets. En conséquence, si des documents

including sometimes police matters which involve secret intelligence, then we have the power to take evidence and to make recommendations on that.

**The Chair:** Thank you very much, sir. We'll start with Senator Dagenais.

[Translation]

**Senator Dagenais:** Thank you, Mr. Rifkind. The Canadian government said it modelled the measure in Bill C-22 on the British mechanism. The way the bill is written means that the Prime Minister has already chosen the chair of the future committee without any consultation and even before the members of the committee have been appointed. How would you say your model, which has evolved over time, is more democratic and credible?

[English]

**Mr. Rifkind:** Up to the time of my own appointment, and including my own appointment, it was exactly the same as you have just described. I was appointed by David Cameron, as the chairman of the then Intelligence and Security Committee, and only thereafter were the members of the committee then considered.

Under the arrangements we now have since our Justice and Security Act, substantial change has been made. As I mentioned earlier, the prime minister recommends all the members of the committee. If they are approved by Parliament, when they first meet, they choose from among themselves who is to be the chairman. The chairman can come from the government side or the opposition side. Normally, one might expect it to come from whoever has the majority of members on the committee, but that does not automatically follow.

[Translation]

**Senator Dagenais:** Thank you very much. I would like to hear your take on the procedure to be followed by the committee in preparing its report. Pursuant to the bill, the Prime Minister consults with the chair of the committee, whom he has appointed, on the content of the report. Under your model, the Prime Minister must consult with the entire committee, not the chair. What difference does that make?

[English]

**Mr. Rifkind:** Perhaps I can best answer your question by saying very briefly what the procedure is.

When we prepare and are satisfied with our draft report, and only when we are satisfied, does it go to the Prime Minister's Office. The reason it goes is not for his approval. I mentioned earlier that when our report is published, it is published simultaneously for Parliament and the prime minister, but it goes to his office in order that we can discuss their views as to what parts of the report will need to be redacted, in other words, will not appear in the public version.

doivent faire l'objet d'une surveillance parlementaire, y compris des dossiers policiers qui comportent des renseignements secrets, nous avons le pouvoir d'entendre des témoignages et de faire des recommandations à ce sujet.

**Le président :** Merci beaucoup. Commençons par le sénateur Dagenais.

[Français]

**Le sénateur Dagenais :** Je vous remercie, monsieur Rifkind. Le gouvernement canadien dit s'être inspiré des Britanniques pour rédiger le projet de loi C-22. Le projet de loi dont nous sommes saisis fait en sorte que le premier ministre a déjà choisi le président de ce futur comité sans faire de consultation et avant même la nomination des membres du comité. Dans quelle mesure votre façon de faire, qui a évolué au fil des ans, est-elle plus démocratique et plus crédible?

[Traduction]

**M. Rifkind :** Jusqu'au moment de ma propre nomination inclusivement, cela se passait exactement comme vous venez de le décrire. David Cameron m'a nommé président du Comité du renseignement et de la sécurité à l'époque, et ce n'est qu'après cette nomination que celle des membres du comité a débuté.

Conformément aux dispositions en place depuis l'entrée en vigueur de notre Loi sur la justice et la sécurité, des changements substantiels ont été apportés. Comme je l'ai dit plus tôt, le premier ministre recommande tous les membres du comité. Si le Parlement approuve ces recommandations, les membres désignent un président parmi eux lors de leur première réunion. Le président peut provenir du gouvernement ou de l'opposition. Normalement, on pourrait s'attendre à ce qu'il provienne du parti majoritaire au sein du comité, mais ce n'est pas automatique.

[Français]

**Le sénateur Dagenais :** Merci beaucoup. J'aimerais entendre votre opinion sur la procédure de rédaction du rapport du comité. Le projet de loi prévoit, en matière de rédaction, une consultation entre le premier ministre et le président du comité, qu'il aura nommé. Chez vous, le premier ministre doit consulter non pas le président du comité, mais tout le comité. Qu'est-ce que cela change?

[Traduction]

**M. Rifkind :** La meilleure façon de répondre à votre question consiste peut-être à expliquer très brièvement la procédure.

Lorsque nous préparons notre ébauche de rapport et que nous en sommes satisfaits, et seulement à ce moment, nous l'envoyons au Cabinet du premier ministre. Nous ne l'envoyons pas là pour qu'il soit approuvé. J'ai dit plus tôt que lorsque notre rapport est publié, il l'est simultanément pour le Parlement et le premier ministre, mais s'il est envoyé à son Cabinet, c'est pour que nous puissions savoir quels passages devront être expurgés et qui n'apparaîtront donc pas dans la version publique.

We don't go immediately to the prime minister. In practice, we first send our draft report to the intelligence agencies themselves for their view as to what ought to be redacted. They sometimes come back with rather wide-ranging redactions they require, many of which we may refuse to acknowledge. They cannot decide; they can only recommend. We either accept some of their recommendations or reject them.

Once that process is complete, then we send our report. The prime minister cannot amend our report; he cannot make any changes at all to it. All he does have the power to do is to indicate that certain words, sentences or paragraphs cannot be in the public version because that would damage national security.

He would tend to, first of all, come back to us because we always prefer to take responsibility ourselves for these redactions. Normally, it is a process of agreement. Indeed, I cannot remember hardly a single occasion when the prime minister took a final decision on redactions that we ourselves were not persuaded were sensible; but he does have the power, if we didn't reach agreement, to come to that final decision.

Originally, when the report was published, we used to unilaterally or simply leave empty spaces for the redacted material, which sometimes would be quite embarrassing because it would be half the report, if it were a sufficiently sensitive issue. We now use asterisks, basically indicating a certain portion of the material has been removed from the public version.

**Senator Lankin:** Thank you very much, Sir Rifkind, for joining us. It is important for us to hear the experience you've had.

I may start by saying I had the honour of meeting you and a number of members of your committee. I can't remember whether it was 2011 or 2012 when you made a visit here. I was a member of the Security Intelligence Review Committee at that time. You visited with us and we talked about your then committee of parliamentarians. You spoke to us about the catchphrase that people were using: "We're going to walk before we run; we're going to build experience."

You also told us that fairly quickly you began to have access to and/or exercise powers of the committee that were beyond what the original mandate had set out, and that was with the support of the agencies and the prime minister.

I wonder if you could recount that for us, and in this context: Some people are commenting that the government here shouldn't have started with the committee of parliamentarians. They should learn from the U.K. and go straight to a parliamentary committee. That's not the mandate we have before us in this legislation.

Could you talk about that evolution for me, please?

Nous n'envoyons pas immédiatement le rapport au premier ministre. Dans la pratique, nous envoyons d'abord notre projet de rapport aux agences de renseignement afin de savoir quels passages devront être expurgés. Elles exigent parfois que d'importants passages soient supprimés, et il nous arrive de ne pas accéder à leurs demandes. Elles ne peuvent pas décider; elles ne peuvent que recommander. Nous acceptons certaines de leurs recommandations ou nous les rejetons.

Une fois ce processus terminé, nous envoyons notre rapport. Le premier ministre ne peut pas le modifier; il ne peut y apporter aucun changement. Il ne peut qu'indiquer que certains mots, phrases ou paragraphes ne peuvent pas être dans la version publique puisqu'ils pourraient menacer la sécurité nationale.

Il commencerait par nous relancer puisque nous préférons toujours assumer la responsabilité de ces caviardages. Nous arrivons normalement à nous entendre. À ma connaissance en effet, il n'est encore jamais arrivé que le premier ministre prenne une décision finale sur des caviardages dont nous n'étions nous-mêmes pas persuadés du caractère délicat, mais il a tout de même le pouvoir, si nous n'arrivons pas à nous entendre, de prendre cette décision finale.

À l'origine, lorsqu'un rapport était publié, nous avions l'habitude de décider unilatéralement de simplement laisser des espaces vierges à la place du matériel expurgé, ce qui pouvait parfois être très gênant quand cela représentait la moitié d'un rapport, s'il s'agissait d'un dossier plutôt délicat. Nous utilisons maintenant des astérisques, qui indiquent essentiellement qu'une certaine partie du matériel a été expurgée de la version publique.

**La sénatrice Lankin :** Merci beaucoup, monsieur Rifkind, de vous joindre à nous. Votre expérience peut nous être très utile.

Je peux commencer par dire que j'ai eu l'honneur de vous rencontrer avec certains membres de votre comité. Je ne me rappelle pas si c'était en 2011 ou en 2012 lorsque vous êtes venu en visite ici. J'étais membre du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité à cette époque. Vous nous aviez rendu visite et nous avions parlé de votre comité des parlementaires. Vous nous aviez parlé du slogan que certaines personnes utilisaient : « Nous allons marcher avant de courir; nous allons acquérir de l'expérience. »

Vous nous aviez également dit que vous aviez eu assez rapidement accès aux pouvoirs du comité qui dépassaient le mandat initial, et ce, avec l'appui des agences et du premier ministre.

Pourriez-vous nous en dire davantage à ce sujet, dans le contexte où certaines personnes disent que le gouvernement ici aurait dû tirer des leçons du Royaume-Uni et ne pas mettre sur pied un comité constitué de parlementaires, mais plutôt se tourner directement vers un comité parlementaire. Ce n'est pas le mandat qui nous est proposé dans ce projet de loi.

Pourriez-vous nous parler de la façon dont les choses ont évolué chez vous?

**Mr. Rifkind:** Yes, I do indeed remember our meeting, senator, with you and your colleagues. I'm glad to hear that it was of use to you.

I should make it clear we are not, even now, a committee of Parliament in the normal sense that phrase implies because we are still a committee created by statute. We changed our name. It was previously the Intelligence and Security Committee. We are now the Intelligence and Security Committee of Parliament, but we are not a select committee. In various ways we are very different, even now, to a normal committee of Parliament.

First of all, the membership of many of our select committees is now elected by the house itself, by the members of Parliament, and not appointed by the prime minister. That has now become relatively unusual. Of course, 95 per cent of our sessions are held in private and without anyone being able to be in attendance apart from our witnesses and our own staff.

There are a number of other ways. I heard some of your earlier discussions on the question of parliamentary privilege. As we are not a committee of Parliament, we do not ourselves have parliamentary privilege. There are reasons I can explain as to why we are quite relaxed about that, but I can come back to that.

What happened in terms of the evolution of the committee to which you referred in your question came about for several reasons. First of all, in substance as well as in name, our committee, ever since it was formed, has been genuinely bipartisan, unlike, for example, the United States Senate committee or house committee, where you often get Republicans and Democrats voting in different ways. I can say with certainty there has not been a single political vote in our committee since it was formed in 1995 on party lines. Individual MPs might disagree with the majority, but it has never been a party division.

Why is that? There are a number of reasons. The first is the obvious one. It is because we are sitting in private and our proceedings are not reported. You're not going to get any particular political advantage in terms of the media on that day or on subsequent days.

In addition, the people normally invited to serve on the committee are relatively senior parliamentarians. Some have been ministers and no longer have any ministerial ambitions. They also tend to be people who, it's judged, know how to handle intelligence material.

These factors have led to the intelligence agencies having more confidence in not just sharing facts with us. Some of the most important intelligence we get from the intelligence chiefs who appear before us is not just the information that appears in their documents but their judgments as to the success or failure of an intelligence operation. When I say "intelligence operation," I don't just mean they are part of the intelligence operation. For example, there was a discussion during the period when Iran was developing nuclear weapons, or were perceived to be

**M. Rifkind :** Oui, sénatrice, je me souviens bien de notre rencontre avec vous et vos collègues. Vous me voyez ravi d'avoir pu vous être utile.

Je devrais préciser que nous ne sommes pas, même maintenant, un comité du Parlement au sens courant parce que nous demeurons un comité créé en vertu d'une loi. Nous avons changé notre nom. De Comité du renseignement et de la sécurité, nous sommes passés à Comité du renseignement et de la sécurité du Parlement, mais nous ne constituons pas un comité restreint. À plusieurs égards, nous sommes très différents, encore aujourd'hui, d'un comité ordinaire du Parlement.

Tout d'abord, la composition de bon nombre de nos comités spéciaux est désormais déterminée par la Chambre des communes comme telle, c'est-à-dire par les députés, plutôt que d'être nommée par le premier ministre. Cette façon de faire est devenue relativement inhabituelle. Bien entendu, 95 p. 100 de nos séances se déroulent à huis clos, sans que personne ne puisse comparaître à part nos témoins et notre personnel.

Il existe un certain nombre d'autres façons de procéder. J'ai entendu quelques-unes de vos discussions précédentes au sujet du privilège parlementaire. Comme nous ne sommes pas un comité du Parlement, nous ne bénéficions pas du privilège parlementaire. Il y a des raisons pour lesquelles nous affichons un certain détachement à ce sujet, mais j'y reviendrai plus tard.

La manière dont les choses ont évolué chez nous peut s'expliquer de plusieurs façons. Tout d'abord, sur le fond comme sur la forme, depuis sa création, notre comité est véritablement bipartite contrairement, par exemple, aux comités du Sénat ou du Congrès aux États-Unis, au sein desquels les républicains et les démocrates votent souvent de différentes façons. Je peux dire avec certitude qu'aucun vote politique n'a été décidé selon la discipline de parti au sein de notre comité depuis sa mise sur pied en 1995. Chaque député peut exprimer son désaccord avec la majorité, mais aucun vote n'est décidé suivant la division des partis.

Comment expliquer cela? Les raisons sont nombreuses, mais la première saute aux yeux. Nos réunions sont tenues à huis clos et nos délibérations ne sont pas publiées. Il n'y a aucun avantage politique particulier à tirer dans les médias un jour donné ni les jours suivants.

En outre, les personnes normalement invitées à siéger au comité sont des parlementaires relativement chevronnés. Certains ont été ministres et n'ont plus d'ambitions ministérielles. Ils ont aussi tendance à savoir comment bien gérer le renseignement.

Ces facteurs ont amené les agences de renseignement à avoir une plus grande confiance, et ce, non seulement pour partager certains faits avec nous. Certains des renseignements les plus importants que nous obtenons des dirigeants du renseignement qui témoignent devant nous apparaissent non seulement dans leurs documents, mais concernent leur jugement quant aux chances de succès ou aux risques d'échec d'une activité de renseignement. Par activité de renseignement, je ne veux pas simplement dire qu'ils font partie de l'activité de

developing nuclear weapons. They would give us their perception as to how successful or otherwise the international attempts to restrict that were turning out to be.

One final point, which may be of importance to your committee, is that one of the reasons we developed a very constructive relationship with the intelligence agencies is that I made it clear from the very beginning, and my colleagues agreed with me, that we should not just sit privately but sit publicly. The purpose of our committee was twofold. First of all, yes, it was to examine the intelligence agencies and if they had done something stupid, wrong or improper, to say so publicly, if we could. It would embarrass them, but that was our function. We also had a second purpose, which also proved very important. If the intelligence agencies were being subject to unfair attacks in the media or in Parliament, and they were unable because they're intelligence agencies to openly and publicly defend themselves, in theory, the government could defend them, but they were employed by the government and therefore the government would not be seen as an independent arbiter. We were the only people who could actually examine the real facts of whatever the allegation was and come to a judgment as to whether that criticism was justified or not.

That happened when, during the Snowden affair, GCHQ, you may recall, were accused in *The Guardian* newspaper and elsewhere of having asked the United States to get intelligence on various people in the United Kingdom that the GCHQ would not have been entitled to get. That was a very serious allegation. We immediately investigated. We got access to all the information, and the information we got enabled us to conclude that the allegations were completely false. That's a solid example. Because that has happened, not often but once or twice, the intelligence agencies don't see us as an ally. They know we will thump them if they have done something wrong, but they also find it very encouraging and a great relief that there's some body of parliamentarians that can actually examine what they would perceive to be unfair allegations against them.

**The Chair:** Colleagues, we have 30 minutes left, and we have seven members who have questions. Please be brief. I would ask our witness if he could be brief, as well, in imparting all that information.

**Senator Beyak:** Thank you, Sir Malcolm, for your very helpful and knowledgeable insights. You'll improve our committee greatly with what you've told us today.

I think you've already addressed my biggest concern, because you are mostly in camera and your witnesses and your whistle-blowers are protected. There's nothing in our legislation that does that. There's no parliamentary protection for witnesses

renseignement. Par exemple, il y a eu un échange au moment où l'Iran développait des armes nucléaires ou était perçu comme se constituant une réserve d'armes nucléaires. Les dirigeants nous faisaient part de leur perception quant aux chances de réussite ou non des tentatives internationales de limiter ces activités.

Enfin, j'aimerais souligner un dernier point qui pourrait être important pour votre comité, à savoir que l'une des raisons pour lesquelles nous avons développé une relation très constructive avec les agences de renseignement, c'est que j'ai clairement établi dès le début, et mes collègues étaient d'accord avec moi à ce sujet, que nous devons non seulement siéger à huis clos, mais aussi publiquement. L'objectif de notre comité était double. Tout d'abord, nous devons effectivement surveiller les agences de renseignement et, si elles faisaient quelque chose de stupide, de mal ou d'inopportun, nous devons le dire publiquement, si nous le pouvions. Cela les gênait, mais c'était notre fonction. Nous avons également un deuxième objectif, qui s'est également révélé très important. Si les agences de renseignement étaient soumises à des attaques injustes dans les médias ou au Parlement, et si elles n'étaient pas capables de s'en défendre ouvertement et publiquement en raison de leur statut d'agences de renseignement, en théorie, le gouvernement pouvait les défendre, mais comme il s'agissait de leur employeur, il n'aurait pas été considéré comme un arbitre indépendant. Nous étions les seuls à pouvoir effectivement examiner les faits réels allégués et juger si une attaque était justifiée ou non.

Cela s'est produit lorsque, lors de l'affaire *Snowden*, le GCHQ, vous vous en souviendrez, a été accusé dans le journal le *Guardian* et ailleurs d'avoir demandé aux États-Unis d'obtenir sur diverses personnes du Royaume-Uni des renseignements qu'il n'avait pas le droit d'obtenir. C'était une allégation très grave. Nous avons immédiatement enquêté. Nous avons eu accès à tous les renseignements, et ceux-ci nous ont permis de conclure que les allégations ne reposaient sur aucun fondement. C'est un très bon exemple. Parce que cela s'est produit, pas souvent, mais une ou deux fois, les agences de renseignement ne nous considèrent pas comme un allié. Elles savent que nous n'hésiterons pas à les critiquer si elles font quelque chose de mal, mais elles trouvent également très encourageant et apaisant de savoir qu'il existe un groupe constitué de parlementaires qui peut effectivement se pencher sur ce qu'il considère comme des allégations non fondées contre elles.

**Le président :** Chers collègues, il nous reste 30 minutes et 7 personnes ont des questions à poser. Soyez bref. Je demande aussi à notre témoin de faire preuve de concision, s'il le peut, dans ses réponses.

**La sénatrice Beyak :** Merci, sir Malcolm, pour vos connaissances très utiles et bien éclairées. Vous allez aider notre comité avec ce que vous nous apprenez aujourd'hui.

Je pense que vous avez déjà parlé de ma principale préoccupation, parce que vous vous réunissez surtout à huis clos et parce que vos témoins et vos dénonciateurs sont protégés. Il n'y a rien dans notre loi qui en fait autant. Il n'y a pas de

or anyone who wishes to disclose confidential information to the committee. In fact, the committee as proposed cannot call for papers or summon witnesses.

How important do you think it is that such a committee have the power to protect witnesses and those whistle-blowers who seek to disclose information to the committee? I do think have you answered it.

**Mr. Rifkind:** I've answered part of that. Of course, because we are dealing purely with our intelligence people, not on the wider national security issue, virtually in the whole five years I chaired the committee I cannot recall our witnesses either not being from the intelligence agencies or government ministers responsible for those agencies. We didn't need to invite people from the wider public.

On the question of parliamentary privilege, we didn't look at that. At one stage we thought it might be useful to get parliamentary privilege. At the end of the day, we decided not to pursue that because we were advised by the lawyers that parliamentary privilege could only be created by Parliament itself and if we tried to put that in the act of Parliament, then that might give the courts jurisdiction over Parliament. In the United Kingdom, and I'm not sure if the same is true in Canada, the sovereignty of Parliament is such that the courts cannot inquire into the way Parliament reaches its decisions and on matters of parliamentary privilege.

We didn't feel we needed it. Over all the years we operated it had never been there before and had not caused any difficulties, the fact that we did not have it.

**Senator Enverga:** Thank you, Sir Malcolm, for being here. Your wisdom and experience are very valuable to us.

Why is it advantageous to have cross-party consensus in the establishment of this committee? The legislation proposed by the government has caused opposition parties in the House of Commons to vote against the bill. These parties prepared a parliamentary committee but are being told that they need training wheels and cannot have such a committee.

Looking at the United Kingdom, and from your vast parliamentary experience, can you please tell us why it is important for us to have a cross-party consensus on this bill, including how the chair is elected?

**Mr. Rifkind:** It's important for several reasons. First of all, I think most members of Parliament and the general public would say that if you're dealing with our national security and our intelligence agencies, all members of Parliament, all political parties in our Parliament, believe in national security and believe in having proper intelligence agencies that are able to protect the

protection parlementaire prévue pour les témoins ou pour quiconque souhaite divulguer des renseignements confidentiels au comité. En fait, le comité tel que proposé ne peut pas réclamer des documents ou convoquer des témoins.

Dans quelle mesure estimez-vous important qu'un tel comité ait le pouvoir de protéger les témoins et les dénonciateurs qui cherchent à divulguer des renseignements au comité? Je pense que vous y avez déjà répondu.

**M. Rifkind :** J'y ai répondu en partie. Évidemment, parce que nous traitons uniquement avec nos personnes du renseignement, et non de sécurité nationale en tant que telle, pendant mes cinq années à la présidence du comité, je ne me souviens pas avoir accueilli un témoin qui ne provenait pas des agences de renseignement ou qui n'était pas un ministre responsable d'une de ces agences. Nous n'avions pas besoin d'inviter des gens du grand public.

En ce qui concerne le privilège parlementaire, nous n'en avons pas parlé. À un certain moment, nous avons pensé qu'il serait utile d'obtenir un privilège parlementaire, mais en fin de compte, nous avons laissé tomber parce que les avocats nous ont informés que le privilège parlementaire ne pouvait être créé que par le Parlement comme tel, et que si nous essayions de l'inscrire dans une loi, cela pourrait accorder aux tribunaux la préséance sur le Parlement. Au Royaume-Uni, et je ne sais pas si c'est pareil au Canada, la souveraineté du Parlement est telle que les tribunaux ne peuvent pas poser de questions sur la façon dont le Parlement prend ses décisions et sur les questions de privilège parlementaire.

Nous n'avions pas l'impression d'en avoir besoin. Pendant toutes les années où nous avons opéré, il n'y en a jamais eu et cela n'a causé aucun problème.

**Le sénateur Enverga :** Sir Malcolm, merci d'être ici. Votre sagesse et votre expérience nous sont très précieuses.

Pourquoi est-il avantageux d'en arriver à un consensus entre les partis à la mise sur pied de ce comité? Le texte législatif proposé par le gouvernement a amené les partis de l'opposition à la Chambre des communes à voter contre le projet de loi. Ces partis ont préparé la mise sur pied d'un comité parlementaire, mais on leur a dit qu'ils n'étaient pas prêts et qu'ils ne pouvaient créer un tel comité.

Du point de vue du Royaume-Uni, selon votre vaste expérience parlementaire, pouvez-vous nous dire pourquoi il est important pour nous d'en arriver à un consensus entre les partis sur ce projet de loi, y compris pour déterminer la façon dont le président est élu?

**M. Rifkind :** C'est important pour plusieurs raisons. Tout d'abord, je pense que la plupart des députés et le grand public vous diront qu'en matière de sécurité nationale et d'agences de renseignement, tous les députés et tous les partis politiques au Parlement croient en la sécurité nationale et en la nécessité d'avoir de solides agences de renseignement qui sont en mesure de



public. Therefore, you start from the position where it should not be partisan. There is no benefit in an automatic partisan approach.

It's not just that. It's also a practical question. When the intelligence agencies regularly come to give us hours of evidence several times a year, it makes it a much more mature exchange if they think that members of the committee are not simply listening to what they say in order to have a political points scoring in subsequent discussions.

The third point is, of course, the reputation of the committee itself. If our reports, when published, had a majority from one party making recommendations with which the minority either didn't agree or didn't agree in part, that would weaken the effectiveness of the report itself. It makes it easier for those who don't like our recommendations to dismiss it as simply a partisan position.

What I'm saying, I know in theory, could apply to all select committees and parliamentary committees. In reality, the business of Parliament is to argue out in public different points of view. It would be very worrying if committees always reached consensus and didn't have differences of view.

As a personal opinion, when you're dealing with national intelligence and the role of intelligence agencies, you win more than you lose by a bipartisan approach for the reasons I've indicated.

**Senator Enverga:** Could you tell us, please, your opinion on how the chair should be selected?

**Mr. Rifkind:** Yes. Originally, we had one or two people arguing that if we were reforming the committee, why should we not allow members of Parliament to vote for whichever of their colleagues wanted to serve on the committee? That's how most of our committees are chosen. The government is not involved at all.

We ourselves came to the view, I think to the government's relief, that would be unwise and potentially dangerous. Let me explain why. When you are dealing with people who are to have access to the nation's most secret information, you have to be satisfied not just that they are loyal and wouldn't be traitors, and, of course, we would assume all members of Parliament would be loyal, but, equally important, whether they are people who know how to handle secret information.

The problem is that members of Parliament spend the rest of their time speaking to the press. That's their job. Part of being a parliamentarian is communicating your views through journalists, through the newspapers and through television. If you're going to be those members of Parliament who in addition to all the other information they have, have also read dozens of top-secret documents which, if in any way are disclosed even unintentionally or without any maligned interests to

protéger le public. En conséquence, vous commencez par établir que l'agence ne doit pas être de nature partisane. Il n'y a aucun avantage à adopter une approche automatiquement partisane.

Ce n'est pas tout, car c'est aussi une question pratique. Lorsque les agences de renseignement se présentent régulièrement devant nous afin de nous fournir des preuves pendant des heures plusieurs fois par an, l'échange est beaucoup plus fructueux si leurs représentants estiment que les membres du comité ne sont pas seulement là pour marquer des points sur le plan politique lors des discussions ultérieures.

Le troisième point est, bien entendu, la réputation du comité lui-même. Si dans nos rapports, une fois publiés, on constatait que la majorité des membres d'un parti faisait des recommandations avec lesquelles la minorité n'était pas d'accord ou n'était pas d'accord en partie, cela affaiblirait l'efficacité du rapport en soi. Il est plus facile pour ceux qui n'aiment pas nos recommandations de les rejeter comme des positions purement partisans.

Ce que je dis, et je le sais en théorie, pourrait s'appliquer à tous les comités spéciaux et les comités parlementaires. En réalité, l'activité principale au Parlement consiste à discuter en public de points de vue divergents. Il serait très inquiétant que les comités en arrivent toujours à un consensus et n'expriment pas de divergences de vues.

Personnellement, j'estime qu'au chapitre des services de renseignement nationaux et du rôle des agences de renseignement, il y a davantage à gagner qu'à perdre de l'adoption d'une approche bipartite pour les raisons dont je viens de parler.

**Le sénateur Enverga :** Pourriez-vous nous dire comment, selon vous, le président devrait être choisi?

**M. Rifkind :** Bien sûr. À l'origine, une ou deux personnes soutenaient que puisque nous réformions le comité, l'occasion était belle de permettre aux députés de voter pour ceux de leurs collègues qui voulaient siéger au comité? C'est ainsi que la plupart des membres de nos comités sont choisis. Le gouvernement ne participe pas du tout au processus.

Nous avons conclu, au grand soulagement du gouvernement selon moi, qu'il serait imprudent et potentiellement dangereux de procéder ainsi, et je vais vous expliquer pourquoi. Lorsque vous traitez avec des personnes qui doivent avoir accès aux renseignements les plus secrets au pays, vous devez avoir la conviction non seulement qu'ils sont loyaux et qu'ils ne vous trahiront pas, et nous supposons évidemment que tous les députés sont loyaux, mais il est tout aussi important que ces personnes sachent comment composer avec des renseignements secrets.

Le problème, c'est que les députés passent le reste de leur temps à parler aux médias. C'est leur travail. Une partie du travail d'un parlementaire consiste à faire part de ses opinions par l'intermédiaire des journalistes, dans les journaux et à la télévision. Si vous faites partie des députés qui, en plus de tous les autres renseignements dont ils disposent, ont également lu des dizaines de documents secrets qui, s'ils venaient à être révélés d'une façon ou d'une autre, même involontairement ou sans intention diffamatoire de la part des

journalists, could do serious damage to the national interest, then that would be damaging to the national interest. Unfortunately, it means also that the chiefs of intelligence, when they come to give their evidence, have to bear that risk in mind. If they believe even one member of the committee is immature or likes speaking to journalists and showing off how much he or she knows, then they won't give you the benefit of their honest opinions, the intelligence chiefs.

It wasn't in our own committee but I know in one important select committee of the House of Commons, because one member of that committee was known to like to show off to journalists what he had learnt in confidence in the committee, when people came to give evidence to that committee they shared nothing that was not already public information because they couldn't take the risk.

To conclude, very briefly, that is why we judged that the prime minister had to make the initial recommendation but, unlike in the past, shouldn't have the last word. If Parliament didn't like the people he was recommending, he would have to go back and find others that he felt met the right criteria.

**Senator Moncion:** Good morning, sir. I'd like to know the governance structure of your committee and the type of information that you find in your bylaws.

**Mr. Rifkind:** When you say "governance structure," in what sense do you mean?

**Senator Moncion:** Within your committee.

**Mr. Rifkind:** How my committee operates?

**Senator Moncion:** Yes, and if you defined it in your regulations.

**Mr. Rifkind:** The only thing that is written down is that there's a chairman who is chosen by the other members of the committee. When that chairman is chosen, he or she remains the chairman for the rest of that Parliament until the next general election. The committee is automatically dissolved at a general election and has to be reconstituted.

In practice, when I was chairman, I was from the Conservative Party and my de facto deputy chairman, although not formally declared as such, was a senior Labour member, senior opposition member on the committee, just because it worked well and it made more sense to do it that way.

We have a clerk and a staff, as you would expect, but that is really the only governance aspects. I should also say that the offices we operated from were owned by the government. That was necessary because they had to be given all the proper security advice and security structures to make sure the very secret files that we kept in our office could not be penetrated by some hostile elements. That was a pretty expensive operation, but

journalistes, pourraient gravement porter atteinte à l'intérêt national, cela irait à l'encontre de l'intérêt national. Malheureusement, cela signifie aussi que les dirigeants du renseignement, lorsqu'ils viennent témoigner, doivent tenir compte de ce risque. S'ils croient que même un seul membre du comité est indiscipliné ou aime parler aux journalistes afin de prouver qu'il sait beaucoup de choses, ils ne vous donneront pas leurs opinions en toute franchise.

Ce n'est pas arrivé dans notre comité, mais je sais que dans un important comité spécial de la Chambre des communes, dont l'un des membres aimait dévoiler aux journalistes ce qu'il avait appris de façon confidentielle au comité, quand des gens venaient témoigner devant ce comité, ils ne divulguaient rien qui n'était pas déjà du domaine public, parce qu'ils ne pouvaient pas prendre ce risque.

Pour conclure très brièvement, c'est la raison pour laquelle nous avons jugé que le premier ministre devait faire la recommandation initiale, mais qu'à la différence de ce qui se passait auparavant, il ne devait pas avoir le dernier mot. Dans l'éventualité où le Parlement n'aimerait pas les personnes qu'il recommande, il faudrait qu'il en trouve d'autres qui répondent aux critères.

**La sénatrice Moncion :** Bonjour, sir Malcolm. J'aimerais connaître la structure de gouvernance de votre comité et le type d'information qui se trouve dans vos règlements administratifs.

**M. Rifkind :** Quand vous parlez de « structure de gouvernance », que voulez-vous dire?

**La sénatrice Moncion :** Au sein de votre comité.

**M. Rifkind :** Comment fonctionne mon comité?

**La sénatrice Moncion :** Oui, et si vous avez défini ce fonctionnement dans vos règlements.

**M. Rifkind :** La seule chose qui est écrite, c'est qu'il y a un président qui est choisi par les autres membres du comité. Lorsque ce président est choisi, il demeure président pour le reste de cette législature, jusqu'à la prochaine élection générale. Le comité se dissout automatiquement quand une élection générale est déclenchée et il doit ensuite être reconstitué.

Dans la pratique, lorsque j'étais président, j'étais du Parti conservateur et mon vice-président de fait, même s'il ne s'était pas officiellement déclaré comme tel, était un membre de haut rang du Parti travailliste, un membre principal de l'opposition au sein du comité, simplement parce que cette façon de faire fonctionnait bien et qu'elle était plus sensée.

Nous comptons un greffier et un membre du personnel, comme on aurait pu s'y attendre, mais ce sont vraiment les seuls aspects de la gouvernance. Je dois également préciser que les bureaux que nous occupions appartenaient au gouvernement. Il le fallait parce qu'il devait avoir l'assurance, sur le plan de la sécurité et des structures de sécurité nécessaires, que les dossiers très secrets que nous gardions au bureau ne pouvaient aboutir entre les mains

although they were provided by the government and the offices did not come under our budget, in practice we had control over what happened in them.

**Senator Moncion:** I want to bring it further. Do you have specific rules that you work under, or is it somewhat not a free-for-all but a framework within which you work? You could have free agents where people start going after information that they're not supposed to. Do you have just a set of rules that you work under?

**Mr. Rifkind:** Not so much a formal set of rules, but I hope I can answer your question in another slightly different way. We decide our own agenda. The government cannot instruct us to carry out any tasks. They can ask us, invite us to, but we decide that.

For example, on one occasion when we were already carrying out one inquiry and the government wanted us to do another, we said, "Only if you provide the resources so that we can employ additional staff because otherwise the quality of our work will suffer."

The way in which the committee operates on a day-to-day basis is essentially the chairman working closely with the clerk and consulting the other members, but when we take evidence, the procedure from what I can see is very similar to your own procedure. The chairman invites all his colleagues to ask the questions that they think appropriate of the witnesses appearing before them.

**Senator Moncion:** Thank you.

**Senator Harder:** Thank you very much. I would like your comment on the relationship between the committee and the support staff and how they, in the early going especially, contributed to developing the culture you described that made the agencies and the parliamentarians more comfortable with the committee's work itself?

**Mr. Rifkind:** The staff are absolutely crucial because in a sense they are the keepers of the history of the committee as well as the documentation. MPs, as we all know, come and go. Some last for a long time; some are more transitory. It's quite important that the inherited wisdom of the committee, insofar as there is an inherited wisdom, is passed on to the next generation of that committee.

There's usually an attempt by the prime minister, supported by Parliament, to ensure there is some continuity in the membership, if that is practical. You want at least three or four of the members to have served in the previous Parliament. The chairman is either someone who has served as a member of the committee or may have been a minister. When I was foreign minister, foreign secretary, I had ministerial responsibility for MI6 and GCHQ, so I had handled intelligence issues from the ministerial point of view. I had now become a gamekeeper but the experience, to some degree, was there. We were fortunate in our own case that the

d'éléments hostiles. C'était une opération assez coûteuse, mais même si nos bureaux étaient fournis par le gouvernement et qu'ils ne relevaient pas de notre budget, dans la pratique, nous avions le contrôle de ce qui s'y passait.

**La sénatrice Moncion :** J'aimerais approfondir cette question. Avez-vous des règles précises auxquelles vous vous astreignez, ou est-ce plutôt, non pas le laisser-aller, mais un cadre à respecter? Vous courez le risque d'être infiltrés par des agents doubles qui pourraient prendre connaissance de renseignements auxquels ils ne devraient pas avoir accès. Avez-vous établi une série de règles à observer?

**M. Rifkind :** Pas une série de règles comme telle, mais j'aimerais répondre à votre question un peu différemment. Nous déterminons nos propres objectifs. Le gouvernement ne peut nous ordonner d'accomplir des tâches. Il peut nous inviter à le faire, mais c'est nous qui décidons.

Par exemple, alors que nous étions déjà en train de mener une enquête et que le gouvernement voulait que nous en débutions une autre, nous lui avons répondu que nous ne le ferions que s'il fournissait des ressources supplémentaires pour nous permettre de faire notre travail sans que la qualité en souffre.

La façon dont le comité fonctionne au jour le jour consiste essentiellement pour le président à travailler en étroite collaboration avec le greffier et à consulter les autres membres, mais lorsque nous recueillons des preuves, notre façon de procéder, selon ce que je peux voir, est très semblable à la vôtre. Le président invite tous ses collègues à poser les questions qu'ils jugent appropriées aux témoins qui comparaissent devant eux.

**La sénatrice Moncion :** Je vous remercie.

**Le sénateur Harder :** Merci beaucoup. J'aimerais savoir comment vous voyez la relation entre le comité et les membres de son personnel de soutien, et savoir comment ils ont contribué, surtout aux premières étapes, à développer la culture que vous avez décrite et qui a permis aux agences et aux parlementaires d'être plus à l'aise avec le travail du comité en tant que tel?

**M. Rifkind :** Les membres du personnel ont un rôle absolument essentiel puisque d'une certaine façon, ils sont les gardiens de l'histoire du comité ainsi que de ses documents. Les députés, comme nous le savons tous, vont et viennent. Certains restent longtemps et d'autres ne sont que de passage. Il est très important que le patrimoine de sagesse du comité, dans la mesure où il existe, soit transmis aux prochaines générations de ce comité.

Le premier ministre essaie habituellement, avec l'aide du Parlement, d'assurer une certaine continuité dans la composition des comités, s'il est pratique de le faire. Idéalement, au moins trois ou quatre membres doivent avoir servi au sein de la législature précédente. Le président est soit quelqu'un qui a déjà été membre du comité, soit un ministre. Lorsque j'étais ministre des Affaires étrangères, puisque j'étais le ministre responsable du MI6 et du GCHQ, j'avais déjà une expérience du renseignement d'un point de vue ministériel. J'étais donc devenu une sorte de garde-chasse, mais j'avais l'expérience souhaitée, dans une certaine mesure. Dans notre

lady who is the clerk to the committee has actually been in that role for about 10 or 12 years and has a lot of knowledge of precedents and so forth that might be appropriate.

Another thing I should say is that we didn't have it in the past, but we now have the power to go outside for specialist advice. For example, when we were doing an inquiry into GCHQ, and that involved quite a lot of detailed scientific and technical knowledge on cyber matters, which we as parliamentarians had a general knowledge but not a specialist knowledge, we had available in the room someone with security clearance who was able to advise us on the technical and scientific significance of some of the evidence we were being given with regard to cyber-related intelligence issues.

**Senator Harder:** Thank you.

**Senator Jaffer:** Thank you very much. I've had the pleasure to meet you a number of times, both in England and here when you met with our committee. I want to thank you. The government keeps telling us we need to go slowly, to have training wheels and to walk before we run. However, you've been there to help us through this process for many years, so I thank you.

I have two questions of you. One is on the concept that when this committee is formed the first thing we need to do is build trust between the intelligence community and ourselves. You said in your answers that if somebody speaks outside then the intelligence committee loses trust. It would be useful if you would share with us how you went about building this trust and how you ensure it's there all the time.

They may not like what you say, but they know you're fair and there is a trust relationship.

**Mr. Rifkind:** Thank you. I wouldn't want to try and make recommendations as to the pace of change that you use, whether you go slowly or whether you go fast.

**Senator Jaffer:** No, I was just reflecting. I'm asking about the trust issue.

**Mr. Rifkind:** I'm familiar with that. The point I wanted to make, though, was something you all want to bear in mind. While you don't want to go too fast for the initial committee, if you ever wanted to reform or improve it, you have to wait for an opportunity for new legislation. Sometimes you have to wait a long time for intelligence-related legislation because there are not many votes in it and governments have other priorities.

Our initial committee was formed by 1995, and we lived with some of the defects or some of the timidity of the structures that were set up at the very beginning for the first 17 years before we were able to reform in the way that we now have.

cas, nous avons été chanceux puisque la dame qui est greffière du comité occupe effectivement ce rôle depuis environ 10 ou 12 ans et a beaucoup de connaissances sur les précédents et ainsi de suite.

Je dois aussi préciser que nous n'avons pas ce pouvoir auparavant, mais que nous pouvons désormais nous adresser à des consultants de l'extérieur pour obtenir des conseils spécialisés. Par exemple, lorsque nous faisons une enquête sur le GCHQ, nous avons besoin de bon nombre de connaissances scientifiques et techniques détaillées sur la cybersécurité. Or, en notre qualité de parlementaires, nous possédions certaines connaissances générales, mais pas de connaissances spécialisées, mais nous avons eu la chance de pouvoir compter sur quelqu'un qui avait une autorisation de sécurité et qui a pu nous conseiller sur l'importance technique et scientifique de certaines des preuves que nous avons recueillies en ce qui concerne le renseignement de cybersécurité.

**Le sénateur Harder :** Je vous remercie.

**La sénatrice Jaffer :** Merci beaucoup. J'ai eu le plaisir de vous rencontrer un certain nombre de fois, en Angleterre et ici lorsque vous avez rencontré les membres de notre comité. Je tiens à vous remercier. Le gouvernement nous rappelle constamment de prendre notre temps et d'apprendre à marcher avant de courir, mais comme vous nous aidez dans ce processus depuis de nombreuses années, je tiens à vous en remercier.

J'ai deux questions à vous poser. L'une d'elles porte sur le fait que, lorsque ce comité sera formé, il lui faudra tout d'abord bâtir une relation de confiance avec la collectivité du renseignement. Vous avez rappelé que si quelqu'un parle à l'extérieur du comité du renseignement, celui-ci inspire soudainement moins confiance. Il serait intéressant de vous entendre parler de la façon dont vous vous y êtes pris pour créer ce lien de confiance et le maintenir en tout temps.

Les gens du renseignement peuvent ne pas aimer ce que vous dites, mais je sais que vous êtes juste et que vous avez instauré une relation de confiance.

**M. Rifkind :** Merci. Loin de moi l'idée de vous faire des recommandations quant au rythme à adopter pour changer les choses, c'est-à-dire quant à la nécessité d'aller vite ou pas.

**La sénatrice Jaffer :** Je cogitais, sans plus. Je m'interroge sur la question de la confiance.

**Mr. Rifkind :** Ça, je connais. Je voulais simplement vous rappeler une chose. Il vaudrait peut-être mieux ne pas aller trop vite dans la création du comité, car, advenant que vous vouliez le réformer ensuite, vous devrez attendre l'occasion de soumettre un nouveau projet de loi. Or, il faut parfois longtemps pour pouvoir étudier un texte sur le renseignement, parce que de telles mesures législatives ne retiennent pas beaucoup l'attention et que les gouvernements ont d'autres priorités.

Notre premier comité a été constitué en 1995 et nous avons dû en accepter les défauts, ou composer avec les structures hésitantes adoptées 17 ans plus tôt jusqu'à ce que nous ayons l'occasion de le réformer pour en faire ce qu'il est maintenant.

It's for you to decide what you wish to start with, but it's important to have a dialogue with the intelligence chiefs in particular, so that they are aware that you have no desire to be a threat to them, that it is part of a democratic structure, that they should be part of the oversight, and that you can be trusted in the handling of intelligence as individuals and collectively as a committee. I mentioned earlier being bipartisan is certainly a huge asset in winning that support.

Some people may ask: "Why do you have to go through all this? These intelligence chiefs, they are just officials. They have a duty to answer your questions and submit to your oversight." Yes, that is indeed constitutionally true, but there is an inevitable human nature involved. If people feel they are under threat then they will limit the information they share, the judgments that they share. They shouldn't be able to limit the facts they provide, but their judgments as to whether something went right or wrong will be influenced by whether they feel at the end of the day you're going to be fair. They know they'll be criticized.

I remember once when we had an investigation of something that had gone wrong with one of our intelligence agencies. We produced our draft report and showed it to the intelligence agency in question. The head of that intelligence agency said to me privately, "Your criticisms of what we did on this occasion are entirely fair, but you're making it appear that we're a complete bunch of useless amateurs who never get anything right." There was an anxiety as to not just whether our criticism was valid but whether we had got it in proper perspective across the whole spectrum of their activities.

At the end of the day, we decide what goes in our report, but if one is able to present a report in a way that doesn't seem vindictive, that doesn't seem to be enjoying punishing whomever you are investigating just for the sake of doing it, then they are grownups who will know the criticism may be justified, and the whole success of oversight is that much more likely to be achieved.

**Senator Jaffer:** I've heard members of Parliament of the House of Commons and senators speak about the workload for an individual. As you said, as is true for the House of Lords, we too don't run for elections but our colleagues in the other place do. If you're a senator and you're a member of that committee, the workload is tremendous.

How do members of your committee deal with it? How many hours a month or a week do you meet? It is a heavy workload to try and do both, be a parliamentarian and a member of that committee.

Il vous appartient de décider de ce que vous voudrez faire au début, mais il est important de maintenir le dialogue, surtout avec les patrons du renseignement pour qu'ils ne doutent pas que votre intention n'est pas de les menacer, que votre démarche s'inscrit dans la structure démocratique, que le renseignement doit tomber sous le coup des mécanismes de surveillance, et qu'on peut vous faire confiance dans la façon dont vous traiterez les renseignements de sécurité, à titre personnel ou en tant que collectif. Comme je l'ai dit tout à l'heure, le fait d'avoir un comité bipartisan est certainement une excellente façon de mettre les gens en confiance.

Certains pourront vous demander : « Mais pourquoi donc vous donner tout ce mal? Après tout, les patrons du renseignement sont de simples fonctionnaires. Ils n'ont d'autre choix que de répondre à vos questions et de se soumettre à votre supervision. » Sur le plan constitutionnel, le raisonnement se tient, mais il se trouve qu'on a affaire à la nature humaine. Quand les gens se sentent menacés, ils limitent instinctivement les renseignements et les décisions qu'ils transmettent. Ils ne devront pas avoir la possibilité de restreindre les informations qu'ils communiquent, mais leurs jugements — sur les bons et les mauvais coups — seront teintés par l'impression qu'ils auront de votre sens de l'équité envers eux. Ils savent qu'ils seront critiqués.

Je me souviens de la fois où nous avons fait enquête sur un pataqués d'un de nos organismes du renseignement. Après avoir reçu notre ébauche de rapport, le responsable de l'organisme en question m'avait déclaré en privé : « Vos critiques sont tout à fait justifiées, mais vous nous faites passer pour une bande d'amateurs, pour des bons à rien qui font toujours tout de travers. » La question pour lui n'était pas le bien-fondé de nos critiques, mais le fait que nous ne les avons pas formulées en tenant compte de toutes les activités de son organisation.

Il nous appartient donc, en dernière analyse, d'écrire ce que nous voulons dans nos rapports, mais si nous pouvons ne pas donner l'impression de régler des comptes, de nous complaire à fustiger les gens visés par nos enquêtes, il y a beaucoup plus de chance alors que la surveillance porte fruit, puisque nous avons affaire à des adultes, conscients que les critiques peuvent être justifiées.

**La sénatrice Jaffer :** J'ai entendu des députés et des sénateurs parler de leur charge de travail. Tout comme vous l'avez fait remarquer à propos de la Chambre des lords, contrairement à nos collègues de l'autre côté, nous n'avons pas à nous faire élire. Pour un sénateur, membre de ce comité, la charge de travail est énorme.

Comment les membres de votre comité s'en sortent-ils? À quelle fréquence vous réunissez-vous, par semaine ou par mois? C'est très lourd d'essayer d'être à la fois parlementaire et membre de ce comité.

**Mr. Rifkind:** It is a heavy workload. As a workload, it is not perhaps any heavier than a major parliamentary committee. If you're a chairman or a member of one of the other major parliamentary committees, they may feel the workload is not that different.

However, there is a very fundamental additional problem that perhaps your question did not cover. Normally, if we as members of Parliament have a heavy workload, we take some of it home with us. We read it in the evening when we're at home after we've had dinner. We work perhaps until eleven o'clock at night and so forth.

Because the material we're dealing with for our investigations is all top-secret information, none of it, literally none of it, can be taken out of the offices of the Intelligence and Security Committee. The building that we work in is not far from Parliament, but it is a few hundred yards away.

Therefore, the real burden is that members of the committee have had to identify specific times of the day or specific days when you can physically be in the building not to do the taking of evidence, just to read the briefs, read the material. Otherwise, you will not be properly informed.

That is where I think the workload is significantly different from that of any other members of a parliamentary committee.

**Senator Jaffer:** I should know the answer to this, and I apologize. What is the makeup? Are you a joint committee with the members of the house or are you two separate committees?

**Mr. Rifkind:** No, we don't call ourselves a joint committee. In practice we are a committee of the House of Commons and the House of Lords. Traditionally, for obvious reasons, because our House of Lords is not elected, and I would have to check the precise number, six or seven members of the committee are always from the House of Commons and only one or two, at most, of the members are from the House of Lords. We had two at one stage, and sometimes there has been one. There would never be more than two. The actual party representation reflects the current party representation in the House of Commons.

**The Chair:** I'd like to follow up on a couple of questions, if I could, Sir Malcolm.

The first question goes back to the question of privilege. You spoke to it a bit earlier. If I understand correctly, you are a committee of the house but you are a committee by statute.

**Mr. Rifkind:** Not quite. We're not a committee of the house because Parliament is jealous about all its committees. It determines their standing orders. It determines whether they are created and so forth.

**M. Rifkind :** Cela demande beaucoup, mais la charge de travail n'est peut-être pas plus imposante que dans un autre comité parlementaire de premier plan. Le président ou le simple membre d'un tel comité aura l'impression que la charge de travail n'est guère différente.

Il y a cependant une différence majeure que vous n'avez peut-être pas mentionnée dans votre question. Habituellement, quand un parlementaire a beaucoup de travail, il peut prendre des dossiers chez lui, le soir. Il les lit après le dîner et travaille, disons, jusqu'à 23 heures.

Cependant, les documents relatifs à nos enquêtes sont tous très secrets et il nous est impossible d'en sortir un seul des bureaux du Comité du renseignement et de la sécurité. L'édifice dans lequel nous travaillons n'est pas très loin du parlement, à quelques centaines de mètres à peine.

Donc, le véritable fardeau tient au fait que les membres de ce comité doivent se réserver des périodes dans la journée, ou certains jours dans la semaine, pour aller dans le bâtiment afin de lire les mémoires et les autres documents qu'ils ne peuvent pas sortir. Sans cela, ils sont mal informés.

C'est là où, selon moi, la charge de travail est très différente de celle qui incombe aux membres des autres comités parlementaires.

**La sénatrice Jaffer :** Excusez-moi, mais je devrais connaître la réponse à cette question. Quelle est la composition de votre comité? S'agit-il d'un comité conjoint où siègent à la fois des députés et des sénateurs, ou avez-vous deux comités distincts?

**M. Rifkind :** Nous ne nous désignons pas sous l'appellation de comité conjoint. Nous sommes effectivement un comité de la Chambre des communes et de la Chambre des lords. Depuis toujours, pour des raisons évidentes tenant au fait que la Chambre des lords n'est pas composée d'élus, six ou sept membres du comité — mais il faudrait que je confirme mes chiffres — sont des députés et il n'y a qu'un représentant de la Chambre des lords, voire deux tout au plus. À un moment donné, nous en avons eu deux, et parfois et il n'y en a eu qu'un. Nous en comptons tout au plus deux. La représentation des partis reflète la composition actuelle de la Chambre des communes.

**Le président :** J'aimerais revenir sur deux questions, sir Malcolm.

La première concerne la question du privilège. Vous en avez un peu parlé tout à l'heure. Si j'ai bien compris, vous êtes effectivement un comité de la Chambre, mais votre existence est inscrite dans la loi.

**M. Rifkind :** Pas tout à fait. Nous ne sommes pas un comité de la Chambre des communes en tant que tel parce que nous sommes un comité du Parlement. C'est le Parlement qui établit le règlement et qui détermine quels comités sont créés.

We are a creature of Parliament. We are created by an act of Parliament. Therefore, the parliamentary legal experts say that we are a very different creature to any other committee and do not automatically, for example, have privilege.

That could only be conceded if Parliament itself chose to give it to us. It does not automatically follow that they would because we are determined in all other respects by other rules and other procedures.

**The Chair:** I would like to pursue this further because the question of privilege has been raised a number of times.

The bill before us is recommending clearly that if you become a member of this committee you are relinquishing the privileges you have as a member of Parliament for the purposes of Parliament.

That's contrary to what you're saying. With your bill, you would have to go and ask if you could have privilege.

**Mr. Rifkind:** We're all members of Parliament. Therefore, for any work we do in the House of Commons or the House of Lords we have the same privilege as any other member of Parliament. Any statements we make outside, if we're doing it in a way that arises out of our position as members of Parliament, we are no different to any other members of Parliament.

What I was saying, though, is that the committee as a committee, or its report as a report, is not covered by privilege. In practice, that has never been even a marginal problem for us.

**The Chair:** To clarify this, then, I take it that you as a member of Parliament on your security committee maintain your privilege like the minister does in the House of Commons in respect to the public debate. Am I correct in that?

**Mr. Rifkind:** Broadly, yes. For example, when our reports are being debated in the House of Commons, as they often are, I as chairman of the committee, obviously, would be making a speech about matters. Anything I say in the chamber of the House of Commons, including ISC business, I have benefited from exactly the same privilege as any other member of Parliament and any other member of any committee.

Although we don't think it makes much difference, what is not covered by privilege, strictly speaking, is when we publish a report or when we do something collectively as a committee. The committee itself doesn't attract privilege. Nor do our reports. What we ourselves say in the House of Commons or in some forum of that kind has neither more nor less privilege than any other member of Parliament.

**The Chair:** Senator Lankin, do you want to pursue this?

**Senator Lankin:** I have a follow-up question. I think the distinction we've made is that for debating reports and those sorts of things, privilege would apply, but for any classified information that you receive by virtue of being a member of this committee, if you stood up and you revealed it, I don't know

Nous sommes une créature du Parlement. Nous sommes créés par une loi du Parlement et les juristes parlementaires nous ont indiqué que nous sommes très différents des autres comités et que nous n'avons pas, par exemple, automatiquement le privilège parlementaire qui accompagne la charge.

Nous n'aurions le privilège parlementaire que si le Parlement lui-même décidait de nous en accorder, ce qui n'est pas automatique parce que notre existence est déterminée en tout point par d'autres règles et procédures.

**Le président :** Poursuivons dans cette veine parce que la question du privilège a été soulevée à quelques reprises.

Le projet de loi dont nous sommes saisis indique clairement qu'en qualité de membres du comité, nous renonçons à notre privilège parlementaire, au sens des travaux du Parlement.

Cela est contraire à ce que vous venez de dire. Dans votre cas, vous pouvez demander à conserver ce privilège.

**M. Rifkind :** Nous sommes tous des parlementaires et nous jouissons donc tous, pour le travail que nous faisons à la Chambre des communes ou à la Chambre des lords, du même privilège que nos collègues. Rien ne change à propos des déclarations que nous pouvons faire en dehors du comité, en lien avec notre charge de parlementaires et nous ne sommes pas différents des autres.

Je voulais plutôt dire que les travaux du comité et ses rapports échappent aux règles régissant le privilège. Dans la pratique, cependant, cela ne nous a jamais posé le moindre problème.

**Le président :** Alors, précisons une chose. Je suppose qu'en qualité de parlementaire, membre du comité de sécurité, vous conservez votre privilège à la Chambre des communes, à l'instar du ministre, dans le cadre du débat public. Est-ce que je me trompe?

**M. Rifkind :** C'est globalement le cas. Par exemple, quand nos rapports sont soumis à la Chambre des communes, comme c'est souvent le cas, il est normal que je prononce une allocution en ma qualité de président du comité. Pour tout ce que je dis à la Chambre des communes sur les affaires concernant le Comité du renseignement et de la sécurité, je bénéficie du même privilège que n'importe quel parlementaire ou membre d'un autre comité.

Même si nous ne pensons pas que cela puisse faire une grande différence, c'est à l'étape de la publication d'un rapport ou lors d'une démarche collective du comité que nous n'avons plus aucun privilège, à strictement parler. Aucun privilège n'est associé au comité ni à nos rapports en tant que tels. Nos déclarations à la Chambre des communes ou sur d'autres tribunes tombent sous le coup du même privilège que celui dont jouissent les autres parlementaires.

**Le président :** Sénatrice Lankin, voulez-vous poursuivre?

**La sénatrice Lankin :** J'ai une question de suivi, effectivement. Je dirais que la différence réside dans le fait que le privilège s'applique aux débats sur les rapports et à ce genre de choses, mais pas aux renseignements classifiés que nous recevons en qualité de membres du comité, si ceux-ci devaient être dévoilés. Je ne sais

what your legislative provisions are for security of information. If you revealed classified information, are you protected by parliamentary privilege?

**Mr. Rifkind:** In no way we are, no. On the contrary, we are in the same position as any other citizen. We have an Official Secrets Act that covers all official secrets. As members of the Intelligence and Security Committee, we have no more protection than any member of the public or any other member of Parliament.

If we were to disclose that information in a way that breached the Official Secrets Act, quite properly we could be prosecuted. We would never dream of asking for any privilege that would have changed that provision.

**The Chair:** I'll just pursue this because it's an important issue.

The way I understand it, if a member of Parliament is on the committee and has the privilege, like you say, in the British House of Commons, then you will have privilege unless you divulge something that was classified information.

**Mr. Rifkind:** They are two separate matters, if I may put it this way. If you were in the House of Commons speaking in a debate and you attacked some member of the public's integrity or honesty, they cannot sue you for defamation because you can plead parliamentary privilege.

When I was chairman of the Intelligence and Security Committee, if I was speaking in Parliament in a debate and attacked someone's integrity, then I would have exactly the same privilege as any other member of Parliament.

The reports of select committees of Parliament themselves are protected by privilege. The actual reports, when published, cannot be used as a basis for any action in the courts.

We do not have parliamentary privilege as regards our reports because we are not a committee of Parliament in the sense that the other committees are. In practice, our reports do not enter into the business of the kinds of issues that result in defamation actions or issues of that kind. In addition, our own lawyers go through all our draft reports with a fine-tooth comb and with these sorts of matters in mind.

Remember also, we take evidence in actual proceedings that are all held in private. There is no public transcripts of that evidence.

**The Chair:** We've come to the end of our time. I want to thank Sir Malcolm for taking the time and spending it with us. It certainly has been helpful.

On behalf of all members, I would like to say thank you for appearing before us. I'm sure what you have said will have an effect on what decisions we take here.

**Mr. Rifkind:** Thank you very much. I've enjoyed being with you.

donc pas, dans le cas du renseignement de sécurité, ce que prévoient vos dispositions législatives. Si vous dévoiliez des renseignements classifiés, seriez-vous protégé par votre privilège parlementaire?

**M. Rifkind :** Pas du tout. Au contraire, nous sommes dans la même situation que n'importe quel autre citoyen. Tout ce qui est secret officiel tombe sous le coup de notre loi sur les secrets officiels. En qualité de membre du Comité du renseignement et de la sécurité, nous n'avons pas plus de protection que les membres du public ni que les autres députés.

Si, en divulguant cette information nous enfreignons la loi sur les secrets officiels, nous serions poursuivis, comme il se doit. Nous n'avons jamais songé à demander un quelconque privilège pour passer outre cette disposition.

**Le président :** Je vais poursuivre dans cette veine, parce que je trouve que le sujet est important.

À la façon dont je comprends les choses, si un député siège à ce comité et qu'il est protégé par le privilège parlementaire, à la Chambre des communes, ce privilège vaut jusqu'à ce qu'il divulgue une information classifiée.

**M. Rifkind :** Ce sont deux choses distinctes, si je puis m'exprimer ainsi. Si, lors d'un débat à la Chambre des communes, un député s'en prend à l'intégrité ou à l'honnêteté d'un membre du public, la personne ne peut le poursuivre pour diffamation, parce qu'il sera protégé par le privilège parlementaire.

Si, en ma qualité de président du Comité du renseignement et de la sécurité, je m'exprimais en Chambre à l'occasion d'un débat et que j'attaque l'intégrité de quelqu'un, je bénéficierais exactement du même privilège que n'importe lequel de mes collègues.

Les rapports des comités permanents aussi sont protégés par le privilège parlementaire. Quand ils sont publiés, ils ne peuvent pas servir de fondement à une action en justice.

Cela étant, nos rapports ne sont pas couverts par le privilège parlementaire parce que nous ne sommes pas un comité du Parlement comme les autres. En pratique, nos rapports ne traitent pas du genre de questions pouvant donner lieu à des poursuites en diffamation ou à des problèmes de ce genre. En outre, nos propres avocats passent au peigne fin toutes les ébauches de nos rapports en songeant à tous ces aspects.

N'oubliez pas que nous entendons nos témoins à huis clos et qu'aucune transcription n'est produite.

**Le président :** Nous en sommes arrivés au terme du temps prévu avec sir Malcolm que je tiens à remercier pour sa présence. Votre témoignage a été très utile.

Au nom des députés, merci beaucoup pour votre témoignage. Je suis certain qu'il va influencer sur le genre de décisions que nous allons prendre.

**M. Rifkind :** Merci beaucoup. J'ai apprécié tout ce temps passé avec vous.



**The Chair:** Joining us as our third panel is Mr. Anil Kapoor, a lawyer who has served as a special advocate on survey certificate matters. He was previously appointed counsel to the Commission of Inquiry into the Investigation of the Bombing of Air India Flight 182 and has served on the Prime Minister's Advisory Council on National Security. Presently, Mr. Kapoor is a member of the board of the Canadian Civil Liberties Association.

As this is not your first appearance before the committee, I'd like to welcome you back to the committee, Mr. Kapoor. We understand you have an opening statement. Could you please begin.

**Anil Kapoor, Barrister, Kapoor Barristers, as an individual:** Yes, briefly, if I can, having looked at this legislation as it presently stands, I'm struck by the following deficiencies and afraid that this may be a missed opportunity.

What we want to accomplish, I think, by way of this committee of parliamentarians is to have a unified and integrated review of the national security enforcement landscape. What I mean by that is a review body that has the power to look at all aspects of our national security mandates and is able to have unfettered access to the content of the various agencies, content which they rely upon in the execution of their mandates.

What strikes me in this legislation as problematic is the ability of the relevant minister to deny this proposed committee access to information that would be injurious to national security.

We can all agree that the committee, as it's structured and in its mandate, is not meant to meddle into ongoing investigation. When a matter has concluded and there's an opportunity for Parliament, the committee, and ultimately the citizenry, to have some input into how the national security establishment is doing its work, that can only happen if this committee is given access to all the materials, regardless of whether a particular minister thinks it would be injurious to national security.

That's what I mean when I say you ought to have unfettered access. Sadly, in this bill it seems as if that is not the choice being made by Parliament. This is no more apparent than in subclause 16(3) wherein if the minister is of the view that the information the committee seeks would be injurious to national security, you're meant to forward the minister's decision and reasons to the relevant dedicated review body. In the case of the RCMP, it's the civilian review body. In the case of CSE, it's the commissioner. In the case of CSIS, it's SIRC.

What you will be immediately struck by is that the decision of the minister frustrates the committee's ability to engage in a unified, integrated approach. Instead, the preference is for the minister to decide if it's subject to national security privilege, as we reference it in section 38 litigation. What happens then? We're

**Le président :** Nous accueillons maintenant notre troisième témoin, M<sup>e</sup> Anil Kapoor qui a été avocat spécial dans des dossiers concernant des certificats de localisation. Avant cela, il avait été conseiller juridique auprès de la Commission d'enquête relative aux mesures d'investigation prises à la suite de l'attentat à la bombe commis contre le vol 182 d'Air India et il a siégé au Conseil consultatif sur la sécurité nationale. M<sup>e</sup> Kapoor est aujourd'hui membre du conseil de l'Association canadienne des libertés civiles.

Maître Kapoor, ce n'est pas la première fois que vous témoignez devant notre comité. Je vous souhaite la bienvenue et vous invite à nous livrer votre déclaration liminaire.

**Anil Kapoor, avocat, Kapoor Barristers, à titre personnel :** Très brièvement. À l'examen de ce texte de loi, tel qu'il se présente aujourd'hui, je suis frappé par ses faiblesses et je crains que nous ne soyons en train de passer à côté d'une occasion.

Avec ce comité des parlementaires, je pense que nous voulons parvenir à effectuer un examen unifié et intégré du paysage canadien en matière de sécurité nationale. Je veux dire par là qu'il est question d'un organisme d'examen ayant le pouvoir de se pencher sur tous les aspects des mandats de sécurité nationale confiés à certaines organisations et d'accéder sans restriction à ce que font les différents organismes du renseignement, au contenu dont ils traitent dans l'exécution de leur mandat.

Ce qui me frappe dans cette loi, et qui fait problème, c'est la capacité du ministre de tutelle à nier au futur comité la possibilité d'accéder à des renseignements, au motif qu'il pourrait juger l'examen préjudiciable à la sécurité nationale.

Nous conviendrons tous qu'à la façon dont le comité est structuré et mandaté, il n'est pas question qu'il aille se mêler d'enquêtes en cours. Cependant, une fois qu'une affaire est bouclée et que le Parlement a la possibilité d'examiner la situation, le comité et, au bout du compte, l'ensemble des Canadiens pourront lever le voile sur le fonctionnement de l'appareil de sécurité nationale, ce qui ne peut se faire que si le comité a pleinement accès à tous les documents pertinents, même si le ministre estime que cela pourrait porter tort à la sécurité nationale.

C'est ce que je veux dire quand je parle d'accès non restreint aux informations pertinentes. Malheureusement, il semble que le Parlement n'ait pas fait ce choix dans le projet de loi. C'est particulièrement évident au paragraphe 16(3) selon lequel, si le ministre est d'avis que la communication du renseignement réclamé par le comité risque de porter tort à la sécurité nationale, il faut transférer la décision et les motifs de ce ministre à l'organisme de surveillance pertinent. S'il s'agit de la GRC, ce sera la Commission civile d'examen. Pour le CST, ce sera le commissaire et, dans le cas du SCRS, ce sera le CSARS.

On constate tout de suite que la décision du ministre peut contrarier la capacité du comité à appliquer une démarche unifiée, intégrée. Il appartient plutôt au ministre de décider si cela doit relever du privilège concernant la sécurité nationale, comme c'est mentionné à l'article 38 sous le titre « litiges ». Que se passe-t-il

back to the same old siloed review, where SIRC doesn't have access to the RCMP information and likewise across the suite of national security agencies.

In my respectful view, that is not what we should be doing. We should be having this committee of parliamentarians properly top-secret cleared and able to access that kind of information.

There should also be the ability to have a private or confidential report to the Prime Minister, rather than have what's called a special report, which would ultimately be also tabled in Parliament. Effective review sometimes requires confidence and the ability to advise the Prime Minister in confidence. If the need is that it must all be made public, that will seriously limit the scope of content the committee can gain access to and report on.

Finally, although it's not necessarily mentioned in this legislation, it would be the subject of regulation and appropriation. The committee needs to be properly staffed and properly funded, and I'm happy to address you what kind of architecture could properly support this committee.

Those are my opening comments. I'm happy to assist you in any way that I can. Thank you.

**The Chair:** Thank you very much. We'll start with questions.

**Senator Jaffer:** Thank you, Mr. Kapoor, for making yourself available. I'm sure you've been following these hearings carefully.

One of the things I'd like you to address is the issue of triple lock, clauses 8, 14 and 16, and the ongoing investigations. Do you think this would hamper the parliamentary committee?

**Mr. Kapoor:** I will deal with the ongoing investigation point first. It's appropriate that the committee not review ongoing investigations. Our agencies will be in the middle of an operation. They're making their decisions in real time. They need to execute on their mandate. From my experience, generally, they do a pretty good job. They should be allowed to exercise their operations as they need to exercise them.

The committee can really bring value-added by reviewing operations that have been concluded from the perspective of effectiveness, efficiency and mandates across the national security establishment and in terms of lessons learned that the committee can assist with. The committee should look at matters that have concluded, not matters that are ongoing.

I am of the view, as I said in my statement to commence this testimony, the committee should have unfettered access. It strikes me as passing strange that the committee would not be able to review the entirety of the closed information that CSIS has in its possession when it's germane to understanding the operation

dès lors? Eh bien, on en revient au bon vieil examen cloisonné qui empêchait le CSARS d'accéder aux renseignements de la GRC, et vice versa pour l'ensemble de l'appareil de sécurité nationale.

Si je puis me permettre, je pense qu'il n'aurait pas fallu s'y prendre ainsi. Il faudrait que les membres de ce comité des parlementaires soient tous autorisés au niveau très secret et puissent accéder à de tels renseignements.

Il devrait leur être possible d'adresser un rapport privé ou confidentiel au premier ministre, plutôt que de diffuser un rapport spécial qui aboutit éventuellement au Parlement. Afin qu'il soit efficace, il faut que l'examen effectué puisse se faire en toute confiance et qu'il soit possible de conseiller le premier ministre, en toute confiance également. Si tout doit être rendu public, on limitera très sérieusement la portée des informations auxquelles le comité pourra avoir accès et au sujet desquelles il pourra faire rapport.

Enfin, bien que cela ne soit pas nécessairement mentionné dans la loi, le comité serait soumis à un ensemble de règlements et de dispositions budgétaires. Le comité doit en effet être correctement doté en personnel et financé, et je serais très heureux de vous parler du genre de structure qui pourrait convenir à cet égard.

Voilà pour mes remarques liminaires et je serai heureux de vous aider dans la limite de mes compétences. Merci.

**Le président :** Merci beaucoup. Nous allons débiter les questions.

**La sénatrice Jaffer :** Merci, maître Kapoor de vous être rendu disponible. Je suis certaine que vous avez suivi nos audiences avec attention.

J'aimerais que vous nous parliez de la question du triple verrouillage découlant des articles 8, 14 et 16, ainsi que des enquêtes en cours. Pensez-vous que cela risquerait d'entraver le travail du comité parlementaire?

**M. Kapoor :** Je vais commencer par vous répondre au sujet des enquêtes en cours. Il convient que le comité n'examine pas les enquêtes en cours. Les organismes seront en pleine opération, en train de prendre des décisions en temps réel. Il faut leur laisser la possibilité d'exécuter leur mandat. À l'expérience, je peux vous dire que ces gens-là effectuent généralement du bon travail. Il faudrait leur permettre de mener leurs opérations à terme, comme il se doit.

Là où le comité sera le plus utile, c'est en se penchant sur des opérations parvenues à terme, pour en étudier l'efficacité, pour examiner les mandats confiés aux acteurs de l'appareil de sécurité nationale et pour voir quels enseignements il peut tirer de tout cela. Le comité devrait donc se pencher sur les dossiers clos et non sur les affaires en cours.

Comme je l'ai indiqué dans ma déclaration liminaire, j'estime que le comité devrait avoir un accès illimité aux renseignements. Je trouve très étrange que le comité puisse être privé de la possibilité d'examiner la totalité des renseignements secrets détenus par le SCRS, si ces renseignements peuvent permettre

that's under review. The fact that this legislation places a premium on privileging that information makes me feel like this committee will just not have the tools necessary to dig in on these issues.

**Senator Jaffer:** You are very familiar with these matters, so let me push you a bit more on the ongoing operations.

I'm from British Columbia, so you can understand why I ask you this question. I've heard from some people in British Columbia that Air India is still an ongoing operation. When will there be an overview of how everything was handled and how things were dealt with?

There is this issue of who was killed and why it has taken so long, but I won't go into all of that — that's another day's conversation — except to say that there is this angst about how long is an ongoing operation. Air India is still an ongoing operation.

**Mr. Kapoor:** To your point, that is a problem. The problem is the extent to which it's self-defining by the agency. One fix for that is to understand whether it's an active operation or a dormant operation.

We had an entire Royal Commission on Air India. We had access to all the closed information on Air India. We saw everything unredacted, and it still remains an open RCMP file. It will always be an open RCMP file until the RCMP secure convictions against people who they think are responsible.

The key is whether it's an active operation or a dormant operation.

**Senator Jaffer:** Did you have subpoena powers?

**Mr. Kapoor:** The committee should have the power to subpoena members of the various agencies and compel them to testify, yes.

**Senator Jaffer:** Did you?

**Mr. Kapoor:** We did. At the royal commission, we did have the power to subpoena witnesses. Most of the time, we did not need to resort to that because witnesses and their counsel voluntarily came forward but, if we needed to, we could have.

[Translation]

**Senator Dagenais:** I'd like to thank our witness. I have two questions. First, as someone who took part in the study done by the House of Commons committee on this, you are quite familiar with the bill. Some amendments were adopted after the study, but others that strike me as important were rejected. Given your experience, what are the two or three most important amendments the Senate could make to improve the bill?

de comprendre l'opération faisant l'objet de l'examen. Comme la mesure législative accorde, a priori, un statut particulier aux renseignements en question, j'ai l'impression que le comité n'aura tout simplement pas les outils nécessaires pour aller au fond des choses.

**La sénatrice Jaffer :** Comme vous connaissez très bien toutes ces questions, permettez-moi de vous pousser un peu sur le sujet des opérations en cours.

Je viens de la Colombie-Britannique et, si vous allez là-bas, vous comprendrez pourquoi je vous pose cette question. Dans ma province, certains m'ont dit que l'affaire *Air India* est encore en cours. Les gens se demandent quand on va examiner ce qui s'est fait et la manière dont cette affaire a été menée.

Il est question de savoir qui était visé et pourquoi les choses ont pris tant de temps. Je ne vais pas rentrer dans tous ces détails — nous pourrions en faire un sujet de conversation une autre fois —, mais je tiens à dire que les gens sont indignés du fait que cette opération en cours s'éternise. Air India demeure une opération en cours.

**M. Kapoor :** Vous avez raison, il y a un problème, et le problème est que l'organisme définit lui-même le statut de l'opération. On pourrait corriger la situation en déterminant pourquoi telle ou telle opération est active ou, au contraire, dormante.

Il y a déjà eu une commission d'enquête sur l'affaire *Air India*. Nous avons eu accès à tous les renseignements secrets sur Air India. Nous avons vu tous les documents non caviardés et il y a encore un dossier en cours à la GRC. Il le restera tant que la GRC ne parviendra pas à porter des accusations contre les présumés responsables.

La question fondamentale est de savoir s'il s'agit d'une opération en cours ou d'une opération dormante.

**La sénatrice Jaffer :** Disposiez-vous d'un pouvoir d'assignation?

**M. Kapoor :** Le comité envisagé devrait avoir le pouvoir d'assigner les membres des différents organismes et de les contraindre à témoigner.

**La sénatrice Jaffer :** Et vous, l'aviez-vous?

**M. Kapoor :** Oui. À la commission royale, nous avions le pouvoir d'assigner des témoins. La plupart du temps, nous n'avions pas besoin de l'invoquer, parce que les témoins et leurs avocats se présentaient de leur propre gré, sinon nous l'aurions fait.

[Français]

**Le sénateur Dagenais :** Je remercie notre invité. J'ai deux questions. Premièrement, vous connaissez très bien le projet de loi, puisque vous avez participé aux travaux du comité de la Chambre des communes. Des amendements ont été adoptés après l'étude, mais d'autres, qui m'apparaissent importants, ont été rejetés. Selon votre expérience, quels sont les deux ou trois amendements les plus importants que le Sénat pourrait apporter à ce projet de loi pour l'améliorer?

[English]

**Mr. Kapoor:** This is about unfettered access. I would amend clause 16 to prevent the minister from excluding information that in their view would be injurious to national security from review by the committee of parliamentarians. I would then correspondingly amend the reporting provisions to allow for a confidential or classified report to the Prime Minister. In that way, the agencies can have some comfort that the information will remain in a closed setting that is not only within the committee of parliamentarians but in a closed, classified report to the Prime Minister.

That would also do away with the Prime Minister's receiving a special report, then vetting it with the agencies and the agencies saying, "Well, the committee went off the reservation, so to speak, and included all this top-secret or classified information," or "it may jeopardize national security", in which case the Prime Minister then goes back to the committee and says, "Give me a revised report." That's a bit cumbersome and really frustrates integrated, unified review.

Those would be the two amendments. I would amend clause 16 to deprive the minister of the ability to exclude information injurious to national security, and I would permit the committee to provide a classified report as well as a public report on any matter that it reviews.

**Senator Kenny:** I have a supplementary question. Sir, have you just told us that you feel we could do away with most of clause 16 and most of clause 14, if the committee adopted a review approach and did not have an oversight element to it?

**Mr. Kapoor:** There is a debate about review versus oversight, as you know, Senator Kenny. I look at it this way: You have a concluded investigation and a committee wants to investigate or determine the efficacy of our responses. Let's pick the shooting on Parliament Hill. That operation is concluded. The committee may want to investigate that to determine whether our responses were appropriate. Did our agencies know? Could it have been prevented? Those sorts of things would require the agency to be able to gain access to classified information. I'm saying the committee should be able to get access to that. That's a concluded operation that the committee should be able to review.

In my experience, the agencies are not shy to claim national security privilege. What I fear is that if they get a sense the information may, in their view, compromise their understanding of injurious to national security, the committee will not get access to the content. That's what concerns me. These will be security-cleared members of Parliament. Surely they should be able to get access to it.

[Traduction]

**M. Kapoor :** Il est question de garantir un accès illimité. Personnellement, j'amenderais l'article 16 pour retirer au ministre le pouvoir d'exclure les renseignements dont l'examen par le comité des parlementaires, de son point de vue, pourrait porter atteinte à la sécurité nationale. J'amenderais aussi, en contrepartie, les dispositions concernant les rapports afin de permettre la présentation d'un rapport confidentiel ou classifié au premier ministre. Ainsi, les organismes seraient assurés que leurs renseignements sont traités en toute confidentialité, pas uniquement par le comité des parlementaires, mais aussi dans le rapport classifié uniquement destiné au premier ministre.

Cela permettrait aussi de supprimer la disposition exigeant que le premier ministre reçoive un rapport spécial, qu'il en vérifie le contenu auprès des organismes concernés qui pourraient alors dire : « Eh bien, le comité n'a pas respecté son devoir de réserve, pour ainsi dire, et il a inclus ici des renseignements très secrets ou classifiés », ou alors « Le rapport risque de compromettre la sécurité nationale. ». Dans tous les cas, le premier ministre devrait alors se retourner vers le comité pour lui réclamer un rapport révisé. Cette procédure est un tantinet lourde et elle ne ferait que gêner la tenue d'examen intégrés et unifiés.

Voilà les deux amendements que je recommanderais pour l'article 16 afin que le ministre n'ait pas la possibilité d'exclure des renseignements au motif que leur examen porterait atteinte à la sécurité nationale. De plus, je permettrais au comité de remettre un rapport classifié, de même qu'un rapport public sur tout dossier ayant fait l'objet d'un examen.

**Le sénateur Kenny :** J'ai une question supplémentaire. Vous venez juste de nous dire que nous pourrions supprimer la quasi-totalité des articles 14 et 16, si le comité était chargé d'effectuer des examens ne comportant aucune dimension de surveillance.

**M. Kapoor :** Comme vous le savez, sénateur Kenny, il y a tout un débat sur le choix entre l'examen et la surveillance. Je verrais les choses ainsi : une enquête a été terminée et le comité veut étudier ce qui s'est fait ou déterminer l'efficacité des interventions menées. Prenons, par exemple, le cas de la tuerie sur la Colline du Parlement. Cette opération est terminée. Le comité pourrait souhaiter faire enquête pour déterminer si la réaction des corps policiers a été appropriée. Une des questions consisterait à établir si les organismes étaient au courant, si l'attentat aurait pu être évité. Bref, autant de choses pour lesquelles il faut avoir accès à des renseignements classifiés. Je dis bien que le comité devrait avoir accès à tous ces renseignements. Il s'agit d'une affaire terminée que le comité devrait pouvoir examiner.

J'ai personnellement constaté que les organismes du renseignement de sécurité hésitent rarement à invoquer l'excuse de la sécurité nationale. Pour autant qu'ils craignent qu'un examen puisse porter atteinte à la sécurité nationale, j'ai peur qu'ils n'empêchent que le comité ait accès au contenu d'un dossier d'enquête. Cela me préoccupe. Pourtant, ce seront tous des députés autorisés au niveau secret ou top secret qui devraient pouvoir accéder à tous les renseignements.

**Senator Kenny:** The point I'm trying to get at is the likelihood of oversight being useful seems to be rather small. You commented that people in the middle of an operation will want to stay focused on that and that the idea of parliamentarians having to share responsibility for an operation seems ludicrous.

What if you withdrew back to simply having a review committee looking at things after the fact? I thought you handled the point about Air India rather well, because Mr. Major's inquiry was pretty complete.

**Mr. Kapoor:** Yes.

**Senator Kenny:** I'm really asking if the bill wouldn't end up with a more effective committee, without having cabinet ministers coming in and saying, "Not today, fellows. We don't want you looking at it." It would stop that, which would add to the credibility of the committee. Frankly, if Parliament decided it's going to be reviewed, it appears that you could do without ministers saying, "You can't hear this because it's injurious to national security." Yet, it would be a more effective committee.

I'm putting words in your mouth, but I'm wondering if this is what you've been saying to us.

**Mr. Kapoor:** Yes, that is my view. My view is that this committee should have unfettered access to the content. Ministers should not be able to preclude or frustrate that access. The one exception is, as you pointed out, ongoing operations.

A review mechanism, as you've described, is precisely what we want. It will matter what the committee reports. Why? It is because the committee will report publicly. Also, I'll say this much: The committee is made up of parliamentarians. They're politicians, on one level. They have to answer to their constituencies on another level. They're a member of a parliamentary party on another level. There will be, by definition, an openness and a public dialogue to these reports that come out from this committee, and there ought to be.

I believe you just heard from Mr. Rifkind, a colleague in the U.K. Robust debate that happens there. That can happen here, too, and this committee can foster that.

What I find frustrating, working in this area and teaching this at law school, is how little even people who are interested in this really know about what goes on in the intelligence community. Frankly, this committee can do a lot of public education, and people will be less distrustful. It's not always a bad news story. There are some successful operations and work that goes on well.

**Le sénateur Kenny :** Je veux faire ressortir le fait qu'il y a peu de possibilités que le comité soit utile dans son rôle de surveillance. Vous avez dit que les gens du renseignement ne voudront pas être dérangés en plein milieu d'une opération et que l'idée que des parlementaires soient mis au courant du déroulement d'une opération en cours semble hérétique.

Que penseriez-vous de l'idée de créer simplement un comité d'examen qui examinerait tout, mais uniquement après les faits? Vous vous en êtes, je crois, très bien sorti au sujet d'Air India, parce que l'enquête de M. Major a presque tout couvert.

**M. Kapoor :** Oui.

**Le sénateur Kenny :** Je voudrais en fait savoir si ce projet de loi ne permettrait pas d'accoucher d'un comité plus efficace, à condition qu'on évite de courir le risque qu'un ministre vienne dire : « Non, cette fois-ci, chers collègues, nous ne voulons pas que vous examiniez cette question. » Ce faisant, nous éliminerions le problème et contribuerions à hausser la crédibilité du comité. Pour tout dire, si le Parlement décidait qu'il doit y avoir un examen, j'ai l'impression qu'on pourrait se passer du risque qu'un ministre dise : « Vous ne pouvez pas examiner cette question parce que vous porteriez atteinte à la sécurité nationale », et pourtant, nous pourrions avoir un comité plus efficace.

Je suis en train de vous mettre les mots dans la bouche, mais n'est-ce pas finalement ce que vous nous avez dit?

**M. Kapoor :** Effectivement, c'est ce que je crois. J'estime que ce comité devrait avoir un accès illimité au contenu des enquêtes. Les ministres ne devraient pas pouvoir empêcher ou entraver ce genre d'accès. Comme je le disais, la seule exception serait celle des opérations en cours.

Le mécanisme d'examen que vous avez décrit est précisément ce que nous recherchons. Le contenu des rapports du comité est important, car les rapports sont rendus publics. De plus, et je ne vous dirai que cela, le comité sera composé de parlementaires. Vous aurez affaire à des gens qui, d'un côté, seront des politiciens et, de l'autre, devront répondre à leurs élus. Ils seront également membres d'un parti. Par définition, les rapports produits par ce comité feront l'objet d'un dialogue public, comme ce doit être le cas.

M. Rifkind, un collègue anglais, vous a, je crois, parlé des solides débats qui ont cours là-bas. Nous pourrions faire la même chose ici et ce comité pourrait alimenter le débat.

Comme je travaille dans ce domaine et que je l'enseigne à l'école de droit, je trouve frustrant de constater à quel point les gens, même les exégètes, ignorent à peu près tout de ce qui se passe dans le milieu du renseignement. Très honnêtement, ce comité pourrait faire beaucoup de sensibilisation publique, histoire de rassurer les gens. Après tout, les nouvelles ne sont pas toujours mauvaises; il arrive que des opérations soient réussies et que le travail soit bien fait.

I agree with you that there should not be this ability of the minister to frustrate access to content, but I say there must be a corresponding amendment to allow for a classified report to the Prime Minister.

[*Translation*]

**Senator Dagenais:** As I told you before, Mr. Kapoor, the British Parliament opted to grant protection to witnesses who appear before the oversight committee, whereas Bill C-22 does not. How important do you think that protection is, and what effect does it have on a witness when they know they are protected against libel suits, for example? If I were appearing as a witness, I would definitely want to be afforded that protection.

[*English*]

**Mr. Kapoor:** Yes, I think there are two components here. I want to make a distinction now between civilians who may be working for these agencies, or what we would typically call “sources.” Those folks, in my view, should not be compellable before this committee.

However, for members of the agencies who may have operational roles and for whom anonymity is important, I see no reason why they cannot be anonymized in the public expression of the testimony before that committee. The committee should have an open proceeding and a secure proceeding or a closed proceeding. Then in the secure or closed proceeding, sensitive witnesses can be heard from. Human sources could also be heard from, if the human source agreed and consented and wished to.

That’s a more thorny issue and a bit more complicated, particularly if we look at section 18(1) of the CSIS Act. If operational personnel of these various agencies are in sensitive deployments, I see absolutely no reason why they should not be protected. They ought to be as a quid pro quo for receiving their information.

[*Translation*]

**Senator Boisvenu:** First of all, I would like to thank the witnesses for joining us today.

What worries me about this bill is the independence of the process for appointing the members, chair and even staff of the committee. It is all well and good to say that it is a committee of parliamentarians and not a parliamentary committee, but the risk of its becoming a committee of partisan parliamentarians remains. The appointment powers are largely in the hands of a single person: the Prime Minister. Should the appointment process not be more independent? Should the bill not give the committee a lot more responsibility, as opposed to concentrating all the power in the hands of the Prime Minister?

Je suis d’accord avec vous pour dire qu’il ne faut pas donner la possibilité au ministre d’entraver l’accès au contenu, mais j’ajouterais qu’il faudrait apporter un amendement parallèle pour permettre que des rapports classifiés soient adressés au premier ministre.

[*Français*]

**Le sénateur Dagenais :** Comme je vous le disais précédemment, monsieur Kapoor, le Parlement britannique a choisi d’accorder une protection aux témoins qui comparaissent devant le comité de surveillance, alors que ce n’est pas le cas dans le projet de loi C-22. Quelle importance accordez-vous à cette protection et quel effet a-t-elle sur un témoin quand il sait qu’il est protégé, notamment contre des procédures pour libelle? Si je comparaissais comme témoin, je souhaiterais certainement pouvoir profiter d’une telle protection.

[*Traduction*]

**M. Kapoor :** Je pense effectivement qu’il y a deux choses à considérer ici. Je tiens à faire une distinction entre les civils travaillant pour ces organismes et ceux qu’on appelle généralement les « sources ». Il s’agit de personnes qui, selon moi, ne devraient pas être contraintes à témoigner devant ce comité.

D’un autre côté, je ne vois pas pour quelle raison on ne pourrait pas permettre au personnel des organismes occupant un rôle opérationnel, et pour qui la discrétion s’impose, de témoigner devant le comité sous le couvert de l’anonymat. Le comité pourrait tenir des séances publiques et des séances à huis clos, dans le dernier cas pour entendre les témoins exigeant la discrétion. Les sources humaines pourraient également être entendues dans ces conditions, à condition qu’elles le souhaitent ou qu’elles y consentent.

Cependant, c’est là un aspect plus épineux et un tantinet plus compliqué, surtout au vu du paragraphe 18(1) de la Loi sur le SCRS. Je ne vois toutefois pas pourquoi on ne pourrait pas protéger le personnel opérationnel de ces divers organismes qui est affecté à des fonctions dites sensibles. Il faut trouver des compromis pour recueillir l’information souhaitée.

[*Français*]

**Le sénateur Boisvenu :** Tout d’abord, je tiens à remercier notre invité d’être parmi nous aujourd’hui.

Le point qui m’inquiète dans ce projet de loi concerne l’indépendance du processus de nomination des membres, du président et même du personnel du comité. On a beau dire qu’il s’agit d’un comité de parlementaires et non d’un comité parlementaire, toujours est-il que le risque, c’est qu’il devienne un comité de parlementaires partisans. La majorité des pouvoirs de nomination sont dans les mains d’un seul homme : le premier ministre. Ce processus ne devrait-il pas être plus indépendant? Ne devrait-on pas donner au comité beaucoup plus de responsabilités au lieu de tout concentrer dans les mains du premier ministre?

Furthermore, should the Prime Minister be in control of which senators are appointed to the committee? Would it not make more sense for the Senate, itself, to appoint its own representatives to the committee?

[*English*]

**Mr. Kapoor:** The architecture of the appointment process has to be structured to yield appointments that will result in independence and non-partisanship. National security is a non-partisan issue. What I mean by that is people may disagree on the balance that should be struck between, on the one hand, powers for the national security establishment versus constitutional rights protection. I expect that across our political parties you'll find a wide variety of views that won't break down simply by party discipline or party line. We want to yield people who will not be partisan or view this as a partisan process.

Whether that means the best process is for the Senate itself to appoint its members, that has an allure to me because it's the plurality of the senators that will be selecting their membership. Whether it's appropriate for the Prime Minister to do it or some analogue to what you propose by way of the Senate, I really can't comment on it, other than to say I would want whatever architecture to be structured in a way that yields independently minded people and people who are prepared not to follow necessarily whatever their party line might be.

I should add that it's hard to conceive of a particular review of a particular national security operation that would animate partisan questions. It would be hard to say, on the one hand, if there was some problem or some intelligence failing, that Conservatives would feel one way, Liberals would feel another and the NDP would feel a third, or something like that. These issues, by definition, aren't amenable to partisanship, but what they really need is independence. They need independently minded people who are not afraid to put it to the national security establishment and to ask the tough questions.

That's really where I think we should be going.

[*Translation*]

**Senator Boisvenu:** I am going to ask you a question that will no doubt be tough to answer. By giving one person in a government organization the bulk of power over the appointment of the committee chair, staff and parliamentarians, does it not increase the likelihood of partisanship versus following a democratic process?

[*English*]

**Mr. Kapoor:** I think, as a matter of principle, if one person is deciding everything, then it's highly idiosyncratic and it turns on whoever that person is. If you have a plurality of voices, there's a chance to diffuse that idiosyncratic approach to appointments.

De plus, la nomination des sénateurs devrait-elle être du ressort du premier ministre ou ne serait-il pas plus logique que le Sénat nomme ses représentants au sein du comité?

[*Traduction*]

**M. Kapoor :** Le processus de nomination doit être conçu pour donner lieu à des nominations indépendantes et non partisans. La sécurité nationale est un enjeu apolitique. Je veux dire par là que les gens pourraient ne pas s'entendre sur l'équilibre à atteindre entre, d'un côté, les pouvoirs de l'établissement chargé de la sécurité nationale et, de l'autre, la protection des droits constitutionnels. Je soupçonne que, dans l'actuelle structure de parti, vous entendrez un vaste éventail de points de vue qui n'obéissent pas simplement aux lignes de parti ni à la discipline de parti. Il faut pouvoir nommer des personnes qui ne seront pas partisans ou qui ne considéreront pas le processus comme étant partisan.

Cela reviendrait-il à dire que le meilleur processus consisterait à ce que le Sénat nomme lui-même les membres du comité? J'y verrais, certes, une certaine valeur, parce que les gens seraient désignés par une pluralité de sénateurs. Je ne peux pas vraiment me prononcer sur la méthode à appliquer entre la désignation par le premier ministre ou une nomination semblable à celle que vous proposez, par le Sénat, si ce n'est pour vous dire que votre processus doit être imaginé pour nommer des personnes indépendantes d'esprit et n'étant pas forcément disposées à suivre la ligne de leur parti.

J'ajouterais qu'il m'est difficile de penser à l'examen d'une seule opération de sécurité nationale qui pourrait soulever un débat partisan. Comment imaginer, en effet, qu'en cas de problème de sécurité ou d'échec du renseignement, les conservateurs puissent voir les choses d'une façon, les libéraux d'une autre et les néo-démocrates d'une autre encore. Par définition, ces questions ne portent pas à un débat partisan, mais elles appellent plutôt à l'indépendance réelle des députés. Il faut pouvoir compter sur des personnes indépendantes d'esprit qui n'auront pas peur de poser des questions difficiles à l'établissement de sécurité nationale.

Voilà ce que nous devrions effectivement faire.

[*Français*]

**Le sénateur Boisvenu :** Je vais sans doute vous poser une question à laquelle il sera difficile de répondre. Lorsqu'on concentre les pouvoirs dans les mains d'une seule personne au sein d'une organisation gouvernementale, notamment en ce qui concerne les nominations du président, du personnel ou des parlementaires, n'y a-t-il pas un plus grand risque de partisanerie si on démocratise ce processus?

[*Traduction*]

**M. Kapoor :** Je pense que, par principe, si toutes les décisions reviennent à une seule personne, on tombe alors dans un système hautement idiosyncrasique et que tout dépend à partir de là de qui est le décideur. Si vous avez une pluralité de voix, il y a une bonne chance d'atténuer cette idiosyncrasie dans les nominations.

The only thing I would caution against is nothing will ever get decided if you have too many voices. You need to have that sweet spot. I don't know if it's five or six but, whatever the number, you need to have that spot where you can actually accomplish something. You can't have everybody chiming in.

**Senator Beyak:** Thank you, Mr. Kapoor, for your comments and your knowledge on this issue.

There are two schools of thought that I'm dealing with among the people who are talking to me. One is: Why has the government rushed it at this late date? They've been working on it for months and now we're on a really tight time line to do it right.

The other side is just do it and review it in a year or two, not in the 17 years that our previous witness said.

My concern is the reporting mechanisms. There's no protection for whistle-blowers. We're not doing that portion of the bill properly. Could you comment?

**Mr. Kapoor:** I am not a fan of rushed legislation by any stretch. Once it passes, as you all know, it is very hard to change. Just look at any piece of legislation, it's very hard to go back and retool it. I think the time should be taken to get it right as much as you can the first time.

To your point about protection for whistle-blowers or anonymous witnesses, I really don't like using the term "whistle-blowers," but I think the committee would be enriched by the ability to hear from people who require anonymity and some sort of protection to be able to deliver their content to the committee.

I'll get to staffing, but the committee of parliamentarians should be savvy enough to determine when someone is blowing smoke, so to speak, or where there's really fire. We have to trust the committee of parliamentarians to do it and we have to give them the architecture to do it.

In this circumstance I'm concerned that we're creating a committee but we're not giving them anything they can actually do in a concrete and effective way, right from protecting national security information, not having a confidential report, not having adequate protections for anonymous witnesses, and on and on. I'm not a fan of rushing it. I appreciate there's a legislative timetable and I appreciate campaign promises that have to be met, but it's better to meet them properly than meet them improperly.

Une mise en garde, cependant. Vous n'arriverez à aucune décision si trop de voix s'expriment. Il faut trouver un juste équilibre. Je ne sais pas s'il doit s'agir d'un groupe de cinq ou de six, peu importe le nombre, mais vous devez trouver ce juste équilibre où vous pourrez effectivement réaliser quelque chose. Trop de cuisiniers gâtent la sauce.

**La sénatrice Beyak :** Merci, maître Kapoor pour vos remarques et pour votre connaissance de la question.

Il y a deux écoles de pensée parmi les personnes de mon entourage. La première de ces écoles se demande pourquoi le gouvernement se précipite aussi tardivement. Cela fait 10 mois qu'il planche sur le projet et il ne nous reste maintenant que peu de temps pour faire les choses correctement.

L'autre école prône l'adoption immédiate du projet de loi qui serait suivie d'un examen un an ou deux plus tard, mais pas 17 ans après comme le témoin précédent l'a indiqué.

J'ai des réserves à propos des mécanismes de production des rapports. Aucune protection pour les lanceurs d'alerte n'est prévue. Cette partie du projet de loi est défailante. Que pouvez-vous nous en dire?

**M. Kapoor :** Je ne suis résolument pas favorable à l'idée d'accélérer l'adoption des projets de loi. Comme vous le savez, une fois qu'ils ont été adoptés, il est très difficile d'en changer. Prenez n'importe quelle loi et vous verrez à quel point il est difficile de revenir en arrière et de tout modifier. Je pense que vous devriez prendre le temps nécessaire pour mettre dans le mille du premier coup, autant que faire se peut.

Pour ce qui est de la protection des lanceurs d'alerte ou des témoins anonymes, et je n'aime d'ailleurs pas le terme de « lanceurs d'alerte » pas plus que celui de « dénonciateurs », je dirais que le comité aurait tout à gagner à pouvoir entendre des témoins sous le sceau de la confidentialité ou en leur assurant une certaine protection.

Je reviendrai à la question de la dotation, mais laissez-moi vous dire que le comité des parlementaires devrait être assez astucieux pour déterminer que, si quelqu'un crie aux loups, c'est qu'il y en a peut-être quelque part. Il va falloir faire confiance au comité des parlementaires pour cela, à condition qu'il soit structuré et équipé comme il se doit.

Je craindrais plutôt que nous ne mettions sur pied un comité à qui nous ne donnerions pas les moyens d'agir de façon concrète et efficace pour protéger des renseignements relevant de la sécurité nationale, pour produire des rapports confidentiels, pour garantir l'anonymat à certains témoins et ainsi de suite. Je ne suis pas quelqu'un qui aime la précipitation et je comprends qu'il faille respecter l'échéancier législatif ainsi que les promesses électorales, mais mieux vaut y parvenir dans les règles de l'art que de mal faire.



**Senator Lankin:** What stops the proposed committee, within its own procedures that it sets under clause 20, from offering a person anonymity? These are not necessarily and most often will not be public hearings and hearing of witnesses in public.

**Mr. Kapoor:** Certainly clause 20 could form a legislative basis to offer anonymity. The beauty of having a particular provision is its publicity. The publicity of the promise of anonymity actually has some sort of public impact. People will realize that. When there's going to be a review, and someone wants to come forward and makes an application to speak to this committee, they can do so anonymously.

I don't think that clause 20 would be a bar to the committee doing it. I favour an express reference to it, but clause 20 can do it. I just need the committee to do it.

**The Chair:** Colleagues, I'd like to go back to the question of privilege. It has been part of the conversation.

Sir Malcolm from the United Kingdom explained to us that they didn't have privilege for the purposes of their committee work outside the House of Commons, but their privilege as a member of Parliament remained the same as before they were appointed to the committee for the purposes of how I understood privilege.

Do you have any comments on that?

**Mr. Kapoor:** The better approach, and only in this limited way, is what the Americans do. The senators in that Senate committee are clear. Those senators have closed, confidential hearings where they get access to classified information. They prepare an open report or, if necessary, a classified report.

That model, to my way of thinking, is much better than relying upon the sorts of privileges that exist in the United Kingdom because it creates a roadmap or a line of protection of information, so that the agencies have confidence that whatever this committee gets on the classified side will be classified.

An analogue is like the Federal Court. The Federal Court, in security certificate cases, receives open information and classified information. There's a whole process where that classified information is maintained. I do not see why that cannot be the case for the committee of parliamentarians. If they can be top-secret cleared, they should be entitled to the information.

**Senator Lankin:** That is in fact what I understand the intent to be. To clarify my understanding of what we heard from the U.K., it was very clear. They have an Official Secrets Act which is approximately akin to the Security of Information Act in Canada. If they were to receive classified information as members of that

**La sénatrice Lankin :** Qu'est-ce qui empêcherait le comité envisagé, en vertu de procédures qu'il établirait lui-même aux termes de l'article 20, d'offrir aux gens la possibilité de témoigner sous le couvert de l'anonymat? Il ne s'agirait pas nécessairement d'audiences publiques et, dans la plupart des cas, les témoins seront entendus à huis clos.

**M. Kapoor :** Il est certain que l'article 20 pourrait constituer l'assise législative voulue pour offrir l'anonymat. Cette disposition particulière a cela de bien qu'elle est une forme de publicité. La promesse de garantir l'anonymat ne sera pas sans effet sur la population. Les gens s'en rendront compte. Si, à la faveur d'un examen, quelqu'un souhaite témoigner devant ce comité, il lui sera possible de le faire de façon anonyme.

Je ne pense pas que l'article 20 puisse empêcher le comité d'agir ainsi. Je suis favorable à l'idée d'en parler explicitement, mais on peut arriver au même résultat par le truchement de l'article 20. Je demande simplement que le comité le fasse.

**Le président :** Chers collègues, j'aimerais revenir à la question du privilège parlementaire qui a fait partie de la conversation.

Sir Malcolm Rifkind, du Royaume-Uni, nous a expliqué que les membres de son comité n'ont pas de privilèges particuliers en dehors de la Chambre des communes, mais qu'ils conservent le privilège parlementaire qui était le leur avant d'être nommés au comité. C'est ainsi que je comprends les privilèges.

Voulez-vous réagir à cela?

**M. Kapoor :** La meilleure formule, et encore dans ce contexte particulier limité, est celle des Américains. Au Sénat américain, la situation est claire. Les sénateurs tiennent des séances confidentielles, à huis clos, lors desquelles ils ont accès à des renseignements classifiés. Ils rédigent des rapports publics et, si besoin est, des rapports classifiés.

Selon moi, ce modèle est bien meilleur que la solution consistant à s'en remettre à toutes sortes de privilèges, comme c'est le cas au Royaume-Uni, parce que la ligne à tenir pour protéger les renseignements est bien établie et que les organismes ont conscience que le comité traitera en toute confidentialité les renseignements sensibles.

Au Canada, il existe un pendant à cette formule, à la Cour fédérale. Dans les causes concernant les certificats de sécurité, la cour a reçu des renseignements publics et des renseignements classifiés. Elle applique une procédure particulière pour le traitement des renseignements classifiés. Je ne vois pas pourquoi ce ne pourrait pas être la même chose avec le comité des parlementaires. Puisque les membres seront autorisés au niveau très secret, ils devraient pouvoir accéder à ces renseignements.

**La sénatrice Lankin :** C'est ainsi que je comprends l'intention. Pour confirmer que j'ai bien compris ce qui se passe au Royaume-Uni, on peut dire que tout commence par la loi sur les secrets officiels qui est à peu près semblable à notre Loi sur la protection de l'information. Une personne divulguant des

committee of parliamentarians and were then to breach that secrecy, they would not be covered by any kind of parliamentary privilege.

The same thing that you're saying goes here. Obviously, these will be closed hearings when dealing with matters of classified information. The committee will establish itself that way because there is no privilege protection, and I would argue nor should there be.

I take that from your comments as well with respect to classified information.

**Mr. Kapoor:** Correct. It would be governed by the Security of Information Act. If any parliamentarian on this committee breaches that statute, they will presumably be charged and hopefully they will come to my office and retain me to defend them.

**The Chair:** Could I follow up on this to get it clarified?

**Senator Lankin:** Your address, please.

**The Chair:** If you breach the securities act and you release, in one manner or another, classified information, being a member of this committee, that's far different from a member being in the House of Commons or in the Senate, with their normal privileges, to discuss and debate the issue of public security.

Maybe I have this wrong. I'm trying to understand it. Why are we removing privilege in the bill? In the U.K. my understanding is that they never removed privilege, but they also didn't give privilege for the purpose of their committees. The members all retain the normal privilege for the course of their work duties.

My question is: Why are we removing privilege, the way I understand it, for the House of Commons versus the committee? That's my question.

**Mr. Kapoor:** I gather you're referencing clause 12 of the bill, which goes to removing privilege. As I read clause 12, I thought that provision is meant to remove a possible defence that a parliamentarian may have. If a parliamentarian goes into the house or the Senate and reveals classified information, information that they learned in a closed setting, they should still be subject to prosecution under the Security of Information Act. They could not defend the case on the basis of a claim of parliamentary privilege.

That's what I understood clause 12 to be. If I'm correct in that understanding, I think that is sound policy. You don't want parliamentarians going into the house or the Senate and revealing classified information, not that any of them would do so, in my view. I don't expect that at all.

renseignements reçus en qualité de membre du comité des parlementaires ne serait pas couverte par le privilège parlementaire.

C'est la même chose que ce que vous nous dites. Nous tiendrons évidemment des séances à huis clos pour traiter les renseignements classifiés. C'est ainsi que le comité sera constitué parce qu'aucune protection n'est garantie au titre du privilège parlementaire.

C'est ce que je conclus aussi de ce vous avez dit cela à propos de la protection des renseignements classifiés.

**M. Kapoor :** C'est exact. La protection des renseignements serait encadrée par la Loi sur la protection de l'information. Tout membre de ce comité qui enfreindrait cette loi serait sans doute inculpé et j'espère alors qu'il aura la riche idée de venir me voir pour que je puisse le défendre.

**Le président :** Puis-je poser une question de suivi à ce sujet pour préciser ce dont il retourne?

**La sénatrice Lankin :** Je vous en prie.

**Le président :** Si, en qualité de membre de ce comité, quelqu'un enfreignait la Loi sur la protection de l'information en diffusant, d'une manière ou d'une autre, des renseignements classifiés, ce ne serait pas du tout la même chose que si un député ou un sénateur, fort de ses privilèges habituels, commençait à parler et à débattre de questions de sécurité publique.

J'ai peut-être mal compris, mais j'essaie de me corriger. Pourquoi retirer la disposition sur le privilège? J'ai cru comprendre qu'au Royaume-Uni, le privilège parlementaire n'a pas été retiré, mais qu'aucun privilège particulier n'a été accordé au titre des travaux des comités. Tous les parlementaires conservent leurs privilèges normaux pendant qu'ils siègent.

Voici ma question : pourquoi retirer le privilège parlementaire, du moins à la façon dont je comprends les choses, dans le cas des travaux de la Chambre plutôt que dans celui des travaux des comités? C'est ma question.

**M. Kapoor :** Je suppose que vous faites allusion à l'article 12 du projet de loi qui vise à supprimer l'application du privilège parlementaire. À la façon dont je lis cet article, je pense qu'il est davantage question de retirer aux parlementaires la possibilité d'invoquer la défense du privilège. Tout parlementaire qui, à la Chambre ou au Sénat, révélerait des renseignements classifiés, des renseignements obtenus lors de séances à huis clos, risquerait toujours d'être poursuivi aux termes de la Loi sur la protection de l'information. Pour se défendre, il ne pourrait invoquer le privilège parlementaire.

C'est ainsi que j'interprète l'article 12. Si j'ai raison, je dirais qu'il s'agit là d'une saine politique. Vous ne voulez pas que les parlementaires aillent divulguer des renseignements classifiés à la Chambre ou au Sénat. Cela étant, je ne pense pas qu'un seul le ferait et ce n'est pas ainsi que je vois les choses.

I think the legislator included this provision to just round it out in the case that someone goes rogue and says something. They cannot raise parliamentary privilege as a defence.

That's what I understood this provision to be.

**The Chair:** Colleagues, as there are no other questions, I want to thank the witness for spending the time with us. We certainly appreciate it.

I would like to excuse the witness, and I would ask that we suspend for 10 minutes to give everybody a break and then I would like to go in camera to discuss the next direction of how we're going to handle the bill.

Thank you very much, Mr. Kapoor. You're excused. I'm sure we'll see you again.

**Mr. Kapoor:** Thank you very much.

(The committee continued in camera.)

---

OTTAWA, Thursday, June 15, 2017

The Standing Senate Committee on National Security and Defence, to which was referred Bill C-22, An Act to establish the National Security and Intelligence Committee of Parliamentarians and to make consequential amendments to certain Acts, met this day at 9:30 a.m. to give clause-by-clause consideration to the bill.

**Senator Daniel Lang** (*Chair*) in the chair.

[*English*]

**The Chair:** I would like to begin by thanking everybody for coming out this morning. I know it's not our regularly scheduled meeting. I would also like to inform you that we are not on TV for the purposes of these proceedings, but I would like to begin by introducing myself to anyone who may be listening.

I'm Senator Daniel Lang from Yukon, chairman of the Standing Senate Committee on National Security and Defence. I would like to go to the deputy chair, on my right, to introduce herself.

**Senator Jaffer:** My name is Mobina Jaffer and I'm from British Columbia.

**Senator Smith:** Larry Smith, Leader of the Opposition in the Senate.

[*Translation*]

**Senator Dagenais:** Jean-Guy Dagenais, senator from Quebec.

**Senator Boisvenu:** Pierre-Hugues Boisvenu, senator from Quebec.

[*English*]

**Senator Kenny:** Colin Kenny, Ontario.

Je pense que le législateur a inscrit cette disposition pour prévoir le cas extrême où quelqu'un se laisserait aller à dévoiler des secrets. Le cas échéant, l'intéressé ne pourrait pas invoquer le privilège parlementaire pour se défendre.

C'est ainsi que j'interprète la disposition.

**Le président :** Chers collègues, comme il n'y a pas d'autres questions, je vais remercier le témoin d'avoir passé tout ce temps avec nous. Nous l'avons apprécié.

Nous allons libérer notre témoin et je vais suspendre pendant 10 minutes afin de donner à tout le monde l'occasion de prendre une courte pause, après quoi nous passerons à huis clos pour parler de l'orientation que nous allons suivre dans la poursuite de nos travaux sur ce projet de loi.

Merci beaucoup, maître Kapoor. Vous pouvez disposer et je suis sûr que nous nous reverrons.

**M. Kapoor :** Merci beaucoup.

(La séance se poursuit à huis clos.)

---

OTTAWA, le jeudi 15 juin 2017

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, auquel a été renvoyé le projet de loi C-22, Loi constituant le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement et modifiant certaines lois en conséquence, se réunit aujourd'hui, à 9 h 30, pour l'étude article par article du projet de loi.

**Le sénateur Daniel Lang** (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**Le président :** J'aimerais commencer en remerciant tout le monde d'être venu ce matin. Je sais que ce n'est pas notre horaire régulier. Je voudrais aussi vous dire que nous ne sommes pas à la télévision pour cette séance, mais j'aimerais me présenter à tous ceux qui pourraient être à l'écoute.

Je suis le sénateur Daniel Lang du Yukon, président du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense. J'invite la vice-présidente, à ma droite, à se présenter.

**La sénatrice Jaffer :** Je m'appelle Mobina Jaffer et je suis de la Colombie-Britannique.

**Le sénateur Smith :** Larry Smith, leader de l'opposition au Sénat.

[*Français*]

**Le sénateur Dagenais :** Jean-Guy Dagenais, sénateur du Québec.

**Le sénateur Boisvenu :** Pierre-Hugues Boisvenu, sénateur du Québec.

[*Traduction*]

**Le sénateur Kenny :** Colin Kenny, Ontario.

**Senator Lankin:** Frances Lankin from Ontario.

**Senator Boniface:** Gwen Boniface from Ontario.

**Senator Hartling:** Nancy Hartling, New Brunswick.

**Senator White:** Vern White from Ontario.

**Senator Harder:** Peter Harder from Ontario.

**The Chair:** Colleagues, we're here to deal with the clause-by-clause consideration of Bill C-22, An Act to establish the National Security and Intelligence Committee of Parliamentarians and to make consequential amendments to certain Acts.

Before we proceed, I would like to take a few minutes to go through the procedure that will be followed.

I would like to remind senators of a number of points. If at any point a senator is not clear where we are in the process, please ask for clarification. I want to ensure that at all times we all have the same understanding of where we are in the process.

In terms of the mechanics of the process, I wish to remind senators that when more than one amendment is proposed to be moved in a clause, amendments should be proposed in the order of the lines of a clause. Therefore, before we take an amendment on a clause, I will be verifying whether any senators had intended to move an amendment earlier in the clause. If senators do intend to move an earlier amendment, they will be given the opportunity to do so.

One small point: If a senator is opposed to an entire clause, I remind you that in committee the proper process is not to move a motion to delete the entire clause but, rather, to vote against the clause as standing as part of the bill. I refer to Beauchesne citation 698(6), which notes:

An amendment to delete a clause is not in order, as the proper course is to vote against the clause standing part of the bill.

I also remind senators that some amendments moved may have consequential effects on other parts of the bill. I refer senators again to Beauchesne citation 698(2), which notes the following:

An amendment must not be inconsistent with or contradictory to the bill as so far agreed to by the committee; nor must it be inconsistent with a decision which the committee has given upon a former amendment.

In the spirit of this statement, it would be useful to this process if a senator moving an amendment identified to the committee other clauses in this bill where this amendment could have an effect. Otherwise, it would be very difficult for members of the committee to remain consistent in their decision making.

Staff will endeavour to keep track of these places where subsequent amendments need to be moved and will draw our attention to them. Because no notice is required to move

**La sénatrice Lankin :** Frances Lankin, de l'Ontario.

**La sénatrice Boniface :** Gwen Boniface, de l'Ontario.

**La sénatrice Hartling :** Nancy Hartling, du Nouveau-Brunswick.

**Le sénateur White :** Vern White, de l'Ontario.

**Le sénateur Harder :** Peter Harder, de l'Ontario.

**Le président :** Chers collègues, nous entreprenons l'étude article par article du projet de loi C-22, Loi constituant le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement et modifiant certaines lois en conséquence.

Avant d'aller plus loin, j'aimerais prendre quelques minutes pour décrire la procédure que nous suivrons.

Je voudrais rappeler certaines choses aux sénateurs. Si à un moment ou à un autre, vous n'êtes plus trop sûrs où nous en sommes dans le processus, n'hésitez pas à demander des précisions. Je veux m'assurer que tout le monde sache en tout temps où nous sommes dans le processus.

Pour ce qui est de la procédure, je rappelle aux sénateurs que, lorsque plus d'un amendement est proposé dans un article, les amendements doivent être présentés selon l'ordre des lignes du texte à modifier. Par conséquent, avant d'accepter un amendement, je vais vérifier si des sénateurs avaient l'intention de proposer un amendement plus tôt dans l'article en question. Si c'est le cas, ces sénateurs auront l'occasion de le faire.

J'ai aussi une petite précision à faire. Si un sénateur s'oppose à un article entier, je vous rappelle que, en comité, il faut non pas proposer une motion visant à supprimer l'article entier, mais plutôt voter contre cet article. À ce sujet, je renvoie les sénateurs au commentaire 698(6) de l'ouvrage de Beauchesne, qui énonce ce qui suit :

Il est interdit au président du comité de recevoir un amendement s'il ne vise qu'à supprimer un article, puisqu'il suffit dans ce cas de voter contre l'article en question.

Je rappelle également aux sénateurs que certains amendements qui sont proposés peuvent avoir des répercussions substantielles sur d'autres parties du projet de loi. Je renvoie cette fois les sénateurs au commentaire 698(2), qui se lit comme suit :

Un amendement ne doit pas aller à l'encontre ou s'écarter des dispositions du projet de loi adoptées jusque-là par le comité, ni contredire une décision que le comité a rendue au sujet d'un amendement antérieur.

Dans l'esprit de cet énoncé, il serait très utile si un sénateur qui propose un amendement désigne au comité d'autres articles de ce projet de loi sur lesquels cet amendement pourrait avoir une incidence. Autrement, il pourrait être très difficile pour notre comité de prendre des décisions cohérentes.

Notre personnel s'efforcera de consigner les endroits où des amendements subséquents doivent être proposés et attirera notre attention sur ceci. Puisqu'il n'est pas nécessaire de donner un

amendments, there can, of course, have been no preliminary analysis of the amendment to establish which ones may be of consequence to others and which may be contradictory.

If committee members ever have any questions about the process or about the propriety of anything occurring, they can certainly raise a point of order. As chair, I will listen to the arguments and decide when there has been sufficient discussion of a matter in order to make a ruling. The committee is the ultimate master of its business within the bounds established by the Senate, and a ruling can be appealed to the full committee by asking whether the ruling shall be sustained.

As chair, I will do my utmost to ensure that all senators wishing to speak have the opportunity to do so. For this, however, I will depend upon your cooperation and I ask all of you to consider other senators and keep remarks to the point and as brief as possible.

Finally, I wish to remind honourable senators that if there is ever any uncertainty as to the result of a voice vote or show of hands, the most effective route is to request a roll call vote, which obviously provides unambiguous results. Senators are aware that any tied vote negates the motion in question.

Are there any questions of the above?

Colleagues, the way I'm asking to proceed here is for those members who have amendments to provide them to the committee. I would proceed with the amendments as proposed. If at the end of the day, the amendments do not carry the day, then we have two documents we would circulate that are possible observations for the purposes of the bill. As we agreed to when we adjourned yesterday, that was another option we would consider. With that, I'd like to proceed.

**Senator Lankin:** I have a question on the two documents. I have one. Was there another one circulated by email?

**Adam Thompson, Clerk of the Committee:** Senator, yesterday Senator Jaffer had distributed some draft observations. There was another set that was prepared and translated overnight. It has not yet been distributed by email.

**The Chair:** Can we have the staff distribute it in hard copy?

**Mr. Thompson:** I can do that.

**The Chair:** We had them translated last night. I thought they had been distributed. This will be determined toward the end of the meeting, once decisions are made on amendments.

**Senator White:** Observations or amendments?

**The Chair:** Observations from my office that I put together as an alternative if amendments didn't carry the day.

So I would ask —

préavis pour proposer des amendements, il peut évidemment ne pas avoir eu d'analyse préliminaire des amendements pour déterminer ceux qui peut-être vont à l'encontre ou s'écartent des dispositions.

Si des membres ont une question concernant le processus ou le bien-fondé de quoi que ce soit, je leur demande d'invoquer le Règlement. La présidence écoutera les arguments, décidera quand nous aurons assez discuté de la question de procédure et rendra une décision. Le comité est le maître de ses travaux dans les limites établies par le Sénat et il est possible d'interjeter appel d'une décision de la présidence devant le comité principal en demandant si la décision doit être maintenue.

À titre de président, je ferai de mon mieux pour m'assurer que tous les sénateurs qui souhaitent prendre la parole puissent le faire. Cependant, je vais devoir compter sur votre coopération et je vous demande à tous de penser aux autres sénateurs et de faire des interventions aussi brèves et concises que possible.

Enfin, je tiens à rappeler aux sénateurs que, s'ils ont le moindre doute concernant le résultat d'un vote par oui ou non ou d'un vote à main levée, la façon la plus harmonieuse d'intervenir, c'est de demander un vote par appel nominal qui, bien entendu, aboutira à des résultats clairs. Les sénateurs savent qu'en cas d'égalité des voix, la motion sera rejetée.

Y a-t-il des questions au sujet de ce que je viens de dire?

Je demanderais maintenant aux membres qui ont des amendements à proposer de les remettre au comité. Nous traiterons des amendements dans l'ordre proposé. Si, en fin de journée, les amendements n'ont pas été adoptés, nous aurons deux documents en circulation comportant des observations éventuelles sur le projet de loi. Comme nous en avons convenu hier lorsque nous avons levé la séance, c'était une autre possibilité que nous envisagerions. Ceci dit, commençons.

**La sénatrice Lankin :** J'ai une question concernant les deux documents. J'en ai un. Y en a-t-il eu un autre diffusé par courriel?

**Adam Thompson, greffier du comité :** Madame la sénatrice, hier la sénatrice Jaffer a distribué quelques observations sous forme d'ébauche. Une autre série a été élaborée et traduite au cours de la nuit. Elle n'a pas encore été distribuée par courriel.

**Le président :** Le personnel pourrait-il en distribuer une copie papier?

**M. Thompson :** Je peux faire ça.

**Le président :** Elles ont été traduites la nuit dernière. Je pensais qu'elles avaient été distribuées. On en parlera vers la fin de la réunion, une fois que des décisions auront été prises au sujet des amendements.

**Le sénateur White :** Les observations ou les amendements?

**Le président :** Les observations sortant de mon bureau que j'ai réunies comme possibilités dans l'éventualité où des amendements ne seraient pas adoptés.

Je demanderais donc...

**Senator Kenny:** There's another document, I think. I thought it was yours. I thought you actually produced two documents yesterday with possible amendments. You didn't table them.

**Senator Lankin:** We circulated three possible amendments, and from my perspective, Senator Kenny, if there are amendments going forward that are passed by this committee, I will introduce two of those three amendments at least. If there are no amendments going forward, I will ensure my comments are included in the observations. I'm fine with doing it that way, but it depends on what happens. They were circulated.

**Senator Kenny:** There was at least one of the amendments that I wanted to move if you weren't moving it.

**Senator Lankin:** Okay.

**Senator Kenny:** Thank you.

**The Chair:** Everybody has amendments by Senator Kenny. They have been circulated. I'd like to begin by proceeding with the bill.

First of all, is it agreed that the committee —

[Translation]

**Senator Dagenais:** I hear the interpreters saying that they do not have the documents. I think that if we want good interpretation, they should have a copy of the documents.

[English]

**Senator Lankin:** It wasn't working. It is now.

[Translation]

**Senator Dagenais:** The interpreters mentioned that they don't have a copy of the documents.

[English]

The translators don't have a copy of the amendments. To have a good interpretation, it's better if we have the document. Is it possible to give a copy to the interpreters?

**The Chair:** Senator, they are being distributed as we speak.

We will proceed accordingly. Is it agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-22, An Act to establish the National Security and Intelligence Committee of Parliamentarians and to make consequential amendments to certain Acts? Is it agreed?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Agreed.

Shall the title stand postponed?

**Hon. Senators:** Agreed.

**Le sénateur Kenny :** Il y a un autre document, je crois. Je pensais que c'était le vôtre. Je croyais que vous aviez produit deux documents hier avec des amendements éventuels. Vous ne les avez pas déposés.

**La sénatrice Lankin :** Nous avons distribué trois amendements éventuels, et à mon point de vue, sénateur Kenny, si des amendements proposés sont adoptés par ce comité, je présenterai deux de ces trois amendements au moins. Si aucun amendement n'est adopté, je veillerai à ce que mes remarques soient incorporées dans les observations. Je peux fonctionner ainsi, et ça dépend de ce qui se produit. Ils ont été distribués.

**Le sénateur Kenny :** Il y avait au moins un des amendements que je voulais proposer, si vous ne le faisiez pas.

**La sénatrice Lankin :** Bon.

**Le sénateur Kenny :** Merci.

**Le président :** Tout le monde a les amendements proposés par le sénateur Kenny. Ils ont été distribués. Commençons l'étude du projet de loi.

Tout d'abord, il a été convenu que le comité...

[Français]

**Le sénateur Dagenais :** J'entends les interprètes dire qu'ils n'ont pas les documents en main. Je pense que si voulons une bonne interprétation, ils devraient avoir une copie des documents.

[Traduction]

**La sénatrice Lankin :** Ça ne fonctionnait pas. Ça fonctionne maintenant.

[Français]

**Le sénateur Dagenais :** Les interprètes nous mentionnent qu'ils n'ont pas de copie des documents.

[Traduction]

Les traducteurs n'ont pas une copie des amendements. Pour que nous bénéficions d'une bonne interprétation, il vaut mieux qu'ils aient le document sous les yeux. Serait-il possible d'en remettre une copie aux interprètes?

**Le président :** Sénateur, ils sont justement en train d'être distribués maintenant.

Commençons. Êtes-vous d'accord pour que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi C-22, Loi constituant le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement et modifiant certaines lois en conséquence? Êtes-vous d'accord?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** D'accord.

L'étude du titre est-elle reportée?

**Des voix :** D'accord.

**The Chair:** Agreed.

Shall clause 1, which contains the short title, stand postponed?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Agreed.

Shall clause 2 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Agreed.

Shall clause 3 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Carried.

Shall clause 4 carry? Senator Kenny.

**Senator Kenny:** Thank you, chair. I'd like to thank the committee for the patience they showed yesterday in assisting me to come forward with some amendments. I expect to appear a bit confused as I go ahead because my first chance to review them and the consequential amendments was this morning. I've done that, but I'd like to draw your attention to clause 4.

The clause calls for the establishment of a chair and 10 other members. My amendment calls for the creation of two chairs, co-chairs: one from the Senate and one from the House of Commons. This is a long-standing custom that we have chairs representing each house when there is a joint committee. This is not a joint parliamentary committee, but it is a committee of parliamentarians from both places, and I think we are doing the Senate a disservice if we don't include in the legislation a chair from the Senate.

One of the phenomena that I at least have been seeing over the last few days is an urge to diminish the Senate. This is perhaps a good way to comment about it. It is not by members of this committee but by others, saying, "Well, the Commons has done a pretty good job, and let's just take it and move on." The conclusion from that is: We don't think that the Senate has too much to offer.

I would hope that this committee continues not to have that point of view and gives some consideration to the fact that it is customary and appropriate for one-half of the leadership to come from among the Senate members. I deal with other questions like pay and the consequential issues later on. This is really a movement where I'm asking in clause 4, on page 2, in lines 33 and 34, right at the bottom of the page, that:

"of Parliamentarians is established, consisting of a Co-Chair who is a member of the Senate and a Co-Chair who is a member of the House of Commons and up to 9 other members, each of whom must be a".

I think it's a straightforward amendment. I think it's fair, reasonable, and would reflect well this legislation.

**Le président :** D'accord.

L'étude de l'article 1, qui comporte le titre abrégé, est-elle reportée?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** D'accord.

L'article 2 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** D'accord.

L'article 3 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** Adopté.

L'article 4 est-il adopté? Sénateur Kenny.

**Le sénateur Kenny :** Merci, monsieur le président. J'aimerais remercier le comité de sa patience hier lorsqu'il m'a aidé à formuler certains amendements. Je suppose que j'aurai l'air un peu confus en en parlant, parce que ce n'est que ce matin que j'ai eu l'occasion de les revoir ainsi que les amendements subséquents. Je l'ai fait, mais j'aimerais attirer votre attention sur l'article 4.

Selon cet article, le comité est composé d'un président et de 10 autres membres. Je propose avec mon amendement qu'il y ait deux présidents, des coprésidents : un coprésident issu du Sénat, et un autre issu de la Chambre des communes. C'est une coutume de longue date qu'il y ait un président représentant chacune des chambres dans le cas des comités mixtes. Ce n'est pas un comité parlementaire mixte, mais c'est un comité de parlementaires venant des deux endroits, et je crois que nous ne rendons pas service au Sénat si nous n'incluons pas dans la loi un président venant du Sénat.

Je constate au cours des derniers jours une tendance à réduire l'importance du Sénat. C'est peut-être une bonne façon de l'exprimer. Ce ne sont pas les membres de ce comité qui le disent, mais d'autres semblent dire : « Eh bien, la Chambre des communes a fait un assez bon travail, adoptons tout ça et avançons. » Cela laisse entendre que le Sénat n'a pas grand-chose à offrir.

J'espère que ce comité continue de ne pas avoir ce point de vue et tient compte du fait qu'il est coutumier et approprié que la moitié de la direction soit constituée de membres du Sénat. Je traite d'autres questions comme la rémunération et des questions subséquentes plus tard. Ici, je demande simplement que l'article 4, à la page 2, soit modifié par substitution à la ligne 34 de ce qui suit :

« coprésident issu du Sénat, d'un coprésident issu de la Chambre des communes et d'au plus neuf autres membres qui sont tous ».

C'est un amendement assez simple. À mon sens il est juste et raisonnable, et tient bien compte de l'esprit de cette loi.

**The Chair:** It has been moved by Senator Kenny that the bill be amended in clause 4, on page 2, at lines 33 and 34.

Are there any other comments in respect to Senator Kenny's amendment?

**Senator Harder:** Thank you, Senator Kenny, for your amendments.

As I look through them, they interact, as you suggested, with items later in the clause with respect to consequential actions. I'd make just a couple of observations with respect to the comments and the amendment that you've made.

I don't think, if I could suggest, that anybody is trying to diminish the role of the Senate in this. This is in fact, as senators will know, a bill largely based on the work of Senator Segal and Senator Dallaire.

With respect to the chair or co-chair, the British experience was otherwise. It's consistent with that, and that is why we are where we are with the bill as crafted.

I look ahead to one of the amendments which deals with compensation. I would simply suggest, as this bill has a Royal Recommendation because it deals with financial matters, amendments with respect to compensation that would cause an increase in compensation would be out of order for the consideration of this committee as we get to that. It's not the one that's before us right now, but I want everybody to be aware of that. At least that would be my view.

I would respectfully suggest that this amendment not be supported.

**Senator Kenny:** I thought I was very clear that I didn't think anybody in this committee was diminishing the Senate. If that wasn't clear before, I want it to be very clear now. I was talking about other people as they were referring to the process.

As for your concern about the Royal Recommendation, I too had concerns in that regard, and the solution that I will propose, if this motion is adopted, would not increase anybody's wages and therefore be consistent with the Royal Recommendation.

[Translation]

**Senator Dagenais:** I also do not think that the intent is to diminish the role of the Senate. There is a perception that has created a strange impression since we began studying this bill. If there are an equal number of senators sitting on the committee, and joint chairs elected with the approval of the Prime Minister, this would be in line with the principle of the equality of the two chambers enshrined in the British North America Act, 1867. We have to respect the equality of the Senate and the House of Commons. With Senator Kenny's amendment we respect the equal representation of the two houses.

**Le président :** Le sénateur Kenny propose que le projet de loi soit modifié à l'article 4, à la page 2, à la ligne 34.

Y a-t-il d'autres remarques au sujet de l'amendement proposé par le sénateur Kenny?

**Le sénateur Harder :** Merci, sénateur Kenny, de vos amendements.

Je vois qu'ils ont une interaction, comme vous l'avez mentionné, avec des éléments plus tard dans l'article en ce qui concerne les mesures subséquentes. J'ai simplement une ou deux observations à faire au sujet de vos remarques et de l'amendement que vous avez proposé.

Je ne crois pas que qui que ce soit tente de diminuer le rôle du Sénat ici. Il s'agit, de fait, comme les sénateurs le savent, d'un projet de loi grandement fondé sur le travail du sénateur Segal et du sénateur Dallaire.

En ce qui concerne la présidence ou la coprésidence, les Britanniques ont fait autre chose, ce qui correspond à ceci, et voilà pourquoi le projet de loi se présente ainsi.

Plus loin, je vois un des amendements qui porte sur la rémunération. Je dirais simplement que, étant donné que ce projet de loi a eu une recommandation royale parce qu'il traite de questions financières, tout amendement touchant la rémunération qui causerait une augmentation de la rémunération ne saurait être recevable à ce comité. Ce n'est pas celui que nous avons devant nous maintenant, mais je voulais le souligner pour que tout le monde en soit conscient. C'est du moins mon opinion.

Je recommande que cet amendement ne soit pas adopté.

**Le sénateur Kenny :** Je croyais avoir été très clair en disant ne pas penser que tout le monde à ce comité diminuait le rôle du Sénat. Si je n'ai pas été assez clair avant, j'aimerais l'être maintenant. Je parlais de toutes les autres personnes qui le laissaient entendre en parlant du processus.

Quant à votre inquiétude au sujet de la recommandation royale, moi aussi, je m'y suis arrêté, et la solution que je propose, si cette motion est adoptée, n'augmenterait aucun des salaires et, par conséquent, respecterait la recommandation royale.

[Français]

**Le sénateur Dagenais :** Je ne pense pas non plus qu'on veuille diminuer le rôle du Sénat. C'est une question de perception qui nous laisse une drôle d'impression depuis qu'on étudie ce projet de loi. Si l'on prévoit un nombre égal de sénateurs qui siègent au comité, et des coprésidents élus avec l'approbation du premier ministre, on atteint le principe de l'égalité des deux Chambres qui est inscrit dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867. Il faut tout de même respecter l'égalité du Sénat et de la Chambre des communes. Avec l'amendement du sénateur Kenny, on respecte la représentation égale des deux chambres.



[English]

**Senator Lankin:** I have a question, Mr. Chair. I'm sorry that I don't know exactly the answer, in my own mind, to the question that Senator Harder raised.

I understand that Senator Kenny said that it wouldn't have an increased cost, but could you just tell us about what a ruling would be on that when there's a Royal Recommendation? I just want to understand before we go any further.

**The Chair:** I would put this to the floor. The question at this stage, obviously, is hypothetical until we actually got to the section. Then we would have to deal with that accordingly, and I'll have to make a ruling once it has been formally presented.

**Senator Lankin:** I'm not asking for a ruling. I'm just asking for an explanation of the issue.

**The Chair:** The explanation of the issue, as put by Senator Harder, which is accurate, is if it's an increase of a financial appropriation for the purposes of this legislation, there would be a very strong case to put that it was out of order.

I would say that Senator Kenny has covered that and we'd have to deal with it at that time. It would be the committee's decision whether to proceed, and if there was still a question or point of order whether or not it was in order, it would have to be brought to the Senate to be brought forward for the Speaker to rule, I would suspect.

At least that would be my position as the chair.

**Senator Kenny:** Chair, the effect is the Senate can reduce any spending matter. It just can't raise it.

**Senator Lankin:** If I may, I appreciate the sentiment behind this, but this is not a joint committee. If you look in fact at the title of the bill, or the intent of the bill, it is an advisory committee that's being struck. It's not subject to the same kinds of considerations.

While I think it could have been done, as Senator Kenny has suggested, I don't think it is a necessary representation or balance to strike on this. In the first iteration of this, as this gets up and running and builds a track record, I don't think it's necessary to largely increase the number of people who would be on this.

That's the effect, is it not? Would it not increase the number of people?

**Senator Kenny:** No.

**Senator Lankin:** The total number would remain.

**Senator Kenny:** The total number would remain as it is.

**Senator Lankin:** That's 11, so the only difference would be a co-chair.

**Senator Kenny:** Correct.

[Traduction]

**La sénatrice Lankin :** J'ai une question, monsieur le président. Je m'excuse de ne pas en connaître moi-même la réponse, en ce qui concerne la question soulevée par le sénateur Harder.

Le sénateur Kenny affirme que cela n'augmenterait pas les coûts, mais pouvez-vous simplement me dire quelle serait la décision dans ce cas, lorsqu'il y a recommandation royale? J'aimerais simplement comprendre cela avant d'aller plus loin.

**Le président :** Je présenterai cela au comité. La question, à ce stade, est manifestement hypothétique jusqu'à ce que nous arrivions à cet article. Ensuite, nous traiterons de la question en conséquence, puis je prendrai une décision une fois cela formellement présenté.

**La sénatrice Lankin :** Je ne demande pas une décision. Je demande simplement une explication de la question.

**Le président :** L'explication de cet aspect, comme l'a précisé, à juste titre, le sénateur Harder, c'est que s'il y avait augmentation de l'enveloppe financière allouée au titre de cette loi, il faudrait déclarer cet amendement irrecevable.

Je dirais que le sénateur Kenny a réglé cet aspect, et nous en débattons au moment venu. Le comité décidera de la façon de procéder et, s'il y avait encore une question ou un rappel au Règlement, si c'était irrecevable ou non; il faudrait alors en saisir le Sénat pour obtenir une décision du Président, je suppose.

C'est comme ça du moins que je vois les choses du fauteuil du président.

**Le sénateur Kenny :** Monsieur le président, le Sénat peut réduire n'importe quelle question financière; il ne peut tout simplement pas l'augmenter.

**La sénatrice Lankin :** Je comprends le raisonnement, mais ce n'est pas un comité mixte. Si l'on s'en fie au titre du projet de loi, ou à son intention, c'est un comité consultatif qui est constitué. Il n'est pas assujéti au même genre de considérations.

Bien qu'à mon avis, cela puisse être fait, comme l'a dit le sénateur Kenny, je ne crois pas qu'une représentation équilibrée soit nécessaire ici. Dans cette première période d'existence, tandis que le comité s'établit et acquiert de l'expérience, je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'augmenter le nombre de ses membres.

C'est le résultat, n'est-ce pas? Cela n'augmente-t-il pas le nombre de personnes?

**Le sénateur Kenny :** Non.

**La sénatrice Lankin :** Le nombre total demeurerait le même.

**Le sénateur Kenny :** Le nombre total resterait le même.

**La sénatrice Lankin :** C'est-à-dire 11; donc, la seule différence serait la présence d'un coprésident.

**Le sénateur Kenny :** Exact.

**Senator Jaffer:** Senator Kenny, just so you know, I was looking at this. I'm not an expert on this, but I was also looking at the wording I have for my amendment on the further part of the clause.

Perhaps we should get the drafters here. I was advised that with something like that you are doing a payment. For the vice chair there would be a further salary, and that's not within our domain. That's what I was told. I'm just sharing that with you.

For my own amendment further up, I wanted to do something like this and I was told that we, as senators, cannot do anything like increase a salary or a money bill.

**Senator Kenny:** You're quite correct, Senator Jaffer. Senators can't increase a money bill. This bill does not increase a money bill.

**Senator Jaffer:** But the vice chair would get more money?

**Senator Kenny:** Actually, the vice chair is not being proposed. It's a co-chair.

**Senator Jaffer:** Yes, co-chairs would be paid differently. I apologize.

**Senator Kenny:** My solution is to split the \$42,000 that's in the bill between the two co-chairs. That's still a very good salary for a committee chair, and it doesn't run afoul of a Royal Recommendation.

**The Chair:** Colleagues, could we follow this procedure: It has been moved by Senator Kenny that clause 4, on page 2, be replaced by lines 33 and 34.

Could I call the question? All those in favour of the motion, please raise their hands so I understand the vote Senator Kenny.

Those not in favour. I want to do this again so that we get a procedure. It was moved by Senator Kenny:

THAT Bill C-22 be amended in clause 4, on page 2, by replacing lines 33 and 34.

Those in favour, please raise their hand. Four in favour.

Those not in favour.

**Senator Jaffer:** No, not four; five.

**The Chair:** Five?

Those not in favour, please. I didn't want to go to a voice vote. I want to get it clear as to who is voting.

**La sénatrice Jaffer :** Sénateur Kenny, je regardais cela. Je ne suis pas experte en la matière, mais je regardais la formulation de mon amendement concernant une partie subséquente de cet article.

Nous devrions peut-être appeler les rédacteurs. On m'a dit qu'avec quelque chose du genre, il y a un paiement. Il y aurait un salaire supplémentaire pour le vice-président, et cela ne relève pas de notre mandat. C'est ce qui m'a été dit. Je vous en fais simplement part.

Quant à mon propre amendement un peu plus loin, je tentais de faire une chose semblable et on m'a dit qu'en tant que sénateurs, nous ne pouvions augmenter un salaire ou un projet de loi de finances.

**Le sénateur Kenny :** Vous avez tout à fait raison, madame la sénatrice Jaffer. Les sénateurs ne peuvent augmenter un projet de loi de finances. Ce projet de loi ne prévoit aucune augmentation des finances.

**La sénatrice Jaffer :** Mais le vice-président ne percevrait-il pas plus d'argent?

**Le sénateur Kenny :** De fait, il ne s'agit pas d'un vice-président, mais d'un coprésident.

**La sénatrice Jaffer :** Oui, les coprésidents seraient payés différemment. Je m'excuse.

**Le sénateur Kenny :** Ma solution propose de diviser la somme de 42 000 \$ prévue dans le projet de loi entre les deux coprésidents. C'est encore un très bon salaire pour un président de comité, et ça ne contrevient pas à une recommandation royale.

**Le président :** Chers collègues, suivons la procédure. Il a été proposé par le sénateur Kenny que l'article 4, à la page 2, soit modifié par remplacement de la ligne 34.

Puis-je mettre cet amendement aux voix? Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien lever la main pour que je puisse compter les votes.

Ceux qui ne l'appuient pas? Je veux recommencer pour que nous ayons des résultats clairs. Il a été proposé par le sénateur Kenny :

QUE le projet de loi C-22 soit modifié, à l'article 4, à la page 2, par substitution à la ligne 34.

Que tous ceux qui sont d'accord lèvent la main. Quatre sénateurs sont d'accord.

Ceux qui ne sont pas d'accord.

**La sénatrice Jaffer :** Non, pas quatre; cinq.

**Le président :** Cinq?

Que ceux qui ne sont pas d'accord se manifestent. Je ne voulais pas procéder au vote par oui ou non. Je veux voir clairement qui sont les votes.

Sorry, colleagues, please bear with me. I'm going to put the question again so that we get a clear understanding and can proceed with amendments accordingly.

Senator Kenny has moved:

THAT Bill C-22 be amended in clause 4, on page 2, by replacing lines 33 and 34.

I would like those who are in favour of the motion to please raise their hand.

Those who are opposed to the motion. Senator Moncion, are you involved?

It's 5 to 7. The motion does not carry.

Senator Kenny, you're up again.

**Senator Kenny:** Again, this is to clause 4.

**The Chair:** Please formally read out the amendment and then speak to it.

**Senator Kenny:** Yes. I'd like to move:

THAT Bill C-22 be amended in clause 4, on page 3,

(a) in line 3, by replacing the word "three" with "five";  
and

(b) in line 5, by replacing the word "eight" with "six".

The purpose of this is to rebalance the membership of the committee to more accurately reflect the fact that two houses have passed the legislation.

**Senator White:** That's not what's on mine. Mine says, "Bill C-22 be amended in clause 4, (a) on page 2 and (b) on page 3.

**Senator Kenny:** Yes, but somebody hasn't passed out the right page.

**Mr. Thompson:** Senators, there are a number of amendments. I believe some of them are consequential. The one that Senator Kenny is referring to is a couple pages into that package.

**Senator Kenny:** I'm sorry for the confusion.

**The Chair:** I'll read the amendment that Senator Kenny has brought forward. It's Bill C-22, clause 4, page 3:

THAT Bill C-22 be amended in clause 4, on page 3,

(a) in line 3, by replacing the word "three" with "five";  
and

(b) in line 5, by replacing the word "eight" with "six."

Is that not correct, Senator Kenny?

**Senator Kenny:** That's correct.

Je suis désolé, chers collègues, et vous prie d'être patients. Je vais mettre la question aux voix de nouveau pour que nous ayons un résultat clair et puissions poursuivre dans les amendements en conséquence.

Le sénateur Kenny a proposé :

QUE le projet de loi C-22 soit modifié, à l'article 4, à la page 2, par substitution à la ligne 34.

J'aimerais que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien lever la main.

Ceux qui sont contre la motion. Sénatrice Moncion, participez-vous?

Nous avons 7 contre 5. La motion est rejetée.

Sénateur Kenny, à vous de nouveau.

**Le sénateur Kenny :** Une fois de plus, ceci porte sur l'article 4.

**Le président :** Veuillez lire l'amendement à haute voix et le proposer.

**Le sénateur Kenny :** Bon. Je propose :

QUE le projet de loi C-22 soit modifié, à l'article 4, à la page 3,

a) à la ligne 3, par substitution, au mot « trois » du mot « cinq »;

b) à la ligne 4, par substitution au mot « huit » du mot « six ».

Cet amendement a pour objet d'établir un équilibre des membres du comité pour mieux faire état du fait que deux chambres ont adopté cette loi.

**Le sénateur White :** Ce n'est pas ce que j'ai sur ma feuille. Je lis « QUE le projet de loi C-22 soit modifié, à l'article 4, a) à la page 2, et b) à la page 3 ».

**Le sénateur Kenny :** Oui, mais quelqu'un n'a pas distribué la bonne page.

**M. Thompson :** Sénateurs, il y a plusieurs amendements. Je crois que certains d'entre eux sont subséquents. Celui dont le sénateur Kenny parle se trouve une ou deux pages plus loin dans cette trousse.

**Le sénateur Kenny :** Désolé de cette confusion.

**Le président :** Je vais lire l'amendement proposé par le sénateur Kenny. Il porte sur l'article 4, à la page 3 :

QUE le projet de loi C-22 soit modifié, à l'article 4, à la page 3,

a) à la ligne 3, par substitution, au mot « trois » du mot « cinq »;

b) à la ligne 4, par substitution au mot « huit » du mot « six ».

Est-ce bien ça, sénateur Kenny?

**Le sénateur Kenny :** C'est exact.

**The Chair:** Does everybody have a copy of that motion?

Senator Kenny, please proceed.

**Senator Kenny:** The purpose of this is to bring more balance to the committee to reflect the two houses of Parliament. I think it brings to mind all of the discussions that we have heard about the time demands that come on members of the House of Commons and the institutional memory that members of the Senate would bring to the committee.

Arguably, it's something that I believe would improve the committee significantly, particularly in the context of when you look at the number of breaks that come up and you look at the short amount of time that the committee will have to do its work.

The house, for what it's worth, would have one more person, one more vote on the committee than the Senate would, and that reflects that that house has many important claims to being special, like being elected and the ability to bring forward spending bills and those sorts of things. All it needs to do that is one additional person, and I think the makeup of the committee would be significantly enhanced.

**Senator Harder:** Again, I thank Senator Kenny for his explanation. I will be voting against this amendment, for the following reasons: First, I believe that the existing balance ratio between both chambers is appropriate. It is actually more generous to the Senate than the House of Lords is treated —

**Senator Jaffer:** We have a reason.

**Senator Harder:** I understand that, but I'm just making the numerical point.

One of the consequences, should we accept this amendment, would be that there would not be representation from all parties in the House of Commons on this committee, which is, in the view of the government, important for the work of the committee so that it is reflective of all of the voices in that chamber.

Therefore, I believe this amendment will distort the balance. As members will recall in the testimony from the minister responsible earlier in our considerations, he referenced the fact that when the House of Commons was dealing with this as a result of an indication that the Senate ought to have a greater role, the government amended the bill as it was in the other chamber to reflect an additional Senate membership.

I believe that it is appropriate and reflects the respect that is being shown to the Senate.

**The Chair:** Senator Kenny, I understand you want to reply to that.

**Le président :** Est-ce que tout le monde a une copie de cette motion?

Sénateur Kenny, allez-y.

**Le sénateur Kenny :** Cet amendement vise un meilleur équilibre dans le comité pour tenir compte des deux chambres du Parlement. Cela fait penser à toutes les discussions que nous avons entendues au sujet des exigences de temps qui sont imposées aux députés à la Chambre des communes et de la mémoire institutionnelle que les membres du Sénat pourraient contribuer à ce comité.

C'est une chose, à mon avis, qui améliorerait considérablement le comité, surtout dans le contexte du nombre d'interruptions et du peu de temps que le comité aura pour faire son travail.

La Chambre aurait, de fait, une personne de plus, un vote de plus au comité que le Sénat, et cela tient compte des nombreuses raisons pour lesquelles la Chambre se considère spéciale, comme être élue et avoir le pouvoir de déposer des projets de loi de finances et ce genre de choses. Tout ce que cela représente, c'est l'ajout d'une seule personne, et je crois que la composition du comité en serait grandement améliorée.

**Le sénateur Harder :** Je remercie le sénateur Kenny de son explication. Je voterai contre cet amendement, pour les raisons suivantes : tout d'abord, je considère pertinent l'équilibre proportionnel des deux chambres. De fait, il est plus généreux à l'endroit du Sénat qu'il ne l'est envers la Chambre des lords qui est traitée...

**La sénatrice Jaffer :** Nous avons une bonne raison.

**Le sénateur Harder :** Je comprends, mais je fais valoir l'argument numérique.

Si nous acceptons cet amendement, il aura pour conséquence, entre autres, qu'il n'y aura pas à ce comité une représentation de tous les partis à la Chambre des communes, ce qui, du point de vue du gouvernement, est important pour les travaux du comité de sorte que ceux-ci fassent état de toutes les voix dans cette Chambre.

Par conséquent, j'estime que cet amendement entraînerait un déséquilibre. Comme les membres du comité se souviendront, le ministre responsable a fait allusion dans son témoignage devant nous au fait que quand la Chambre des communes traitait de ce dossier quand il a été indiqué que le Sénat devrait avoir un plus grand rôle, le gouvernement a modifié le projet de loi à la hausse dans la représentation du Sénat.

J'estime que c'est pertinent, et cela fait état du respect démontré à l'endroit du Sénat.

**Le président :** Sénateur Kenny, je vois que vous voulez répondre à cela.

**Senator Kenny:** Yes. Senator Harder, as usual, is right, in terms of how the math works. Having said that, it's absolutely within the capacity of the government, when it gets this bill back, amended, to readjust by enlarging the committee by perhaps two.

That might cover off additional groups that may well appear in the Senate. We have certain groups that we see there now, but I don't think any of us think they're permanent. We think it's going to be evolving. I shouldn't say what other people think, but it's possible that it will be an evolving thing.

This isn't something that can't be addressed if there is a view that the Senate should have a more robust participation in this.

[*Translation*]

**Senator Dagenais:** I second the comments made by Senator Kenny regarding the preservation of the committee's institutional memory. From the beginning we have said that this is a very important committee. So imagine that in 2019, for some reason — we hope all these people will be re-elected, no matter which party they represent, because we like all of them — these persons are not re-elected. We would then have new members, who would surely have vast experience. Nevertheless, I think it's important to preserve the institutional memory of this committee. If we have equitable representation, I don't think we will be removing privileges from the House of Commons. We have to work in the interest of Canadians and not in the interest of the two Houses. It is crucial that we preserve the institutional memory of the committee by having equal participation from both Houses.

[*English*]

**The Chair:** Colleagues, to try to make sure that we're dealing with this in a sequential manner, I've been informed by the clerk that there's one other amendment that we should be dealing with before we deal with this actual amendment.

I'd ask that we —

**Senator Kenny:** I don't think so.

**The Chair:** I've been informed by the clerk, so perhaps the clerk could speak to it.

**Mr. Thompson:** Senator, I received an email from the law clerk's office that, on the previous page, there was another amendment that amends clause 4 on page 3, by replacing lines 3 to 5 with the following:

“(2) The Committee is to consist of three members who are members of the Senate and eight members who are members of the House of”.

In the footnote at the bottom, it was identified as a consequential amendment “if co-chairs defeated.”

**Senator Kenny:** You're right, but I assume that it's my choice as to which . . .

**Le sénateur Kenny :** Oui, le sénateur Harder, comme d'habitude, a raison sur le plan des nombres. Ceci étant dit, le gouvernement a toute la latitude, lorsqu'il sera saisi de nouveau de ce projet de loi, d'augmenter, de deux peut-être, le nombre des membres de ce comité.

Cela couvrirait peut-être tous les groupes supplémentaires qui pourraient bien arriver au Sénat. Nous avons certains groupes que nous voyons ici maintenant, mais je ne pense pas qu'il y en ait parmi nous qui pensent qu'ils sont éternels. Nous pensons que cela va évoluer. Je ne devrais pas dire ce que les autres pensent, mais il est possible que ce soit une chose en évolution.

C'est une chose qui doit être réglée si l'on part du principe que le Sénat devrait avoir une participation plus solide à ce comité.

[*Français*]

**Le sénateur Dagenais :** Je m'associe aux propos du sénateur Kenny en ce qui concerne la préservation de la mémoire institutionnelle du comité. Depuis le début, on dit que c'est un comité très important. Alors, imaginez qu'en 2019, pour quelque raison que ce soit — je souhaite à toutes ces personnes d'être réélues, peu importe leur parti, car on les aime toutes —, ces personnes ne sont pas réélues. On se retrouve alors avec de nouveaux membres, qui ont sûrement une très grande expérience. Cependant, je crois qu'il est important de préserver la mémoire institutionnelle de ce comité. En ayant une représentation équitable, je ne crois pas qu'on retire des privilèges à la Chambre des communes. Il faut travailler dans l'intérêt des Canadiens et non pas dans l'intérêt des deux Chambres. Il est primordial de préserver la mémoire institutionnelle du comité en ayant une participation égale des deux chambres.

[*Traduction*]

**Le président :** Chers collègues, le greffier m'informe qu'il y a un autre amendement dont nous devrions traiter avant celui-ci si nous voulons respecter l'ordre chronologique.

Je demande que nous...

**Le sénateur Kenny :** Je ne crois pas que ce soit le cas.

**Le président :** C'est ce que me dit le greffier; par conséquent, il pourrait peut-être nous l'expliquer.

**M. Thompson :** Sénateur, j'ai reçu un courriel du Bureau du légiste parlementaire précisant qu'à la page précédente, il y a un autre amendement qui modifie l'article 4, à la page 3, par substitution, à la ligne 3, de ce qui suit :

« (2) Le Comité est composé de trois sénateurs et ».

En note de bas de page, il est indiqué qu'il s'agit d'un amendement subséquent : « Si coprésidents non adopté ».

**Le sénateur Kenny :** Vous avez raison, mais je suppose que c'est à moi de décider lequel...

**Mr. Thompson:** If you don't wish to propose that, then that's fine. We can carry on with the next amendment.

**The Chair:** Colleagues, if the sponsor is prepared to proceed with the amendment as proposed, then I would ask those in favour of the amendment to please raise their hand.

Those who are opposed, please raise their hand. The motion is defeated.

**Senator Jaffer:** As you all know, I circulated an amendment about the committee to consist of three or four.

I would appreciate if the committee would let me not proceed with this now. If there are no amendments at the end, then I will also not have an amendment. However, if we are going to forward some amendments, then I'd like to revisit this.

I'd like the permission of the committee to let me come back, if we do have other amendments.

**The Chair:** Is that agreed?

Respectfully, because I do appreciate, you also have an opportunity if no amendments go through here to do it in the Senate, right?

**Senator Jaffer:** Yes, I do.

**Senator White:** My only concern is that we will start seeing senators leave here in about 40 minutes to go to another committee.

**Senator Jaffer:** I understand that, but I would like the choice to come back to it.

**The Chair:** We'll have that choice.

Let's proceed with Senator Kenny's amendments and see where we are at the end of that part of the procedure.

Senator Kenny, would you please move your next amendment? Do you have any more on clause 4?

**Senator Kenny:** No, sir.

**The Chair:** Shall clause 4 carry?

**Senator Jaffer:** No. I asked that it be not carried now.

We had discussed last time that we could set aside some clauses, and this is a clause I would like to set aside.

**Mr. Thompson:** Senators, there are two options. The clause could be stood, or we can carry the clause and if there are other amendments there could be a motion to reconsider that clause.

I'm in your hands as far as how you wish to proceed.

**M. Thompson :** Si vous ne souhaitez pas proposer cela, très bien. Nous pouvons alors passer à l'amendement suivant.

**Le président :** Mesdames et messieurs, si le parrain est prêt à présenter l'amendement tel qu'il est, je demanderais à tous ceux qui sont pour de bien vouloir lever la main.

Que ceux qui sont contre veuillent bien lever la main. La motion est rejetée.

**La sénatrice Jaffer :** Comme vous le savez tous, j'ai distribué un amendement voulant que le comité se compose de trois ou quatre sénateurs.

Je serais reconnaissante au comité de bien vouloir me permettre de ne pas traiter de cet amendement maintenant. S'il n'y a pas d'autres amendements à la fin, alors moi aussi je n'aurai pas d'amendement. Cependant, si nous procédons à certains amendements, j'aimerais alors avoir la possibilité de revenir là-dessus.

Je demande donc au comité la permission de pouvoir revenir là-dessus si nous avons d'autres amendements.

**Le président :** Est-ce d'accord?

Je reconnais respectueusement que vous avez aussi la possibilité, si aucun amendement n'est adopté ici, de le faire au Sénat, n'est-ce pas?

**La sénatrice Jaffer :** Oui, c'est cela.

**Le sénateur White :** Je m'inquiète du fait que d'ici 40 minutes environ, des sénateurs commenceront à quitter la salle pour aller à un autre comité.

**La sénatrice Jaffer :** Je comprends cela, mais j'aimerais avoir la possibilité de revenir là-dessus.

**Le président :** Nous aurons cette possibilité.

Avançons avec les amendements du sénateur Kenny et voyons où nous en sommes à la fin de cette partie de la procédure.

Sénateur Kenny, pouvez-vous, s'il vous plaît, proposer votre prochain amendement? Avez-vous autre chose pour l'article 4?

**Le sénateur Kenny :** Non, monsieur.

**Le président :** L'article 4 est-il adopté?

**La sénatrice Jaffer :** Non. J'ai demandé que cela ne soit pas fait maintenant.

Nous avons parlé la dernière fois de la possibilité de mettre de côté certains articles, et c'est là un article que j'aimerais mettre de côté.

**M. Thompson :** Sénateurs, vous avez deux choix. L'article peut être reporté, ou encore vous pouvez l'adopter et, s'il y a d'autres amendements, une motion pourrait en demander le réexamen.

C'est à vous de décider de la façon dont vous voulez procéder.

**The Chair:** Colleagues, I would prefer, as the chair, to proceed with the motion. At the end of this procedure, if there are amendments and there are agreements, then we will go back to this particular clause.

**Senator Jaffer:** I ask that this clause be stood, please.

**The Chair:** Are we agreed that it be stood?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Okay.

Senator Kenny, do you have other amendments? Clause 4 is stood aside now.

**Senator Kenny:** Right. You need to say, "clause 5."

**The Chair:** Shall clause 5 carry?

**Senator Kenny:** I have an amendment, sir.

**The Chair:** Could you please read it, Senator Kenny? Everybody has a copy of it.

**Senator Kenny:** I move:

THAT Bill C-22 be amended in clause 5, on page 3,

(a) by replacing lines 11 to 13 with the following:

"5 (1) Subject to subsection (1.01), the members of the Committee are to be appointed by Governor-in-Council.

(1.01) The Prime Minister is to submit to the Senate the names of members of the Senate to be appointed to the Committee, and to the House of Commons the names of the members of that House to be appointed to the Committee, and if each House approves of the members of their respective Houses to be appointed, the Governor in Council shall appoint those members.

**The Chair:** Senator Kenny, you have subclause (1.02). It wasn't read.

**Senator Kenny:** I'm sorry. I'm a victim of bad scotch tape. Excuse me.

(1.02) The members of the Committee are to hold office during pleasure until"; and

(b) by deleting lines 19 to 29.

The purpose of this is to give Canadians confidence that the intelligence agencies are acting in a lawful and effective way. I would suggest that if parliamentarians have a hand in the selection of these people, that is better than having everyone appear to be the Prime Minister's choice.

**Le président :** Chers collègues, je préférerais, en tant que président, traiter de la motion. À la fin de cette procédure, s'il y a des amendements et si vous êtes d'accord, nous reviendrons à cet article en particulier.

**La sénatrice Jaffer :** Je demande à ce que cet article soit reporté, je vous en prie.

**Le président :** L'étude de cet article est-elle reportée?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** Bon.

Sénateur Kenny, avez-vous d'autres amendements? L'étude de l'article 4 est reportée pour l'instant.

**Le sénateur Kenny :** Très bien. Vous devez dire « l'article 5 ».

**Le président :** L'article 5 est-il adopté?

**Le sénateur Kenny :** J'ai un amendement, monsieur.

**Le président :** Pouvez-vous le lire, sénateur Kenny? Tout le monde en a une copie.

**Le sénateur Kenny :** Je propose :

QUE le projet de loi C-22 soit modifié, à l'article 5, à la page 3 :

a) par substitution, aux lignes 9 et 10, de ce qui suit :

« 5(1) Sous réserve du paragraphe (1.01), le gouverneur en conseil nomme les membres du comité.

(1.01) Le premier ministre soumet au Sénat et à la Chambre des communes respectivement le nom des sénateurs et le nom des députés qui seront nommés au Comité et, sur approbation du Sénat s'agissant des sénateurs et de la Chambre des communes s'agissant des députés, le gouverneur en conseil nomme ces personnes.

**Le président :** Sénateur Kenny, vous avez le sous-paragraphe (1.02). Vous ne l'avez pas lu.

**Le sénateur Kenny :** Je suis désolé. Je suis victime d'un mauvais ruban adhésif. Excusez-moi.

(1.02) Les membres du comité »;

b) par suppression des lignes 16 à 25.

Il s'agit ici de donner aux Canadiens l'assurance que les organismes de renseignement agissent dans le respect de la loi et d'une façon efficace. Si les parlementaires avaient leur mot à dire dans la sélection de ces gens, ce serait mieux que d'avoir une situation où tout le monde semble être le choix du premier ministre.

That is of some concern to me. This is no negative reflection on the Prime Minister, but if he's appointing the chair, then appointing all of the members and then appointing the head of staff, it does not enhance the confidence that these people would have if they were selected initially by their own chambers.

**Senator Harder:** Let me briefly speak in disagreement with the amendments being proposed. I do think that the process being proposed in the bill we have before us is one that is very respectful of the creation of a committee of parliamentarians, not a parliamentary committee, that is clearly in support of and accountable to the Prime Minister in the Prime Minister's responsibility for security and intelligence matters.

It is through the process of consultations that names will be generated, but there's no ambiguity as to the accountability lines of the Prime Minister for this. There may come a time when the kind of amendment being proposed would be appropriate, but it is not consistent with the model as we're beginning this process, and I would therefore urge members to vote against it.

**Senator Smith:** I have a question for Senator Harder. What is the definition of "consultations" in this case, sir, in terms of the selection process, so we understand?

**Senator Harder:** As ministers said, when asked that in committee, the Prime Minister would be consulting with the individuals identified and seeking their recommendations for appointment to the committee.

**Senator Smith:** Those individuals are the ministers.

**Senator Harder:** I'm sorry?

**Senator Smith:** Those individuals who are making recommendations are the ministers.

**Senator Harder:** No, no, the Prime Minister. It says right here:

A member of the Senate may be appointed to the Committee only after the Prime Minister has consulted with the persons referred to in paragraphs 62(a) and (b) . . .

Paragraphs 62(a) and (b) reference the *Parliament of Canada Act* and leadership.

**Senator Smith:** Who are the consultations with? Is he consulting anyone?

**Senator Harder:** The leaders of the various parties.

**Senator Smith:** We just lived through a situation with the official languages person where the Prime Minister sent us a letter saying, "I've appointed an individual." Is that the type of consultation we'll continue to have?

**Senator Harder:** I believe it would be a more robust consultation to generate the names that the leaders would wish to have considered for appointment to the body that is representative of the perspectives found in the chamber of the House of Commons or the Senate. That's the expectation.

Cela m'inquiète un peu. Je ne porte pas un jugement sur le premier ministre, mais si c'est lui qui nomme le président, puis nomme tous les membres et ensuite nomme le directeur général, la confiance accordée à ces gens ne sera pas aussi élevée que s'ils ont été choisis initialement par leur propre chambre.

**Le sénateur Harder :** Permettez-moi de parler brièvement contre les amendements proposés. Je pense bien que le processus proposé dans le projet de loi que nous avons devant nous appuie fortement la création d'un comité de parlementaires — et non pas d'un comité parlementaire — qui est manifestement chargé d'appuyer le premier ministre dans ses responsabilités en matière de sécurité et de renseignement, et de rendre compte à celui-ci.

C'est par le processus de consultation que des noms seront proposés, mais il n'y a aucune ambiguïté quant à la responsabilité du premier ministre à cet égard. Le type d'amendements proposé ici pourrait être pertinent à un moment donné, mais il ne correspond pas au modèle en ce début de processus, et j'encourage donc les membres à voter contre.

**Le sénateur Smith :** J'ai une question pour le sénateur Harder. Quelle est la définition de « consultations » dans ce cas, monsieur, pour ce qui est du processus de sélection? Nous aimerions le comprendre.

**Le sénateur Harder :** Comme l'ont dit les ministres, lorsque la question leur a été posée en comité, le premier ministre consulterait les personnes identifiées et solliciterait leurs recommandations de nomination au comité.

**Le sénateur Smith :** Ces personnes sont les ministres.

**Le sénateur Harder :** Pardon?

**Le sénateur Smith :** Les personnes qui présentent des recommandations sont les ministres.

**Le sénateur Harder :** Non, non, c'est le premier ministre. C'est ce qui est dit ici :

Un sénateur ne peut être nommé membre du Comité qu'après consultation par le premier ministre des personnes visées aux alinéas 62a) et b) [...]

Les alinéas 62a) et b) renvoient à la Loi sur le Parlement du Canada et les chefs.

**Le sénateur Smith :** Qui est consulté? Consulte-t-il quelqu'un?

**Le sénateur Harder :** Les chefs des différents partis.

**Le sénateur Smith :** Nous venons de vivre une situation concernant la personne aux langues officielles lorsque le premier ministre nous a envoyé une lettre nous annonçant une nomination. Est-ce le type de consultation que nous continuerons à avoir?

**Le sénateur Harder :** Je crois que ce serait une consultation plus robuste pour recueillir les noms des personnes que les chefs aimeraient voir prises en considération pour la nomination à un comité représentatif des perspectives à la Chambre des communes ou au Sénat. C'est ce à quoi on s'attend.



**Senator Smith:** Understood. I think it's important, though, to make sure the consultation process is defined.

**Senator Harder:** I want to assure you of that. That is the expectation, and that is precisely the model used in the United Kingdom.

**Senator Smith:** I just would hope that would actually happen.

**Senator Harder:** I will note that and give my assurance.

**Senator Smith:** I'm not trying to be combative, but I'm tired of hearing, "Trust me; we'll get it done the right way."

**Senator Kenny:** The Prime Minister is arguably the most powerful man in the land. He appoints all of the cabinet, and it's the power of appointment that leads to all of the other influences he has through his government.

What would give Canadians confidence is not replacing the Prime Minister. It's making sure that he's talking to people who represent a broad cross-section of Canadians' points of view. If the Prime Minister is to choose everybody, it's like having a conversation with yourself; it tends to get boring after a while.

The idea of enhancing this committee by having different parts of Parliament put forward their view about who they would like to have looking into it, we'd still have a situation where people would have to have a security clearance. We would have a situation where, if the Prime Minister did not like somebody, he could veto that person. He could say, "No, I don't want that person," but to leave it all in his hands says it's a very closed shop.

**Senator Moncion:** I have two comments. One is about the comments you made about the Prime Minister's consultation. He did give you 48 hours to get back to him. It might not be long, but there was consultation on the appointment before she was appointed, and she did not get appointed because she withdrew her application. I have a bit of an issue with the consultation.

The other thing is to your comment, Senator Kenny. It's to your comment about the Prime Minister naming people of his own clan, if you may. If you look at subclause 4(2), it says:

Not more than five Committee members who are members of the House of Commons may be members of the government party.

This means you will always have at least three members that come from the opposition, or the other parties.

I have a bit of a problem with going through all these processes, because that hinders the process when the Prime Minister wants to create this committee. It's going to be created for any prime minister who comes into power. Every time a prime minister comes to power or when the house of Parliament rises,

**Le sénateur Smith :** Compris. Il est important cependant, à mon avis, de veiller à ce que le processus de consultation soit défini.

**Le sénateur Harder :** Permettez-moi de vous l'assurer. C'est ce qui est attendu, et c'est précisément le modèle qui a été adopté au Royaume-Uni.

**Le sénateur Smith :** J'espère simplement que cela se produira.

**Le sénateur Harder :** J'en prends note et vous en assure.

**Le sénateur Smith :** Je ne cherche pas à être combatif, mais j'en ai assez d'entendre : « Faites-moi confiance; nous le ferons correctement. »

**Le sénateur Kenny :** Le premier ministre est certainement la personne la plus puissante au pays. Il nomme tous les membres du Cabinet, et c'est ce pouvoir de nomination qui mène à toutes les autres influences qu'il a dans son gouvernement.

Ce qui donnerait confiance aux Canadiens, ce n'est pas le fait de remplacer le premier ministre. Il s'agit de nous assurer qu'il parle aux personnes qui représentent une large gamme d'opinions de Canadiens. Si le premier ministre doit choisir tout le monde, c'est un peu comme avoir un dialogue avec soi-même; ça finit par devenir ennuyeux au bout d'un moment.

Avec la tentative d'améliorer ce comité en ayant différentes parties du Parlement qui présentent leur opinion au sujet de qui elles aimeraient envisager, nous avons toujours la situation où des gens devraient avoir une cote de sécurité. Il y aura des situations où, si le premier ministre n'aime pas quelqu'un, il pourrait opposer un veto. Il pourrait déclarer qu'il ne veut pas cette personne, mais laisser tout entre ses mains démontrera que c'est un milieu très fermé.

**La sénatrice Moncion :** J'ai deux observations. La première porte sur vos remarques concernant la consultation par le premier ministre. Il vous a, de fait, donné 48 heures pour lui répondre. Ce n'est peut-être pas long, mais il y a eu consultation sur la nomination avant que la personne ne soit nommée, et elle n'a pas été nommée parce qu'elle a retiré sa candidature. La question de la consultation m'interpelle un peu.

Ma deuxième observation porte sur votre remarque, sénateur Kenny, selon laquelle le premier ministre nomme des gens de son propre clan, si j'ose m'exprimer ainsi. Si vous lisez le paragraphe 4(2), il y est dit :

[...] au plus cinq des députés sont des membres du parti gouvernemental.

Cela signifie que vous aurez toujours au moins trois membres qui viennent de l'opposition ou des autres partis.

Passer par tous ces processus me pose un certain problème, parce que cela nuit au processus lorsque le premier ministre veut créer ce comité. Il sera créé pour n'importe quel premier ministre qui prend le pouvoir. Chaque fois qu'un premier ministre prendra le pouvoir, ou quand le Parlement ajournera, mais ce sera fait

but it will be done often. If you make this process even more difficult than it already is, by the time the people are named to the committee, they will have to start the process over again.

[Translation]

**Senator Dagenais:** Once again, since perception is everything, we have a Prime Minister who told us that in order to ensure the independence of the Senate, he no longer wanted to be involved in the appointment of senators, and that a committee would do so in order to bolster senatorial independence. However, when senators have been appointed to the Senate, he will of course have the last word in determining whether he approves the nomination of this or that senator to the oversight committee. Sometimes people say one thing and its opposite, and I wanted to mention it. It's a bit strange and it creates an odd perception.

[English]

**Senator Smith:** Senator Moncion, I have no problem with decision-making powers that the Prime Minister has. That's not the issue. The issue is when you mention, when we received notification, as an example, of consultation with the official languages commissioner, that we had 48 hours to respond. I don't have a problem with 48 hours to respond if I knew what the process was. All I'm asking is: Let us know what the process is.

It's simple. In a search process, a search method is done. Give your four leaders in the Senate, and then your leaders through the Commons, a one-pager that says this is the process and this is the time frame. Once you receive that process and time frame, then you have the opportunity to respond and a form of consultation takes place.

In this case my understanding, in talking to the Senate individuals and leaders, there was nothing other than a letter that says: Here it is, bang. You have 48 hours to respond.

When you're doing a search, that's not consultation. That's what they call the approval process. I've been in the search business. I sat on a consultative committee with one of the most successful boutique Quebec-based search operations now. I understand how the process works.

I'm not trying to be obstructionist, but just give us the simple respect of understanding what the process is. That's all. If that has been done, I apologize. It's my ignorance, but I didn't receive anything.

**Senator Moncion:** Was this process used before, when the Harper government was in office?

**Senator Smith:** You say the past government did something else. I don't see this as a partisan issue. I see this as an information issue. Whether you believe me or not, all I'm after is the information so we can be more effective.

souvent. Si vous rendez ce processus encore plus difficile qu'il ne l'est déjà, d'ici à ce que les gens soient nommés au comité, il faudra recommencer le processus.

[Français]

**Le sénateur Dagenais :** Encore une fois, tout étant dans la perception, on a un premier ministre qui nous a dit que, pour assurer une certaine indépendance du Sénat, il ne voulait plus se mêler de la nomination des sénateurs, et qu'un comité s'en occuperait pour favoriser l'indépendance des sénateurs. Par contre, lorsque les sénateurs seront nommés au Sénat, évidemment, il aura le dernier mot pour déterminer s'il approuve la nomination de tel ou tel sénateur au comité de surveillance. Parfois, on dit une chose et son contraire, et je voulais tout de même le mentionner. C'est un peu bizarre, et ça laisse une drôle de perception.

[Traduction]

**Le sénateur Smith :** Sénatrice Moncion, les pouvoirs décisionnaires qu'a le premier ministre ne me posent aucun problème. Ce n'est pas là la question. C'est quand, par exemple, nous recevons un avis de consultation pour une commissaire aux langues officielles, nous disant que nous avons 48 heures pour y répondre. Je ne m'opposerais pas aux 48 heures pour répondre, si je connaissais le processus. Tout ce que je demande, c'est de savoir quel est le processus.

C'est simple. Dans un processus de recherche, on applique une méthode de recherche. Donnez aux quatre chefs au Sénat, et aux chefs à la Chambre des communes un feuillet simple décrivant le processus et la durée. Une fois qu'on aura reçu ce processus et cette durée, on aura alors la possibilité de répondre, et une sorte de consultation se déroulera.

Dans le cas présent, si j'ai bien compris en parlant à des particuliers et à des chefs au Sénat, il n'y a eu rien d'autre qu'une lettre déclarant : c'est ça, bang. Vous avez 48 heures pour répondre.

Une recherche n'est pas une consultation. C'est ce qu'on appelle un processus d'approbation. J'ai travaillé dans ce domaine de recherche. J'ai siégé à un comité consultatif au sein d'une entreprise boutique des plus réussies établie au Québec maintenant. Je sais comment les choses se font.

Je ne cherche pas à faire de l'obstruction, mais j'aimerais simplement qu'on nous accorde le respect de nous décrire le processus. C'est tout. Si ça a été fait, je m'excuse. C'est de l'ignorance de ma part, mais je n'ai rien reçu.

**La sénatrice Moncion :** Ce processus était-il suivi avant, quand le gouvernement Harper était au pouvoir?

**Le sénateur Smith :** Vous dites que le gouvernement précédent a fait autre chose. Je ne vois pas ceci comme une question partisane. C'est une question d'information. Croyez-le ou pas, tout ce que je recherche, c'est de l'information pour que nous puissions être plus efficaces.

**Senator Beyak:** I've supported Senator Jaffer's and Senator Kenny's amendments from the start, simply because of their experience of nearly 20 years here, working in various committees, including National Defence.

This isn't about government, the house or the Senate. It's about Canadians. The number one role of government is to protect Canadians. This committee should be 50-50 Senate. It shouldn't be like the U.K., Australia or anywhere else. It should be about Canada.

We haven't had one for 150 years. We need to take the time to do it right. We got it in the Senate the middle of May. It's now June 15. We need to do this right, and this is rushing. I'm going to go with Senator Kenny's amendments for as long as it takes because he has the right of the respect to be listened to.

**The Chair:** Colleagues, I would call the question on the amendment. Those in favour of the amendment, please raise their hand.

Those opposed?

The motion is defeated.

Shall clause 5 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Agreed.

Shall clause 6 carry? Senator Kenny has an amendment.

**Senator Kenny:** I do, chair, thank you.

Be it moved:

THAT Bill C-22 be amended in clause 6, on page 4,

(a) by replacing lines 3 to 5 with the following:

“**6(1)** The chair shall be elected by a majority vote by means of a secret ballot of members of the committee;” and

(b) by replacing lines 8 to 10 with the following:

“other members to act as Chair for a maximum of 90 days.”.

This is a reasonable proposal that the chair have the confidence of the members of the committee, and the proposal in (b) is to deal with the absence of a chair.

**Senator Harder:** Let me respond as to why I will not be supporting this. This is consistent with the other amendments in terms of using amendments to move this committee away from being a committee of parliamentarians to being more analogous to a committee of Parliament. That's not the architecture that this bill was designed around.

**La sénatrice Beyak :** J'ai appuyé les amendements proposés par la sénatrice Jaffer et le sénateur Kenny depuis le début, tout simplement à cause de leur expérience de près de 20 ans ici, travaillant à divers comités, y compris la Défense nationale.

Il ne s'agit pas du gouvernement, de la Chambre ou du Sénat. Il s'agit des Canadiens. Le gouvernement a pour rôle premier de protéger les Canadiens. Ce comité devrait être composé à 50 p. 100 de membres du Sénat. Il n'a pas à ressembler à celui du Royaume-Uni, de l'Australie ni de n'importe où ailleurs. Il doit tenir compte exclusivement du Canada.

Nous n'en avons pas eu un en 150 ans. Nous devons prendre le temps de bien faire les choses. Nous l'avons reçu au Sénat à la mi-mai, et nous sommes le 15 juin. Nous devons faire ça correctement, et c'est un peu bousculé. Je vais appuyer les amendements du sénateur Kenny aussi longtemps qu'il le faut, parce qu'il a le droit d'être écouté.

**Le président :** Je mets aux voix l'amendement. Que ceux qui sont pour l'amendement veuillent bien lever la main.

Ceux qui sont contre?

La motion est rejetée.

L'article 5 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** D'accord.

L'article 6 est-il adopté? Le sénateur Kenny a un amendement.

**Le sénateur Kenny :** Oui, j'en ai un, merci, monsieur le président.

Je propose :

QUE le projet de loi C-22 soit modifié, à l'article 6, à la page 4 :

a) par substitution, aux lignes 3 à 5, de ce qui suit :

« **6(1)** Le président du Comité est élu à la majorité des voix exprimées au scrutin secret par les membres du Comité. »;

b) par substitution, à la ligne 9, de ce qui suit :

« maximal de ».

C'est une proposition raisonnable selon laquelle le président a la confiance des membres du comité, et l'alinéa b) porte sur l'absence d'un président.

**Le sénateur Harder :** Permettez-moi de dire pourquoi je n'appuierais pas ceci. C'est la même chose que pour les autres amendements, c'est-à-dire utiliser les amendements pour faire en sorte que ce comité s'éloigne d'un comité de parlementaires et se rapproche d'un comité parlementaire. Ce n'est pas l'ossature sur laquelle ce projet de loi a été conçu.

I think it is important that the Governor-in-Council have confidence in the chair, particularly the chair as we start this new organization, which is very much an innovation and an appropriate one in terms of bringing parliamentarians into the security and intelligence world.

I therefore will be opposing this amendment.

**The Chair:** Colleagues, I'd like to call the question on the motion. How many in favour of the amendment? Please raise your hand.

Those opposed?

The motion is defeated.

**The Chair:** Shall clause 6 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Agreed.

Shall clause 7 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 8 carry?

**Senator Kenny:** Be it moved:

THAT Bill C-22 be amended in clause 8, on page 4,

(a) by replacing lines 22 to 24 with the following:

“tivity. . .

I think people understand that's half a word.

. . . is an ongoing operation and the appropriate Minister informs the Committee that the activity is an ongoing operation; and

(b) by replacing lines 28 to 34 with the following:

“(2) If the appropriate Minister is informed that the activity is”.

The purpose of this amendment is really to address head-on the differences between oversight and review. What this and some subsequent amendments do is essentially say that this committee should be a review committee and not one of oversight.

Members here will recall that we had witnesses who explained that oversight committees had the opportunity or the occasion to involve themselves with people in real time. I would argue that this is not an appropriate role for parliamentarians to take.

Notwithstanding Senator Harder's comments that this construct is different as a committee of parliamentarians, these parliamentarians still are parliamentarians. To have them engaged in and taking responsibility for intelligence activities that are underway is simply not appropriate, particularly in a Westminster form of government.

Il est important à mon avis que le gouverneur en conseil fasse confiance au président, surtout au début de cette nouvelle organisation qui est une innovation, une innovation pertinente pour ce qui est de faire participer des parlementaires au monde de la sécurité et du renseignement.

Par conséquent, je suis contre cet amendement.

**Le président :** Je mets la motion aux voix. Que ceux qui sont pour l'amendement veuillent bien lever la main.

Contre?

La motion est rejetée.

**Le président :** L'article 6 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** D'accord.

L'article 7 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** L'article 8 est-il adopté?

**Le sénateur Kenny :** Je propose

QUE le projet de loi C-22 soit modifié à l'article 8, à la page 4 :

a) par substitution, aux lignes 22 et 23, de ce qui suit :

« pétent en informe le Comité; »;

Je crois que vous comprenez que c'est la moitié d'un mot.

b) par substitution, aux lignes 27 à 31 :

« (2) S'il est informé que l'activité ».

Cet amendement a pour objet d'établir carrément la différence entre surveillance et examen. Cet amendement, de même que certains amendements subséquents, établit essentiellement que ce comité devrait être un comité d'examen et non pas un comité de surveillance.

Certains membres ici se rappelleront que nous avons entendu des témoins nous expliquer que des comités de surveillance avaient eu la possibilité ou l'occasion de traiter directement eux-mêmes avec les personnes en temps réel. Je prétends que ce n'est pas là un rôle pertinent pour les parlementaires.

Nonobstant les remarques du sénateur Harder selon lesquelles le fait que c'est un comité de parlementaires en fait quelque chose de différent, ces parlementaires sont quand même des parlementaires. Les voir participer à des activités de renseignement en cours et en assumer la responsabilité n'est tout simplement pas pertinent, surtout dans un gouvernement du style Westminster.

One of the advantages of having review, which we use with both CSIS and CSE, is that you don't have to worry about ministers coming along and saying, "Look, this isn't appropriate." Aside from ministers coming to the committee and saying, "I'm sorry, but you can't look at that," it's far preferable to have Parliament say, "We don't want you to look at ongoing activities in real time."

It's disruptive for the people who are trying to accomplish different tasks. It takes time away from them and the work that they're doing. The committee can achieve the same end if it restricts its views to what has happened after the fact. They can provide the same good advice, perhaps even more objectively, because they weren't part of the decision-making process if they are in an oversight committee.

I think we should be very concerned about a bill that suggests some of our colleagues will be involved in oversight and all of what that implies.

**Senator Lankin:** I think it's an interesting point you raise. I have described this bill as being a hybrid between review and oversight. Interestingly enough, the majority of the witnesses that we heard actually were critical of the powers of discretion and stopping this committee from looking in an oversight manner at ongoing operations, depending on involvement of national security concerns or, in the law enforcement area, concerns about the possibility or probability of charges being laid.

It isn't pure oversight. The committee can't delve into anything it wants. I understand what you're saying is: Let's make it peer review.

It's interesting because I think the government was attempting to provide opportunity in some certain circumstances, if an issue emerges, for the committee to get closer to real-time opportunity to engage.

I would look, though, to things like clause 20, where the committee can set its own procedures and its own rules around things. I think the committee has the opportunity to say to a minister, "No, we don't want to look at this," if the minister brings something. However, if something emerges and becomes a major issue that the committee feels it's important to look into, subject to the discretion or the prohibitions, it has the opportunity to.

At this point in time let me say that we don't know what the fall will hold in terms of the minister's next announcements about any restructuring of expert review bodies. We know there may be something that allows those expert review bodies, either by consolidation of review or by linkages between review bodies, to follow evidence or intelligence across multiple departments. For now, before us, this is the only group that will exist with some powers of review and potential powers of oversight that can look pan-government in terms of the national security community.

La formule de l'examen, que nous utilisons pour le SCRS et le CST, offre l'avantage d'éviter le souci que des ministres interviennent en disant : « Ceci n'est pas approprié. » À part des ministres disant au comité que celui-ci ne peut pas étudier quelque chose, il est bien plus préférable que ce soit le Parlement qui déclare : « Nous ne voulons pas que vous étudiiez des activités en cours en temps réel. »

C'est perturbant pour les gens qui essaient de travailler. Cela leur fait perdre du temps et les éloigne du travail qu'ils sont en train d'accomplir. Le comité peut atteindre les mêmes résultats s'il limite son examen à ce qui s'est produit après coup. Il peut prodiguer les mêmes bons conseils, peut-être même encore de façon plus objective, parce qu'il n'a pas fait partie du processus décisionnel s'il s'agit d'un comité de surveillance.

Je crois que nous devrions nous inquiéter beaucoup d'un projet de loi qui laisse entendre que certains de nos collègues participeront à des activités de surveillance et tout ce que cela représente.

**La sénatrice Lankin :** C'est un point intéressant que vous soulevez. J'ai déjà dit que ce projet de loi est un projet hybride d'examen et de surveillance. Il est intéressant de noter que la majorité des témoins que nous avons entendus, de fait, ont critiqué les pouvoirs discrétionnaires permettant d'empêcher le comité d'examiner sous forme de surveillance des opérations continues, s'il y a des considérations de sécurité nationale ou, dans le domaine de l'application de la loi, des possibilités ou probabilités de poursuite.

Ce n'est pas de la surveillance pure. Si je vous comprends bien, vous proposez que ce soit un contrôle par les pairs.

C'est intéressant, parce qu'à mon avis, le gouvernement tentait de prévoir la possibilité dans certaines circonstances, si la question se présentait, que le comité ait davantage l'occasion de participer en temps réel.

Prenons cependant des choses comme l'article 20, selon lequel le comité peut déterminer la procédure à suivre. Je crois que le comité a la possibilité de dire à un ministre : « Non, nous ne voulons pas étudier ceci » si le ministre propose quelque chose. Cependant, si des circonstances se présentent et deviennent un problème important que le comité estime devoir étudier, sous réserve des pouvoirs discrétionnaires ou des interdictions, il en a la possibilité.

À ce stade, nous ne savons pas ce que le ministre annoncera à l'automne au sujet de la restructuration d'organes d'examen experts. Nous savons qu'il y aura quelque chose permettant à ces organes d'examen experts, soit par regroupement des examens ou par établissement de liens entre les organes d'examen, pour suivre les preuves ou le renseignement dans plusieurs ministères. Pour l'instant, ce que nous avons devant nous, c'est le seul groupe qui aura des pouvoirs d'examen et des pouvoirs éventuels de surveillance à l'échelle pangouvernementale sur le plan de la sécurité nationale.

I'm actually heartened that there is some hybrid opportunity. I'm not offended by the kinds of provisions for blocking certain things to be looked at if there is a danger to national security or to field operatives or to prosecution. I think those are appropriate prohibitions.

I do not agree with your amendment, although I think the committee would still play a useful role if it were only restricted to review. I think that would still be useful, but I don't think it's harmful to have the opportunity to go a bit further.

**Senator Kenny:** We see close to eye to eye on this. I think the government was making a genuine effort to enhance the robustness, if there's such a word, of the committee. I don't think they considered sufficiently the consequences of that sort of thing except in the case of police, and it's clear to everyone why it doesn't make good sense there.

The same thing applies to a whole lot of intelligence gathering and the idea that people whose primary role is that of a parliamentarian should not, in my view, be involved in that sort of work. The sort of advice and counsel that the Prime Minister needs can more than adequately be served by a review committee, and you don't have ministers coming forward saying, "Not today, folks. This doesn't suit."

**Senator Harder:** Very briefly, I want to associate myself with the comments made by Senator Lankin. I simply want to point out that the effect of the amendment being proposed is to deny involvement by this committee in intelligence areas where, if I read the next amendment correctly, it's to allow involvement in investigations.

The balance being sought by the bill as presented is one that I think appropriately broadens the scope of the committee from simply a rearview mirror. It also ensures that there are adequate protections on ongoing investigations. That's the balance I will support.

**The Chair:** Colleagues, I'd like to call the question. How many are in favour of the proposed amendment? Please raise your hand.

How many are opposed? Please raise your hand.

How many abstain? Three.

The motion has been defeated.

**The Chair:** Shall clause 8 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Agreed.

Shall clause 9 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Agreed. I'm sorry, Senator Lankin.

**Senator Lankin:** With respect to clause 9, similar to what we talked about in I think it was —

Je suis contente en effet qu'il y ait une certaine possibilité d'activité hybride. Je ne suis pas contre le genre de dispositions empêchant d'examiner certaines choses s'il y a risque sur le plan de la sécurité nationale, du personnel sur le terrain ou des poursuites. Je crois que ce sont là des interdictions appropriées.

Je ne suis pas d'accord avec votre amendement, quoique, à mon avis, le comité pourrait encore avoir un rôle utile s'il était limité à l'examen. Ce serait quand même utile, mais je ne crois pas que ce soit mal d'avoir la possibilité d'aller un peu plus en profondeur.

**Le sénateur Kenny :** Nous sommes très près d'être d'accord là-dessus. Je crois que le gouvernement faisait un effort sincère d'améliorer la robustesse, si un tel mot existe, du comité. Je ne crois pas que le gouvernement ait tenu suffisamment compte des conséquences que ce genre de choses pourrait avoir, sauf dans le cas des opérations policières, et il est clair que tout le monde peut comprendre pourquoi cela n'est pas logique à ce niveau.

La même chose s'applique à une foule d'opérations de renseignement, et toute personne dont le rôle premier est d'être un parlementaire ne devrait pas, à mon avis, participer à ce genre de travail. Les conseils dont le premier ministre pourrait avoir besoin peuvent provenir de façon plus pertinente d'un comité d'examen sans que des ministres interviennent en disant : « Pas aujourd'hui; ça ne convient pas ».

**Le sénateur Harder :** Très brièvement, j'aimerais m'associer aux remarques de la sénatrice Lankin. Je tiens simplement à souligner que l'amendement proposé a pour effet d'interdire la participation de ce comité aux activités de renseignement alors que, si j'interprète correctement l'amendement suivant, cette participation serait autorisée pour les enquêtes.

L'équilibre recherché par le projet de loi sous sa forme actuelle permet, à mon avis, de faire en sorte que le comité ait une portée plus large que celle d'un simple rétroviseur. Il garantit aussi qu'il y a des mesures de protection adéquates pour les enquêtes en cours. C'est l'équilibre que j'appuie.

**Le président :** Chers collègues, je mets la question aux voix. Que ceux qui sont pour l'amendement proposé veuillent bien lever la main.

Que ceux qui sont contre veuillent bien lever la main.

Combien d'abstentions? Trois.

La motion est rejetée.

**Le président :** L'article 8 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** D'accord.

L'article 9 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** D'accord. Je suis désolé, sénatrice Lankin.

**La sénatrice Lankin :** En ce qui concerne l'article 9, c'est à peu près la même chose que ce dont nous avons parlé à l'article, je crois...

**The Chair:** Clause 4.

**Senator Lankin:** Yes, I would like to suggest this be stood. I have a potential amendment. If there are amendments passed, I would like to request to revert to this and put forward an amendment. If not, I would include that in observations.

**Mr. Thompson:** Senator Lankin, if I understand correctly, that amendment will be to propose a new clause 9.1.

**Senator Lankin:** Yes.

**Mr. Thompson:** That would not actually amend clause 9, so it could be dealt with independently of that. In order to deal with that amendment, it would not be necessary to stand clause 9.

**Senator Lankin:** Do I have to do anything after?

**Mr. Thompson:** When we get to the end of the bill, at that point we can consider a new section.

**The Chair:** Thanks for the clarification. Shall clause 9 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Agreed.

Shall clause 10 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 11 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Agreed.

Shall clause 12 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Agreed.

Shall clause 13 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 14 carry?

**Senator Kenny:** I think that must be consequential.

**Senator Lankin:** I would like to make sure I'm right. With the double-checking of the clerk, I would like to suggest that this clause be stood, for the same reasons that were given earlier.

**The Chair:** Shall clause 14 be stood aside? Agreed?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Agreed.

Shall clause 15 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Agreed.

Shall clause 16 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Agreed.

**Le président :** L'article 4.

**La sénatrice Lankin :** Oui. J'aimerais proposer que cela soit reporté; j'ai un amendement éventuel. Si des amendements sont adoptés, j'aimerais demander d'y revenir et je présenterai mon amendement. Sinon, j'inclurai mon opinion dans les observations.

**M. Thompson :** Sénatrice Lankin, si je comprends bien, cet amendement serait de proposer un nouvel article 9.1.

**La sénatrice Lankin :** Oui.

**M. Thompson :** Comme ça ne modifierait pas en réalité l'article 9, on pourrait en traiter indépendamment. Pour traiter de cet amendement, il ne serait pas nécessaire de reporter l'article 9.

**La sénatrice Lankin :** Devrai-je faire quelque chose par la suite?

**M. Thompson :** Quand nous arriverons à la fin du projet de loi, nous pourrions alors, à ce stade, étudier un nouvel article.

**Le président :** Merci de cet éclaircissement. L'article 9 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** D'accord.

L'article 10 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** L'article 11 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** D'accord.

L'article 12 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** D'accord.

L'article 13 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** L'article 14 est-il adopté?

**Le sénateur Kenny :** Je crois que c'est un article subséquent.

**La sénatrice Lankin :** J'aimerais m'assurer d'avoir raison. Sur vérification de la part du greffier, j'aimerais proposer que cet article soit reporté pour les mêmes raisons que plus tôt.

**Le président :** L'étude de l'article 14 est-elle reportée? D'accord?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** D'accord.

L'article 15 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** D'accord.

L'article 16 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** D'accord.

Shall clause 17 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Agreed.

Shall clause 18 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Agreed.

Shall clause 19 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Agreed.

**Senator Jaffer:** Senator, don't you have something on clause 19?

I'm wrong.

**The Chair:** Clause 19 has been carried.

Shall clause 20 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Agreed.

Shall clause 21 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Carried.

Shall clause 22 carry?

**Senator Kenny:** I'm moving:

THAT Bill C-22 be amended in clause 25, on page 11,

(a) by replacing line 26 with the following:

“tariat, who is to be appointed by Governor in Council.

(1.1) The Prime Minister is to submit in the Committee, in confidence, the name of a person to be appointed to the office of executive director and if a majority of the members of the Committee who are members of the Senate, and a majority of the members of the Committee who are members — “

**Senator Lankin:** We can't hear you.

**Senator Kenny:** Somebody else has the problem now.

**The Chair:** Does everybody have a copy of the amendment? Can we take a minute for everybody to find the amendment?

**Senator Boniface:** Can you say what clause it is?

**The Chair:** Clause 22.

**Senator Kenny:** Chair, it is a silly mistake. I mistook Bill C-22 for clause 22. I want to talk to clause 25.

L'article 17 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** D'accord.

L'article 18 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** D'accord.

L'article 19 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** D'accord.

**La sénatrice Jaffer :** Sénateur, n'avez-vous pas quelque chose pour l'article 19?

J'ai tort.

**Le président :** L'article 19 est adopté.

L'article 20 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** D'accord.

L'article 21 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** Adopté.

L'article 22 est-il adopté?

**Le sénateur Kenny :** Je propose :

QUE le projet de loi C-22 soit modifié, à l'article 25, à la page 11,

a) par substitution, aux lignes 25 à 27, de ce qui suit :

« riat, dont le titulaire est nommé par le gouverneur en conseil.

(1.1) Le premier ministre soumet au comité, à titre confidentiel, le nom d'un candidat au poste de directeur général et, sur approbation de la majorité des membres du comité qui sont issus... »

**La sénatrice Lankin :** On ne vous entend pas.

**Le sénateur Kenny :** Quelqu'un d'autre a le problème maintenant.

**Le président :** Est-ce que tout le monde a une copie de l'amendement? Pouvons-nous prendre une minute pour que tout le monde trouve l'amendement?

**La sénatrice Boniface :** Pouvez-vous nous dire de quel article il s'agit?

**Le président :** L'article 22.

**Le sénateur Kenny :** Monsieur le président, c'est une petite erreur. J'ai confondu projet de loi C-22 avec article 22. Je parle de l'article 25.



**The Chair:** Correction, colleagues. Clause 25 is the amendment that we're dealing with.

Colleagues, could I please have your consent to deal with clause 22?

Shall clause 22 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Agreed.

Shall clause 23 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 24 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Agreed.

Senator Kenny, we'll try clause 25.

**Senator Kenny:** I never thought we'd get to it.

**The Chair:** Before you proceed, does everybody have a copy of the clause 25 amendment?

Senator Kenny, please proceed.

**Senator Kenny:** Be it moved:

THAT Bill C-22 be amended in clause 25, on page 11,

(a) by replacing line 26 with the following:

“tariat, who is to be appointed by the Governor in Council.

**(1.1)** The Prime Minister is to submit to the Committee, in confidence, the name of a person to be appointed to the office of executive director and if a majority of the members of the committee who are members of the Senate, and a majority of the members of the Committee who are members of the House of Commons, approve, the Governor in Council will appoint that person.

**(1.2)** The executive director is”; and

(b) by replacing line 28 with the following:

“years but may be removed by Governor in Council on an address of the Senate and House of Commons. The executive director is eligible to be reappointed”.

It's simply clarifying the relationship between the chair of the committee and the staff. It addresses concerns about whether the staff will be working for the committee and the committee's chair.

**Le président :** Correction, mesdames et messieurs. L'amendement porte sur l'article 25.

Êtes-vous d'accord pour que nous traitions de l'article 22?

L'article 22 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** D'accord.

L'article 23 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** L'article 24 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** D'accord.

Sénateur Kenny, nous arrivons à l'article 25.

**Le sénateur Kenny :** Je pensais qu'on n'y arriverait jamais.

**Le président :** Un instant avant de commencer; est-ce que tout le monde a une copie de l'amendement à l'article 25?

Sénateur Kenny, allez-y, je vous en prie.

**Le sénateur Kenny :** Je propose :

QUE le projet de loi C-22 soit modifié à l'article 25, à la page 11,

a) par substitution aux lignes 25 à 27, de ce qui suit :

« riat, dont le titulaire est nommé par le gouverneur en conseil.

**(1.1)** Le premier ministre soumet au Comité, à titre confidentiel, le nom d'un candidat au poste de directeur général et, sur approbation de la majorité des membres du Comité qui sont issus du Sénat et de la majorité des membres du Comité qui sont issus de la Chambre des communes, le gouverneur en conseil nomme cette personne.

**(1.2)** Le directeur général est nommé à titre amovible pour un mandat renouvelable d'au plus cinq ans, sous réserve de révocation par le gouverneur en conseil sur adresse du Sénat et de la Chambre des communes. ».

Cet amendement vise à rendre claire la relation entre le président du comité et le personnel. Il s'agit de préciser, en réponse à des préoccupations, si le personnel travaille pour le comité et le président du comité.

**Senator Lankin:** I had worked on an amendment which addressed the issue of how to strengthen the relationship between the secretariat and the committee, which your amendment does in a different way than I had looked at. However, in working with the law clerks, I received an opinion about what the structure of this committee secretariat is in this act, how it's structured under the Financial Administration Act, and what the definition of the powers of the minister responsible, which are minimal in this particular legislation, and what that means.

If I may, I would just like to read that into the record because I think it opines on the intent, not the form of what you have suggested but the intent.

Again, this is from the Senate law office.

I do not think it is necessary to get into what the Secretariat is for the purposes of the FAA. The simple matter is that the Committee and Secretariat are both created by statute and will therefore derive their mandates, powers, duties and functions from the Act (on the coming into force of Bill C-22). A Minister is assigned for the purposes of reporting to Parliament with respect to government organizations created by statute and, if the Minister is to have any mandate, powers, duties or functions with respect to the organization to whom he or she is assigned, they too must be authorized by statute.

If I may just say in my own words at this point, there is no authorization of powers for the minister with respect to the mandate of this committee or the secretariat. It carries on to say:

In the case of a typical statute creating a department, for example, the first sections of the constituting Act will create the department, appoint a Minister to "preside" over the department and grant that Minister the "direction and control" (or "management and control") of the department. The statute will also typically list the powers, duties and functions of the Minister with respect to the department.

In the case of Bill C-22, a Minister is assigned for the purposes of the Act, (clause 3), but with very little authority is given to the Minister. The Secretariat's role is expressly provided for in the Bill, (clause 24(2)) and the control and management of the Secretariat is expressly provided to the executive director (who holds the rank of deputy minister of a department) under clause 28. So in essence, the governance and role of the Secretariat is established by statute and cannot be legally overcome or altered by anyone acting independently.

With that in mind, it appears that Senator Lankin's amendment is indeed redundant. I caution against including provisions in legislation that are redundant specifically because they may have unintended

**La sénatrice Lankin :** J'avais travaillé à un amendement traitant de la question de savoir comment renforcer la relation entre le secrétariat et le comité, ce que votre amendement fait différemment du mien. Cependant, en travaillant avec les juristes, j'ai obtenu une opinion sur ce que la structure du secrétariat de ce comité est dans cette loi, sur la façon dont il est structuré conformément à la Loi sur la gestion des finances publiques et sur la définition des pouvoirs du ministre compétent, qui sont minimes dans cette loi particulière, et sur ce que cela signifie.

Si vous me le permettez, j'aimerais simplement lire cela pour le compte rendu, parce que c'est une opinion sur l'intention, non pas sur la forme de ce que vous avez suggéré, mais sur l'intention.

Une fois de plus, je dis que cela vient du cabinet juridique du Sénat.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de préciser la nature du secrétariat aux fins de la LGFP. C'est simple : le Comité et le Secrétariat sont tous deux créés par une loi et, par conséquent, leurs mandats, pouvoirs, responsabilités et fonctions dériveront de cette loi (à l'entrée en vigueur du projet de loi C-22). En ce qui concerne les organismes gouvernementaux créés par une loi, un ministre est désigné aux fins des rapports au Parlement, et si le ministre doit avoir un mandat, des pouvoirs, des responsabilités ou des fonctions en ce qui concerne l'organisation pour qui il ou elle est désignée, ceux-ci doivent aussi être autorisés par la loi.

Si je comprends bien tout ça à ce stade, il n'y a aucune autorisation de pouvoir pour le ministre en ce qui concerne le mandat de ce comité ou le secrétariat. Je lis ensuite :

Dans le cas d'une loi type créant un ministère, par exemple, les premiers articles de la loi constitutive créent le ministère, nomment un ministre chargé de « présider » le ministère et confient à ce ministre « la direction et le contrôle » (ou « la gestion et le contrôle ») du ministère. La loi énumère aussi, en général, les pouvoirs, les responsabilités et les fonctions du ministre en ce qui concerne le ministère.

Dans le cas du projet de loi C-22, un ministre a été désigné aux fins de la loi (article 3), mais très peu d'autorité est accordée à ce ministre. Le rôle du secrétariat est expressément décrit dans le projet de loi (paragraphe 24(2)) et la gestion du secrétariat est expressément confiée au directeur général (qui a rang et pouvoirs de sous-ministre) au titre de l'article 28. Par conséquent, essentiellement, la gouvernance et le rôle du secrétariat sont établis par la loi et ne peuvent être légalement supplantés ni modifiés par quiconque agissant indépendamment.

Compte tenu de cela, il semble que l'amendement de la sénatrice Lankin est effectivement redondant. Je mets en garde contre l'inclusion dans une loi de dispositions redondantes, car, spécifiquement, elles peuvent avoir des

consequences. It will be for a court to interpret these types of provisions, should a matter come before it and there is a presumption that every word in a statute is included for a reason. Additional wording that is unnecessary but is included out of an abundance of caution or in hopes of clarity, as appears to be the case with the proposed amendment, may end up with an unexpected interpretation in the context of the bill. Although very unlikely, it is not impossible that the proposed provision could also have implications on the interpretation of other organizations created under their own statutes that do not include these types of clarifying provisions.

It just goes on to wrap up that paragraph saying that if I insist they will prepare the amendment. That was the advice that I got back. From my reading, senator, it would equally apply to what you're attempting to do. I think both my amendment and yours had a similar intent.

I put that forward to the committee because I believe it answers some of the concerns that we were all raising with respect to the control, management and direction of the secretariat and whether or not it would be under the control and management of the executive branch.

**Senator Kenny:** I want to thank Senator Lankin for her interesting interpretation. I would appreciate a copy of it.

**Senator Lankin:** I don't have it in French.

**Senator Kenny:** Perhaps I could have that.

I have to say I went to the same source that she went to, the same branch, and described the problem that we wanted solved. These words are not my words. These words are the words that the law clerk provided me. It was in the context of how we deal with the relationship between the executive director and the chair of the committee.

As you were describing, this is seen as a problem by a number of people. They came back to me with this and without the caveats, and my conclusion was they had solved the problem but your conclusion is probably different from that.

**Senator Lankin:** It may well be because the structure of your amendment really deals with the appointment and/or replacement of the executive director. It may well be that it doesn't cause the problem of unintended consequences. I take that.

What I take from the memo I got, however, with respect to the operation of the secretariat and its relationship to the committee versus its relationship to PCO, which was what was being raised, gives me comfort that in fact our concerns about the committee perhaps were unfounded.

conséquences non voulues. Il reviendra à un tribunal d'interpréter ce type de dispositions, s'il en est saisi, et il y a présomption que chaque mot dans une loi y a été inclus pour une bonne raison. Une formulation supplémentaire inutile, mais incorporée par excès de précaution ou dans l'espoir d'éclaircir un point, comme cela semble être le cas dans l'amendement proposé, pourrait donner lieu à une interprétation inattendue dans le contexte du projet de loi. Bien que cela soit très peu probable, il n'est pas impossible aussi que la disposition proposée puisse avoir des répercussions sur l'interprétation d'autres organismes créés par leurs propres lois ne comprenant pas ce type de dispositions d'éclaircissement.

Ce paragraphe se termine en précisant que si j'insiste, les juristes prépareront l'amendement. C'étaient les conseils que j'ai reçus. D'après ce que je lis, sénateur, cela s'appliquerait également à ce que vous tentez de faire. Je crois que tant mon amendement que le vôtre ont la même intention.

Je dis tout cela au comité parce que je crois que ça répond à certaines des préoccupations que nous avons tous quant au contrôle, à la gestion et à la direction du secrétariat, et à savoir si ce dernier serait assujéti à un contrôle et à une gestion par l'organe exécutif.

**Le sénateur Kenny :** J'aimerais remercier la sénatrice Lankin de son interprétation intéressante. J'apprécierais en avoir une copie.

**La sénatrice Lankin :** Je ne l'ai pas en français.

**Le sénateur Kenny :** Peut-être que je pourrais avoir ce que vous avez.

Je dois dire que j'ai consulté la même source qu'elle, le même service, et j'ai décrit le problème que nous voulions régler. Ce que vous voyez ne sont pas mes mots. Ce sont les mots que le juriste m'a remis. Cela a été rédigé dans le contexte de la relation entre le directeur général et le président du comité.

Comme vous le disiez, bien des gens perçoivent cela comme un problème. J'ai reçu ceci en réponse, sans les mises en garde, et j'en ai conclu que le problème était réglé, mais vous avez probablement conclu autre chose.

**La sénatrice Lankin :** C'est peut-être parce que la structure de votre amendement porte vraiment sur la nomination ou le remplacement du directeur général. Il se peut très bien que cette formulation ne cause pas le problème des conséquences non voulues. C'est possible.

Ce que j'ai conclu de la note de service, cependant, en ce qui concerne le fonctionnement du secrétariat et sa relation avec le comité par rapport à sa relation avec le BCP, le problème qui était soulevé, c'est une tranquillité d'esprit dans l'éventualité que nos préoccupations au sujet du comité n'étaient pas fondées.

That's just one opinion, but I appreciate that it may not apply to your particular recommendation. Although the intent of both of us was to get more control here, the legal opinion suggests that it's not necessary, given that this is created by statute. The purpose of the secretariat is to assist the committee, and the minister responsible is given no powers with respect to the control and operations of the secretariat.

**Senator Harder:** I just want to briefly add to the conversation and follow up on Senator Lankin.

The government's intention was to create the arm's-length and independent nature for this committee as appropriate, and therefore it's a schedule I.1 of the Financial Administration Act. I want to underscore that under the schedule I.1 it's basically designed for very defined mandates other than ministerial departments. They are formed by statute, as is this, and they function with an independent nature.

They are designed to be so, so that they are seen free from ministerial influence. It's that balance between being within the family of government but at arm's length from ministerial direction, and that is entirely consistent with the machinery of government and the architecture that we have.

I would therefore oppose this because the arm's-length nature is in fact guaranteed in the statute we have before us.

**Senator Kenny:** Thank you, Senator Harder. Can you provide me with a copy of this? It's something I'm not familiar with.

**Holly Porteous, Analyst, Library of Parliament:** I would be happy to do so.

**Senator Kenny:** That would be helpful to my general fund of knowledge.

[Translation]

**Senator Boisvenu:** I have a question for Senator Harder. You used an expression that curled my hair. You spoke of the "independence of the committee".

**Senator Harder:** That is to say independent from the government, from the department, from ministers.

**Senator Boisvenu:** What is your definition of independence in that case?

[English]

**Senator Harder:** In the Financial Administration Act there are a number of ways in which Crown corporations or agencies are created. They are either closer to or further from ministerial direction.

Ce n'est qu'une opinion, mais je reconnais qu'elle ne s'applique peut-être pas à votre recommandation particulière. Bien que nous ayons eu tous les deux l'intention d'augmenter le contrôle, l'opinion juridique laisse entendre que cela n'est pas nécessaire, compte tenu du fait que l'organisme est créé par loi. Le secrétariat a pour but d'aider le comité, et aucun pouvoir n'est accordé au ministre responsable en ce qui concerne le contrôle et les opérations du secrétariat.

**Le sénateur Harder :** J'aimerais simplement ajouter quelques remarques à la conversation, après la sénatrice Lankin.

Le gouvernement avait pour intention de créer un comité libre de toute dépendance et, par conséquent, c'est un organisme au titre de l'annexe I.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques. Je souligne qu'au titre de l'annexe I.1, les organismes sont essentiellement créés pour des mandats très précis, autres que ceux des ministères. Ils sont constitués par une loi, comme c'est le cas ici, et ils fonctionnent indépendamment.

Ils sont conçus ainsi afin d'échapper à toute influence ministérielle. C'est l'équilibre entre l'appartenance à la famille du gouvernement, et l'indépendance par rapport à la direction ministérielle, et cela s'accorde parfaitement avec l'appareil gouvernemental et la structure que nous avons.

Je suis, par conséquent, contre cet amendement parce que la nature indépendante est de fait garantie dans la loi que nous avons devant nous.

**Le sénateur Kenny :** Merci, sénateur Harder. Pouvez-vous me remettre une copie de cela? C'est une chose que je ne connais pas.

**Holly Porteous, analyste, Bibliothèque du Parlement :** Je le ferai volontiers.

**Le sénateur Kenny :** Cela ajouterait à mon bagage de connaissances générales.

[Français]

**Le sénateur Boisvenu :** J'ai une question à poser au sénateur Harder. Vous avez employé une expression qui m'a fait friser les cheveux. Vous avez parlé de l'« indépendance du comité ».

**Le sénateur Harder :** C'est-à-dire, indépendant du gouvernement, du ministère, des ministres.

**Le sénateur Boisvenu :** Quelle est votre définition de l'indépendance dans ce cas-là?

[Traduction]

**Le sénateur Harder :** Selon la Loi sur la gestion des finances publiques, les sociétés ou organismes d'État peuvent être créés de différentes façons. Ils peuvent être plus proches ou plus éloignés de la direction ministérielle.

Schedule I.1 agencies, boards or commissions are designed to be, obviously, within the family of government but statutorily are protected from direction from ministerial interference, as is this agency being proposed. It is similar, for example, that the Parole Board ministers cannot direct the Parole Board.

There are other agencies within the federal family, and this is designed to ensure the balance between appropriate overall accountability of the Government of Canada and the statutory basis for protection from ministerial direction.

[Translation]

**Senator Boisvenu:** That may be a very broad question. I am trying to understand, in the context of this bill, what responsibility the Prime Minister does not have.

[English]

**Senator Harder:** The Prime Minister, as the minister indicated when they were here, is responsible at the very high point of accountability for the security and intelligence of Canada.

What the Prime Minister is doing with this act is bringing into that accountability parliamentarians in a way in which they have not before been involved and creating, through the creation of this committee of parliamentarians, a statutorily based group of parliamentarians that carry out the functions as described in the statute and are free, on the basis of the statute, to exercise their mandate as the statute provides.

[Translation]

**Senator Boisvenu:** In that case, why is there so much resistance to transferring powers from the Prime Minister to members of the committee?

[English]

**Senator Harder:** Because it's that careful balance of —

[Translation]

**Senator Boisvenu:** The problem is that there is a lack of balance. Everything is. . .

[English]

**The Chair:** Please let Senator Harder reply.

**Senator Harder:** It is the proper balance between the Prime Minister's accountability for the security and well-being of Canada that the committee is very much in the creation of the Prime Minister, but it is also wanting to ensure that the committee is statutorily based and therefore on the basis of statute has accountability and responsibilities that it is free to exercise. However, it doesn't derogate the Prime Minister's accountability for the security and intelligence of this country. It's that balance that we are seeking to create.

Les organismes, conseils ou commissions au titre de l'annexe I.1 sont conçus de façon à, bien sûr, appartenir à la famille du gouvernement, mais la loi les protège de toute ingérence ministérielle, comme c'est le cas de l'organisme proposé ici. C'est comme, par exemple, le cas de la Commission des libérations conditionnelles que le ministre pertinent ne peut diriger.

Il y a d'autres organismes au sein de la famille fédérale, et c'est précisément pour assurer l'équilibre entre la responsabilité globale du gouvernement du Canada et la protection par la loi contre l'ingérence ministérielle.

[Français]

**Le sénateur Boisvenu :** C'est peut-être une question très large. J'essaie de comprendre, dans le cadre de ce projet de loi, quelle responsabilité échappe au premier ministre.

[Traduction]

**Le sénateur Harder :** Comme l'a précisé le ministre quand ils étaient ici, le premier ministre est responsable au plus haut niveau de la sécurité nationale et du renseignement.

En proposant cette loi, le premier ministre transmet cette responsabilité à des parlementaires d'une façon toute nouvelle en créant ce comité de parlementaires, un groupe de parlementaires régi par une loi qui assume les fonctions décrites dans la loi et qui est libre, au titre de la loi, de s'acquitter du mandat que la loi lui attribue.

[Français]

**Le sénateur Boisvenu :** Dans ce cas-là, pourquoi y a-t-il autant de résistance à retirer des pouvoirs qui appartiennent au premier ministre afin de les confier aux membres du comité?

[Traduction]

**Le sénateur Harder :** Parce que c'est cet équilibre délicat de...

[Français]

**Le sénateur Boisvenu :** Le problème, c'est qu'il n'y a pas d'équilibre. Tout est ...

[Traduction]

**Le président :** Laissez le sénateur Harder répondre, s'il vous plaît.

**Le sénateur Harder :** C'est le bon équilibre entre la responsabilité qu'a le premier ministre quant à la sécurité et au bien-être du Canada par le fait que le comité est créé par le premier ministre, et l'assurance que le comité est créé par une loi et, par conséquent, au titre de cette loi, peut s'acquitter en toute liberté des responsabilités qui lui sont confiées. Cependant, cela ne remplace pas la responsabilité du premier ministre sur le plan de la sécurité et du renseignement dans ce pays. C'est cet équilibre que nous cherchons à créer.

It's a new body. Just as in the United Kingdom, the new body had some challenges as it got going but with experience all sides recognized that it is now an important contribution to the overall security and management of the United Kingdom's interests.

[Translation]

**Senator Boisvenu:** Would we find it normal if, in another department — because basically, we are creating a department — the Prime Minister had all of the power to appoint the minister, and his staff?

[English]

**Senator Harder:** Obviously, I've not been clear. This is specifically different from a department. The Prime Minister's and the ministers' authorities, for that matter, are in departmental acts. They are very specific. The Prime Minister and the Governor-in-Council have roles and responsibilities that they do not have with schedule I.1 agencies, boards or commissions.

This was a deliberate decision by the Government of Canada to assure parliamentarians and Canadians that this organization being created is given autonomy as best we can within the organization of the Government of Canada, and it's on the basis of statute.

That's why I have confidence in the approach being taken and why I will vote against this amendment.

**The Chair:** Colleagues, the motion has been moved by Senator Kenny. How many in favour? How many opposed? How many abstain?

The motion is defeated.

Shall clause 25 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Agreed.

Shall clause 26 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Senator Kenny, you had an amendment.

**Senator Kenny:** It was a consequential one.

**The Chair:** Okay.

**Senator Kenny:** I thought you skipped a clause here.

**The Chair:** No.

**Senator Kenny:** Are you okay?

**The Chair:** I think so. Shall clause 26 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Carried.

Shall clause 27 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

C'est un nouvel organisme. Comme cela a été le cas au Royaume-Uni : le nouvel organisme a été confronté à quelques défis au départ, mais, avec l'expérience, tous les côtés ont reconnu que c'est maintenant une contribution importante à la sécurité du Royaume-Uni et à la gestion globale de ses intérêts.

[Français]

**Le sénateur Boisvenu :** Est-ce qu'on trouverait normal dans un autre ministère — parce que dans le fond, on crée un ministère — que le premier ministre ait tous les pouvoirs de nomination du ministre et de son personnel?

[Traduction]

**Le sénateur Harder :** De toute évidence, je n'ai pas été clair. C'est précisément autre chose qu'un ministère. L'autorité du premier ministre et des ministres est précisée dans les lois des ministères. Elles sont très précises. Le premier ministre et le gouverneur en conseil ont des rôles et responsabilités qui ne comprennent pas les organismes, conseils ou commissions énumérés à l'annexe I.1.

Cela a été une décision délibérée du gouvernement du Canada afin d'assurer aux parlementaires et aux Canadiens que l'organisme créé bénéficie de la plus grande autonomie possible au sein du gouvernement du Canada, et ce, par sa création par une loi.

Voilà pourquoi j'ai entièrement confiance dans l'approche adoptée et je vote contre cet amendement.

**Le président :** Chers collègues, le sénateur Kenny a proposé la motion. Combien d'entre vous sont pour? Combien sont contre? Combien s'abstiennent?

La motion est rejetée.

L'article 25 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** D'accord.

L'article 26 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** Sénateur Kenny, vous aviez un amendement.

**Le sénateur Kenny :** C'était un amendement subséquent.

**Le président :** Bon.

**Le sénateur Kenny :** J'ai cru que vous aviez sauté un article ici.

**Le président :** Non.

**Le sénateur Kenny :** Êtes-vous satisfait?

**Le président :** Je crois. L'article 26 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** Adopté.

L'article 27 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**The Chair:** Carried.  
Shall clause 28 carry?  
**Hon. Senators:** Agreed.  
**The Chair:** Carried.  
Shall clause 29 carry?  
**Hon. Senators:** Agreed.  
**The Chair:** Carried.  
Shall clause 30 carry?  
**Hon. Senators:** Agreed.  
**The Chair:** Carried.  
Shall clause 31 carry?  
**Hon. Senators:** Agreed.  
**The Chair:** Carried.  
Shall clause 31.1 carry?  
**Hon. Senators:** Agreed.  
**The Chair:** Carried.  
Shall clause 32 carry?  
**Hon. Senators:** Agreed.  
**The Chair:** Carried.  
Shall clause 33 carry?  
**Hon. Senators:** Agreed.  
**The Chair:** Carried.  
Shall clause 34 carry?  
**Hon. Senators:** Agreed.  
**The Chair:** Carried.  
Shall clause 35 carry?  
**Hon. Senators:** Agreed.  
**The Chair:** Carried.  
Shall clause 36 carry?  
**Hon. Senators:** Agreed.  
**The Chair:** Carried.  
Shall clause 37 carry?  
**Hon. Senators:** Agreed.  
**The Chair:** Carried.  
Shall clause 38 carry?  
**Hon. Senators:** Agreed.  
**The Chair:** Carried.  
Shall clause 39 carry?  
**Hon. Senators:** Agreed.

**Le président :** Adopté.  
L'article 28 est-il adopté?  
**Des voix :** D'accord.  
**Le président :** Adopté.  
L'article 29 est-il adopté?  
**Des voix :** D'accord.  
**Le président :** Adopté.  
L'article 30 est-il adopté?  
**Des voix :** D'accord.  
**Le président :** Adopté.  
L'article 31 est-il adopté?  
**Des voix :** D'accord.  
**Le président :** Adopté.  
L'article 31.1 est-il adopté?  
**Des voix :** D'accord.  
**Le président :** Adopté.  
L'article 32 est-il adopté?  
**Des voix :** D'accord.  
**Le président :** Adopté.  
L'article 33 est-il adopté?  
**Des voix :** D'accord.  
**Le président :** Adopté.  
L'article 34 est-il adopté?  
**Des voix :** D'accord.  
**Le président :** Adopté.  
L'article 35 est-il adopté?  
**Des voix :** D'accord.  
**Le président :** Adopté.  
L'article 36 est-il adopté?  
**Des voix :** D'accord.  
**Le président :** Adopté.  
L'article 37 est-il adopté?  
**Des voix :** D'accord.  
**Le président :** Adopté.  
L'article 38 est-il adopté?  
**Des voix :** D'accord.  
**Le président :** Adopté.  
L'article 39 est-il adopté?  
**Des voix :** D'accord.

<b>The Chair:</b> Carried.	<b>Le président :</b> Adopté.
Shall clause 40 carry?	L'article 40 est-il adopté?
<b>Hon. Senators:</b> Agreed.	<b>Des voix :</b> D'accord.
<b>The Chair:</b> Carried.	<b>Le président :</b> Adopté.
Shall clause 41 carry?	L'article 41 est-il adopté?
<b>Hon. Senators:</b> Agreed.	<b>Des voix :</b> D'accord.
<b>The Chair:</b> Carried.	<b>Le président :</b> Adopté.
Shall clause 42 carry?	L'article 42 est-il adopté?
<b>Hon. Senators:</b> Agreed.	<b>Des voix :</b> D'accord.
<b>The Chair:</b> Shall clause 43 carry?	<b>Le président :</b> L'article 43 est-il adopté?
<b>Hon. Senators:</b> Agreed.	<b>Des voix :</b> D'accord.
<b>The Chair:</b> Shall clause 44 carry?	<b>Le président :</b> L'article 44 est-il adopté?
<b>Hon. Senators:</b> Agreed.	<b>Des voix :</b> D'accord.
<b>The Chair:</b> Carried.	<b>Le président :</b> Adopté.
Shall clause 45 carry?	L'article 45 est-il adopté?
<b>Hon. Senators:</b> Agreed.	<b>Des voix :</b> D'accord.
<b>The Chair:</b> Shall clause 46 carry?	<b>Le président :</b> L'article 46 est-il adopté?
<b>Hon. Senators:</b> Agreed.	<b>Des voix :</b> D'accord.
<b>The Chair:</b> Shall clause 47 carry?	<b>Le président :</b> L'article 47 est-il adopté?
<b>Hon. Senators:</b> Agreed.	<b>Des voix :</b> D'accord.
<b>The Chair:</b> Shall clause 48 carry?	<b>Le président :</b> L'article 48 est-il adopté?
<b>Hon. Senators:</b> Agreed.	<b>Des voix :</b> D'accord.
<b>The Chair:</b> Carried.	<b>Le président :</b> Adopté.
Shall clause 49 carry?	L'article 49 est-il adopté?
<b>Hon. Senators:</b> Agreed.	<b>Des voix :</b> D'accord.
<b>The Chair:</b> Carried.	<b>Le président :</b> Adopté.
Shall the schedule carry?	L'annexe est-elle adoptée?
<b>Hon. Senators:</b> Agreed.	<b>Des voix :</b> D'accord.
<b>The Chair:</b> Carried.	<b>Le président :</b> Adoptée.
I would like to go back to clause 4 because it was stood aside.	J'aimerais revenir à l'article 4 parce qu'il avait été reporté.
Shall clause 4 carry?	L'article 4 est-il adopté?
<b>Hon. Senators:</b> Agreed.	<b>Des voix :</b> D'accord.
<b>The Chair:</b> Agreed.	<b>Le président :</b> D'accord.
Shall clause 14 carry?	L'article 14 est-il adopté?
<b>Hon. Senators:</b> Agreed.	<b>Des voix :</b> D'accord.
<b>The Chair:</b> Carried.	<b>Le président :</b> Adopté.
Shall clause 1, which contains the short title, carry?	L'article 1, qui comporte le titre abrégé, est-il adopté?
<b>Hon. Senators:</b> Agreed.	<b>Des voix :</b> D'accord.
<b>The Chair:</b> Carried.	<b>Le président :</b> Adopté.
Shall the title carry?	Le titre est-il adopté?



**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Carried.

Shall the bill carry?

**Some Hon. Senators:** Agreed.

**Senator Kenny:** On division.

**The Chair:** On division. The bill is carried on division.

Colleagues, the next step in this process, as I outlined at the beginning, was consideration for observations if there weren't amendments.

I would like to proceed in camera.

**Senator White:** In camera?

**The Chair:** Yes, and at that stage we can decide if we will go with observations and, if we are going to proceed with observations, what those observations would be.

I would like to move into camera, Mr. Clerk.

(The committee continued in camera.)

(The committee resumed in public.)

**The Chair:** Colleagues, we have one order of business to attend to, and that is the agreement that we will table observations with the bill.

Is it agreed that I, the chairman, report this bill, with observations, to the Senate?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Carried, and so moved.

(The committee adjourned.)

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** Adopté.

Le projet de loi est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**Le sénateur Kenny :** Avec dissidence.

**Le président :** Avec dissidence. Le projet de loi est adopté avec dissidence.

La prochaine étape pour nous dans ce processus, comme je l'ai précisé au début, est l'étude d'observations si des amendements n'ont pas été adoptés.

J'aimerais poursuivre les travaux à huis clos.

**Le sénateur White :** À huis clos?

**Le président :** Oui, et à ce stade, nous pouvons décider si nous produirons des observations et, si nous le faisons, quelles seront ces observations.

Monsieur le greffier, j'aimerais que nous poursuivions nos travaux à huis clos.

(La séance se poursuit à huis clos.)

(La séance publique reprend.)

**Le président :** Chers collègues, il nous reste un point à régler, c'est-à-dire l'accord que nous ajouterons des observations au projet de loi.

Êtes-vous d'accord pour que je fasse rapport au Sénat du projet de loi, avec observations?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** Proposé et adopté.

(La séance est levée.)



**Wednesday, June 14, 2017**

*The Senate of Canada:*

Charles Robert, Clerk of the Senate and Clerk of the Parliaments;  
Michel Patrice, Law Clerk and Parliamentary Counsel.

*As individuals:*

The Right Honourable Sir Malcolm Rifkind, KCMG, P.C., former  
Chairman of the Intelligence and Security Committee of  
Parliament (UK) (by video conference);

Anil Kapoor, Barrister, Kapoor Barristers (by video conference).

**Le mercredi 14 juin 2017**

*Le Sénat du Canada :*

Charles Robert, greffier du Sénat et greffier des Parlements;  
Michel Patrice, Légiste et conseiller parlementaire.

*À titre personnel :*

Le très honorable Sir Malcolm Rifkind, KCMG, C.P., ancien  
président du Comité parlementaire sur le renseignement et la  
sécurité (R.-U.) (par vidéoconférence);

Anil Kapoor, avocat, Kapoor Barristers (par vidéoconférence).

WITNESSES

**Monday, June 12, 2017**

*As individuals:*

The Honourable Tony Clement, P.C., M.P., Official Opposition critic to the bill;

Derek Lee, former Member of Parliament;

Craig Forcese, Professor, Faculty of Law, University of Ottawa;

Kent Roach, Professor, Prichard-Wilson Chair in Law and Public Policy, Faculty of Law, University of Toronto.

*Civilian Review and Complaints Commission for the RCMP:*

Ian McPhail, Chair;

Richard Evans, Senior Director, Operations.

*Office of the Communications Security Establishment Commissioner:*

The Honourable Jean-Pierre Plouffe, Commissioner;

J. William Galbraith, Executive Director.

*Security Intelligence Review Committee:*

Michael Doucet, Executive Director;

Darryl Sitka, Research Director.

*As individuals:*

Craig Scott, Professor of Law, Osgoode Hall Law School (by video conference);

Christian Leuprecht, Professor, Department of Political Science and Economics, Royal Military College of Canada;

Hayley McNorton, Research Assistant, Queen's University.

*International Civil Liberties Monitoring Group:*

Tim McSorley, National Coordinator.

*As an individual:*

Ryan Alford, Assistant Professor, Bora Laskin Faculty of Law, Lakehead University (by video conference).

*(Continued on previous page.)*

TÉMOINS

**Le lundi 12 juin 2017**

*À titre personnel :*

L'honorable Tony Clement, C.P., député, porte-parole de l'opposition officielle du projet de loi;

Derek Lee, ancien député;

Craig Forcese, professeur, Faculté de droit, Université d'Ottawa;

Kent Roach, professeur, titulaire de la Chaire Prichard-Wilson en droit et en politique publique, Faculté de droit, Université de Toronto.

*Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la GRC :*

Ian McPhail, président;

Richard Evans, directeur principal, Opérations.

*Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications :*

L'honorable Jean-Pierre Plouffe, commissaire;

J. William Galbraith, directeur exécutif.

*Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité :*

Michael Doucet, directeur exécutif;

Darryl Sitka, directeur de recherche.

*À titre personnel :*

Craig Scott, professeur de Droit, École de droit Osgoode Hall (par vidéoconférence);

Christian Leuprecht, professeur, Département de sciences politiques et d'économie, Collège militaire royal du Canada;

Hayley McNorton, adjointe de recherche, Université Queen's.

*Coalition pour la surveillance internationale des libertés civiles :*

Tim McSorley, coordonnateur national.

*À titre personnel :*

Ryan Alford, professeur adjoint, Faculté de droit Bora Laskin, Université Lakehead (par vidéoconférence).

*(Suite à la page précédente.)*